

LE MARIAGE EN AFRIQUE

PLURALITÉ DES FORMES
ET DES MODÈLES
MATRIMONIAUX



Presses de l'Université du Québec

Le Delta I, 2875, boulevard Laurier, bureau 450,
Québec (Québec) G1V 2M2

Téléphone : 418 657-4399 – Télécopieur : 418 657-2096

Courriel : puq@puq.ca – Internet : www.puq.ca



La Loi sur le droit d'auteur interdit la reproduction des œuvres sans autorisation des titulaires de droits. Or, la photocopie non autorisée – le « photocollage » – s'est généralisée, provoquant une baisse des ventes de livres et compromettant la rédaction et la production de nouveaux ouvrages par des professionnels. L'objet du logo apparaissant ci-contre est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit le développement massif

Les Presses de l'Université du Québec reconnaissent l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise du Fonds du livre du Canada et du Conseil des Arts du Canada pour leurs activités d'édition. Elles remercient également la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) pour son soutien financier.

Richard Marcoux et Philippe Antoine tiennent à remercier le Groupe inter-universitaire d'études et de recherches sur les sociétés africaines (GIERSA-Université Laval et Université de Montréal) pour l'aide apportée pour la révision linguistique des textes de cet ouvrage. Précisons que le GIERSA bénéficie du programme Soutien aux équipes de recherche du Fonds de recherche du Québec-Société et culture (FRQ-SC).

Conception graphique : **Richard Hodgson**

Image de couverture : © **Istockphoto**

Mise en pages : **Le Graphe**

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés

© **2014 – Presses de l'Université du Québec**

Dépôt légal : 4^e trimestre 2014

- › Bibliothèque et Archives nationales du Québec
- › Bibliothèque et Archives Canada

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et Bibliothèque et Archives Canada

Vedette principale au titre :

Le mariage en Afrique : pluralité des formes et des modèles matrimoniaux

(Les sociétés africaines en mutation ; 1)

Comprend des références bibliographiques.

Monographie électronique.

ISBN 978-2-7605-4141-2 (PDF)

ISBN 978-2-7605-4142-9 (ePub)

1. Mariage – Afrique. I. Marcoux, Richard, 1960- . II. Antoine, Philippe.

HQ691.M37 2014

306.81096

C2014-941587-7



Collection
Sous la direction de
RICHARD MARCOUX,
ISSIAKA MANDÉ et
CHARLES MOUMOUNI

L'objectif de cette collection est d'explorer les grandes transformations sociopolitiques et économiques qui caractérisent l'Afrique subsaharienne contemporaine en les situant dans le contexte et l'environnement international mouvant. Privilégiant les perspectives historique et comparative et favorisant l'interdisciplinarité, les titres de cette collection viennent apporter un regard nouveau sur les sociétés africaines. Ainsi, sous le regard croisé de sociologues, d'anthropologues, d'historiens, de politologues, de démographes, de géographes, de juristes et d'autres spécialistes des sciences sociales et humaines, et sur la base de méthodologies innovantes ou propres à chaque discipline, plusieurs thématiques peuvent être abordées : l'État et le processus de démocratisation, l'économie africaine et le bilan des politiques de développement, l'urbanisation et les enjeux de l'Afrique citadine, les transformations démographiques et la population, les nouvelles dynamiques familiales, les rapports intergénérationnels et les rapports sociaux de sexe, la culture populaire, les nouvelles religions, les relations internationales, etc.

Cette collection est ouverte aux jeunes chercheurs et aux chercheurs expérimentés qui peuvent partager leurs réflexions avec un large public intéressé par le passé, le présent et l'avenir de ces sociétés africaines en pleine mutation.



TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX	VIII
INTRODUCTION	
PLURALITÉ DES FORMES ET DES MODÈLES MATRIMONIAUX EN AFRIQUE : UN ÉTAT DES LIEUX	1
<i>Philippe Antoine et Richard Marcoux</i>	
Références bibliographiques	16
CHAPITRE 1	
EN CHEMIN VERS LE MARIAGE : PARCOURS SEXUEL ET FÉCOND DES JEUNES DE LA PROVINCE DE FIANARANTSOA (MADAGASCAR)	19
<i>Clotilde Binet et Bénédicte Gastineau</i>	
Les données	22
Le contexte culturel et historique de la sexualité et de la fécondité des jeunes dans la province de Fianarantsoa	23
Les parcours prémaritaux chez les jeunes d'aujourd'hui	25
Les résultats des enquêtes nationales démographiques et de santé	25
Les fréquentations pré-nuptiales pour tester la fertilité du couple	27
La position des mères célibataires sur le marché matrimonial	29
Conclusion	31
Références bibliographiques	32

CHAPITRE 2

CHANGEMENT DES COMPORTEMENTS MATRIMONIAUX ET GROSSESSES HORS MARIAGE EN MILIEU SERER (SÉNÉGAL) : LE RÔLE DES MIGRATIONS SAISONNIÈRES 34

Nathalie Mondain, Valérie Delaunay et Thomas LeGrand

Contexte	37
Données et méthodologie	40
Données qualitatives et méthodes	41
Données quantitatives et méthodes	42
Résultats	43
Les discours villageois : effet des migrations sur le mariage et comportement sexuel des jeunes adolescentes	43
Le « risque » des femmes de tomber enceintes : une question de calendrier dans le processus migratoire	46
Conscience du risque et agencéité des femmes	48
Comparaison entre les tendances statistiques et les perceptions locales	50
Discussion et conclusion	54
Références bibliographiques	56

CHAPITRE 3

AU-DELÀ DES NORMES DE FORMATION DES COUPLES AU BURKINA FASO : QUAND LES CULTURES S'ÉPOUSENT 61

Abdoulaye Maïga et Banza Baya

Le système matrimonial traditionnel : l'affaire de tous	62
Les enjeux des alliances préférentielles	63
Vers une redéfinition des normes matrimoniales	64
L'approche méthodologique	65
La situation matrimoniale au Burkina Faso	67
Un regard rétrospectif sur les unions entre cultures différentes au Burkina Faso	67
Le mariage interculturel, une pratique émergente	70
Les unions interethniques plus fréquentes dans les populations urbaines et scolarisées	71
Des unions interreligieuses plus fréquentes en milieu rural	74
Les implications possibles de l'union interculturelle sur la vie familiale ou sociale du couple	77
Conclusion	80
Références bibliographiques	81

CHAPITRE 4

ÉVOLUTION DES CONDITIONS ÉCONOMIQUES, MARIAGE ET CONSTITUTION DE LA FAMILLE À DAKAR ET À LOMÉ 83

Philippe Antoine et Donatien Béguy

Les grandes tendances	84
Le recul de l'âge au mariage en milieu urbain	84
Le contexte économique : des années fastes à la crise	86
L'évolution de l'emploi	88
Les conditions de logement	89
La stratégie d'analyse	91
Comment commence la constitution de la famille dans les deux villes?	92
Le mariage et le logement autonome	92

L'évolution de l'âge médian aux premiers événements	95
Entrer en union et constituer une famille	97
La modélisation de l'entrée en union	97
La situation au moment de la première union	100
Les facteurs explicatifs de l'accès au logement autonome des hommes au moment du mariage	102
Conclusion	104
Références bibliographiques	106

CHAPITRE 5

MULTIPLICITÉ DES FORMES CONJUGALES DANS L'AFRIQUE CONTEMPORAINE : L'EXEMPLE DU BURKINA FASO

<i>Anne Attané</i>	
La diversité des formes d'alliance matrimoniale	110
L'union libre, état transitoire ou durable ?	111
Quand l'union libre s'éternise...	114
Le cycle cérémoniel : un processus d'entrée en union	117
« On est mariés, mais pas totalement ! »	122
Conclusion	126
Références bibliographiques	127

CHAPITRE 6

DU MARIAGE PRÉCOCE AU MARIAGE TARDIF : UN NOUVEAU SYSTÈME MATRIMONIAL DANS LES PAYS DU MAGHREB ?

<i>Kamel Kateb</i>	
Changements radicaux dans les indicateurs de nuptialité	131
Âge moyen au mariage exceptionnellement élevé	131
Intensité de la nuptialité et célibat définitif	132
Écart d'âge au mariage et persistance d'une polygamie résiduelle	135
Unions et ruptures d'union : de la répudiation au divorce	137
Scolarisation des femmes et situation sur le marché de l'emploi	140
Scolarisation massive des filles et amélioration du niveau d'instruction de la population	140
Un meilleur niveau d'instruction pour un meilleur mariage ?	146
Emploi féminin : plus d'instruction pour obtenir un emploi	147
Changements dans les rapports familiaux et les rapports de genre	149
Processus de dissolution du système patriarcal	149
Plus grande autonomie des couples mariés, faible autonomie des individus	150
Choix du conjoint et inégalités de genre découlant de l'ordre social	153
Conclusion : un système matrimonial en transition ou un modèle particulier ?	157
Références bibliographiques	159

CHAPITRE 7

FEMMES, TRAVAIL, MILIEU DE RÉSIDENCE ET LOGEMENT : NOUVELLES DIMENSIONS DU MARIAGE CHEZ LES WOLOFS AU SÉNÉGAL

<i>Sara Randall et Nathalie Mondain</i>	
Nuptialité au Sénégal	164
Données et méthodes	165

Constantes et diversité dans le processus matrimonial	167
Continuité dans le village	168
Dakar : vers de nouvelles formes d'union ?	173
Discussion	181
Agencéité des femmes, continuité et changement	181
Nuances quant à l'agencéité des hommes	182
Conclusion : voies vers le changement	183
Références bibliographiques	185

CHAPITRE 8

LE DÉCLIN DU MARIAGE EN MILIEU RURAL GUSII (KENYA) À LA FIN DU XX^e SIÈCLE

<i>Valérie Golaz</i>	
Union, mariage et compensation matrimoniale dans la société gusii	189
Pratiques coutumières	189
Droits et devoirs associés au mariage	190
Unions hors mariage	191
Le projet MaM	192
Mesurer la formation d'unions conjugales et le mariage dans une enquête démographique	192
Outil de collecte et données utilisées	193
L'union informelle dans une société en changement rapide	194
Les versements de compensation matrimoniale	197
Recueillir des informations sur les compensations matrimoniales	199
Des compensations matrimoniales décroissantes, mais toujours composées de bétail	200
Conclusion : le déclin inégal de l'institution du mariage	203
Références bibliographiques	204

CHAPITRE 9

CHANGEMENTS MATRIMONIAUX ET TENSIONS CONJUGALES À DAKAR

<i>Agnès Adjamagbo, Pierrette Aguessy et Awa Diallo</i>	
Contour général du changement social et économique à Dakar	207
Une économie qui se fragilise	207
Des pratiques sociales qui changent	208
Les normes et les représentations du mariage : des modèles encore bien ancrés	209
Hommes et femmes : des rôles en redéfinition	210
La notion de tension au cœur de notre hypothèse	212
Une approche par l'histoire de vie	213
Des relations amoureuses mises à l'épreuve	215
Portrait 1. « Sans argent, les hommes sont foutus »	215
Portrait 2. Des hommes pour sortir de sa condition	217
Portrait 3. Une carrière brisée en échange d'une vie de couple infernale	220
Portrait 4. Materner ou travailler : le difficile dilemme des femmes ambitieuses	222
Conclusion	225
Références bibliographiques	228

CHAPITRE 10	
CAUSES ET CONSÉQUENCES DU DIVORCE ET DE LA SÉPARATION DES COUPLES AU BURKINA FASO : LES ENSEIGNEMENTS D'UNE ENQUÊTE QUALITATIVE	230
<i>Bilampo Gnoumou Thiombiano</i>	
Contexte de l'étude	232
Données et méthode d'analyse	233
Résultats	235
Statut des femmes et rôles conjugaux	235
Causes de divorce	237
Les femmes prennent l'initiative du divorce	241
Conséquences du divorce pour les femmes	241
Perception de la société à l'égard des divorcées	243
Discussion et conclusion : des perceptions différentes selon les générations	245
Références bibliographiques	247
CHAPITRE 11	
DIVORCE, REMARIAGE ET POLYGAMIE À DAKAR	250
<i>Fatou Binetou Dial</i>	
Méthodologie	251
Primauté du statut de femme mariée	252
Divorce fréquent malgré l'importance accordée au mariage	253
Motifs de divorce à Dakar	254
Polygamie	255
Polygamie choisie et polygamie subie	257
Arrivée d'une seconde épouse	258
Polygamie et divorce	260
Les femmes ont-elles une plus grande liberté de choix au remariage ?	261
Conclusion	263
Références bibliographiques	264
CHAPITRE 12	
QUAND LES JEUNES CÉLIBATAIRES SE METTENT EN COUPLE : SCOLARISATION FÉMININE ET CHOIX DES PARTENAIRES À OUAGADOUGOU	266
<i>Anne-Emmanuèle Calvès et Bilampo Gnoumou Thiombiano</i>	
Contexte et objectifs	266
Données et méthodes	270
Scolarisation, parcours relationnel, mariage et profil des partenaires	271
Effet de la scolarisation sur le choix des partenaires : analyse multivariée	277
Conclusion	283
Références bibliographiques	285
NOTICES BIOGRAPHIQUES	288



LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX

FIGURE 4.1.	Proportion (%) d'hommes mariés ou mariés avec un logement indépendant à Dakar et à Lomé	93
FIGURE 4.2.	Évolution de l'âge médian à différents événements à Dakar et à Lomé	96
FIGURE 6.1.	Proportion de célibataires de sexe masculin selon les groupes d'âge dans les recensements algériens	133
FIGURE 6.2.	Proportion de célibataires de sexe féminin selon les groupes d'âge dans les recensements algériens	133
FIGURE 6.3.	Proportion de célibataires de sexe masculin selon les groupes d'âge dans les recensements tunisiens	134
FIGURE 6.4.	Proportion de célibataires de sexe féminin selon les groupes d'âge dans les recensements tunisiens	134
FIGURE 6.5.	Nombre de mariages pour 1 000 habitants et de divorces pour 100 mariages selon l'état civil, Algérie	138
FIGURE 6.6.	Nombre de mariages pour 1 000 habitants et de divorces pour 100 mariages selon l'état civil, Tunisie	139
FIGURE 6.7.	Proportion d'analphabètes parmi les populations de 10 ans et plus, Tunisie	141



FIGURE 6.8.	Effectifs des élèves scolarisés dans les différents cycles d'enseignement, Algérie, depuis 1962	142
FIGURE 6.9.	Rapport de masculinité dans les différents cycles d'enseignement, Algérie, 1963-2005	143
FIGURE 6.10.	Rapport de masculinité dans l'enseignement supérieur	144
FIGURE 6.11.	Rapport de masculinité dans l'enseignement moyen et secondaire	144
FIGURE 6.12.	Liens de parenté entre époux dans l'enquête PAFAM, Algérie, 2002	154
FIGURE 8.1.	Pyramide des âges de la population enquêtée selon l'état matrimonial à Magenche	195
FIGURE 8.2.	Versements de compensation matrimoniale selon la durée écoulée depuis l'entrée en union	198
FIGURE 8.3.	Nature des versements de compensation matrimoniale	202
FIGURE 8.4.	Valeur des compensations matrimoniales (exprimée en zébus)	202
TABLEAU I.1.	État matrimonial des femmes de 20 à 24 ans	4
TABLEAU I.2.	Âge médian au premier mariage, femmes de 25 à 49 ans	6
TABLEAU I.3.	Proportion de femmes en union polygame parmi les femmes mariées	9
TABLEAU I.4.	Proportion d'hommes polygames parmi les hommes mariés	10
TABLEAU 1.1.	Âge médian aux premiers rapports sexuels, à la première union et à la première naissance, Fianarantsoa, 2003-2004	25
TABLEAU 1.2.	Proportion de naissances et de conceptions hors mariage parmi les naissances de rang 1 par groupe d'âge, Fianarantsoa, 2003-2004	26
TABLEAU 2.1.	Caractéristiques des répondants dans l'enquête qualitative et quantitative	40
TABLEAU 2.2.	Proportion de femmes et âges des femmes à la première union, à la première conception, à la première conception pré-nuptiale et à la première migration <i>norane</i> , par groupe d'âge	51
TABLEAU 2.3.	Âge à la première migration <i>norane</i> des femmes selon le nombre de <i>norane</i> et l'état matrimonial à la première <i>norane</i>	53
TABLEAU 3.1.	Déterminants des unions interethniques des femmes au Burkina Faso, 2000	72
TABLEAU 3.2.	Déterminants des unions interethniques des hommes au Burkina Faso, 2000	73
TABLEAU 3.3.	Déterminants des unions interreligieuses des femmes au Burkina Faso, 2000	75
TABLEAU 3.4.	Déterminants des unions interreligieuses des hommes au Burkina Faso, 2000	76
TABLEAU 3.5.	Unions interculturelles et types d'union	78
TABLEAU 4.1.	Entrée en union à Dakar et à Lomé (modèle de Cox)	99
TABLEAU 4.2.	Répartition des hommes selon leur statut d'occupation du logement au moment du premier mariage, Dakar et Lomé	100
TABLEAU 4.3.	Répartition des hommes selon leur statut d'activité au moment du mariage, Dakar et Lomé	102
TABLEAU 4.4.	Probabilités des hommes d'avoir un logement indépendant lors du premier mariage, Dakar et Lomé	103

TABLEAU 5.1.	Étapes de la cérémonie du mariage	119
TABLEAU 6.1.	Taux de scolarisation des 6-14 ans dans trois pays du Maghreb (%)	142
TABLEAU 6.2.	Proportion de ménages nucléaires (sans ou avec enfants), Algérie	151
TABLEAU 6.3.	Principales dispositions législatives concernant les relations familiales	155
TABLEAU 8.1.	Âge médian à la première entrée en union, par génération	196
TABLEAU 8.2.	Âge médian au premier versement de compensation matrimoniale, par génération et par sexe	197
TABLEAU 11.1.	Proportion de femmes en union polygamique parmi les femmes en union (15 à 49 ans)	256
TABLEAU 12.1.	Début et caractéristiques du parcours relationnel des jeunes femmes et hommes, selon le niveau de scolarité à l'enquête	272
TABLEAU 12.2.	Modalités de rencontre des partenaires, écart d'âge et endogamie ethnique, selon le niveau de scolarité des enquêté(e)s au moment de la rencontre	276
TABLEAU 12.3.	Régression logistique modélisant l'influence de la scolarité du répondant sur la probabilité que sa famille soit impliquée dans le choix du partenaire (I), de former un couple exogame (II) et de former un couple égalitaire en âge (3 ans d'écart ou moins) (III), comparaison des relations déclarées par les femmes et par les hommes	281



INTRODUCTION

PLURALITÉ DES FORMES ET DES MODÈLES MATRIMONIAUX EN AFRIQUE UN ÉTAT DES LIEUX

PHILIPPE ANTOINE ET RICHARD MARCOUX

LA NÉCESSITÉ DE PRODUIRE SUR L'AFRIQUE DES données utiles sur les tendances en matière de fécondité et de mortalité et sur la répartition spatiale de la population semble avoir relégué au second plan les recherches concernant la nuptialité. Pourtant, une attention particulière à l'étude des changements matrimoniaux permet de mieux appréhender les mutations que connaissent les sociétés de ce vaste continent. L'étude de la nuptialité s'avère évidemment délicate, car la définition du mariage renvoie simultanément à des conceptions d'ordres juridique, religieux et culturel (Antoine, 2002). En Afrique comme ailleurs, plusieurs sociétés reconnaissent



différentes formes d'union, de l'union dite libre, c'est-à-dire sans cérémonie, à des formes de mariage largement codifiées, que ce soit les mariages dits coutumiers, religieux ou civils. Comme en Occident, où la pratique de l'union libre comme mode de formation des couples et des familles tend à prendre le pas sur le mariage formalisé, le mariage-institution laisse place dans de nombreuses sociétés africaines à de nouveaux arrangements matrimoniaux.

Dans certaines sociétés, le mariage religieux l'emporte encore sur le mariage civil (Antoine, 2008 ; Boye *et al.*, 1991), dans d'autres, c'est le mariage coutumier qui prédomine (Adjamagbo *et al.*, 2014). Si les systèmes matrimoniaux en Afrique diffèrent d'une société à l'autre, un certain nombre de traits communs se retrouvent dans ces sociétés lignagères : l'union concerne davantage les groupes de filiation que les individus, surtout en milieu rural. L'asymétrie provoquée par la « perte d'une femme » pour la famille de la future épouse nécessite en contrepartie ce qu'on nomme la « compensation matrimoniale ». Le mariage apparaît donc comme une « affaire de famille » (Hertrich, 1996 ; Marcoux, Guèye et Konaté, 1995). Néanmoins, on voit apparaître des transformations subtiles par réajustements successifs à travers le temps, avec une évolution récente plus vive, marquée surtout par le recul de la formalisation des unions et le désengagement – ou du moins une distanciation – des responsables familiaux envers la prospection matrimoniale (Hertrich, 2007). Cela étant, même si les systèmes évoluent, les processus matrimoniaux codifiés sont dans l'ensemble respectés, tant en milieu rural que dans des villes, où il reste difficile de se marier sans l'assentiment des parents ou de leurs représentants. Le mariage laisse encore peu de place à l'expression des sentiments, qui peuvent même être considérés comme un frein aux tractations familiales.

L'union de deux personnes semble toutefois de plus en plus précédée par une série d'événements strictement individuels (la rencontre, la fréquentation plus ou moins régulière, le début d'une relation sentimentale et sexuelle, etc.), eux-mêmes suivis d'événements concernant un cercle plus large, celui de la famille et de l'entourage (accord entre familles, organisation des fiançailles par celles-ci, versement d'une compensation matrimoniale, etc.). L'union pourra alors être sanctionnée par différentes cérémonies où interviennent les membres de cet entourage. Chez les Bambaras du Mali par exemple, on peut compter jusqu'à trois types de cérémonie pouvant officialiser un même mariage : la cérémonie dite traditionnelle (*kogno*), qui scelle socialement l'accord entre les familles concernant le mariage et qui est entourée habituellement de différentes activités festives, la cérémonie religieuse musulmane, qui rend compte des engagements moraux et spirituels associés à l'union et qui est habituellement plus sobre ou moins ostentatoire que le *kogno*, étant officinée par un imam et souvent sans la présence des futurs époux, et enfin la cérémonie dite civile, qui se fait, elle, devant

un représentant officiel et répond en quelque sorte aux exigences de l'État moderne malien (droits des époux, allocations familiales, etc.). Dans des contextes économiques difficiles, et étant donné les coûts différents associés à ces trois types de cérémonie, on a pu observer à Bamako deux stratégies : soit un étalement dans le temps des différentes célébrations, soit une inversion de la séquence de ces célébrations, la cérémonie religieuse devenant la première à sanctionner l'union (Marcoux *et al.*, 1995).

En somme, la diversité de ces événements, leur chronologie, la variabilité de leur importance et les aléas de leur apparition sont autant d'éléments qui expriment la complexité du processus aboutissant à une situation matrimoniale donnée. La variété des situations et des contextes rend par ailleurs d'autant plus complexes les tentatives de comparaisons internationales. Dans la plupart des enquêtes, on s'en remet simplement à la perception qu'a l'individu de sa situation matrimoniale. Cette perception individuelle est fondée sur un vécu personnel, mais cette appréhension est plus ou moins libre, selon le poids des normes et des conventions sociales. Dans certains pays, il n'y aura aucune difficulté à se déclarer en union libre, alors que cette situation sera totalement occultée dans d'autres pays. Là où un phénomène est particulièrement minoritaire, il risque d'être considéré comme déviant, et ainsi ne pas être mentionné par les enquêtés vivant cette situation marginale, ce qui minimise statistiquement encore plus le phénomène. Faute de données précises, c'est donc l'approche transversale qui prédomine dans l'étude de la nuptialité.

La plupart des enquêtes classiques s'en tiennent à enregistrer différents états matrimoniaux : célibat, mariage, divorce/séparation et veuvage. Cette succession peut laisser penser à un continuum, alors que la vie matrimoniale s'avère souvent complexe, surtout si l'individu connaît plusieurs unions au cours de sa vie. En effet, mariage, divorce et veuvage sont autant d'états réversibles. Ces dernières années, la plupart des enquêtes et des recensements ont par ailleurs tenté de relever les unions consensuelles ou les unions libres, ce qui représente assurément une amélioration importante de nos outils de collecte sur les arrangements matrimoniaux en Afrique.

S'appuyant sur les données des Enquêtes démographie et santé (EDS/DHS), les tableaux qui suivent rassemblent différents indicateurs pour huit pays africains qui nous ont semblé représentatifs, géographiquement et socialement, de la variété des pays d'Afrique et qui, pour la plupart, font l'objet d'une attention particulière dans les différents chapitres de cet ouvrage. Le tableau I.1 présente la répartition (en pourcentage) des femmes de 20 à 24 ans selon leur état matrimonial lors des différentes EDS réalisées dans chacun de ces huit pays.

TABLEAU I.1.**État matrimonial des femmes de 20 à 24 ans**

PAYS	ENQUÊTE	Célibataire (%)	Mariée (%)	Union consensuelle (%)	Veuve (%)	Divorcée (%)	Séparée (%)	Jamais mariée* (%)
Bénin	EDS 2012	35,5	46,2	15,2	0,2	0,3	2,7	50,7
	EDS 2006	28,1	61,2	8,5	0,3	0,4	1,5	36,6
	EDS 1996	20,5	67,7	9,4	0,5	0,4	1,5	29,9
Burkina Faso	EDS 2010	17,1	74,8	6,3	0,2	0,2	1,3	23,4
	EDS 2003	16,1	70,1	11,7	0,4	0,4	1,3	27,8
	EDS 1993	6,4	91,0	—	0,8	0,9	0,9	6,4
Cameroun	EDS 2011	32,4	40,8	21,0	0,3	1,3	4,0	53,4
	EDS 2004	23,4	46,3	23,1	0,3	1,2	5,7	46,5
	EDS 1991	18,6	58,3	18,5	0,3	1,4	3,1	37,1
Kenya	EDS 2008-2009	37,9	51,5	4,3	1,0	0,9	4,2	42,2
	EDS 2003	36,2	49,4	7,6	1,1	1,0	4,7	44,8
	EDS 1993	35,5	54,1	3,1	0,7	2,2	4,4	38,7
Madagascar	EDS 2008-2009	16,0	58,9	14,1	0,2	1,1	9,6	30,1
	EDS 2003-2004	26,3	47,3	15,6	0,1	1,2	9,5	41,9
	EDS 1992	31,7	45,7	10,8	0,4	10,5	0,9	42,5
Mali	EDS 2006	7,0	80,6	9,1	0,6	0,9	1,8	16,1
	EDS 2001	12,0	82,6	2,4	0,5	0,7	1,9	14,4
	EDS 1995-1996	12,4	83,4	2,0	0,7	0,6	0,8	14,4
Maroc	EDS 2003	61,7	36,4	—	0,0	1,8	0,1	61,7
	EDS 1992	56,0	40,2	—	0,2	3,6	—	56,0
	EDS 1987	55,3	41,1	—	0,7	3,0	—	55,3
Sénégal	EDS 2010-2011	37,8	59,0	1,0	0,2	1,6	0,3	38,8
	EDS 2005	32,0	60,5	4,0	0,1	1,7	1,7	36,0
	EDS 1992-1993	32,1	63,4	0,2	0,8	3,4	0,1	33,3

* Les pourcentages de la colonne « jamais mariée » sont la somme des pourcentages des colonnes « célibataire » et « union consensuelle ».

Source : ICF international (2012). Measure DHS STATcompiler [en ligne]. <<http://www.statcompiler.com>>.

Dans tous les pays, à l'exception notable de Madagascar (où la part des femmes mariées progresse), on observe une tendance à la hausse dans la proportion de femmes de 20 à 24 ans célibataires ou en union consensuelle (jamais mariées). Le Mali se distingue, avec le maintien d'une forte proportion de femmes mariées à 20-24 ans, suggérant ainsi un âge moyen au mariage relativement bas, ce que l'on constatera plus loin. Le Burkina Faso et surtout le Bénin ont connu pour leur part les plus fortes hausses de proportions de femmes n'ayant jamais connu de mariage, l'un par l'accroissement des célibataires, l'autre par l'augmentation des unions consensuelles. Au Kenya, et dans une moindre mesure au Sénégal, où les proportions de célibataires étaient déjà relativement élevées au début des années 1990, on assiste à une légère croissance du célibat, mais à une relative diminution des unions consensuelles. Au Cameroun, la proportion des « jamais mariées » dépasse les 50 % en 2011. Cette forte augmentation en l'espace de 20 ans a été encore plus rapide au Bénin. Enfin, avec près des deux tiers de femmes célibataires à 20-24 ans, le Maroc présente un schéma nettement différent des pays d'Afrique subsaharienne.

La proportion d'unions consensuelles chez les jeunes femmes de 20 à 24 ans varie suivant les pays, rendant compte ainsi du degré d'acceptabilité sociale de cet arrangement matrimonial. Elles sont particulièrement négligeables au Sénégal (1 % en 2010) et particulièrement élevées au Cameroun, au Bénin et à Madagascar. Quant à l'état de divorcée/séparée, il est particulièrement rare à cet âge, sauf au Kenya (5,1 % en 2008) et surtout à Madagascar, où il dépasse les 10 %.

La proportion de femmes qui restent divorcées/séparées demeure très faible dans la plupart des pays, le divorce étant statistiquement masqué du fait d'un remariage rapide après la rupture, notamment dans les pays où la polygamie est importante. Dans tous les pays étudiés, le célibat définitif n'existe quasiment pas : la proportion de femmes ou d'hommes encore célibataires à 50 ans demeure très faible.

En Afrique, on sait que le mariage se caractérise par la précocité de la première union chez les femmes. Au calcul de l'âge moyen, nous avons préféré celui de l'âge médian, c'est-à-dire de l'âge où la moitié des personnes d'une cohorte est déjà mariée. Dans les huit pays retenus, cet âge progresse pour les femmes de 25 à 49 ans, mais pas avec la même ampleur partout (tableau I.2). L'âge au premier mariage recule plus nettement en milieu urbain qu'en milieu rural, à l'exception des villes malgaches où il semble stable (20,4 ans en 2008, comme en 1992). L'évolution est particulièrement nette dans les villes sénégalaises : cet âge médian est passé de 18,2 ans en 1992-1993 à 21,5 ans en 2010-2011.

TABLEAU I.2.**Âge médian au premier mariage, femmes de 25 à 49 ans**

PAYS	ENQUÊTE	Milieu de résidence		Niveau d'instruction	
		Urbain (%)	Rural (%)	Non scolarisée (%)	Secondaire et plus (%)
Bénin	EDS 2012	21,0	18,8	18,9	23,6
	EDS 2006	19,8	18,1	18,1	23,5
	EDS 1996	19,2	18,0	18,0	23,0
Burkina Faso	EDS 2010	19,2	17,6	17,6	22,2
	EDS 2003	19,0	17,6	17,6	23,0
	EDS 1993	17,9	17,5	17,5	21,5
Cameroun	EDS 2011	20,0	17,3	15,8	21,8
	EDS 2004	18,7	16,6	15,3	20,8
	EDS 1991	17,4	16,0	15,2	20,3
Kenya	EDS 2008-2009	22,2	19,4	17,5	22,4
	EDS 2003	21,4	19,3	17,3	22,7
	EDS 1993	20,6	18,5	17,0	21,5
Madagascar	EDS 2008-2009	20,4	18,6	17,4	20,6
	EDS 2003-2004	20,2	18,8	17,2	21,3
	EDS 1992	20,4	17,8	16,6	21,7
Mali	EDS 2006	17,3	16,3	16,4	20,3
	EDS 2001	17,5	16,2	16,1	21,8
	EDS 1995-1996	17,0	15,8	15,9	20,5
Maroc	EDS 2003	22,6	19,8	19,5	—
	EDS 1992	20,9	18,8	18,7	—
	EDS 1987	19,3	17,8	17,8	24,9
Sénégal	EDS 2010-2011	21,5	17,7	17,9	—
	EDS 2005	20,1	16,9	17,1	23,9
	EDS 1992-1993	18,2	15,7	15,8	23,0

Source : ICF international (2012). Measure DHS STATcompiler [en ligne]. <<http://www.statcompiler.com>>.

C'est également au Sénégal que le différentiel urbain/rural est le plus important, le mariage étant nettement plus précoce dans les campagnes sénégalaises. Dans l'ensemble, le mariage reste également très précoce au Mali, même si un léger recul de l'âge médian au mariage est enregistré. C'est au Kenya et au Maroc que l'âge au mariage est le plus élevé, tant dans les villes que dans les campagnes. Le rôle de la scolarisation est particulièrement flagrant au Kenya : l'âge au premier mariage des femmes non scolarisées n'a guère progressé, passant de 17 ans en 1993 à 17,5 ans en 2008, alors qu'aux mêmes dates il est passé de 21,5 ans à 22,4 pour les Kenyanes ayant suivi des études secondaires ou plus. Ces différences de comportement matrimonial se retrouvent dans tous les pays, mais notons toutefois qu'au Mali et à Madagascar, le recul de l'âge au mariage des femmes plus longuement scolarisées semble stoppé et, lors des dernières enquêtes, on a même relevé un léger rajeunissement.

On note dans l'ensemble un début de transition dans les schémas de nuptialité, en particulier dans les villes et chez les femmes scolarisées. Cette évolution concerne non seulement l'âge d'entrée en union, mais aussi toute la dynamique matrimoniale, que ce soit les formes et les modalités de l'union ou les ruptures d'union. La précocité de l'entrée en union des jeunes femmes, présentée souvent comme une caractéristique majeure de la nuptialité en Afrique, semble néanmoins perdurer, surtout en milieu rural et particulièrement dans les pays du Sahel.

Le recul de l'âge au premier mariage des femmes est souvent imputé à une série de facteurs liés plus ou moins directement à l'urbanisation : scolarisation plus importante des filles et activité des femmes, en particulier dans le secteur moderne de l'économie, avec la difficulté de concilier la fréquentation scolaire ou la pratique d'une activité et la tenue d'un ménage (Kuate Defo, 2000). L'adoption de nouveaux comportements et de nouvelles conceptions des relations sentimentales avant le mariage, ainsi que de nouveaux modes de vie urbains, sont également des facteurs importants du retard de calendrier dans le premier mariage des femmes (Jordan Smith, 2010 ; Newell, 2009).

Dans certaines capitales africaines comme Dakar, la transition de la nuptialité est largement due à la scolarisation des jeunes filles (Gyimah, 2009), mais aussi aux difficultés d'installation que connaissent les nouveaux ménages, que ce soit des problèmes d'emploi ou des obstacles dans l'accès au logement (Marcoux et Tokindang, 1998). L'obtention d'un emploi rémunéré est déterminante dans la formation d'une première union (Antoine, 2006 ; Calvès, 2007). Ce recul de l'âge au mariage modifie aussi les relations de genre et l'organisation de l'unité domestique (Mensch, Singh et Casterline, 2005). Il ne faut pas négliger non plus l'existence de nouvelles règles juridiques régissant le mariage et la famille, notamment l'adoption de codes de la famille qui reconnaissent des droits nouveaux aux femmes (Ndiaye, 2007 ; Schulz, 2003 ; Soares, 2009).

Par ailleurs, le recul de l'âge au premier mariage ne se limite pas aux femmes : il touche aussi les hommes. Par exemple, au Niger, les effets combinés du libéralisme économique et de l'islam réformiste transforment les modalités et la signification du mariage : les jeunes hommes ressentent nettement la diminution des occasions lorsqu'ils tardent à se marier (Masquelier, 2005).

La forte différence d'âge entre conjoints au premier mariage, loin de s'amenuiser, tend à se maintenir. Cet écart d'âge entre conjoints est fortement corrélé à la pratique de la polygamie et au remariage des femmes (Barbieri et Hertrich, 1999). Dans les villes sahéliennes en particulier, si le mariage est plus tardif, il reste toutefois la préoccupation principale des femmes quant à leur avenir. Le mariage plus tardif des femmes va-t-il entraîner des modifications du marché matrimonial et remettre en cause des pratiques matrimoniales comme la polygamie ?

Pratiquée à différentes époques dans de nombreuses sociétés, la polygamie n'a jamais constitué la seule forme de mariage dans une société (Henrich, Boyd et Richerson, 2012). Dans plusieurs pays africains où une part importante de la population vit sous un régime matrimonial polygame, la monogamie demeure majoritaire. Même si une certaine proportion d'hommes et de femmes ne vivent jamais en union polygame au cours de leur vie, davantage de femmes sont exposées au risque de connaître ce type d'union. Dans une union polygame, à la défiance envers l'époux s'ajoute la méfiance vis-à-vis des coépouses : la dépendance et la soumission des coépouses sont renforcées par la compétition et les inégalités instituées entre elles (Madhavan, 2002). La femme ignore parfois tout de ce qui se passe entre son mari et son autre (ou ses autres) coépouse(s). La polygamie pourrait être alors définie comme une double (voire triple) monogamie : monogamie séquentielle pour chaque femme (quelques jours par semaine) et monogamies juxtaposées pour les hommes (Fainzang et Jurnet, 1988). Les inégalités au sein du ménage polygame et la tendance des femmes à s'autonomiser sur le plan économique et résidentiel conduisent à avancer l'idée que chaque couple constitue un ménage : plutôt que de ménage polygame, Gning (2011) préfère ainsi parler de polyménages.

Nous avons retenu deux indicateurs de la polygamie pour les huit pays africains étudiés ici : la proportion de femmes en union polygame parmi les femmes mariées (tableau I.3) et la proportion d'hommes en union polygame parmi les hommes mariés (tableau I.4).

TABLEAU I.3.**Proportion de femmes en union polygame parmi les femmes mariées**

PAYS	ENQUÊTE	Ensemble (%)	Milieu de résidence		Niveau d'instruction		Groupe d'âge 40 à 44 ans (%)
			Urbain (%)	Rural (%)	Non scolarisée (%)	Secondaire et plus (%)	
Bénin	EDS 2012	37,1	29,2	42,6	41,1	21,7	48,0
	EDS 2006	43,6	36,5	47,7	47,2	28,7	56,3
	EDS 1996	49,6	45,4	51,9	52,7	29,6	63,6
Burkina Faso	EDS 2010	42,4	21,6	48,0	47,1	14,2	54,7
	EDS 2003	48,4	28,2	52,1	52,0	11,2	63,9
	EDS 1993	51,2	31,0	55,4	54,7	12,8	60,2
Cameroun	EDS 2011	31,1	25,7	36,0	46,9	21,5	36,9
	EDS 2004	30,7	23,2	37,9	47,0	17,6	44,3
	EDS 1991	38,6	32,0	42,7	50,0	18,7	47,9
Kenya	EDS 2008-2009	14,9	9,4	16,6	35,1	9,1	23,2
	EDS 2003	18,8	15,6	19,7	37,0	11,2	25,1
	EDS 1993	19,5	13,8	20,5	33,4	11,4	29,7
Madagascar	EDS 2008-2009	7,7	9,9	7,4	10,8	7,9	7,6
	EDS 2003-2004	3,4	3,6	3,4	6,7	1,5	3,5
	EDS 1992	6,6	8,2	6,3	7,7	6,0	5,3
Mali	EDS 2006	40,3	29,2	45,3	42,8	25,0	54,8
	EDS 2001	42,7	33,8	45,6	44,2	26,2	58,7
	EDS 1995-1996	44,3	36,0	47,2	45,6	31,6	58,5
Maroc	EDS 1987	5,5	6,1	5,1	5,5	5,6	6,1
Sénégal	EDS 2010-2011	34,7	27,9	39,5	39,7	20,6	52,0
	EDS 2005	39,8	32,6	44,6	44,0	28,5	60,5
	EDS 1992-1993	47,9	40,7	51,3	51,0	29,9	69,0

Source : Nos calculs à partir de ICF international (2012). Mesure DHS STATcompiler [en ligne]. <<http://www.statcompiler.com>>.

TABLEAU I.4.**Proportion d'hommes polygames parmi les hommes mariés**

PAYS	ENQUÊTE	Ensemble (%)	Milieu de résidence		Niveau d'instruction		Groupe d'âge 40 à 44 ans (%)
			Urbain (%)	Rural (%)	Non scolarisé (%)	Secondaire et plus (%)	
Bénin	EDS 2012	22,4	15,4	27,7	26,9	14,6	34,7
	EDS 2006	33,8	26,8	38,1	41,2	21,0	50,3
	EDS 1996	32,8	28,8	34,9	37,0	26,3	44,8
Burkina Faso	EDS 2010	25,0	9,6	30,1	29,7	6,3	45,9
	EDS 2003	29,5	11,5	33,6	32,4	7,2	57,1
	EDS 1993	35,0	20,0	37,6	38,5	12,5	61,3
Cameroun	EDS 2011	15,6	11,8	19,3	34,7	10,4	31,4
	EDS 2004	13,0	8,7	17,7	28,3	7,0	29,6
	EDS 1991	25,8	22,9	27,6	38,1	13,3	46,1
Kenya	EDS 2008-2009	7,5	3,9	9,2	22,0	5,1	—
	EDS 2003	9,8	7,6	10,6	29,5	6,0	—
	EDS 1993	11,7	8,6	12,6	23,5	8,3	—
Madagascar	EDS 2008-2009	1,7	1,3	1,7	2,8	1,1	2,5
	EDS 2003-2004	0,7	0,3	0,8	1,5	0,0	0,0
Mali	EDS 2006	27,9	22,7	30,4	30,1	19,5	35,5
	EDS 2001	26,8	17,7	29,8	30,0	14,6	52,1
	EDS 1995-1996	27,3	23,2	28,8	30,0	20,0	50,2
Sénégal	EDS 2010-2011	17,2	10,1	23,6	23,2	9,8	36,4
	EDS 2005	24,4	18,5	30,0	29,5	21,4	45,8
	EDS 1992-1993	37,6	30,7	41,3	42,4	15,5	53,2

Source : Nos calculs à partir de ICF international (2012). Measure DHS STATcompiler [en ligne]. <<http://www.statcompiler.com>>.

Les résultats des EDS montrent une disparité des niveaux de polygamie et des différences d'évolution de cette forme d'union. Les rares données disponibles concernant la polygamie au Maroc révèlent que ce régime matrimonial y est peu important. À Madagascar, une proportion, quoique faible, de femmes ou d'hommes vivent en polygamie alors que ce régime matrimonial n'est pas officiellement légal. La modicité des niveaux cache toutefois d'importantes disparités régionales : dans la province de Toliana, 15 % des femmes déclarent être coépouses (Andriamaro, 2013). Au Kenya, ce mode s'érode peu à peu, mais concerne encore 16,6 % des femmes en milieu rural et 9,4 % en ville (respectivement 9,2 % et 3,9 % des hommes). Des différences importantes sont relevées en fonction du niveau de scolarisation : un tiers des femmes non scolarisées sont en union polygame (et cette proportion n'a guère évolué) contre 9,1 % chez les femmes ayant suivi des études secondaires.

Dans l'ensemble, le niveau de polygamie est nettement plus élevé en milieu rural. Dans les quatre pays d'Afrique de l'Ouest, la proportion de femmes en union polygame diminue depuis les années 1990, cette évolution étant plus lente au Burkina Faso et davantage encore au Mali. Les différences entre femmes instruites et femmes non scolarisées sont plus marquées au Burkina Faso qu'au Sénégal. On note que la majorité des femmes mariées de 40 à 44 ans sont en union polygame au Burkina, au Mali et au Sénégal, et que cela concerne près de la majorité (48 %) au Bénin. Dans les quatre pays, les niveaux demeurent particulièrement élevés à la fin de la première décennie des années 2000 : 42,4 % des femmes burkinabè, 40,3 % des Maliennes, 37,1 % des Béninoises et 34,7 % des Sénégalaises vivent en union polygame. Les différences entre milieu urbain et milieu rural demeurent marquées au Bénin, au Burkina Faso et au Mali (tableau I.3).

Vus du côté masculin (tableau I.4), les mêmes constats peuvent être dressés concernant le milieu de résidence ou le niveau d'instruction, même si, par définition, moins d'hommes que de femmes sont concernés par la polygamie. À la fin de la première décennie des années 2000, un homme marié sur quatre est polygame au Burkina, un peu plus au Mali et un peu moins au Sénégal. Au Bénin, malgré son interdiction en 2002, la polygamie perdure, avec cependant une ampleur moindre. Toutefois, aux âges plus élevés (55 à 59 ans), une proportion très importante d'hommes est concernée : près d'un homme sur deux au Burkina Faso et plus d'un homme sur trois au Mali, au Sénégal, au Bénin et au Cameroun. En somme, la polygamie semble concerner tout particulièrement les hommes plus âgés.

Les mécanismes démographiques qui rendent possible la polygamie sont relativement bien cernés (Hertrich, 2006) : la polygamie implique un important écart d'âge au mariage entre les hommes et les femmes et une structure par âge marquée par une base large. Le remariage rapide et fréquent des femmes divorcées ou veuves favorise également cette pratique.

Certains auteurs portent un regard critique sur cette forme d'union en relevant ses effets négatifs sur le statut des femmes et les injustices intrafamiliales dont elle serait porteuse (Sawadogo, 2006). Au regard des faibles taux de polygamie dans un pays musulman du Maghreb comme le Maroc et des taux élevés de polygamie dans certains pays peu islamisés comme le Bénin, le Cameroun ou le Togo, on peut se demander quelle est l'influence réelle de l'islam sur les comportements polygamiques en Afrique subsaharienne (Falen, 2008). Le Coran ne prône pas la polygamie : au contraire, il en a restreint la pratique. Par exemple, le principe de la stricte égalité entre les épouses est une condition bien difficile à respecter. L'islam limite aussi le nombre d'épouses à quatre, nombre rarement atteint, la plupart des polygames étant bigames. Quelles que soient ses justifications, la polygamie possède souvent un statut légal et une reconnaissance en tant que régime matrimonial au même titre que la monogamie. Dans plusieurs pays (Mali, Sénégal, Togo), la législation prévoit différents régimes matrimoniaux, le choix relevant des conjoints.

Le recul progressif de l'âge au mariage et la baisse de la fécondité devaient, en principe, restreindre peu à peu les facteurs favorables à cette institution. Ce n'est pourtant pas ce qui a été observé dans plusieurs pays. En fait, la plupart des tentatives d'explication de la polygamie ont été fondées sur une perception ruraliste des sociétés africaines, et ce, dans le cadre d'un mode de production familial particulier : une économie de subsistance faiblement mécanisée dans laquelle le rôle des femmes comme productrices de produits vivriers est important (Boserup, 1970).

Cette argumentation, strictement économique, a été contestée par Goody (1973), qui souligne que les taux de polygamie les plus élevés sont en Afrique de l'Ouest, alors que c'est en Afrique de l'Est que les femmes sont les plus présentes dans les travaux agricoles. Pour lui, les causes de la polygamie sont avant tout d'ordres sexuel et reproductif, plutôt qu'économique et productif. La polygamie permet en effet à l'homme de maximiser sa descendance (Chojnacka, 2000). La « production » d'enfants dans le cadre de la polygamie permet d'avoir une main-d'œuvre plus nombreuse et, compte tenu la forte mortalité infantile et juvénile, permet aux hommes d'espérer une meilleure prise en charge par ses enfants survivants durant la vieillesse. Dans le même sens, Tabi, Doster et Cheney (2010) suggèrent que le système polygamique au Ghana permet d'assurer une descendance à une famille initialement formée d'une union inféconde. Selon ces auteurs, bien que la plupart des femmes condamnent la polygamie, ce système permettrait d'éviter le divorce aux femmes dites infertiles.

Pour Diop (1985), il y a plusieurs facteurs favorables à la polygamie : cette dernière permet de s'allier à plusieurs groupes et confère un avantage socio-politique. Elle offre également un meilleur apport économique au groupe familial. Libérée régulièrement de certaines tâches domestiques étant donné le système

de tours qui caractérise l'organisation familiale polygamique, la femme peut plus facilement contribuer aux travaux de subsistance par sa production agricole dans ses champs personnels. Ce partage des tâches est parfois recherché par certaines femmes en milieu rural, qui iront même jusqu'à proposer une seconde épouse à leur mari.

Une approche très ruraliste interdit par ailleurs d'imaginer le maintien de la polygamie en milieu urbain africain. La polygamie en ville ne serait ainsi qu'un élément d'ostentation et de prestige réservé à certaines catégories privilégiées. Le milieu urbain et le mode d'organisation de la production qu'il impose offrent en effet de nouveaux modes de vie qui apparaissent *a priori* plus contraignants pour l'institution de la polygamie. Qui plus est, l'aspiration aux valeurs familiales occidentales, véhiculées par les médias, aurait dû, selon certains auteurs, contribuer à entraîner une disparition progressive de la polygamie dans les milieux urbains (Clignet, 1987 ; Lesthaeghe, Kaufmann et Meekers, 1989 ; Romaniuc, 1967 ; Sween et Clignet, 1974). Or de nombreux travaux montrent que la polygamie semble très bien « résister » dans plusieurs villes africaines et peut même, tout comme à la campagne, favoriser un allègement des tâches domestiques dévolues aux membres féminins du ménage et offrir un espace d'autonomie économique pour les femmes mariées (Anderson, 2000 ; Cook, 2007 ; Marcoux, 1997 ; Marcoux et Piché, 1998).

Dans l'ensemble, les données disponibles montrent que l'institution polygamique demeure globalement encore très prégnante en Afrique de l'Ouest, alors qu'elle aurait tendance à être moins répandue au sein des nouvelles générations en Afrique de l'Est (Hetherington, 2001).

Par ailleurs, les dynamiques des ruptures d'union, par divorce ou séparation, sont demeurées mal connues en Afrique jusqu'aux années 1990 : on ignorait presque tout de l'évolution de la fréquence du divorce ainsi que de ses déterminants (Kaufmann, Lesthaeghe et Meekers, 1988). On estimait qu'environ 40 % des femmes mariées avant l'âge de 20 ans se retrouvaient veuves ou divorcées avant 50 ans (Lesthaeghe *et al.*, 1989). La faible proportion d'hommes ou de femmes divorcés demeurait masquée par l'ampleur des remariages dans certains pays. Il reste que ce sont les femmes qui sont en insécurité économique qui divorcent le moins. Le divorce est parfois aussi une stratégie de promotion sociale des femmes, grâce à un remariage avec un homme plus aisé financièrement. Indépendamment de ces considérations matérielles, la femme qui se remarie prend davantage d'autonomie vis-à-vis de son nouveau conjoint (Dial, 2008). Les jeunes femmes urbaines et instruites rentrent en contact avec d'autres valeurs extérieures, qui prônent l'émancipation de la femme et l'égalité des sexes. Mariées plus tard, leurs aspirations entrent parfois en conflit avec les rôles habituellement dévolus à la femme par la société, et les relations entre les conjoints s'en trouvent modifiées (Dial, 2008 ; Thiombiano, 2009 ; Takyi, 2001).

Les textes et les études de cas rassemblés dans cet ouvrage apportent un nouveau regard sur ces questions liées au mariage et permettent de mieux en appréhender certains aspects. Les travaux présentés concernent six pays d'Afrique subsaharienne (Burkina Faso, Kenya, Madagascar, Mali, Sénégal et Togo) et trois pays du Maghreb. Les auteurs, démographes, sociologues ou anthropologues, se sont focalisés sur certains changements majeurs concernant les relations pré-nuptiales, les modalités d'entrée en union, le choix du conjoint, les mariages interethniques, les rapports au sein du couple, l'activité des femmes, le divorce, la polygamie et le remariage.

L'entrée en union est un phénomène complexe qui peut obéir à des logiques diverses et connaître différents processus. Clotilde Binet et Bénédicte Gastineau mettent en évidence dans la province de Fianarantsoa à Madagascar la permanence d'un modèle traditionnel obéissant à la coutume et visant à favoriser la reproduction. Les mères célibataires sont en position favorable sur le marché matrimonial, contrairement à ce que l'on observe dans d'autres régions. Nathalie Mondain, Valérie Delaunay et Thomas LeGrand analysent les changements de comportements matrimoniaux en milieu rural sénégalais, où les migrations féminines vers les villes sont nombreuses. Le mariage plus tardif, du fait des migrations, accroît les risques de naissance hors mariage, sans pour autant influencer sur les comportements face à la contraception. Abdoulaye Maïga et Banza Baya montrent pour leur part une évolution dans les modalités de formation des couples au Burkina Faso, le choix individuel supplantant le contrôle familial des alliances.

En ville, de nouvelles formes d'union moins formalisées apparaissent, surtout chez les personnes davantage scolarisées et chez celles actives dans le secteur moderne de l'économie. S'intéressant aux capitales du Togo et du Sénégal, Philippe Antoine et Donatien Béguy montrent que l'évolution des conditions économiques et la précarité rencontrée par les jeunes générations sur les marchés de l'emploi et du logement les conduisent à ajuster leurs comportements. À Dakar, cela se traduit par une entrée encore plus tardive en union, et ce, en étant malgré tout accueilli chez les parents. À Lomé, cette précarité économique conduit à ce que le mariage formalisé cède le pas à des formes d'union libre chez les jeunes. À Ouagadougou cette fois, Anne-Emmanuèle Calvès et Bilampoa Gnoumou Thiombiano montrent que la scolarisation féminine, qui fait l'objet de nombreux efforts de la part des institutions nationales et internationales sur le continent africain, encourage l'autonomie des femmes en ce qui a trait au choix d'un futur conjoint. La scolarisation de jeunes Ouagalaises favorise également l'adoption d'un modèle de couple plus égalitaire, où les écarts d'âge entre conjoints sont significativement moins importants.

Le mariage et l'union se diversifient aussi dans leurs formes. Poursuivant sur le Burkina Faso, Anne Attané analyse les formes conjugales intermédiaires qui prennent de l'ampleur dans la société mossi. Entre l'union libre et le mariage formalisé, ces formes d'union permettent aux hommes de maintenir leur domination en laissant subsister un sentiment de précarité et de doute chez les femmes. Kamel Kateb met quant à lui en évidence les profondes mutations qui entourent le mariage au Maghreb ces trente dernières années, et ce, du fait, là aussi, de l'importante scolarisation des femmes. Le mariage est de plus en plus tardif, l'écart d'âge entre conjoints diminue et le divorce judiciaire supplante la répudiation. Cependant, au-delà de ces indicateurs, les familles tentent de garder leur emprise sur le mariage et freinent l'émancipation des jeunes couples. Sara Randall et Nathalie Mondain identifient, quant à elles, de nouvelles dimensions du mariage au Sénégal. Même si l'impératif lié à la reproduction reste l'objectif premier du mariage, de nouveaux rapports de genre s'établissent. Dans un contexte où l'âge au premier mariage augmente et où la polygamie se maintient à un niveau élevé, deux dimensions importantes du mariage sont vécues et se transforment de différentes façons : alors que la résidence patrilocale postmariatale et le mariage comme mode d'acquisition du travail des femmes ne sont pas remis en question en milieu rural, elles sont de plus en plus contestées en ville. De l'autre côté du continent, Valérie Golaz montre également que les unions non formalisées prennent de l'importance en milieu rural gusii au Kenya, et que la compensation matrimoniale est de moins en moins acquittée en totalité. Ces unions informelles participent d'une stratégie d'acquisition d'un nouveau statut par les jeunes hommes et d'une attribution par leur père d'une parcelle de terre agricole.

Le dernier thème abordé s'intéresse au devenir des unions et aux tensions internes entre les conjoints, le plus souvent liées à la polygamie, et pouvant conduire au divorce. Agnès Adjamagbo, Pierrette Aguessy et Awa Diallo observent les changements matrimoniaux et les tensions conjugales à Dakar dans un contexte où l'institution du mariage reste une valeur très forte. L'importance croissante du travail des femmes met à mal l'autorité masculine et pousse les femmes à obtenir de nouvelles prérogatives. Ces nouveaux rapports conduisent à des négociations au sein du couple qui ne se font pas toujours en faveur de la femme. Si au Burkina Faso le divorce reste peu fréquent, Bilampoa Gnoumou Thiombiano rend compte des évolutions en cours où problèmes relationnels entre conjoints et difficultés économiques se conjuguent pour contribuer à augmenter la fréquence des séparations au sein des jeunes générations. Le statut de divorcée restant dévalorisé dans ce pays, et afin d'y échapper, les femmes s'accommodent du mieux qu'elles peuvent de leurs difficultés dans leur foyer. Au Sénégal, au contraire, le divorce semble plus souvent être l'issue choisie en réponse à ces tensions. Fatou Binetou Dial rend bien compte

de la complexité des parcours matrimoniaux à Dakar. Les conditions du premier divorce y orientent la suite de la vie matrimoniale des femmes. La complexité de certains parcours matrimoniaux est amplifiée par la pratique de la polygamie et de ses conséquences. Ce qui importe le plus aux femmes de Dakar, ce n'est pas tant le rang d'épouse occupé lors du remariage que la considération que leur mari leur apporte et que leurs conditions de vie lors de la cohabitation avec leur(s) coépouse(s).

En somme, les différentes contributions rassemblées dans cet ouvrage mettent en évidence – on ne s'en étonnera pas – une grande diversité de cas, ce qui vient à nouveau confirmer que l'Afrique est plurielle. L'ensemble de textes réunis dans cet ouvrage pluridisciplinaire fait surtout apparaître des mutations dans les modèles matrimoniaux au sein des sociétés africaines, mutations qui révèlent une véritable révolution silencieuse, annonciatrice de profondes transformations des sociétés, et tout particulièrement des rapports hommes-femmes.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ADJAMAGBO, A., P. ANTOINE, M. R. TOUDÉKA et N. KPADONOU (2014). « Mise en couple et devenir des unions : comparaison de deux capitales ouest-africaines, Cotonou et Lomé », communication présentée au colloque de l'AIDELF, *Trajectoires et âges de la vie*, Bari, Italie.
- ANDERSON, C. (2000). « The persistence of polygyny as an adaptive response to poverty and oppression in apartheid South Africa », *Cross-cultural Research*, vol. 34, n° 2, p. 99-112.
- ANDRIAMARO, F. (2013). *Ruptures familiales et prise en charge de l'enfant à Madagascar*, Nanterre, Université de Paris Ouest, thèse de doctorat en démographie.
- ANTOINE, P. (2002). « Les complexités de la nuptialité : de la précocité des unions féminines à la polygamie masculine en Afrique », dans G. Caselli, J. Vallin et G. Wunsch (dir.), *Démographie : analyse et synthèses*, vol. 2 : *Les déterminants de la fécondité*, Paris, INED, p. 75-102.
- ANTOINE, P. (2006). « Analyse biographique de la transformation des modèles matrimoniaux dans quatre capitales africaines : Antananarivo, Dakar, Lomé et Yaoundé », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 35, n° 2, p. 5-37.
- ANTOINE, P. (2008). « La société dakaroise et le mariage civil, un compromis entre droit de la famille et religion », communication présentée au colloque de l'AIDELF, *Démographie et cultures*, Québec, Canada.
- BARBIERI, M. et V. HERRICH (1999). « Écart d'âges entre conjoints et transition de la fécondité en Afrique subsaharienne », dans UEPA et NPU (dir.), *La population africaine au 21^e siècle*, vol. 2, Dakar, UEPA et NPU p. 163-211.
- BOSERUP, E. (1970). *Women's Role in Economic Development*, Londres, George Allen and Win.
- BOYE, A. K., K. HILL, S. ISAACS et D. GORDIS (1991). « Marriage law and practice in the Sahel », *Studies in Family Planning*, vol. 22, n° 6, p. 343-349.
- CALVÈS, A. E. (2007). « Trop pauvre pour se marier ? Crise de l'emploi urbain et entrée en première union des hommes au Burkina Faso », *Population*, vol. 62, n° 2, p. 339-360.
- CHOJNACKA, H. (2000). « Early marriage and polygyny : Feature characteristics of nuptiality in Africa », *Genus*, vol. 56, n° 3-4, p.179-208.
- CLIGNET, R. (1987). « On sait que la polygamie est morte : vive la polygamie », dans D. Parkin et D. Nyamwaya (dir.), *Transformations of African Marriage*, Manchester, Manchester University Press, coll. « International African Seminars, New Series », n° 3, p. 199-209.

- COOK, C. T. (2007). «Polygyny: Did the Africans get it right?», *Journals of Black Studies*, vol. 38, n° 2, p. 232-250.
- DIAL, F. B. (2008). *Mariage et divorce à Dakar: itinéraires féminins*, Paris, Karthala.
- DIOP, A. B. (1985). *La famille wolof: tradition et changement*, Paris, Karthala.
- FAINZANG, S. et O. JOURNET (1988). *La femme de mon mari. Anthropologie du mariage polygamique en Afrique et en France*, Paris, L'Harmattan.
- FALEN, D. J. (2008). «Polygyny and Christian marriage in Africa: The case of Benin», *African Studies Review*, vol. 51, n° 2, p. 51-74.
- GNING, S. B. (2011). «La polygamie: ménage unique, pluriel ou complexe», communication présentée à la 6^e conférence sur la population africaine de l'Union pour l'étude de la population africaine (UEPA), Ouagadougou, Burkina Faso.
- GOODY, J. (1973). «Polygyny, economy and the role of women», dans J. Goody (dir.), *The Character of Kinship*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 175-190.
- GYIMAH, S. O. (2009). «Cohort differences in women's educational attainment and the transition to first marriage in Ghana», *Population Research and Policy Review*, vol. 28, n° 4, p. 455-471.
- HENRICH, J., R. BOYD et P. J. RICHERSON (2012). «The puzzle of monogamous marriage», *Philosophical Transactions of B*, vol. 36, p. 657-669.
- HERTRICH, V. (1996). *Permanences et changements de l'Afrique rurale: dynamiques familiales chez les Bwa du Mali*, Paris, CEPED, coll. «Les études du CEPED», n° 14.
- HERTRICH, V. (2006). «La polygamie: persistance ou recomposition? Le cas d'une population rurale du Mali», *Cahiers québécois de démographie*, vol. 35, n° 2, p. 39-69.
- HERTRICH, V. (2007). «Le mariage, quelle affaire! Encadrement social et privatisation de l'entrée en union en milieu rural malien», *Sociologie et sociétés*, vol. 39, n° 2, p. 119-150.
- HETHERINGTON, P. (2001). «Generational changes in marriage patterns in the central province of Kenya, 1930-1990», *Journal of Asian and African Studies*, vol. 36, n° 2, p. 157-180.
- JORDAN SMITH, D. (2010). «Promiscuous girls, good wives, and cheating husbands: Gender inequality, transitions to marriage, and infidelity in Southeastern Nigeria», *Anthropological Quarterly*, vol. 83, n° 1, p. 123-152.
- KAUFMANN, G., R. LESTHAEGE et D. MEEKERS (1988). «Les caractéristiques et tendances du mariage», dans D. Tabutin (dir.), *Population et sociétés en Afrique au sud du Sahara*, Paris, L'Harmattan, p. 217-247.
- KUATE DEFO, B. (2000). «L'évolution de la nuptialité des adolescentes au Cameroun et ses déterminants», *Population*, vol. 55, n° 6, p. 941-973.
- LESTHAEGE R., G. KAUFMANN et D. MEEKERS (1989). «The nuptiality regimes in sub-Saharan Africa», dans R. Lesthaeghe (dir.), *Reproduction and Social Organisation in Sub-Saharan Africa*, Berkeley, University of California Press, p. 239-337.
- MADHAVAN, S. (2002). «Best of friends and worst of enemies: Competition and collaboration in polygyny», *Ethnology*, vol. 41, n° 1, p. 69-84.
- MARCOUX, R. (1997). «Nuptialité et maintien de la polygamie en milieu urbain au Mali», *Cahiers québécois de démographie*, vol. 26, n° 2, p. 191-214.
- MARCOUX, R., M. GUÈYE et M. K. KONATÉ (1995). «La nuptialité: entrée en union et types de célébration à Bamako», dans D. Ouédraogo et V. Piché (dir.), *L'insertion urbaine à Bamako (Mali)*, Paris, Karthala, p. 107-133.
- MARCOUX, R. et V. PICHÉ (1998). «Crise, pauvreté et nuptialité à Bamako», dans F. Gendreau (dir.), *Crise, pauvreté et changements démographiques dans les pays du Sud*, Paris, ESTEM, p. 219-235.
- MARCOUX, R. et J. TOKINDANG (1998). «Une émancipation résidentielle remise en question», dans P. Antoine, D. Ouédraogo et V. Piché (dir.), *Trois générations de citoyens au Sahel. Trente ans d'histoire sociale à Dakar et à Bamako*, Paris, L'Harmattan, p. 183-205.

- MASQUELIER, A. (2005). «The scorpion's sting : youth, marriage and the struggle for social maturity in Niger», *Journal of the Royal Anthropological Institute*, vol. 11, n° 1, p. 59-83.
- MENSCH, B. S., S. SINGH et J. B. CASTERLINE (2005). «Trends in the timing of first marriage among men and women in the developing world», dans C. B. Lloyd, J. R. Behrman, N. P. Stromquist et B. Cohen (dir.), *The Changing Transitions to Adulthood in Developing Countries : Selected Studies*, Washington (DC), National Academies Press, p. 118-171.
- N'DIAYE, M. (2007). *Les débats autour du code de la famille : l'enjeu de la production des normes. Comparaison Maroc/Sénégal*, Bordeaux, Université de Bordeaux, master en sciences politiques.
- NEWELL, S. (2009). «Godrap girls, Draou boys, and the sexual economy of the bluff in Abidjan, Côte d'Ivoire», *Ethnos*, vol. 74, n° 3, p. 379-402.
- ROMANIUC, A. (1967). *La fécondité des populations congolaises*, Paris, Mouton.
- SAWADOGO, A. Y. (2006). *La polygamie en question*, Paris, L'Harmattan.
- SCHULZ, E. D. (2003). «Political factions, ideological fictions: The controversy over family law reform in democratic Mali», *Islamic Law and Society*, vol. 10, n° 1, p. 132-164.
- SOARES, B. F. (2009). «The attempt to reform family law in Mali», *Die Welt des Islams*, vol. 49, n° 3, p. 398-428.
- SWEEN, J. et R. CLIGNET (1974). «Type of marriage and residential choices in an African city», *Journal of Marriage and the Family*, vol. 36, p. 781-793.
- TABI, M. M., C. DOSTER et T. CHENEY (2010). «A qualitative study of women in polygynous marriages», *International Nursing Review*, vol. 57, n° 1, p. 121-127.
- TAKYI, B. K. (2001). «Marital instability in an African society: exploring the factors that influence divorce processes in Ghana», *Sociological focus*, vol. 34, n° 1, p. 77-96.
- THIOMBIANO, B. (2009). *Ruptures d'unions conjugales au Burkina Faso : causes et effets sur les femmes et leurs enfants*, Montréal, Université de Montréal, thèse de doctorat en démographie.



CHAPITRE 1

EN CHEMIN VERS LE MARIAGE

PARCOURS SEXUEL ET FÉCOND DES JEUNES DE LA PROVINCE DE FIANARANTSOA (MADAGASCAR)

CLOTILDE BINET ET BÉNÉDICTE GASTINEAU

LA PLUPART DES PAYS D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE sont engagés dans une transition de la nuptialité, caractérisée entre autres par une certaine privatisation du mariage. Les lignages ou les familles choisissent moins souvent qu'auparavant le conjoint et les décisions relatives au mariage reposent davantage sur le couple que sur la famille (Antoine et Djire, 1998 ; Jensen et Thornton, 2003 ; Hertrich, 1996). Cette émancipation des individus est à même de favoriser, ultérieurement, une plus grande négociation entre les époux dans les prises de décision concernant la fécondité et la contraception (Andro et Hertrich, 2001).



Madagascar semble faire figure d'exception dans le paysage africain. Les indicateurs démographiques classiques indiquent une stabilité des comportements depuis l'indépendance (1960). L'âge d'entrée en union n'augmente quasiment pas : en 1966, il était de 18 ans pour les femmes et il est de 19,1 ans en 2003-2004, soit une augmentation d'un peu plus d'un an en l'espace de 37 ans. Cependant, l'institution sociale qu'est le mariage évolue sans que ces évolutions soient nécessairement visibles dans les indicateurs démographiques. L'un des changements importants est l'affaiblissement dans certaines régions et certains groupes socioculturels du lien entre nuptialité et fécondité (Binet, 2008).

Dans le modèle de nuptialité décrit par les anthropologues depuis le début du xx^e siècle, l'objectif principal du mariage est la fécondité des couples et donc la reproduction des lignages. Le mariage a alors un enjeu collectif. Le choix du conjoint est libre, sous réserve de critères de parenté (respect de l'exogamie) et des critères relatifs à la hiérarchie sociale. Les différentes étapes menant à l'union sont quant à elles codifiées de manière à s'assurer que le couple soit fertile et puisse contribuer à la reproduction des lignages. Le mariage coutumier n'est célébré qu'après la première grossesse et il peut même attendre la naissance du premier enfant. En cas de stérilité, des pressions familiales et sociales sont exercées sur le couple pour qu'il se sépare. Chacun des conjoints doit alors tenter de former un autre couple.

Aujourd'hui, ce lien entre fécondité et nuptialité reste très fort : non seulement un mariage ne doit pas rester stérile, mais il doit être fécond rapidement. Alors que l'âge à la première union des femmes est tardif à Madagascar comparativement aux autres pays africains, le niveau de fécondité hors mariage y est particulièrement élevé (Garenne et Zwang, 2004). Parmi les 23 pays d'Afrique subsaharienne étudiés par Garenne et Halifax (2000), Madagascar a la plus forte proportion de naissances hors mariage (dans l'ensemble des naissances). Elle varie de 3 % au Niger à plus de 14 % à Madagascar. Les conceptions hors mariage y sont nettement plus nombreuses : en 2003-2004, 37 % des premières naissances ont été conçues avant l'entrée en union des femmes. Beaucoup d'unions continuent d'être formalisées « à l'occasion » d'une grossesse.

Toutefois, cela n'exclut pas que certaines populations s'éloignent de ce modèle. Des différences importantes au sein du pays sont observées, différences qui s'expliquent en grande partie par les attitudes culturelles à l'égard de la sexualité et du mariage (Garenne et Zwang, 2004). La province d'Antananarivo se distingue ainsi par une très faible prévalence de la fécondité hors mariage : seulement 7 % des premières naissances. La sexualité et la fécondité hors mariage sont très stigmatisées dans cette région, qui est la plus christianisée. Une jeune fille enceinte alors qu'elle est célibataire doit rapidement se marier (Gastineau, 2005). Pour éviter ce mariage, des adolescentes – sans qu'on puisse réellement dire combien – ont recours à l'avortement (Gastineau, 2004). Ces jeunes filles souhaitent

choisir librement leur conjoint après plusieurs fréquentations et reculer l'âge d'entrée en union afin de terminer leurs études et de s'assurer d'un minimum d'autonomie financière. L'arrivée d'un enfant compromet les projets scolaires et professionnels dans le contexte de la capitale, où les mères célibataires sont peu aidées, voire marginalisées. Il peut paraître alors paradoxal de constater que la quasi-totalité des adolescentes ont une sexualité non protégée. Il semble que les grossesses des adolescentes, même celles se terminant par un avortement, ne sont pas nécessairement non désirées. Elles permettent à la jeune fille et à son petit ami de se rassurer sur leur fertilité (Binet, Gastineau et Volomanana, 2005). L'enfant quant à lui n'est pas forcément désiré. À Antananarivo, une mère célibataire aura beaucoup de mal à entrer ensuite en union. La fécondité se conçoit dans le mariage et les célibataires restent fréquemment sans enfant. Ainsi, dans la province d'Antananarivo, 66 % des femmes célibataires à 49 ans n'ont jamais eu d'enfants, contre 7 % dans le reste du pays (Garenne et Zwang, 2004).

À l'inverse, dans la majorité des régions de Madagascar, le fait d'être enceinte pour une jeune célibataire semble être toujours toléré, voire encouragé. Sur la côte Est, dans les provinces de Fianarantsoa et de Toamasina, par exemple, les mères célibataires ne souffrent d'aucune stigmatisation (Ottino, 1998 ; Ravalolomanga, 1992). La grossesse peut même participer au processus de mise en union. Ce sont des régions de l'île où le mariage à l'essai a longtemps été pratiqué, les couples ne formalisant leur union par un mariage coutumier qu'après la première grossesse ou la première naissance.

Dans cette étude¹, nous allons nous intéresser plus particulièrement à la région de Fianarantsoa. Nous disposons pour cette province de plusieurs travaux ethnologiques décrivant les comportements sexuels, féconds et matrimoniaux ainsi que d'une enquête particulière permettant une étude approfondie des relations entre l'activité sexuelle, les grossesses et le processus de mise en couple.

Nous présentons d'abord le modèle d'entrée en sexualité, en fécondité et en union dans cette région tel qu'il est décrit par les anthropologues. Nous analysons ensuite les parcours de jeunes de la première fréquentation jusqu'au mariage pour voir si les grossesses hors mariage sont encore aujourd'hui une étape du processus matrimonial. Les questions principales de ce travail sont : y a-t-il toujours du côté des hommes des stratégies visant à tester la fertilité de leur partenaire en vue d'un mariage ? Comment les jeunes mères célibataires se placent-elles sur le marché matrimonial ? Nous allons voir également en quoi les parcours des jeunes sont fortement différenciés selon le sexe.

1. Certains des résultats de recherche présentés dans ce chapitre ont fait l'objet d'une communication à la 5^e conférence africaine sur la population de l'Union pour l'étude de la population africaine (Arusha, Tanzanie, 10-14 décembre 2007).

LES DONNÉES

Les enquêtes démographiques et de santé (EDS) fournissent des indicateurs sur le calendrier d'entrée en vie sexuelle, féconde et matrimoniale. Pour Madagascar, nous disposons des données des enquêtes de 1992, 1997 et 2003-2004². Néanmoins, les informations disponibles dans ces enquêtes sont insuffisantes pour une bonne compréhension du lien entre sexualité et entrée en vie féconde. C'est pourquoi notre réflexion se base aussi sur une enquête microlocale menée dans la province de Fianarantsoa dont les résultats permettent de mettre en valeur le contexte des décisions sexuelles et reproductives des jeunes et de préciser la relation entre activité sexuelle, risque de fécondité et choix du conjoint.

Les EDS sont conçues principalement pour évaluer les comportements reproductifs à tous les âges de la vie féconde des femmes. Elles ne s'intéressent ni à une population particulière ni à une thématique propre à la santé de la reproduction. Elles fournissent pourtant des indicateurs utiles et essentiels sur les populations de jeunes et les célibataires, en permettant notamment des analyses discriminantes en matière de caractéristiques socioéconomiques, géographiques et autres. Leurs principales limites tiennent au fait qu'elles se limitent à des événements précis : le premier rapport sexuel, le premier mariage, les naissances vivantes. On peut donc mener des analyses sur le calendrier des événements ou sur les intervalles entre les événements, ce qui est fréquemment le cas pour les études comparatives entre pays (Bozon et Hertrich, 2001 ; Ferry, 2001). Les analyses se résument à une succession d'événements, même si ceux-ci sont des événements-clés (c'est-à-dire marquants sur le plan social tout comme sur le plan individuel), alors que prime souvent l'idée de parcours dans la détermination des comportements sociaux (Bozon, 2002). On dispose aussi de peu d'information sur le contexte relationnel de la sexualité et de la fécondité hors mariage, en l'absence d'information sur la nature des fréquentations (avec ou sans relations sexuelles) et sur le type de relations entretenues avec le partenaire (orientées vers un mariage ou non). C'est pourquoi nous avons choisi de les compléter par des enquêtes ponctuelles de nature davantage qualitatives.

Le lancement d'une enquête sur les conditions de vie³ dans quelques communes de la province de Fianarantsoa a été l'occasion de mener une recherche parallèle sur le processus de choix du conjoint dans cette province. Dans cette

2. Dans cet article, nous utilisons les rapports dans lesquels les résultats ont été publiés (République de Madagascar, 1994, 1998, 2005) et nous utilisons également les bases de données brutes des enquêtes.
3. L'enquête a été réalisée en mars 2005 dans le cadre du projet Promouvoir le patrimoine mondial – Phase II, dans les *clusters* du sud-est de Madagascar. Nous remercions chaleureusement Mme Yvette Ribaira qui nous a donné la chance de collecter ces données.

enquête ont été recueillies de façon très détaillées l'histoire des fréquentations vécues par les hommes et les femmes, l'histoire des partenaires sexuels, l'histoire matrimoniale et les parcours génésiques. Toutes les relations (fréquentations amoureuses avec ou sans relations sexuelles, avec ou sans projet de mariage, partenaires sexuels quelle que soit la relation entre les deux individus) ont été consignées. Dix-sept jeunes femmes et 18 jeunes hommes âgés de 20 à 24 ans ont ainsi été interrogés. Pour ces 35 individus, nous avons pu analyser de façon fine les différentes étapes vers le mariage. Des pseudonymes ont été attribués à chaque questionnaire sélectionné, ce qui permet de préserver l'anonymat tout en offrant une description individualisée des parcours.

Avant d'analyser les comportements des jeunes aujourd'hui, il est intéressant de faire un détour par la littérature anthropologique et historique pour mieux comprendre ce qu'est le modèle d'entrée en vie sexuelle, féconde et matrimoniale des jeunes et par conséquent de mieux analyser les comportements actuels.

LE CONTEXTE CULTUREL ET HISTORIQUE DE LA SEXUALITÉ ET DE LA FÉCONDITÉ DES JEUNES DANS LA PROVINCE DE FIANARANTSOA

La province de Fianarantsoa s'étend de la partie centrale de Madagascar (autrefois appelée Hautes-Terres) à la côte Est, bordée par l'océan Indien. Deux groupes ethniques majoritaires peuplent cette province : les Betsileo sur les Hautes-Terres et les Tanala dans la région forestière intermédiaire entre les Hautes-Terres et la côte⁴. Ces deux populations vivent toutes deux de l'agriculture et, dans une moindre mesure, de l'élevage, les zébus constituant une aide matérielle dans le sarclage et le labourage des rizières (Deschamps et Vaniès, 1959 ; Poirier, 1970).

La plupart des données ethnographiques, des plus anciennes remontant à la période précoloniale aux plus récentes, portent sur l'ethnie des Tanala (Ardant du Picq, 1905 ; Beaujard, 1983 ; Ravalolomanga, 1992). On trouve peu d'études particulières sur les autres groupes ethniques de la région. Néanmoins, au-delà des normes et des pratiques propres à chaque groupe, tous ces travaux s'accordent sur le fait que le contexte de la province valorise depuis longtemps une fécondité précoce, ce que reflète une grande tolérance à l'égard de la sexualité des célibataires et ce qui conduit souvent à des pratiques de mariage à l'essai⁵.

4. D'autres groupes ethniques habitent la côte Est, en particulier les Antambahoaka, les Antaimorona et les Antaifasina (Linton, 1928).

5. Le mariage à l'essai est un type de mariage où la compensation matrimoniale est remise en deux temps : au moment du mariage et au bout d'une année d'union. Si la femme n'est pas tombée enceinte la première année, l'union peut être facilement dissolue.

Chez les Tanala, le choix du conjoint était relativement libre : les seuls interdits étaient liés à la caste et aux liens de parenté (Beaujard, 1983 ; Gaudebout et Molet, 1957). Pour respecter ces interdits, les jeunes étaient contraints de se déplacer dans les villages environnants pour trouver un conjoint. Par conséquent, les fréquentations adolescentes étaient peu contrôlées par les familles. Il était cependant habituel qu'au bout de quelques semaines de fréquentations, le jeune homme se présentât à la famille de la jeune fille et offrit à celle-ci un petit cadeau sans que cela constituât une promesse de mariage. Lorsque les jeunes décidaient de se marier, ils informaient leur famille (Ravalolomanga, 1992). Le mariage était une institution très importante, il était le seul statut social acceptable de la vie adulte. Les jeunes filles dès la puberté étaient encouragées à trouver un conjoint (Radimilahy, 1987).

Les Tanala accordaient une importance toute particulière à la fécondité. Celle-ci était vue comme émanant de la volonté divine et non directement liée aux relations sexuelles (Gaudebout et Molet, 1957 ; Ravalolomanga, 1992). La stérilité était redoutée, elle était associée à la sorcellerie, pratique largement condamnée par la société. Pour l'éviter, les jeunes filles étaient encouragées à faire preuve très tôt de leur fertilité, soit avant le mariage, soit rapidement après l'entrée en union. La fécondité hors mariage n'était pas stigmatisée : une mère célibataire trouvait facilement un mari. Toutefois, la liberté sexuelle et amoureuse accordée aux jeunes et notamment aux femmes doit être relativisée, le cumul des fréquentations amoureuses demeurant dévalorisé et la jeune fille pouvant y perdre sa réputation (Radimilahy, 1987 ; Ravalolomanga, 1992). Cette sexualité hors mariage devait avoir pour unique objectif la procréation, pour s'assurer de la fertilité de la femme.

Les comportements décrits chez les Tanala valent pour la majorité des groupes culturels peuplant la côte Est, avec d'un groupe à l'autre des différences marginales. Le travail ethnographique réalisé par Deschamps et Vaniès (1959) permet de préciser quelques-unes de ces variations. Chez les Antemoro, par exemple, contrairement aux Tanala, le mariage était généralement arrangé par les familles (Deschamps et Vaniès, 1959). Cependant, dès le milieu du xx^e siècle, les individus ont eu une plus grande liberté pour choisir leur conjoint et le mariage est devenu relativement tardif pour les filles (18-20 ans) et les garçons (20-23 ans) (Deschamps et Vaniès, 1959). Ce libre choix du conjoint a rapproché le modèle des Antemoro de celui des Tanala.

Malgré ces variations d'un groupe socioculturel à l'autre, les travaux ethnologiques nous permettent de décrire un modèle dominant d'entrée en vie sexuelle et en vie féconde dans la province de Fianarantsoa. Ce modèle est caractérisé par la précocité de la première relation sexuelle et de la première grossesse ainsi que par le fait que la fécondité hors mariage n'est pas stigmatisée et peut même être encouragée pour s'assurer de la fertilité de la femme.

Que reste-t-il aujourd'hui de ces modèles d'entrée en union décrits par les anthropologues? Les relations hors mariage ont-elles toujours pour objet de tester la fertilité du couple? La fécondité hors mariage est-elle toujours si peu stigmatisée, et donc est-elle toujours un moyen de se placer sur le marché matrimonial?

LES PARCOURS PRÉMARITAUX CHEZ LES JEUNES D'AUJOURD'HUI

Les résultats des enquêtes nationales démographiques et de santé

En 2003-2004, l'âge médian aux premières relations sexuelles des femmes de Fianarantsoa âgées de 20 à 24 ans est de 17,4 ans. Il est relativement stable. La moitié des femmes âgées de 45 à 49 ans avait eu leur premier rapport sexuel à 16,8 ans. Pour tous les groupes d'âge, le premier rapport sexuel des femmes se fait à un âge relativement proche de celui des hommes (tableau 1.1). En revanche, les différences d'âge d'entrée en union sont importantes entre les femmes et les hommes, conduisant à une vie sexuelle pré-nuptiale plus longue pour les hommes. Pour les femmes, deux années séparent le premier rapport sexuel de la première union, tandis que pour les hommes cette période dure presque 6 années.

TABLEAU 1.1.

Âge médian aux premiers rapports sexuels,
à la première union et à la première naissance, Fianarantsoa, 2003-2004

Groupe d'âge	Premiers rapports sexuels	Première union	Première naissance
20 à 24 ans	17,4	19,0	19,6
25 à 29 ans	17,1	18,9	19,5
30 à 34 ans	17,1	18,8	20,6
35 à 39 ans	17,5	19,7	21,1
40 à 44 ans	16,9	19,0	19,7
45 à 49 ans	16,8	19,0	22,5
Femmes âgées de 25 à 49 ans	17,1	19,0	20,5
Hommes âgés de 25 à 59 ans	18,2	23,9*	—

* Hommes de 30 à 59 ans.

Source : République de Madagascar (2005).

Pendant cette période, le risque de grossesse est très élevé. En effet, les jeunes filles n'utilisent que très rarement la contraception : 96 % des célibataires âgées de 15 à 24 ans sexuellement actives n'utilisaient aucune contraception en 2003-2004 au moment de l'EDS. Or la quasi-totalité des jeunes filles avaient déclaré connaître au moins une méthode contraceptive, ce qui indique que cette non-utilisation de la contraception ne reposait pas sur un problème de connaissance des méthodes, ni d'ailleurs sur un problème d'offre, mais renvoyait plutôt à une faible demande.

Compte tenu de ces rapports sexuels non protégés, il n'est pas rare que les jeunes filles célibataires se retrouvent enceintes. Un peu plus de 30 % des premières conceptions ont eu lieu avant la première union dans cette province, et 15,3 % des enfants de rang 1 sont effectivement nés avant l'union.

Aucune évolution significative n'est visible entre les générations. Les femmes les plus jeunes ont comparativement autant de conceptions prénuptiales ou de naissances prénuptiales que les femmes plus âgées (tableau 1.2). Certaines générations, comme celles des femmes de 25 à 29 ans ou de 40 à 44 ans en 2003-2004, ont plus fréquemment vécu une conception prénuptiale et une naissance prénuptiale, mais pour les générations encadrantes les tendances marquent plutôt une stabilité des comportements.

TABLEAU 1.2.

Proportion de naissances et de conceptions hors mariage parmi les naissances de rang 1 par groupe d'âge, Fianarantsoa, 2003-2004

Groupe d'âge	Part des naissances hors mariage parmi les naissances de rang 1	Part des conceptions hors mariage parmi les conceptions de rang 1*	Effectifs
20 à 24 ans	12,4	32,8	186
25 à 29 ans	19,5	43,4	220
30 à 34 ans	13,9	30,0	223
35 à 39 ans	10,5	30,7	153
40 à 44 ans	24,4	40,6	160
Total	15,3	33,4	1012

* Conceptions ayant abouti à une naissance vivante.

Source : Nos calculs à partir de République de Madagascar (2005).

Ces résultats confirment l'importance des naissances hors mariage dans cette province. Il semble bien que, d'une part, avoir un enfant avant le mariage ne handicape en rien le mariage de la mère et, d'autre part, que l'annonce de la grossesse soit rapidement suivie d'une union.

Nous allons maintenant chercher à vérifier ces deux faits à travers l'étude détaillée des parcours des 35 jeunes adultes résidant dans la province de Fianarantsoa que nous avons interrogés lors de notre enquête qualitative.

— Les fréquentations pré-nuptiales pour tester la fertilité du couple

Les résultats de l'enquête qualitative sur les parcours des jeunes hommes et des jeunes femmes montrent que l'entrée en union est le plus souvent précédée de fréquentations amoureuses. La définition des fréquentations amoureuses a été laissée à la discrétion de chacun. L'analyse des histoires de ces jeunes permet de mettre en exergue le fait que l'objet de ces fréquentations reste la recherche d'un conjoint en vue d'un mariage.

Tous les jeunes répondants, filles et garçons, ont déjà eu des fréquentations, d'une durée plus ou moins longue. Les filles déclarent plus de fréquentations que les garçons. Elles ne sont pas toutes accompagnées d'un projet de mariage. Le projet de se marier est très fréquent lorsque la relation dure plus d'un mois. Cette durée d'un mois est significative. En effet, les pratiques anciennes imposaient à l'homme qui fréquente une jeune fille depuis un mois de se présenter à sa famille et d'offrir un cadeau (Gaudebout et Molet, 1957). Ce cadeau ne constitue pas une promesse de mariage, mais est un moyen de rendre légitime la fréquentation aux yeux de la famille et de la société. Dans l'enquête menée en 2005, pour l'ensemble des jeunes filles interrogées, il y a un lien étroit entre cette pratique et l'engagement matrimonial.

Dans les déclarations des filles, les projets de mariage ressortent comme étant relativement indépendants de la fécondité. La plupart des fréquentations supérieures à un mois ont eu un projet de mariage, que l'union ait été féconde ou non. Le cumul des fréquentations adolescentes reflète d'abord le désir de trouver un conjoint avec qui commencer une union stable. On retrouve beaucoup moins fréquemment cette association entre la durée de la relation et l'engagement chez les hommes, pour qui des fréquentations de longue durée ne donnent pas nécessairement lieu à un projet de mariage. Ces différences s'expliquent par le fait que, pour l'homme, ce qui détermine le projet de mariage n'est pas tant la durée de la relation que l'assurance que son couple n'est pas stérile. Les hommes enquêtés ont décidé d'entrer en union soit parce que leur partenaire était enceinte, soit parce qu'ils avaient atteint ce qu'ils pensaient être un âge impératif d'entrée en union.

La plupart des jeunes ont des relations sexuelles au cours des fréquentations pré-nuptiales, quelle que soit la durée de celles-ci. Ces relations sexuelles sont systématiquement non protégées, non par ignorance, car les méthodes naturelles (comme le retrait ou l'abstinence périodique) ou modernes (comme le préservatif) sont connues de tous et disponibles. Il y a clairement un défaut de demande. De nombreuses jeunes filles font donc l'expérience d'une grossesse avant leur union et cette grossesse amène le jeune homme à proposer le mariage. L'exemple de Lova, jeune père de famille de 24 ans, illustre bien ce parcours.

Lova a 24 ans. Il a eu une scolarisation de niveau primaire. Aujourd'hui, il est marié coutumièrement et vit en couple. Lova a cinq fréquentations avant de rencontrer son épouse actuelle. Il commence à flirter à l'âge de 17 ans, avec une jeune fille d'un an sa cadette. Cette première fréquentation a duré un an. Pour Lova, flirter signifie chercher une épouse. En effet, tous ces flirts ont duré plusieurs mois et il a eu à chaque fois un projet de mariage avec la jeune fille. Il se marie à l'âge de 22 ans, avec une jeune femme de 19 ans qui est enceinte. Il épouse la première femme qui tombe enceinte au cours de ses fréquentations. Lova connaît des méthodes contraceptives (abstinence périodique et préservatif) mais n'en a utilisé aucune. Son objectif était de chercher une épouse fertile.

Le mariage est une étape indispensable pour accéder à la paternité, que ce soit d'enfants biologiques ou des enfants de sa femme (quel que soit le père biologique), mais chez les Tanala par exemple le mariage est une condition nécessaire mais non suffisante. Il existe ainsi des cérémonies propres à la fécondité : c'est pour eux la cérémonie du *mamoaka zaza* (littéralement : sortir l'enfant) qui se tient trois mois après la naissance et par laquelle le père reconnaît son enfant (Gaudebout et Molet, 1957). La question de la paternité est donc dans une certaine mesure plus complexe que celle de la maternité dans cette société. La paternité biologique semble n'avoir que peu de valeur. Dans ces conditions, le rapport des hommes aux fréquentations, à la sexualité et à la fécondité hors mariage est très particulier. Ils peuvent refuser d'assumer une paternité non désirée mais, *a contrario*, peuvent se voir refuser la reconnaissance de leur enfant par la mère de celui-ci.

La venue d'une grossesse est un événement qui engage l'homme vers le mariage, mais lorsqu'il enchaîne plusieurs fréquentations sans qu'aucune de ses partenaires soit enceinte, il peut épouser une femme qui est déjà mère ou une femme sans enfant. En effet, la norme requiert un mariage relativement précoce pour les hommes. Le mariage – et donc la création d'un nouveau ménage –

permet l'accès à des moyens de production individuels et l'accès à un statut d'adulte reconnu dans la société (Deschamps et Vaniès, 1959 ; Pavageau, 1981). Ainsi, un homme peut décider d'épouser une femme dont il n'est pas assuré de la fertilité. Prenons l'exemple d'Andry.

Andry a 25 ans. Au moment de l'enquête, il est marié coutumièrement et vit avec sa compagne. Il s'est marié 4 ans auparavant, à l'âge de 21 ans. Andry n'a pas encore eu d'enfant. Avant de se marier, Andry a eu de nombreux flirts, qui ont duré d'une journée à quelques mois. Il a eu des relations sexuelles avec tous ses flirts, sans jamais utiliser de méthode contraceptive, mais aucune des femmes n'est tombée enceinte. Il a eu des relations sexuelles avec sa femme avant de se marier mais sans que celle-ci tombe enceinte. À 21 ans, il a jugé qu'il était temps de se marier même si sa future femme n'était pas enceinte.

À la lecture des parcours des jeunes adultes de la région de Fianarantsoa, nous observons des stratégies masculines visant à tester la fertilité du couple avant d'entrer en union. Un résultat intéressant est que les points de vue des hommes et ceux des femmes divergent : si les hommes semblent attendre une preuve de fertilité pour entrer en union, les femmes sont plus promptes à envisager le mariage. Elles recherchent avant tout une certaine stabilité.

— La position des mères célibataires sur le marché matrimonial

L'étude de la position des mères célibataires sur le marché matrimonial est dans ce contexte un indicateur particulièrement riche de renseignements sur les évolutions affectant la formation des unions. En effet, si la fécondité est le principal déterminant aux décisions de mariage, la place des mères célibataires devrait être relativement favorable, puisque ce sont des femmes qui ont fait preuve de leur fertilité et que, dans la société tanala, l'époux peut adopter les enfants de sa femme (Vérin, 1965). Les femmes peuvent tout à fait avoir plusieurs enfants de plusieurs pères avant de se marier. C'est le cas de Noro, 20 ans.

Noro a 20 ans. Elle a suivi les deux premières années d'école primaire. Elle a déclaré avoir entretenu quatre fréquentations amoureuses jusqu'à présent. Sa première relation a débuté à l'âge de 16 ans et a duré 8 mois. La suivante a duré un peu plus longtemps, mais la troisième seulement trois semaines. Noro a eu des projets de mariage avec ses deux premiers amis mais pas avec le troisième. Elle amorce sa vie sexuelle dès sa première relation amoureuse. Elle a eu des relations sexuelles avec tous ses partenaires et n'a jamais utilisé de contraception. ►

Elle tombe enceinte pour la première fois à l'âge de 18 ans, avec son deuxième partenaire. Au bout d'un an et demi, elle rompt avec ce partenaire. Son statut de mère célibataire ne l'empêche pas de connaître deux autres hommes, dont son partenaire actuel, de qui elle est tombée enceinte. Noro s'est déclarée célibataire à l'enquête, elle vit toujours chez ses parents, mais elle projette de se marier avec son partenaire actuel, père de l'un de ses enfants.

Si la survenue d'une grossesse tend à stabiliser une relation amoureuse, ce n'est pourtant pas systématique. Les jeunes filles se retrouvent parfois enceintes dans le cadre de fréquentations instables, sans projet de mariage. Aucune n'a cherché à se faire avorter, elles ont toutes gardé l'enfant. Il apparaît que ces mères sont bien considérées et bien placées sur le marché matrimonial car elles ont fait preuve de leur fertilité. Elles peuvent négocier leur mise en union avec les hommes en leur apportant une descendance. Toutefois, il existe des situations plus problématiques, où la jeune femme n'a pas réussi à entrer en union. C'est le cas de Fara, 24 ans.

Fara a 24 ans. Elle a suivi les deux premières années d'école primaire. Actuellement, elle est célibataire et vit avec ses parents. Fara entre en vie sexuelle à l'âge de 18 ans. Fara a été enceinte deux fois. La première fois correspond à sa première relation amoureuse, qui n'avait duré que sept jours. Fara a choisi de continuer sa grossesse et l'enfant est né vivant. Sa deuxième grossesse survient à l'âge de 19 ans, dans le cadre d'une relation qui ne durera qu'un mois. Fara met au monde un second enfant. Elle projetait de se marier avec le père de son second enfant, mais le mariage n'a pas abouti. Après cette deuxième grossesse, Fara connaît plusieurs fréquentations (une très courte d'une semaine, sans relations sexuelles, et une autre plus longue qui durera une année) mais reste célibataire et élève seule ses enfants.

Une grossesse ne mène pas nécessairement à une union notamment parce que la jeune fille peut refuser cette union, et donc la paternité de l'enfant à naître à son partenaire. De plus, la présence d'un enfant ne garantit pas que l'union sera stable et les conjoints peuvent dissoudre le mariage. Les jeunes mères célibataires ou séparées trouvent facilement des partenaires pour de nouvelles fréquentations plus ou moins longues, comme l'a fait Lucie, 23 ans.

Lucie a 23 ans. Elle a été scolarisée dans le primaire jusqu'en classe de CE2. Actuellement, elle est mariée coutumièrement et vit avec son mari. Lucie est enceinte au moment de l'enquête. Elle a déjà deux enfants d'un précédent mariage, qui avait duré deux ans. Après la rupture avec son premier mari, Lucie n'a eu aucun mal à se remettre en couple. Elle est restée célibataire environ un an, sans avoir d'autres fréquentations, avant de rencontrer son conjoint actuel. Lucie connaît deux méthodes contraceptives mais n'en a jamais utilisé.

CONCLUSION

Dans la province de Fianarantsoa, le modèle de choix du conjoint est relativement stable. Les indicateurs des EDS ont confirmé l'absence de transitions de l'âge à la première union et le maintien des intervalles entre le premier rapport sexuel, la première union et la première naissance. Ces tendances sont confirmées par les enquêtes qualitatives : la fécondité occupe toujours une place importante dans le choix de l'épouse. La permanence de ce modèle implique que les relations entre les hommes et les femmes sont encore fortement définies par la coutume qui organise le mariage autour d'un projet essentiellement reproductif. Cela ne signifie pas que les femmes n'ont pas de pouvoir de décision quant au choix de leur époux ou quant à leur mise en union, mais celui-ci est plus important lorsqu'elles ont donné la preuve de leur fertilité. À ce titre, la position des mères célibataires sur le marché matrimonial est significative de ce modèle de relations de genre.

À Madagascar, la stabilité du modèle matrimonial est liée au modèle de procréation, qui valorise une entrée en vie féconde précoce pour les femmes. Ce modèle n'est pas remis en question par les jeunes générations. Dans ce contexte, la négociation de la contraception semble difficile en situation pré-nuptiale : d'une part, elle est rarement envisagée comme nécessaire puisque la sexualité a explicitement un objectif procréatif, d'autre part, le statut de la femme reste essentiellement défini par la maternité. Cependant, comme le choix du conjoint est le fait des individus, cela suggère des possibilités plus grandes de discussion autour du projet de fécondité une fois le couple marié.

En conclusion, les résultats présentés ici montrent bien que le mariage est un processus à différentes étapes. L'étude des changements de nuptialité est complexe, car elle doit prendre en compte l'ensemble de ces étapes. Pour les décrire et les analyser, des données de nature différentes sont requises : données quantitatives et qualitatives, nationales et locales, démographiques, anthropologiques, économiques, etc. Les indicateurs démographiques classiques

de l'étude de la nuptialité ne permettent en effet pas, à Madagascar, de rendre compte de l'ensemble de la diversité des comportements matrimoniaux (au-delà des simples oppositions entre rural et urbain par exemple) ni de mettre en exergue les changements en cours. Des données plus microdémographiques, telles que celles collectées dans la province de Fianarantsoa, se révèlent très utiles en complément des données nationales ou régionales et pour leur mise en perspective.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ANDRO, A. et V. HERTRICH (2001). « La demande contraceptive au Sahel : les attentes des hommes se rapprochent-elles de celles de leurs épouses ? », *Population*, vol. 56, n° 5, p. 721-771.
- ANTOINE, P. et N. DJIRE (1998). « Crise et évolution des comportements matrimoniaux à Dakar », dans F. Gendreau (dir.), *Crises, pauvreté et changements démographiques dans les pays du Sud*, Paris, AUF-UREF et ESTEM, p. 203-218.
- ARDANT DU PICQ, C. (1905). « Une peuplade malgache, les Tanala de l'Ikongo », *Tour du monde*, Paris, Hachette, p. 541-564.
- BEAUJARD, P. (1983). *Princes et paysans : les Tanala de l'Ikongo. Un espace social du sud-est de Madagascar*, Paris, L'Harmattan.
- BINET, C. (2008). *Choix du conjoint et fécondité à Madagascar*, Nanterre, Université de Paris X, thèse de doctorat en démographie.
- BINET, C., B. GASTINEAU et B. VOLOMANANA (2005). *Rapport principal de l'enquête Contraception d'urgence*, Antananarivo, FISA et IRD.
- BOZON, M. (2002). « Sexualité juvénile, contraception et rapports de genre. Spontanéité et déséquilibres entre partenaires à l'initiation sexuelle au Brésil », communication présentée au colloque de l'AIDELF, *Enfants d'aujourd'hui. Diversité des contextes. Pluralité des parcours*, Dakar, Sénégal.
- BOZON, M. et V. HERTRICH (2001). « Rapports sexuels, rapports de pouvoir ? Comparaisons entre l'Amérique latine et l'Afrique », communication présentée au colloque UEPA/UAPS, INED, ENSEA et IFORD, *Genre, population et développement en Afrique*, Abidjan, Côte d'Ivoire.
- DESCHAMPS, H. et S. VANIÈS (1959). *Les malgaches du Sud-Est*, Paris, Presses universitaires de France.
- FERRY, B. (2001). « L'activité sexuelle entre puberté et procréation au cœur des transitions au Sud », dans F. Gendreau et M. Poupard (dir.), *Les transitions démographiques dans les pays du Sud. Actes des 3^{es} Journées scientifiques du réseau Démographie de l'AUF*, Paris, AUF-ESTEM, p. 213-224.
- GARENNE, M. et J. HALIFAX (2000). *La fécondité pré-nuptiale en Afrique subsaharienne. Une évaluation de son ampleur à partir des enquêtes démographiques et de santé (EDS)*, Paris, CEPED, coll. « La chronique du CEPED », n° 39.
- GARENNE, M. et J. ZWANG (2004). « Social change and premarital fertility in Madagascar », *Southern African Journal of Demography*, vol. 9, n° 1, p. 27-48.
- GASTINEAU, B. (2004). « Une évaluation de l'ampleur des naissances précoces à Madagascar », communication présentée à la Chaire Quételet, Louvain-la-Neuve, Belgique.
- GASTINEAU, B. (2005). « Devenir parents en milieu rural malgache. Évolutions dans la province d'Antananarivo », *Revue Tiers-Monde*, n° 182, p. 307-328.
- GAUDEBOUT, P. et L. MOLET (1957). *Coutumes et textes Tanala*, mémoires de l'Institut scientifique de Madagascar, série C, tome IV.

- HERTRICH, V. (1996). *Permanences et changements de l'Afrique rurale. Dynamiques familiales chez les Bwa du Mali*, Paris, CEPED.
- JENSEN, R. et R. THORNTON (2003). « Early female marriage in developing world », *Gender and Development*, vol. 11, n° 2, p. 9-19.
- LINTON, R. (1928). « Cultural areas in Madagascar », *American Anthropologist*, vol. 30, n° 3, p. 363-390.
- OTTINO, P. (1998). *Les champs de l'ancestralité à Madagascar. Parenté, alliance et patrimoine*, Paris, Karthala et ORSTOM.
- PAVAGEAU, J. (1981). *Jeunes paysans sans terres : l'exemple malgache. Une communauté villageoise en période révolutionnaire*, Paris, L'Harmattan.
- POIRIER, J. (1970). *Les Bezanozano. Contribution à l'étude des structures sociales d'une population malgache*, Paris, Université Paris 4, thèse de 3^e cycle en ethnologie.
- RADIMILAHY, C. (1987). « Condition féminine chez les Tanala de Ranomafana », dans ministère de la Recherche scientifique et technologique pour le développement, *Ranomafana-Ifanadiana : le Tanala, la forêt, le tavy*, Antananarivo, MRSTD et Université d'Antananarivo, p. 137-162.
- RAVALOLOMANGA, B. (1992). *Être femme et mère à Madagascar (Tañala d'Ifanadiana)*, Paris, L'Harmattan.
- RÉPUBLIQUE DE MADAGASCAR (1994). *Enquête nationale démographique et de santé 1992 (ENDS)*, Antananarivo, INSTAT et Macro International.
- RÉPUBLIQUE DE MADAGASCAR (1998). *Enquête démographique et de santé Madagascar 1997 (EDS)*, Antananarivo, INSTAT et Macro International.
- RÉPUBLIQUE DE MADAGASCAR (2005). *Enquête démographique et de santé Madagascar 2003-2004 (EDSMD)*, Antananarivo, INSTAT et ORC Macro.
- VÉRIN, P. (1965). « Quelques aspects de la vie sociale et juridique des Tanala Ikongo », dans J. Poirier (dir.), *Études de droit africain et de droit malgache*, Paris, Cujas, p. 151-168.



CHAPITRE 2

CHANGEMENT DES COMPORTEMENTS MATRIMONIAUX ET GROSSESSES HORS MARIAGE EN MILIEU SERER (SÉNÉGAL)

LE RÔLE DES MIGRATIONS SAISONNIÈRES

NATHALIE MONDAIN, VALÉRIE DELAUNAY
ET THOMAS LEGRAND

LES PRATIQUES EN MATIÈRE DE NUPTIALITÉ EN AFRIQUE subsaharienne ont subi d'importantes transformations ces dernières décennies, l'augmentation de l'âge au premier mariage des femmes pendant cette période constituant l'un des principaux indicateurs de ces changements (Aryee, 1997 ; Hertrich, 2002 ; Meekers, 1992 ; Van de Walle, 1993). Le début de la vie sexuelle a lieu en général dans le cadre du mariage, qui, dans la plupart des milieux africains, constitue un processus long et complexe traditionnellement contrôlé par la famille. Une conséquence importante des mariages différés est la prolongation de la période de célibat des femmes, conduisant



à une augmentation de la probabilité que des relations sexuelles et des grossesses se produisent avant le mariage, rendant ainsi la relation entre le mariage et l'entrée dans la vie sexuelle plus ténue (Ajayi, Marangu, Miller et Paxman, 1991 ; Bledsoe et Cohen, 1993 ; Bongaarts et Cohen, 1998 ; Delaunay et Guillaume, 2007 ; Gage-Brandon et Meekers, 1993 ; Garenne et Halifax, 2000 ; Kane, De Buyscher, Taylor-Thomas, Smith et Jeng, 1993 ; Kulin, 1988 ; Lesthaeghe, Kaufmann et Meekers, 1989 ; Meekers, 1994). Cependant, comme le suggèrent Van de Walle et Baker (2004), il est possible que le changement majeur réside davantage dans la diminution des unions formelles que dans l'augmentation de l'âge au premier mariage, dont ils font l'hypothèse qu'il a très peu changé au cours du temps. Si en milieu rural cela s'avère probablement moins vrai, les changements sociaux actuels, qui ont affecté l'organisation sociale locale et les activités économiques, ont également pu générer des attitudes plus variées à l'égard de la formation des unions chez les jeunes générations, ce qui mène à de nouvelles pratiques dans le début de la vie reproductive.

Un grand nombre d'études ont examiné les déterminants d'une vie sexuelle précoce en Afrique subsaharienne, souvent dans le but d'informer les décideurs politiques en matière de santé reproductive (Glover *et al.*, 2003 ; Guèye, Castle et Kani-Konaté, 2001 ; Hulton, Cullen et Wamala Khalokho, 2000 ; Speizer, Mullen et Amegee, 2001). Plusieurs de ces études visaient à identifier les facteurs conduisant les adolescentes à avoir des relations sexuelles avant le mariage et les raisons pour lesquelles elles ne parviennent pas à éviter les grossesses hors mariage. Selon les mots de Gage (1998, p. 124, notre traduction), « en Afrique subsaharienne, l'augmentation de l'activité sexuelle pré-nuptiale parmi les adolescents est perçue comme étant une conséquence de l'érosion des valeurs et normes fondamentales dans la société africaine ». Ces changements sont notamment associés à l'influence grandissante de la vie urbaine, qui implique un plus grand accès à l'information et à de nouveaux modèles comportementaux, aussi bien qu'un éloignement plus fréquent de l'environnement familial (Agyei, Biritwum, Ashitey et Hill, 2000 ; Barker et Rich, 1992 ; Meekers, 1994). D'autres aspects peuvent avoir une influence sur la durée de la période pendant laquelle l'adolescent peut être sexuellement actif sans pour cela être dans une union formelle : l'augmentation de la scolarisation des filles (Agyei *et al.*, 2000 ; Gage et Meekers, 1994 ; Gage-Brandon et Meekers, 1993) et la diminution de l'âge d'occurrence des premiers cycles menstruels (Bongaarts et Cohen, 1998 ; Hertrich, 2002). Ces développements surviennent dans des contextes sociaux qui sont caractérisés par un manque d'information chez les adolescents en ce qui concerne les méthodes de planification familiale et la sexualité, par un accès limité aux services de santé reproductive (Katz et Naré, 2002) ainsi que par les difficultés que les jeunes femmes rencontrent lorsqu'il s'agit

de négocier l'usage des méthodes contraceptives avec leurs partenaires, et ce, même lorsque la connaissance et l'accès à ces méthodes existent (Agyei *et al.*, 2000 ; Gage-Brandon et Meekers, 1993). Ce manque de pouvoir de négociation est souvent en rapport avec la différence d'âge entre les partenaires au désavantage des femmes, qui sont fréquemment impliquées dans des relations sexuelles pour des raisons économiques, particulièrement en milieu urbain (Luke, 2003, 2005).

Le Sénégal est un exemple intéressant pour plusieurs raisons. En effet, la situation matrimoniale des Sénégalais a évolué entre les deux dernières Enquêtes démographiques et de santé (EDS) avec une baisse de la proportion des femmes et hommes en union et une augmentation de la proportion de célibataires. Cela dit, la structure de l'état matrimonial des femmes demeure relativement stable, la majorité d'entre elles vivant en union et la proportion de femmes célibataires diminuant significativement avec l'âge. Les différences restent importantes dans le pays : en particulier, l'âge médian au premier mariage pour les femmes de 25 à 49 ans varie en 2010-2011 entre 21,5 ans pour celles vivant en milieu urbain et 17,7 ans pour celles vivant en milieu rural (Bahoum, 2012). Par ailleurs, cet âge a augmenté puisqu'en 2005 il était respectivement de 20,1 ans et de 16,9 ans (Ndiaye et Ayad, 2006), ce phénomène étant particulièrement marqué en milieu urbain (Antoine, 2002 ; Antoine et Dial, 2005 ; Antoine, Djire et Laplante, 1995). Cette tendance, qui s'est poursuivie pendant près d'une décennie (Ndiaye et Ayad, 2006 ; Ndiaye, Ayad et Gaye, 1997 ; Pison, Hill, Cohen et Foote, 1995), semble s'être stabilisée et, fait intéressant, une nouvelle catégorie « vivant ensemble » a été incluse dans l'examen de l'état matrimonial des individus, ce qui, malgré des proportions très faibles (2,7 % des femmes de 15 à 49 ans dans l'EDS 2005), indique que les unions informelles ne peuvent plus être ignorées dans les enquêtes.

L'une des conséquences de ce phénomène est le « retard » de la première naissance, étant donné que le mariage reste le cadre social légitime pour la sexualité et la reproduction. En effet, l'âge des femmes au premier rapport sexuel a également augmenté (Ndiaye et Ayad, 2006). Cependant, en milieu rural, une plus grande proportion de femmes sont sexuellement actives (51 % contre 40 % en milieu urbain, voir Ndiaye et Ayad, 2006) et cela peut aussi être en relation avec le fait qu'elles soient entrées plus tôt en conjugalité. En ce qui concerne la connaissance et l'utilisation de la contraception, il y a eu une amélioration depuis la dernière EDS en 1997, mais le recours à la contraception reste faible, surtout en milieu rural. Au niveau national, la prédominance de la fécondité prénuptiale demeure relativement faible comparativement à d'autres pays d'Afrique subsaharienne (Garenne et Halifax, 2000), ce qui est étonnant étant donné que l'usage des contraceptifs est limité dans ce pays, particulièrement en milieu rural.

Nous allons chercher dans ce chapitre à répondre aux questions suivantes : est-ce que les grossesses hors mariage augmentent en milieu rural, malgré des pratiques souvent perçues comme conservatrices dans le comportement matrimonial et reproductif de ces populations ? Et, si tel est le cas, indépendamment des mécanismes démographiques de l'accroissement de l'âge au premier mariage et du faible recours à la contraception, quels sont les principaux facteurs sociaux, culturels et économiques qui expliquent ce phénomène ? Est-ce que les populations locales perçoivent qu'il y a une augmentation des grossesses hors mariage (en accord avec les statistiques) et comment l'expliquent-elles ? Finalement, ces grossesses sont-elles perçues comme problématiques et les jeunes femmes développent-elles des stratégies afin de les éviter ?

En suivant une approche contextualisée, nous mettrons l'accent sur l'influence des contraintes socioéconomiques locales, particulièrement en ce qui concerne l'accès aux ressources, et sur les stratégies développées par les familles afin de faire face à ces contraintes (Gregory et Piché, 1985 ; McNicoll, 1982). En effet, le système socioéconomique et les dynamiques familiales incluant le mariage et la reproduction sont étroitement imbriqués, et nous faisons l'hypothèse que les contraintes économiques et les stratégies développées pour y faire face modifient les modèles traditionnels de rapports entre les sexes et entre les générations qui sont à la base des comportements matrimoniaux et reproductifs¹.

CONTEXTE

Notre recherche s'est effectuée dans le système de suivi démographique (SSD) implanté par l'Institut de recherche pour le développement (IRD) dans la zone rurale de Niakhar au Sénégal, située dans la région du Siin, à 150 km au sud-est de Dakar. Ce site, qui se compose depuis 1983 de 30 villages, regroupe au moment de l'étude 30 000 habitants, qui appartiennent principalement au groupe ethnique serer (ce dernier représentant aussi plus de 15 % de la population du Sénégal)².

1. Cette étude a pu être réalisée grâce à une bourse attribuée par la Fondation Andrew-Mellon pour réaliser le travail de terrain, ainsi qu'au soutien logistique et technique assuré par l'Institut de recherche pour le développement (IRD) basé à Dakar. Les auteurs expriment également leur gratitude à Agnès Adjamagbo (IRD), à l'origine de l'enquête quantitative, à George Zeidenstein (Harvard Center for Population and Development Studies), à Yaa Oppong (Banque mondiale) et à Paul Sabourin (Université de Montréal), dont les commentaires ont été fort utiles tout au long de cette étude. Ils sont aussi particulièrement reconnaissants envers le personnel de l'équipe et la population serer pour leur accueil et leur disponibilité à répondre aux questions et à partager leur environnement.
2. Au 1^{er} janvier 2013, l'effectif s'élève à 44 858 habitants.

Dans cette zone, au moment de l'enquête, soit en 1998-1999, les niveaux de fécondité se situent en moyenne autour de sept enfants par femme³. Un léger déclin de la fécondité a été observé récemment, principalement sous la forme d'une diminution des grossesses aux jeunes âges liée à l'accroissement de l'âge des femmes au premier mariage (Delaunay, Adjamagbo, Lévi et Marra, 2003). Ce report de l'entrée en mariage, même s'il aboutit à l'allongement de la période de célibat, n'a cependant pas clairement conduit à un début de vie sexuelle plus précoce pour les femmes non mariées, qui restent soumises à un contrôle social fort (Delaunay, 2001 ; Delaunay *et al.*, 2001). Par ailleurs, compte tenu des besoins importants d'aide dans les travaux aussi bien domestiques qu'agricoles (et donc de la nécessité de former une grande famille), les programmes de planification familiale qui reposent sur l'idée qu'une grande famille constitue un fardeau économique et qui visent les femmes mariées ont largement échoué dans cette zone (Ndiaye, Delaunay et Adjamagbo, 2003). Cela dit, du fait que les jeunes femmes célibataires ont un accès très limité aux méthodes contraceptives, elles se trouvent dans une situation défavorable pour contrôler leur fécondité et se protéger des grossesses non planifiées. Et, en effet, ces dernières années, les données du SSD montrent un accroissement des grossesses hors mariage, ce qui a été confirmé par l'enquête rétrospective utilisée dans cette étude ainsi que par des enquêtes plus récentes (Adjamagbo, Antoine et Delaunay, 2004).

Les liens familiaux et les relations de voisinage ainsi que le système de caste constituent le noyau de l'organisation sociale locale. La reproduction de ce système au fil du temps a été assurée par un processus matrimonial complexe basé sur des alliances entre les familles. Comme souvent en Afrique, le mariage dans la société serer ne peut pas être réduit à un simple événement survenant à un point précis dans le temps. Il est géré dans la plupart des cas par la famille et, jusqu'à un certain point, par les hommes qui désirent se marier (Delaunay, 1994 ; Gastellu, 1981 ; Guigou, 1992 ; Mondain, LeGrand et Sabourin, 2007), et les célébrations ont lieu après une série d'étapes au cours desquelles le couple peut être autorisé à avoir des relations sexuelles. Le système de lignage serer est bilinéaire, mais à prédominance matrilineaire, ce qui veut dire que les biens appartiennent au côté maternel de la famille (Gastellu, 1981 ; Péliissier, 1966). Dans de tels systèmes, les familles peuvent se montrer plus tolérantes à l'égard d'une grossesse hors mariage, étant donné que l'enfant, faisant partie du lignage de la mère, reste dans la famille de celle-ci qu'il y ait reconnaissance paternelle ou non (Gage, 1998). Cependant, les hommes (maris et pères) disposent aussi

3. Les données plus récentes indiquent une baisse de l'indice synthétique de fécondité autour de 5,24 enfants par femme en 2012.

de droits importants sur leurs enfants, particulièrement leurs fils. De ce fait, les femmes peuvent subir de fortes pressions lors d'une grossesse hors mariage, aussi bien de la part de leur famille que de celle de leur partenaire.

Comme dans la plupart des sociétés agricoles africaines, les conditions de vie locales subissent d'importantes transformations sociales et économiques. La zone étudiée, située dans le bassin arachidier du Sénégal, a connu de sévères sécheresses au cours des dernières décennies. En grande partie à cause de cela et à cause des pressions accrues sur le système foncier rural, l'économie locale, basée sur l'exploitation agricole et l'élevage familial, conjuguée à des activités de culture commerciale, se trouve dans un état de crise permanente (Dumont et Mottin, 1982 ; Lombard, 1993). Il en a résulté que la migration de travail temporaire vers les villes (appelée *norane*) pendant la saison sèche (approximativement entre novembre et avril-mai), liée à des stratégies familiales, a augmenté au cours des années 1980 et fait à présent partie intégrante du calendrier économique des familles. Ces migrations ont conduit à un mouvement général vers le milieu urbain incluant de très jeunes filles célibataires. Ces jeunes filles vont principalement à Dakar pour travailler comme bonnes, afin d'apporter une aide monétaire à leur famille ou simplement un soulagement de la charge alimentaire du ménage (Delaunay, 1994 ; Fall, 1992, 1998 ; Guigou et Lericollias, 1992 ; Lericollais, 1999). Si les jeunes filles qui migrent temporairement vers Dakar vivent dans des environnements relativement contrôlés, elles peuvent néanmoins se trouver confrontées à différentes attitudes et comportements et avoir ainsi de plus grandes occasions de développer des relations en dehors de l'environnement familial traditionnel, ce qui peut aboutir à une grossesse hors mariage (Delaunay, 1994).

Notre hypothèse est que les nouveaux comportements induits par les contraintes économiques – migration saisonnière vers la ville des jeunes et un usage plus individualisé des ressources financières – modifient les dynamiques traditionnelles des rapports entre les sexes et entre les générations et donc les modèles matrimoniaux et reproductifs. Notre objectif a donc consisté à démêler l'impact des migrations saisonnières de travail vers les villes sur le comportement des jeunes filles adolescentes, et plus particulièrement examiner la façon dont ces expériences interfèrent avec les événements-clés qui marquent la transition des femmes vers l'âge adulte dans cette société : mariage et début de la vie reproductive. Nous nous sommes concentrés sur le contexte social dans lequel surviennent les grossesses hors mariage, en utilisant des données qualitatives et quantitatives. Nous avons analysé dans un premier temps les discours résultant des entretiens qualitatifs à partir desquels nous cherchions à répondre aux questions suivantes : dans quelle mesure les jeunes femmes célibataires sont-elles conscientes du risque de grossesse avant le mariage et sont-elles à même de le prévenir ? Dans quelle mesure les migrations de travail

et les grossesses hors mariage sont-elles liées, dans un processus commun de changement social? Quelles sont les perceptions des individus sur la relation potentielle entre migration, vie en milieu urbain et grossesse hors mariage? Avec les données quantitatives et descriptives, nous avons ensuite tenté de vérifier la «réalité» de ces perceptions en mesurant la prévalence des phénomènes de grossesses hors mariage et de migration ainsi que l'évolution de l'âge au premier mariage.

DONNÉES ET MÉTHODOLOGIE

Les données qualitatives et quantitatives recueillies entre 1998 et 1999 sont présentées dans le tableau 2.1. L'analyse préliminaire des données qualitatives a été utilisée pour identifier les variables pertinentes pour la description statistique des phénomènes étudiés⁴.

TABLEAU 2.1.

Caractéristiques des répondants dans l'enquête qualitative et quantitative

Caractéristiques	Données qualitatives (1999)		Données de l'enquête (1998)	
	Entrevues approfondies (n = 35)	Entrevues structurées (n = 15)	Effectifs (n = 1 039)	Proportion
Cohorte de naissance				
1975-1984 (15 à 24 ans)	13	7	369	35,5
1965-1974 (25 à 34 ans)	9	7	283	27,2
1955-1964 (35 à 44 ans)	3	1	238	23,0
1945-1954 (45 et plus)	10		149	14,3
Niveau de scolarité*				
Aucun/coranique		3	799	76,9
Primaire incomplet		2	147	14,2
Primaire complet +		10	93	8,9
Religion				
Mouride/tidjane	27	14	809	77,8
Chrétien	8	1	230	22,2
Groupe social				
Paysans et nobles	30	15	940	90,5
Artisans et griots	5		99	9,5

4. Pour une revue détaillée de la méthodologie d'enquête, voir Mondain (2004) et Mondain et al. (2004, 2007).

TABLEAU 2.1. (suite)

Caractéristiques	Données qualitatives (1999)		Données de l'enquête (1998)	
	Entrevues approfondies (n = 35)	Entrevues structurées (n = 15)	Effectifs (n = 1 039)	Proportion
Âge à la première <i>norane</i>				
Pas de <i>norane</i>		2	352	33,9
Moins de 12 ans		5	172	16,5
12 ou 13 ans		3	160	15,4
14 ou 15 ans		5	169	16,3
16 ans et plus			186	17,9
Résidence urbaine				
Non			698	67,2
Moins de 4 ans			176	16,9
4 ans et plus			165	15,9
État matrimonial				
A déjà été mariée	34	13	862	83,0
Célibataire	1	2	177	17,0

* Les niveaux de scolarité des femmes dans les entretiens qualitatifs ne sont pas inclus dans le tableau car l'information n'a pas été recueillie systématiquement. Dans tous les cas, très peu avaient terminé le cycle d'enseignement primaire. La catégorie « primaire complet + » est principalement composée de filles ayant fini leur premier cycle et n'étant pas allées plus loin, mais ces filles sont susceptibles de présenter un profil différent de celles n'ayant fait que quelques années à l'école primaire et ayant également souvent redoublé la même classe, ce qui a motivé notre distinction.

— Données qualitatives et méthodes

La recherche qualitative relève d'une étude particulière réalisée en 1999 portant sur les changements dans les pratiques du mariage en milieu serer. Dans cette étude, nous avons utilisé des entretiens effectués auprès de femmes sélectionnées au sein des trois plus importants villages de la zone étudiée en matière d'activité économique. Le corpus de données, est constitué à partir de trois types d'entretiens :

- Trois groupes de discussion menés préliminairement afin d'identifier les questions clés devant être examinées en détail dans les entretiens individuels ultérieurs plus étroitement ciblés. Ces groupes de discussion ont été réalisés auprès de femmes célibataires de moins de 20 ans, de femmes mariées de moins de 25 ans et de femmes de plus de 45 ans dans différentes situations matrimoniales. En dépit de leur nombre limité, ces groupes de discussion nous ont permis de dégager rapidement un ensemble relativement homogène d'attitudes, de comportements et de changements en cours en rapport avec la sexualité et le mariage adolescents.

- Sur la base de l'analyse des discussions de groupe, un guide d'entretien détaillé a été formulé sur la base duquel 35 entretiens individuels à structure ouverte ont été conduits auprès de femmes mariées ou ayant été mariées et âgées de 15 à 54 ans. L'accent a été mis sur leurs expériences avant leur mariage et sur l'identification des différentes étapes entrant dans le processus matrimonial ainsi que des acteurs s'y trouvant impliqués. Afin d'assurer une certaine représentativité sociale de la zone, nous avons retenu différentes caractéristiques socioculturelles à partir desquelles nous avons sélectionné aléatoirement les femmes dans la base de recensement fournie par le SSD.
- Une série de 15 entretiens individuels à structure fermée a été réalisée en milieu urbain, à Dakar, auprès de femmes migrantes temporaires ou permanentes et qui se sont trouvées en situation de mère célibataire (soit au moment de l'entretien, soit par le passé). Pour être incluses dans l'échantillon, il était nécessaire que ces femmes aient eu une expérience de grossesse hors mariage et soient originaires d'un des trois villages de la zone d'étude visités lors des entretiens approfondis. Ces entretiens ont été basés sur un questionnaire qualitatif mettant l'accent sur les détails des histoires individuelles des femmes interrogées, et cherchant à mesurer jusqu'à quel point celles-ci étaient conscientes des enjeux liés aux relations sexuelles avant le mariage et à l'information sur leurs partenaires, les risques de tomber enceinte et les conséquences de leur grossesse.

Tous les entretiens ont été enregistrés en langue serer avec deux interprètes (un homme et une femme), transcrits en français puis analysés en utilisant une approche d'analyse de contenu, l'objectif étant d'identifier les régularités exprimées par les répondantes dans leurs discours quant aux attitudes, aux codes et aux normes culturels. Les citations dans le texte ont été sélectionnées afin de montrer de quelle manière les enquêtés s'expriment et afin d'illustrer notre propos.

— Données quantitatives et méthodes

Les données quantitatives proviennent d'une enquête biographique rétrospective, *Idéaux et comportements de fécondité* (ICOFEC), réalisée en 1998 (voir Delaunay, Faye et Adjamagbo, 2000) et portant sur les histoires génésiques, matrimoniales et résidentielles d'un échantillon des habitants de la zone de Niakhar. Elle s'est déroulée dans neuf villages (incluant les trois villages retenus pour la collecte des données qualitatives), dans chacun desquels 35 concessions ont été choisies aléatoirement. Un échantillon de 1 039 femmes âgées de 15 à 54 ans a été sélectionné, dont la représentativité a été vérifiée en tenant compte de la répartition de la population dans les villages et par rapport à l'ensemble de la zone d'étude.

Ces données ont été utilisées pour mesurer les tendances de l'âge au premier mariage, à la première naissance, aux conceptions hors mariage et à la première migration *norane* et elles ont permis la comparaison avec les perceptions des individus émergeant de l'enquête qualitative.

L'âge au premier mariage constitue une information importante pour les analyses aussi bien quantitatives que qualitatives. Or une seule date a été retenue pour définir l'état matrimonial des individus, celle de la célébration du mariage, alors que le processus matrimonial implique plusieurs étapes dont la célébration n'est pas toujours l'issue décisive (Mondain, 2004). Par conséquent, la tâche consistant à identifier les conceptions et les naissances hors mariage n'est pas aisée puisque des individus peuvent être considérés comme formant une union légitime même si la célébration n'a pas encore eu lieu.

Observer les conceptions plutôt que les naissances avant le mariage nous a donc semblé être une meilleure façon de mesurer l'activité sexuelle avant le mariage⁵. Pour ce faire, nous avons calculé la date de la première conception en soustrayant sept mois à partir de la date déclarée de la naissance afin d'inclure les naissances prématurées (incluant les enfants vivants et les mort-nés). Il est possible que quelques femmes enceintes se soient mariées rapidement avant que leur grossesse ne soit visible. Nous considérons que, ou bien celles-ci n'étaient pas conscientes de leur état au moment du mariage, ou bien elles étaient parvenues suffisamment loin dans le processus matrimonial pour ne pas considérer cette grossesse comme étant hors mariage. Dans les deux cas, la naissance aura été considérée comme légitime et donc sans intérêt pour cette étude.

RÉSULTATS

Partant de l'analyse des données qualitatives, nous décrivons d'abord les perceptions des femmes interrogées dans les villages, puis nous dégageons ensuite un portrait rapide des mères célibataires interrogées à Dakar, qui ont le plus souvent laissé leurs enfants au village. Nous présentons ensuite des statistiques descriptives afin de vérifier si les données qualitatives et quantitatives sont cohérentes entre elles.

Les discours villageois : effet des migrations sur le mariage et comportement sexuel des jeunes adolescentes

Dans les groupes de discussion, les répondantes ont insisté sur le fait que l'accroissement des migrations saisonnières de travail constitue le principal facteur des changements dans les comportements matrimoniaux ainsi que dans

5. En effet, les parents et le jeune couple peuvent chercher à hâter le mariage une fois que les relations sexuelles ont commencé et que le risque d'une naissance avant le mariage est admis, faisant qu'à ce moment-là une conception avant mariage devient une naissance dans le mariage.

l'augmentation des grossesses hors mariage. Ce point de vue a été confirmé dans les entretiens individuels à structure ouverte parmi les trois générations de personnes interrogées. Dans les discours, la plupart de ces femmes (quel que soit leur âge) adoptent une « attitude de témoin », voulant clairement signifier qu'elles observent les changements en cours sans en être les actrices principales.

La plupart des femmes interrogées ont déclaré que les jeunes générations reportent de plus en plus leur premier mariage. Dans la zone d'étude, l'entrée des femmes dans la vie adulte est socialement définie par le mariage davantage que par leur âge. Ainsi, le report du premier mariage chez les femmes combiné au phénomène des grossesses hors mariage troublent les références temporelles et influencent la manière dont les femmes perçoivent les changements affectant le calendrier du mariage. La réponse confuse de cette femme mariée de 25 ans à une question directe visant à déterminer si les femmes se marient plus tôt ou plus tard illustre ce point :

Ce qui est plus fréquent ce sont les filles qui ont une expérience de grossesse avant le mariage. Car il y a des filles qui donnent naissance très jeunes, d'autres qui sont en âge de se marier et qui ne se marient pas et qui finalement tombent enceintes. On voit de tout.

Ce report du premier mariage est habituellement expliqué par l'augmentation des migrations de travail des femmes vers Dakar.

Maintenant on peut voir des filles qui restent célibataires longtemps. C'est parce qu'elles restent plus longtemps à Dakar. On peut rester à Dakar jusqu'à l'âge du mariage sans se marier. C'est à cause du travail à Dakar. Dans le passé, une fille qui restait dans sa famille ne pouvait pas arriver à un certain âge sans se marier, c'est le travail qui les garde ainsi dans la ville. (Femme mariée, 56 ans)

Les femmes interrogées ont fait ressortir l'augmentation des relations et des grossesses avant le mariage, attribuant cela à l'intensification de la migration *norane* à Dakar. Ces migrations saisonnières sont perçues comme affectant les comportements des femmes de deux façons : parce que le contrôle parental sur les filles s'avère moins strict en ville et aussi en raison de l'influence exercée par les migrants sur les non-migrants après leur retour au village. Selon une femme mariée de 50 ans (groupe de discussion) : « *Actuellement, vous ne pouvez plus voir une fille qui soit encore vierge à son mariage. Le facteur principal est Dakar. Il y a aussi une contamination sur celles qui sont restées au village.* »

De telles affirmations de la part de femmes plus âgées doivent être interprétées avec prudence, tant il est fréquent dans toutes sociétés que les parents voient souvent le passé de manière idéalisée en comparant leurs propres comportements avec ceux des jeunes générations. Cependant, lorsqu'elles sont

à Dakar, les filles peuvent avoir une liberté beaucoup plus grande que si elles étaient restées au village, et cela peut être particulièrement le cas quand elles louent une chambre avec d'autres jeunes filles et vivent ainsi en dehors de la surveillance directe d'un tuteur (Delaunay, 1994). Néanmoins, nombre de jeunes femmes ont insisté sur le sérieux de leur projet de migration, leur besoin de travailler et de « bien se conduire » durant leur séjour à Dakar, exprimant ainsi ce que l'on attend d'elles. En ce sens, une sorte d'autocontrôle semble exister aussi bien à la ville qu'au village (voir Guèye *et al.*, 2001) :

Aller à Dakar n'est pas la raison [des grossesses hors mariage]. Car vous pouvez rester au village et vous pouvez aussi aller à Dakar sans tomber enceinte. Certains disent que tomber enceinte n'est plus un tabou. « Je ne serai ni la première ni la dernière. » Beaucoup imitent [le comportement des autres], mais je pense que lorsque vous imitez, vous devriez imiter ce qui est bien. Mais actuellement, c'est le changement de la morale qui se produit. Vous voyez une fille qui tombe enceinte et vous vous dites je vais le faire aussi. (Jeune fille célibataire, 20 ans, groupe de discussion)

Ce point de vue est confirmé de plusieurs façons par des femmes d'âges et d'états matrimoniaux différents, insistant sur les différences entre les jeunes femmes serer dans le passé et les filles d'aujourd'hui, qui ont des interactions plus directes avec les hommes, même dans le contexte du village :

Vous savez, dans le passé on ne s'amusait pas avec un homme : vous gardiez vos distances jusqu'à ce que vos parents vous annoncent que quelqu'un était venu vous demander en mariage. Que cela vous plaise ou pas, votre famille vous donnait et vous vous mariiez avec lui. Maintenant, vous savez que tout cela a disparu : vous cherchez quelqu'un qui vous convient et vous vous mettez ensemble. (Femme mariée, 29 ans)

L'idée selon laquelle les parents sont responsables d'avoir permis à leurs filles d'avoir un contact plus étroit avec les garçons et de ne pas avoir donné assez d'avertissements et de conseils au sujet des risques de grossesse a également été exprimée : « *Ce sont nos mères qui nous ont permis d'amener notre petit ami dans nos chambres sans nous prévenir de quoi que ce soit et c'est pourquoi nous risquons de tomber enceintes.* » (Jeune femme célibataire, 20 ans)

Ainsi, la migration de travail vers Dakar peut être mise en relation avec les grossesses hors mariage de plusieurs façons. Des grossesses hors mariage peuvent survenir durant la migration et peuvent être vues comme le résultat direct de séjours plus longs et d'une plus grande liberté à la ville. Les changements dans les attitudes et les comportements occasionnés par l'expérience de la vie urbaine peuvent aussi continuer à affecter les femmes migrantes après leur retour au village et ces mêmes femmes peuvent influencer à leur

tour leurs semblables non migrantes. Finalement, dans certains cas, des femmes sont obligées de migrer à cause d'une grossesse hors mariage survenue au village, étant donné qu'elles sont alors obligées de trouver des moyens d'existence supplémentaires pour elles et leur enfant.

Ces relations complexes entre les migrations *norane* et les grossesses hors mariage ressortent clairement dans les entretiens structurés effectués à Dakar. Du fait du réseau urbain serer, les migrants appartenant à des groupes socioculturels communs tendent à vivre dans un même voisinage. Il y a ainsi plus de probabilité pour que les femmes migrantes entament une relation avec un homme serer venant du même village ou d'un village voisin⁶. Des 15 femmes interrogées à Dakar, 5 ont déclaré avoir rencontré leur partenaire « prémarital » au village et avoir ensuite développé une relation sexuelle à la ville. Les autres femmes quant à elles ont rencontré leurs partenaires à Dakar dans le réseau serer, certains d'entre eux étant déjà connus de ces femmes avant la migration car venant du même village. Ainsi, pour ces personnes, des rencontres à la ville semblent faciliter le développement ou la continuation de relations susceptibles d'avoir débuté secrètement au village. Pour certaines femmes migrantes, la migration de travail vers Dakar est ainsi perçue comme pouvant hâter la décision de démarrer le processus matrimonial, même si sa conclusion survient souvent à un âge plus avancé comparativement aux générations précédentes. L'entrée en union des femmes peut être accélérée par les parents afin de prévenir le risque d'une grossesse hors mariage. Certaines jeunes femmes, lors de nos entretiens approfondis, ont déclaré en parlant de leurs expériences migratoires que leurs parents leur avaient demandé de retourner au village afin de permettre à l'homme accepté par eux de faire sa proposition de mariage. En outre, des femmes non mariées tombées enceintes dans le village ou à la ville ont été rapidement mariées avec le père biologique si celui-ci avait reconnu l'enfant, avec un autre homme faisant partie de la parenté sinon.

— **Le « risque » des femmes de tomber enceintes : une question de calendrier dans le processus migratoire**

Cette sous-section est largement basée sur les entretiens individuels à structure fermée, étant donné que ceux-ci fournissent une information plus riche quant au contexte dans lequel les filles ont commencé leur processus migratoire. Beaucoup de jeunes femmes commencent leur migration avant ou au début de l'adolescence, autour de 12 ans. La plupart du temps, elles migrent plus d'une fois à Dakar, y développent des réseaux et deviennent progressivement

6 Des hommes serer ont aussi migré à Dakar depuis longtemps et sont également bien intégrés dans le réseau local serer.

plus autonomes dans leur existence urbaine. Durant cette période, elles retournent régulièrement au village et maintiennent ainsi des liens étroits avec leur environnement d'origine.

Parmi les femmes interrogées, on peut distinguer deux groupes de migrantes *norane* : celles qui ont migré quand elles étaient dans leur prime adolescence (entre 12 et 14 ans) et celles ayant migré plus tardivement. Celles qui ont migré à des âges plus jeunes se sont trouvées sous la surveillance d'un tuteur appartenant au réseau des migrants en ville, dans la plupart des cas une tante ou une sœur plus âgée. La probabilité pour elles de tomber enceintes durant leur séjour en ville était donc faible dans la mesure où la plupart n'étaient même pas encore physiquement matures (en moyenne, les premières menstruations surviennent à l'âge de 16 ans dans cette population, voir Garnier et Bénéfice, 2001) et où elles se sont retrouvées généralement sous une stricte surveillance. Après plusieurs migrations, étant plus âgées, beaucoup de ces jeunes filles finissent par louer une chambre avec leurs pairs au lieu de continuer à vivre avec des membres de la famille plus âgés. Pour celles qui commencent à migrer dans la dernière partie de l'adolescence, il est moins probable qu'elles se retrouvent sous la surveillance d'un tuteur et, de la même façon, elles ont tendance à vivre dans des chambres louées avec d'autres migrantes de leur village. À cette période de leur vie, les femmes migrantes se considèrent elles-mêmes (et sont aussi considérées par les autres) comme étant plus libres : elles ne sont pas sous l'autorité constante d'un tuteur ou d'une tutrice et ont ainsi plus d'occasions de rencontrer un homme.

La plupart des jeunes filles scolarisées abandonnent l'école à la fin du cycle primaire, sinon avant. Les raisons invoquées pour expliquer cet abandon ne sont pas toujours claires, et certaines des femmes interrogées ont déclaré qu'elles « s'étaient simplement arrêtées » sans fournir d'autres motifs. Lors de la 5^e année du primaire, les élèves (qui doivent en principe avoir autour de 11 ans) sont obligés de passer un examen pour pouvoir continuer au cycle secondaire⁷. Certaines répondantes ont délibérément interrompu l'école à ce niveau ou n'ont pas eu de choix, leur famille manquant de moyens financiers pour leur permettre de poursuivre leurs études. Parmi celles qui ont quitté l'école à ce moment, toutes ont déclaré avoir voulu migrer à Dakar pour suivre leurs semblables.

Les quelques filles qui ont continué leurs études ont elles aussi été obligées de migrer lors de ce changement de cycle scolaire, car il leur a fallu aller dans une ville voisine ou une ville plus importante pour trouver une école

7. Il faut souligner que beaucoup d'enfants commencent l'école plus tardivement qu'à l'âge officiel requis (6-7 ans), surtout les filles. Ainsi, certaines filles ont pu quitter l'école à cause d'une grossesse du fait qu'elles avaient probablement plus de 12 ans malgré leur très bas niveau scolaire.

secondaire. Dans les très rares cas où elles ont poursuivi leurs études encore davantage, l'endroit le plus proche était Dakar. Même si ces déplacements ne sont pas des migrations *norane*, ces jeunes femmes sont elles aussi affectées par leur nouvelle existence en ville et éloignées du contrôle direct de leurs parents. Au cours de ces migrations scolaires successives, la jeune fille traverse l'adolescence et les occasions de rencontrer un partenaire sexuel augmentent. Ceci a été le cas d'une mère célibataire de 24 ans :

[Elle hésite un peu]... *La grossesse m'a trouvée à Dakar. Oui. J'avais un petit ami, nous avons été ensemble un long moment, depuis Fatick [où elle vivait quand elle était au lycée] et [...] il est parti pour l'armée entre 1992 et 1994, l'année où j'ai eu mon baccalauréat⁸. En 1994 il a été libéré [du service militaire] et il est venu à Dakar [...] Du fait que lorsque j'ai obtenu mon bac et qu'il me fallait aller à Dakar [à l'université] je n'avais pas d'endroit où aller [...] et c'était sa sœur qui m'hébergeait [...] à cette époque son frère n'était pas à la maison, c'est quand il est revenu qu'il m'a trouvée là.*

Il apparaît ainsi que c'est l'âge auquel la jeune fille se trouve impliquée dans le processus de migration plutôt que le type de migration qui a un impact sur son comportement.

— Conscience du risque et agencité⁹ des femmes

Le contexte général du changement social au Sénégal, comme dans beaucoup d'autres pays de la région, se traduit également par une légère baisse des mariages formels chez les femmes et chez les hommes. En même temps, on assiste à une plus grande autonomie dans le choix des conjoints, car les mariages arrangés semblent diminuer (Lloyd, 2005). Ainsi, les grossesses hors mariage – dans la mesure où elles sont liées aux processus de formation des unions, aux relations informelles et aux comportements sexuels – peuvent aussi refléter des changements dans les rapports entre les sexes. Pourtant, ce phénomène a en général été examiné au travers du modèle des « comportements à risque », ce qui a contribué à troubler notre perception des processus sociaux conduisant à l'adoption de ces comportements. Il est donc essentiel de comprendre dans quelle mesure les femmes perçoivent ces grossesses en fonction du risque et, si tel est le cas, si elles adoptent ou non des mesures préventives pour les éviter.

8. Le baccalauréat marque la fin des études au lycée (second cycle secondaire).

9. La notion d'*agencité* (traduction de *agency* en anglais) fait référence ici à la capacité d'agir des femmes lorsqu'elles sont conscientes du risque de tomber enceinte et qu'elles ne le souhaitent pas : négociation avec le partenaire, accès et recours aux méthodes contraceptives modernes, etc.

Dans tous les entretiens (à structure fermée comme ouverte), les femmes ont admis qu'elles connaissaient d'autres femmes célibataires dans leur famille ou leur entourage qui étaient tombées enceintes avant le mariage, à la suite de migration ou non. La plupart des femmes interrogées ont déclaré avoir obtenu des conseils d'autres femmes insistant sur la nécessité de se concentrer sur leur travail et de se montrer prudentes avec les hommes, même si elles ne mentionnaient aucunement que ces conseils avaient un contenu ayant trait aux risques sexuels. Cependant, à la question de savoir si elles étaient conscientes du « risque de tomber enceinte », plusieurs femmes ont répondu qu'elles ne l'étaient pas. Cette apparente contradiction pourrait être le résultat d'un manque général de connaissance des comportements préventifs¹⁰ ou une manière pour les femmes d'éviter de se responsabiliser concernant leur grossesse. Certaines femmes ont déclaré qu'on ne leur avait pas parlé de risque de grossesse du fait que « leur famille leur faisait confiance ».

Un aspect susceptible d'interférer dans les tentatives des femmes pour prévenir les grossesses relève de l'accès aux services de planification familiale. Au Sénégal, et particulièrement dans cette zone (Ndiaye *et al.*, 2003), de tels services ne sont en général pas facilement accessibles pour les femmes célibataires, étant donné que les relations sexuelles sont censées avoir lieu uniquement dans le cadre du mariage. De ce fait, ainsi que l'ont clairement montré les entretiens effectués à Dakar, même quand les adolescentes sont conscientes de la possibilité « d'attraper une grossesse » et même si elles considèrent celle-ci comme tout à fait non désirable, il y a peu de chance qu'elles utilisent pour autant la contraception.

Dans tous nos entretiens, plus que de faire l'expérience d'une grossesse hors mariage, ce qui préoccupe le plus les femmes est de se marier et, fait intéressant, à la différence de certains autres contextes urbains en Afrique (Calvès, 2000), aucune référence claire n'est faite quant aux moyens financiers de l'homme. Cette préoccupation émerge cependant une fois que la grossesse est avérée et que la femme a besoin de soutien pour ses soins prénatals ainsi qu'après l'accouchement. Pour ces femmes, de jeunes hommes qui paraissent parler sérieusement du mariage font qu'elles se sentent plus en « confiance » et « rassurées » et leurs familles plus tolérantes à l'égard d'une relation qu'elles ne peuvent ignorer. Le souci souvent exprimé par les femmes concernant les attitudes masculines met en lumière le sentiment qu'elles ressentent d'un rapport de force déséquilibré. Les partenaires des femmes sont souvent

10. Ndiaye *et al.* (2003) utilisant la même enquête montrent que dans cette zone, si la plupart des femmes mariées ont *entendu parler* de méthodes contraceptives, les proportions chutent dès lors qu'il s'agit de *connaître* de telles méthodes. La proportion de femmes ayant utilisé une méthode contraceptive, qu'elle soit moderne ou naturelle, reste très basse (4,1 % des femmes mariées et 3,4 % des femmes célibataires de 15 ans et plus).

de 5 à 10 ans leurs aînés, ont une expérience migratoire plus importante et sont parfois déjà mariés. Les femmes sont surtout préoccupées par l'identité de l'homme, qui doit être « acceptable » selon les attentes de la famille de la femme¹¹. Les conséquences d'une relation avec un partenaire « non acceptable » peuvent en effet être pires que la grossesse en soi, et les personnes interrogées, dans nos entretiens aussi bien approfondis que structurés, font état de situations parfois dramatiques dans lesquelles les femmes se trouvent en conflit avec leur famille, forcées de se marier avec un homme qu'elles n'aiment pas ou devant faire face à des conditions économiques désespérées si elles demeurent célibataires.

— Comparaison entre les tendances statistiques et les perceptions locales

Le tableau 2.2 présente différentes variables relatives à l'entrée en union et en vie féconde, les conceptions prénuptiales, ainsi que les premières migrations *norane*.

Les statistiques de l'enquête confirment les tendances observées au niveau national. Ainsi, pratiquement toute la population adulte de la zone d'étude a été mariée à un moment de sa vie. Les mariages des femmes surviennent tôt : environ la moitié des femmes étaient mariées à l'âge de 18 ans et plus de 95 % des femmes de 25 à 34 ans avaient été mariées et enceintes au moins une fois. L'âge au mariage a augmenté ces dernières années chez les femmes appartenant aux deux plus jeunes générations, qui ont déclaré un premier mariage plus tardif que les femmes plus âgées de l'échantillon¹².

L'âge moyen des femmes à leur première conception a aussi augmenté avec le temps, même si cela est manifeste à un moindre degré que pour le mariage. La réduction progressive dans le temps de l'écart entre l'âge moyen des femmes au premier mariage et à la première naissance est probablement due à deux facteurs : les relations sexuelles légitimes sont retardées avec l'augmentation de l'âge du mariage et en même temps les femmes tendent à être plus fécondes quand elles entrent en union. Comme l'usage de la contraception reste extrêmement limité parmi les jeunes femmes dans la zone étudiée (Ndiaye *et al.*, 2003), l'augmentation générale de l'âge à la première conception laisse supposer que les femmes, dans leur majorité, s'engagent dans l'activité sexuelle plus tardivement que dans le passé (Delaunay *et al.*, 2001).

11. Cette question est abordée plus en profondeur par Mondain *et al.* (2004).

12. Cela dit, comme le suggèrent Van de Walle et Baker (2004), ce qui a changé le plus significativement dans plusieurs pays en développement est la proportion de personnes en union, qui a diminué davantage que la tendance à retarder l'âge au mariage.

TABLEAU 2.2.

Proportion de femmes et âges des femmes à la première union, à la première conception, à la première conception pré-nuptiale et à la première migration *norane*, par groupe d'âge

Événements	Groupes d'âge (N)				Total (N = 1 039)
	15 à 24 ans (n = 369)	25 à 34 ans (n = 283)	35 à 44 ans (n = 238)	45 ans et plus (n = 149)	
1^{re} union					
Nombre de cas	202	273	238	149	862
Part dans l'échantillon	54,7	96,5	100,0	100,0	83,0
Âge médian	18,8	17,8	17,1	15,8	17,7
1^{re} conception					
Nombre de cas	167	271	233	144	815
Part dans l'échantillon	45,3	95,8	97,9	96,6	78,4
Âge médian	19,8	19,5	19,2	18,0	19,3
1^{re} conception hors mariage					
Nombre de cas	53	57	23	14	147
Part des 1 ^{res} conceptions	31,2	20,5	10,5	9,4	18,0
Part dans l'échantillon	14,4	21,0	10,0	9,7	14,1
Âge, 15 % de l'échantillon*	18,4	18,6	20,3	18,6	18,7
1^{re} migration <i>norane</i>					
Nombre de cas	260	214	160	53	687
Part dans l'échantillon	70,5	75,6	67,2	35,6	66,1
Âge médian	15,0	15,0	17,0	—	16,0

* Compte tenu de la rareté du phénomène des grossesses hors mariage dans l'échantillon, malgré leur augmentation, en recourant à des estimations de Kaplan-Meier, nous avons considéré l'âge auquel 15 % exactement (et non 50 %) des femmes dans chaque cohorte de naissance avaient fait l'expérience d'une conception avant le mariage, les 15 % correspondant à une proportion moyenne des femmes ayant connu une telle conception, tous âges confondus (Mondain, 2004).

Source : Delaunay, Faye et Adjamagbo (2000).

Les grossesses avant le mariage ont augmenté parmi les plus jeunes générations, ce qui témoigne de la dimension relativement récente du phénomène dans cette communauté (Delaunay, Adjamagbo et Lalou, 2006). Dans l'échantillon de l'enquête, on a relevé 147 conceptions hors mariage, représentant 18 % de toutes les premières conceptions (tableau 2.2). Beaucoup de femmes se situant dans le groupe d'âge le plus jeune (15 à 24 ans) n'avaient pas commencé leur vie conjugale au moment de l'enquête et cela explique sûrement, au moins en partie, la proportion élevée dans ce groupe de grossesses avant mariage (31,2 % de toutes les conceptions). On observe toutefois une tendance claire vers davantage de grossesses avant le mariage chez les jeunes générations féminines. Parmi

les femmes de 25 à 34 ans, presque un quart des premières conceptions sont survenues avant le mariage (21 %) (Adjamagbo *et al.*, 2004). Cependant, en dépit de leur augmentation au cours des générations, les conceptions avant le mariage restent relativement rares dans l'échantillon total et elles sont réparties dans les cohortes de naissance comme suit : 14,4 % des femmes âgées de 15 à 24 ans, 21 % des femmes âgées de 25 à 34 ans, 10,7 % des femmes âgées de 35 à 44 ans et 9,8 % des femmes de 45 ans et plus, représentant au total 15 % de toutes les femmes de l'échantillon. Les conceptions avant le mariage surviennent relativement tard dans la vie des femmes célibataires (entre 18 et 20 ans), confirmant que ce phénomène est en relation avec le report du premier mariage et aussi avec la période prolongée du célibat, mais n'est pas associé à un début de vie sexuelle plus précoce. L'écart entre l'âge au premier mariage et celui de la première grossesse hors mariage tend à diminuer au fil des générations, montrant que les grossesses hors mariage sont certainement rapidement suivies par un mariage. On peut donc se demander dans quelle mesure une conception hors mariage n'est pas, le plus souvent, un acte (une décision) réalisé par le couple en lien avec un objectif commun de mariage.

Il est important de souligner que la prévalence des conceptions hors mariage est probablement sous-estimée dans l'enquête. Tout d'abord, la mesure des conceptions repose sur les informations sur les naissances. Par conséquent, les cas de femmes célibataires sans enfant dont la grossesse n'est pas arrivée à terme ou qui étaient enceintes au moment de l'enquête ont pu nous échapper. Ensuite, les jeunes femmes ayant migré depuis le village et qui n'y sont jamais retournées ne figurent pas dans les données de l'enquête. Nous soupçonnons que ce phénomène n'est en fait pas si rare et que les femmes se trouvant dans cette situation se sentent souvent marginalisées par rapport à leur famille, surtout dans le cas d'une grossesse hors mariage avec un partenaire « inacceptable ». Enfin, nous n'avons pratiquement aucune information concernant les avortements, qui, bien qu'existant dans cette société, demeurent un sujet tabou, ce qui aggrave la sous-estimation du nombre de grossesses avant mariage.

Confirmant les discours, les statistiques montrent aussi une forte augmentation ces dernières années des migrations *norane*. Une large majorité (66 %) de femmes ont fait l'expérience d'au moins une migration *norane*, la proportion passant de 36 % chez les femmes de plus de 45 ans à plus de 70 % chez les femmes des plus jeunes générations. Parmi les femmes migrantes, 89 % partent pour Dakar. Pour l'échantillon complet, l'âge moyen des femmes à la première migration *norane* est de 16 ans. Toutefois, il faut tenir compte du fait que certaines femmes non migrantes au moment de l'enquête ont pu depuis avoir entrepris une première migration. De plus, les âges moyens dans chaque cohorte montrent que les migrations *norane* des femmes tendent à survenir à des âges plus jeunes comparativement aux générations plus âgées, et cela, malgré l'augmentation

du nombre de filles scolarisées. En fait, cette augmentation ne signifie pas nécessairement que les filles restent à l'école, et celles qui migrent peuvent être relativement jeunes malgré la plus grande probabilité qu'elles aient fréquenté l'école que leurs aînées. D'autre part, les générations plus âgées étaient moins concernées par ces migrations, qui étaient alors plutôt réservées aux hommes. La généralisation des migrations *norane* à travers les âges (à la fois les individus jeunes et vieux sont concernés aux différents stades de leur existence) et concernant les deux sexes a donc certainement contribué aux changements observés dans les calendriers des mariages et des grossesses aussi bien pour les hommes que pour les femmes, modifiant les marqueurs temporels traditionnels du temps pour ces événements.

Les données statistiques permettent également de mettre en rapport le nombre de déplacements réalisés en fonction de l'âge à la première migration. Concernant l'âge à la première migration *norane*, les individus sont classés comme non migrants jusqu'à la date de leur première migration, date à laquelle ils sont alors définitivement reclassés comme migrants selon leur âge à ce moment. Les 687 femmes parmi celles qui déclaraient avoir entrepris une telle migration sont plus ou moins également réparties au sein des différentes catégories d'âge reportées dans le tableau 2.3 (moins de 12 ans, 12-13 ans, 14-15 ans, 16 ans et plus). Les âges plus jeunes à la première migration sont associés à un plus grand nombre de migrations. Ainsi, plus de 60 % des femmes ayant indiqué avoir effectué plus de quatre migrations avaient commencé à migrer avant 14 ans. La grande majorité des femmes – plus de 87 % des migrantes – avaient commencé à migrer alors qu'elles étaient encore célibataires.

TABLEAU 2.3.

Âge à la première migration *norane* des femmes selon le nombre de *norane* et l'état matrimonial à la première *norane*

Âge à la première migration <i>norane</i>	6 à 11 ans	12-13 ans	14-15 ans	16 ans et plus	Total
Nombre de cas	172	160	169	186	687
Nombre de <i>norane</i>*					
Moins de 4	64	68	89	137	358
4 et plus	108	92	80	49	329
État matrimonial à la première <i>norane</i>					
Célibataire	172	158	167	105	602
Mariée	—	2	2	81	85

* Le nombre de migrations *norane* correspond à celui au moment de l'enquête.

Source : Delaunay, Faye et Adjamagbo (2000).

DISCUSSION ET CONCLUSION

Nous avons utilisé des méthodes qualitatives et quantitatives pour examiner plus en profondeur le rôle joué par les migrations saisonnières de travail sur l'augmentation des grossesses hors mariage parmi les femmes en milieu rural serer au Sénégal.

Nos analyses montrent que les mariages ont eu lieu plus tardivement dans la vie des femmes, conduisant, dans cette zone, à un léger report de l'âge à la première conception. Toutefois, les grossesses hors mariage tendent à augmenter chez les jeunes générations, résultant sans doute à la fois du prolongement de la vie dans le célibat et du très faible recours aux méthodes contraceptives dans cette population. Cela dit, il faut noter que ces conceptions hors mariage interviennent à un âge relativement tardif – ce qui confirme que malgré le report du mariage le début de la vie sexuelle des femmes n'intervient pas plus précocement (comme le montrent Delaunay *et al.*, 2001, pour cette même zone et Thiriart, 1998, pour le Togo).

Si l'on suit les discours issus des entretiens qualitatifs réalisés au village, deux aspects principaux concernant les comportements des adolescentes ressortent : l'influence de la migration sur le mariage et plus particulièrement sur le comportement sexuel des jeunes femmes d'une part et le rôle de l'environnement social des femmes sur leurs comportements lors des migrations d'autre part. Ainsi, l'augmentation des grossesses hors mariage est systématiquement liée à l'expérience en milieu urbain des jeunes filles migrantes *norane*, qu'elles vivent elles-mêmes l'expérience ou qu'elles influencent leurs pairs restées au village. Ces migrations circulaires de travail ont en effet fortement augmenté et touchent la majorité des femmes. Plus elles migrent jeunes, plus elles font un nombre important d'aller-retour entre leur village et la ville et plus – peut-on supposer – le risque de connaître une relation avant le mariage augmente.

Or, dans la mesure où ces relations surviennent essentiellement dans le réseau local serer dans lequel les jeunes filles sont intégrées dès leur première migration, leurs partenaires sont susceptibles d'être plus facilement considérés comme acceptables pour les familles, permettant ainsi la conclusion d'un mariage rapide. Cependant, quelques femmes ont quitté le village du fait qu'elles avaient décidé de poursuivre une relation qui n'était pas jugée comme acceptable. De tels cas ne peuvent pas être rapportés dans l'enquête rétrospective, étant donné que seules les personnes présentes étaient enquêtées, et la diversité des processus de formation des unions qui ont effectivement eu lieu peut donc être sous-estimée.

On aurait pu penser que la scolarisation des filles aurait joué un rôle contrebalançant en quelque sorte l'effet de la migration. Or la majeure partie des jeunes filles, même si elles terminent l'école primaire, ne continuent pas dans

le système secondaire, et les données qualitatives montrent que dans la plupart des cas elles commencent à migrer comme *norane* après avoir quitté l'école, quel que soit le niveau atteint. De plus, l'âge des répondants à la fin de leurs études n'a pas été recueilli, or – particulièrement dans les cas de redoublement – il est possible que certaines filles soient déjà bien entrées dans la puberté avant de quitter l'école primaire. Dans de telles situations, les processus relatifs à la scolarisation et le cycle de mariage et reproduction peuvent se trouver en compétition, un mariage ou une grossesse hors mariage pouvant engendrer des décisions conduisant à l'abandon scolaire¹³ (Lloyd et Mensch, 1999).

Ainsi, différentes périodes de l'adolescence des femmes en rapport avec leur vécu scolaire et migratoire peuvent être distinguées et il est probable que les filles soient motivées à migrer pour des raisons différentes selon le groupe auquel elles appartiennent. Comme le suggèrent tant les données qualitatives que quantitatives, la période cruciale dans la vie des femmes de la zone étudiée se situe avant l'âge de 15 ans, l'expérience scolaire et migratoire des jeunes filles pendant cette phase de leur vie pouvant avoir un impact important sur leur comportement¹⁴. Il serait donc important pour cela de produire une information détaillée sur le vécu des populations concernant à la fois leur histoire scolaire et leurs expériences migratoires survenues avant cet âge.

Les migrations et l'expérience urbaine font partie d'un processus de changement social plus large et plus général influençant les comportements des individus aussi bien au village qu'à la ville. Ainsi, la distinction habituelle entre lieux de résidence rural et urbain devrait faire place à un concept plus fluide tenant compte de la mobilité des individus entre ces environnements ainsi que de la diffusion d'informations dans des régions intégrées à un réseau de communication parfois informel mais réel. Plusieurs études réalisées dans cette même zone ont néanmoins montré qu'en dépit de l'expérience urbaine d'une grande proportion de la population locale, les relations sociales ainsi que les rôles qui en résultent continuent à influencer fortement la capacité des individus à contrôler leur destinée (Waitzenegger, 2002 pour la santé des femmes et des enfants ; Ndiaye *et al.*, 2003 et Adjmagbo *et al.*, 2004 pour les comportements sexuels et la planification familiale). Une explication à cela pourrait être le rôle joué par le voisinage sur les comportements, au sens où les expériences

13. Concernant les relations entre la scolarité, le mariage et les premières naissances, voir les discussions dans Eloundou-Enyegue (1999) et LeGrand et Barbieri (2002).

14. Carter (1999) a soulevé un point intéressant en critiquant l'idée que l'éducation formelle est additive (mesurée par le nombre d'années de scolarité) et que plus l'individu a passé d'années à l'école, plus celui-ci est transformé. Il remet aussi en question la supposition selon laquelle l'école fournirait les mêmes opportunités à tous, ce qui n'est certainement pas le cas du fait que l'environnement social peut s'avérer différent au sein d'une même société. L'auteur termine en insistant sur l'importance des parcours scolaires et du concept d'éducation comme pratiques localisées (dans un contexte social et culturel).

migratoires et urbaines devraient être couplées avec d'autres dynamiques locales qui « filtrent » les idées nouvelles, les modèles comportementaux et l'information que les migrants rapportent chez eux. Cette dimension n'a jamais été réellement prise en considération par les démographes, même si « les sociologues et les géographes sociaux ont reconnu depuis longtemps l'importance des environnements de voisinage comme étant des conditions structurelles qui façonnent les vies et les opportunités individuelles » (Diez-Roux, 2001).

Cette étude a été réalisée sur la base de données recueillies entre 1998 et 1999. Il serait intéressant de les mettre en perspective avec les données plus récentes concernant la zone d'étude et surtout de montrer dans quelle mesure les changements identifiés durant cette période constituaient les prémisses de ce qui peut être observé actuellement. En particulier, les liens entre les grossesses hors mariage, la migration et les parcours scolaires nécessitent d'être analysés au sein de la famille élargie et en tenant compte du contexte socio-économique. Particulièrement en milieu rural, où les enfants continuent à participer aux activités économiques locales, l'école et les contraintes quotidiennes rivalisent les unes avec les autres. À cet égard, la question du rôle des parents devrait être abordée : jusqu'à quel point poussent-ils leur fille à aller à l'école, et surtout à y demeurer ? Par ailleurs, dans quelle mesure l'expérience d'une grossesse hors mariage est-elle perçue comme un risque au sein de la population féminine célibataire au point de favoriser l'adoption de comportements préventifs efficaces ? Les mères célibataires d'aujourd'hui sont-elles exposées à la même marginalisation économique et sociale que leurs aînées ? Enfin, le phénomène étant observé depuis maintenant plusieurs années, on pourrait étudier les parcours des enfants nés hors mariage du point de vue de leur état de santé, parcours scolaire, rôles au sein de la famille afin de vérifier s'ils sont discriminés ou non par rapport à leurs pairs nés dans des unions formelles.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ADJAMAGBO, A., P. ANTOINE et V. DELAUNAY (2004). « Naissances prémaritales au Sénégal : confrontation de modèles urbain et rural », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 33, n° 2, p. 239-272.
- AGYEI, W. K. A., R. B. BIRITWUM, A. G. ASHITEY et R. B. HILL (2000). « Sexual behaviour and contraception among unmarried adolescents and young adults in Greater Accra and Eastern regions of Ghana », *Journal of Biosocial Science*, vol. 32, p. 495-512.
- AJAYI, A. A., L. T. MARANGU, J. MILLER et J. M. PAXMAN (1991). « Adolescent sexuality and fertility in Kenya : A survey of knowledge, perceptions and practices », *Studies in Family Planning*, vol. 22, n° 4, p. 205-216.
- ANTOINE, P. (2002). « Les complexités de la nuptialité : de la précocité des unions féminines à la polygamie masculine en Afrique », dans G. Caselli, J. Vallin et G. Wunsch (dir.), *Démographie : analyse et synthèse*, vol. 2 : *Les déterminants de la fécondité*, Paris, INED, p. 75-102.

- ANTOINE, P. et F. B. DIAL (2005). « Mariage, divorce et remariage à Dakar et Lomé », dans K. Vignikin et P. Vimard (dir.), *Familles au Nord, familles au Sud*, Louvain-la-Neuve, Academia Bruylant, p. 205-232.
- ANTOINE, P., M. DJIRE et B. LAPLANTE (1995). « Les déterminants socio-économiques de la sortie du célibat à Dakar », *Population*, vol. 50, n° 1, p. 95-117
- ARYEE, A. F. (1997). « The African Family and changing Nuptiality Patterns », dans A. Adepoju (dir.), *Family, Population and Development in Africa*, Londres, Zed Books, p. 78-96.
- BAHOUM, J.-P. D. (2012). « Nuptialité », dans Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD) et ICF international, *Enquête démographique et de santé à indicateurs multiples au Sénégal (EDS-MICS) 2010-2011*, Dakar et Calverton, ANSD et ICF international, p. 57-69.
- BARKER, G. K. et S. RICH (1992). « Influences on adolescent sexuality in Nigeria and Kenya: Findings from recent focus groups discussions », *Studies in Family Planning*, vol. 23, n° 3, p. 199-210.
- BLEDSON, C. et B. H. COHEN (1993). *Social Dynamics of Adolescent Fertility in Sub-Saharan Africa*, Washington (DC), National Academic Press.
- BONGAARTS, J. et B. COHEN (1998). « Introduction and overview », *Studies in Family Planning*, vol. 29, n° 2, numéro spécial « Adolescent reproductive behavior in the developing world », p. 99-105.
- CALVÈS, A.-E. (2000). « Premarital childbearing in urban Cameroon: Paternal recognition, child care and financial support », *Journal of Comparative Family Studies*, vol. 30, n° 1, p. 443-452.
- CARTER, A. T. (1999). « What is meant and measured, by education ? », dans C. H. Bledsoe, J. B. Caterline, J. A. Johnson-Kuhn et J. G. Haaga (dir.), *Critical Perspectives on Schooling and Fertility in the Developing World*, Washington (DC), National Academy Press, p. 49-79.
- DELAUNAY, V. (1994). *L'entrée en vie féconde. Expression démographique des mutations socio-économiques d'un milieu rural sénégalais*, Paris, CEPED, coll. « Les études du CEPED », n° 7.
- DELAUNAY, V. (2001). « Sexualité et fécondité des adolescents: évolutions récentes en milieu rural sénégalais », dans F. Gendreau (dir.), *Les transitions démographiques des pays du sud*, Paris, ESTEM, p. 225-239.
- DELAUNAY, V., A. ADJAMAGBO et R. LALOU (2006). « Questionner la transition de la fécondité en milieu rural africain: les apports d'une démarche longitudinale et institutionnelle », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 35, n° 1, p. 27-50.
- DELAUNAY, V., A. ADJAMAGBO, P. LÉVI et A. MARRA (2003). « The onset of fertility transition in rural West Africa: Evidence from Niakhar demographic surveillance system, Senegal », communication présentée au congrès annuel de la Population Association of America (PAA), Minneapolis (MN), États-Unis.
- DELAUNAY, V., C. ENEL, E. LAGARDE, A. DIALLO, K. SECK, C. BECKER et G. PISON (2001). *Sexualité des adolescents: tendances récentes en milieu rural sénégalais*, Paris, CEPED, coll. « Les dossiers du CEPED », n° 65.
- DELAUNAY, V., E. FAYE et A. ADJAMAGBO (2000). *Enquête Idéaux et comportements de fécondité dans une zone rurale du Sénégal*, Dakar, IRD, rapport de terrain.
- DELAUNAY, V. et A. GUILLAUME (2007). « Sexualité et mode de contrôle de la fécondité chez les jeunes en Afrique subsaharienne », dans A. Adjamagbo, P. Msellati et P. Vimard (dir.), *Santé de la reproduction et fécondité dans les pays du Sud. Nouveaux contextes et nouveaux comportements*, Louvain-la-Neuve, Academia Bruylant, p. 215-267.
- DELAUNAY, V., A. MARRA, P. LEVI et J.-F. ETARD (2002). « Niakhar DSS, Senegal », dans *INDEPTH Network. Populations and Health in Developing Countries*, vol. 1: *Population, Health and Survival at INDEPTH Sites*, Ottawa, Centre de recherche pour le développement international (CRDI-IDRC), p. 279-285.
- DIEZ-ROUX, A. V. (2001). « Investigating neighborhood and area effects on health », *American Journal of Public Health*, vol. 91, p. 1783-1789.

- DUMONT, R. et M-F. MOTTIN (1982). « Le défi sénégalais : reconstruire les terroirs, libérer les paysans », Dakar, Enda, « Études et Recherches », n° 74, p. 74-82.
- ELOUNDOU-ENYEGUE, P. M. (1999). « Fertility and education : What do we now know? », dans C. Bledsoe, J. B. Casterline, J. A. Johnson-Kuhn et J. G. Haaga (dir.), *Critical Perspectives on Schooling and Fertility in the Developing World*, Washington (DC), National Academy Press, p. 287-306.
- FALL, A. S. (1992). « Une réponse à la crise de l'agriculture. La migration des Sereer du Siin (Sénégal) », *Sociétés-Espaces-Temps*, vol. 1, n° 1, p. 138-149.
- FALL, A. S. (1998). « Migrants, long-distance relationships and social networks in Dakar », *Environment and Urbanization*, vol. 10, n° 1, p. 135-145.
- GAGE, A. J. (1998). « The social implications of adolescent fertility », dans M. Livi-Bacci et G. de Santis (dir.), *Population and Poverty in the Developing World*, Oxford, Clarendon Press, p. 120-143.
- GAGE, A. J. et D. MEEKERS (1994). « Sexual activity before marriage in sub-Saharan Africa », *Social Biology*, vol. 41, n° 12, p. 44-60.
- GAGE-BRANDON, A. J. et D. MEEKERS (1993). « Sex, contraception and childbearing before marriage in sub-Saharan Africa », *International Family Planning Perspectives*, vol. 19, n° 1, p. 14-18.
- GARENNE, M. et J. HALIFAX (2000). « La fécondité prémaritale en Afrique subsaharienne : une évaluation de son ampleur à partir des enquêtes démographiques et de santé (EDS) », *La chronique du CEPED*, vol. 39, p. 1-3.
- GARNIER, D. et E. BÉNÉFICE (2001). « Habitual physical activity of Senegalese adolescent girls under different working conditions, as assessed by a questionnaire and movement registration », *Annals of Human Biology*, vol. 28, n° 1, p. 79-97.
- GASTELLU, J. (1981). *L'égalitarisme économique des Sereer du Sénégal*, Paris, ORSTOM, coll. « Travaux et Documents de l'ORSTOM », n° 128.
- GLOVER E. K., A. BANNERMAN, B. WELLS PENCE, H. JONES, R. MILLER, E. WEISS ET J. NERQUAYE-TETTEH (2003). « Sexual health experiences of adolescents in three Ghanaian towns », *International Family Planning Perspectives*, vol. 29, n° 1, p. 32-40.
- GREGORY, J. et V. PICHÉ (1985). « Mode de production et régime démographique », *Revue canadienne des études africaines*, vol. 19, n° 1, p. 73-79.
- GUËYE, M., S. CASTLE et M. KANI-KONATÉ (2001). « Timing of first intercourse among Malian adolescents : Implications for contraceptive use », *International Family Planning Perspectives*, vol. 27, n° 2, p. 56-62.
- GUIGOU, B. (1992). *Les changements du système familial et matrimonial : les Sérères Sine (Sénégal)*, Paris, EHESS, thèse de doctorat.
- GUIGOU, B. et A. LERICOLLAIS (1992). « Crise de l'agriculture et marginalisation économique des femmes sereer siin (Sénégal) », *Sociétés-Espaces-Temps*, vol. 1, n° 1, p. 45-64.
- HERTRICH, V. (2002). « Nuptiality and gender relationships in Africa. An overview of first marriage trends over the past 50 years », communication présentée au congrès annuel Population Association of America (PAA), Atlanta (GA), États-Unis.
- HULTON, L. A., R. CULLEN, et S. WAMALA KHALOKHO (2000). « Perceptions of the risks of sexual activity and their consequences among Ugandan adolescents », *Studies in Family Planning*, vol. 31, n° 1, p. 35-46.
- KANE, T., R. DE BUYSSCHER, T. TAYLOR-THOMAS, T. SMITH et M. JENG (1993). « Sexual activity, family life education, and contraceptive practice among young adults in Banjul, the Gambia », *Studies in Family Planning*, vol. 24, n° 1, p. 50-61.
- KATZ, K. et C. NARÉ (2002). « Reproductive health knowledge and use of services among young adults in Dakar, Senegal », *Journal of Biosocial Science*, vol. 34, n° 2, p. 215-231.
- KULIN, H. E. (1988). « Adolescent pregnancy in Africa : A programmatic focus », *Social Science and Medicine*, vol. 26, n° 7, p. 727-735.

- LEGRAND, T. et M. BARBIERI (2002). «The possible effects of child survival on women's ages at first union and childbirth», *European Journal of Population*, vol. 18, n° 4, p. 361-386.
- LERICOLLAIS, A. (1999). *Paysans sereer : dynamiques agraires et mobilités au Sénégal*, Paris, IRD.
- LESTHAEGHE, R., G. KAUFMANN et D. MEEKERS (1989). «The Nuptiality Regimes in sub-Saharan Africa», dans R. Lesthaeghe (dir.), *Reproduction and Social Organization in Sub-Saharan Africa*, Berkeley, University of California Press, p. 238-333.
- LLOYD, C. B. (2005). *Growing Up Global. The Changing Transitions to Adulthood in Developing Countries*, Washington (DC), National Academy Press.
- LLOYD, C. B. et B. MENSCH (1999). «Implications of formal schooling for girls' transitions to adulthood in developing countries», dans C. H. Bledsoe, J. B. Casterline, J. A. Johnson-Kuhn et J. G. Haaga (dir.), *Critical Perspectives on Schooling and Fertility in the Developing World*, Washington (DC), National Academy Press, p. 80-104.
- LOMBARD, J. (1993). *Riz des villes, mil des champs en pays sereer. Sénégal*, Talence, Centre d'étude de géographie tropicale (CEGET)-CNRS, coll. «Espaces tropicaux», n° 6.
- LUKE, N. (2003). «Age and economic asymmetries in the sexual relationships of adolescent girls in sub-Saharan Africa», *Studies in Family Planning*, vol. 34, n° 2, p. 67-86.
- LUKE, N. (2005). «Confronting the "sugar daddy" stereotype : Age and economic asymmetries and risly sexual behaviours in urban Kenya», *International Family Planning Perspectives*, vol. 31, n° 1, p. 6-14.
- MCNICOLL, G. (1982). «Institutional determinants of fertility change», dans C. Hohn et R. Mackensen (dir.), *Determinants of Fertility Change : Theories Re-examined*, Liège, Ordina, p. 147-169.
- MEEKERS, D. (1992). «The process of marriage in African societies : A multiple indicator approach» *Population and Development Review*, vol. 18, n° 1, p. 61-78.
- MEEKERS, D. (1994). «Sexual initiation and premarital childbearing in sub-Saharan Africa», *Population Studies*, vol. 48, p. 47-64.
- MENSCH, B. S., D. BAGAH, W. H. CLARK et F. BINKA (1998). *The Changing Social Environment for Adolescents in the Kassena-Nankana District of Northern Ghana : Implications for Reproductive Behavior*, New York, Population Council, document de travail n° 110.
- MONDAIN, N. (2004). «Être en âge de se marier» et choix du conjoint : continuité et changements des processus matrimoniaux en milieu rural au Sénégal, Montréal, Université de Montréal, thèse de doctorat.
- MONDAIN N., V. DELAUNAY et A. ADJAMAGBO (2009). «Maternité et mariage en milieu rural sénégalais : quel avenir pour les mères célibataires?», dans C. Gourbin (dir.), *Santé de la reproduction au Nord et au Sud. De la connaissance à l'action, Actes de la Chaire Quételet 2004*, Louvain, Presses universitaires de Louvain, p. 111-130.
- MONDAIN, N., T. LEGRAND et P. SABOURIN (2007). «Changing patterns in men's first marriage among the Sereer in rural Senegal», *Journal of Comparative Family Studies*, vol. 38, n° 4, p. 627-644.
- NDIAYE, C., V. DELAUNAY et A. ADJAMAGBO (2003). «Connaissance et utilisation des méthodes contraceptives en milieu rural Sereer au Sénégal», *Cahiers Santé AUF*, n° 13, p. 31-37.
- NDIAYE, S. et M. AYAD (2006). *Enquête démographique et de santé au Sénégal (EDS IV) 2005*, Calverton (MD), Centre de recherche pour le développement humain [Sénégal] et ORC Macro.
- NDIAYE, S., M. AYAD et A. GAYE (1997). *Enquête Démographique et de Santé au Sénégal (EDS III) 1997*, Dakar et Calverton (MA), ministère de l'Économie, des Finances et du Plan et Macro International.
- PÉLISSIER, P. (1966). *Les paysans du Sénégal. Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance*, Saint-Yrieix, Imprimerie Fabrègue.
- PISON, G., K. HILL, B. H. COHEN et K. FOOTE (1995). *Population Dynamics of Senegal*, Washington (DC), National Academy Press.

- SPEIZER, I. S., S. A. MULLEN et K. AMEGEE (2001). « Gender differences in adult perspectives on adolescent reproductive behaviours : Evidence from Lomé, Togo », *International Family Planning Perspectives*, vol. 27, n° 4, p. 178-185.
- THIRIAT, M.-P. (1998). *Faire et défaire les liens du mariage. Évolution des pratiques matrimoniales au Togo*, Paris, CEPED, coll. « Les études du CEPED », n° 16.
- VAN DE WALLE, E. (1993). « Recent trends in marriage ages », dans K. A. Foote, K. H. Hill et L. G. Martin (dir.), *Demographic Change in Sub-Saharan Africa*, Washington (DC), National Academy Press, p. 117-152.
- VAN DE WALLE, E. et K. R. BAKER (2004). « The evolving culture of nuptiality in sub-Saharan Africa », communication présentée au congrès *Perspectives on International Family Change* du Population Studies Center, University of Michigan, Ann Arbor (MI), États-Unis.
- WAÏTZENEGGER, F. (2002). *Femmes entre ville et campagne : influences et contraintes aux changements sanitaires (Niakhar, Sénégal)*, Montréal, Université de Montréal, thèse de doctorat en démographie.



CHAPITRE 3

AU-DELÀ DES NORMES DE FORMATION DES COUPLES AU BURKINA FASO QUAND LES CULTURES S'ÉPOUSENT

ABDOULAYE MAÏGA ET BANZA BAYA

INSTITUTION SOCIALEMENT VALORISÉE, LE MARIAGE présente en Afrique un visage *a priori* homogène. Cela tient notamment à l'universalité du phénomène, la précocité des unions, son institutionnalisation comme cadre de prédilection, parfois quasi exclusif, pour la procréation et surtout l'emprise sociale sur les normes et conditions préalables à la vie de couple (Locoh, 2001 ; Tabutin, 1988). Derrière cette homogénéité apparente des caractéristiques des unions et des conditions nécessaires à la consécration de celles-ci, la nuptialité présente de multiples visages selon les groupes sociaux et dans le temps. L'évolution des processus matrimoniaux à la suite des changements intervenus dans les sociétés traditionnelles mérite donc un intérêt particulier.



Les familles et la communauté ont longtemps exercé – et exercent encore dans une certaine mesure – un contrôle sur le processus de formation des unions ainsi que sur le vécu des conjoints ou sur les projets du couple. L'entrée en union est fortement régie par les coutumes dont les normes, prescriptions et proscriptions doivent être scrupuleusement respectées. Dans ces sociétés, il revient à la communauté de définir *qui* peut se marier, *avec qui*, *quand* et *comment*. En effet, au-delà de l'union de deux individus, le mariage traditionnel consacre l'alliance de deux familles ou de deux villages, relevant d'enjeux politiquement, socialement ou économiquement rationnels. Les familles ou les lignages se réservent un droit de regard prépondérant pour la concrétisation d'unions préférentielles dans la parentèle. C'est dans ce sens que l'endogamie ethnique et subséquemment religieuse a constitué et demeure dans certains contextes la norme des alliances matrimoniales au Burkina Faso, à l'instar de nombreuses sociétés d'Afrique subsaharienne et du monde arabe (Lathrop et Pison, 1982 ; Locoh, 2001 ; Ouadah, 2003 ; Thiriat, 1998).

Avec le choc des cultures consécutif à l'urbanisation et la modernisation, les idéaux traditionnels perdent du terrain au profit d'un nouvel ordre culturel combinant les innovations et les emprunts à la tradition (Thiriat, 1998). De nouvelles normes et stratégies matrimoniales émergent, répondant moins à un déterminisme communautaire qu'à une initiative individuelle des conjoints, dorénavant principaux acteurs du choix de leur partenaire et du processus devant aboutir à l'union. L'influence culturelle extérieure, conjuguée à la mobilité spatiale vers les centres urbains notamment, favorise le brassage de groupes sociaux, d'origines ethniques et d'obédiences religieuses diverses. De ce brassage des cultures naît progressivement un « brassage de cœurs » qui s'inscrit en porte à faux avec la normalité traditionnelle des alliances matrimoniales.

Nous analysons ici les changements touchant les alliances matrimoniales au Burkina Faso, en particulier l'émergence de nouvelles formes d'unions caractérisées par la mixité des couples à l'échelle ethnique ou religieuse. Quels sont les facteurs explicatifs de ces nouveaux comportements matrimoniaux ? La « rupture » avec les valeurs classiques de choix des conjoints dans la communauté culturelle pourrait-elle être source de sanction sociale matérialisée par la marginalisation de ces couples, ou bien entraîner une difficulté à obtenir la consécration coutumière, religieuse ou civile des unions ?

LE SYSTÈME MATRIMONIAL TRADITIONNEL : L'AFFAIRE DE TOUS

Au Burkina Faso, la vie matrimoniale, tout comme la vie sociale, est régie par un ensemble de règles, de systèmes de pensée et de normes clairement définies et que nul n'est censé ignorer. Ces normes bien souvent dogmatiques précisent les conditions d'accès au mariage (âge, statut), les modalités de choix des conjoints,

les valeurs promues et les interdits (Locoh, 2001 ; Taverner, 1999). Dans les traditions des différentes ethnies burkinabè, le mariage est fortement valorisé et transcende largement la responsabilité des conjoints. C'est une affaire de la collectivité, qui concrétise un engagement entre deux groupes sociaux aux termes d'échanges symboliques ou matériels souvent longs. Au Burkina Faso, c'est aux aînés sociaux, chefs de ménage ou doyens d'âge, que revient l'initiative de négociation du mariage des différents membres sous tutelle des clans ou des lignages respectifs (Taverner, 1999 ; Thiriati, 1998). Le processus de négociation peut, dans la suite de son déroulement, intégrer d'autres acteurs familiaux comme les tantes ou les oncles des futurs conjoints. Les conjoints eux-mêmes, qui sont les premiers concernés, sont généralement les derniers consultés ou informés, aussi bien pour le choix du partenaire que pour la concrétisation de l'union. Le conformisme au choix ou à la décision familiale est de rigueur, sous peine de bannissement du clan, de représailles physiques ou mystiques. Soumis à l'assujettissement familial, les futurs conjoints n'ont aucun droit d'objection à la décision des aînés ou de la famille.

Les modalités de positionnement d'un jeune homme ou d'une jeune fille sur le marché matrimonial sont nombreuses et diverses selon les entités culturelles. Les alliances matrimoniales procèdent de formules relativement simples jusqu'à des mécanismes assez complexes. On distingue ainsi des mariages coutumiers par dot, par don ou promesse, par échange ou remboursement, par travail, par enlèvement et par lévirat/sororat (Gruenais, 1981 ; Pilon, 1990 ; Thiriati, 1998). Dans l'ensemble, exception faite des cas d'enlèvement de jeunes filles (union par rapt), les pratiques matrimoniales requièrent peu ou pratiquement pas le consentement des futurs époux, notamment de la jeune fille. Les mariages résultent généralement de choix raisonnés dans une perspective d'instauration d'alliances stratégiques entre lignages.

LES ENJEUX DES ALLIANCES PRÉFÉRENTIELLES

Les unions, scellées conformément au droit traditionnel et sous le contrôle des aînés, se font préférentiellement au sein d'une même entité culturelle. On a ainsi des cas d'endogamie ethnique, lignagère, clanique, familiale ou religieuse. La norme d'union restreint le choix du conjoint à une personne partageant le même système de valeurs que la famille d'origine. L'endogamie est souvent proscrite au sein de la famille, au risque d'une assimilation à l'inceste (Thiriati, 1998). Le choix du conjoint ou de la conjointe doit s'opérer dans une autre filiation ou un autre lignage, mais appartenir à la même ethnie. La règle se résume donc à une double obligation d'endogamie ethnique et d'exogamie clanique ou familiale.

L'ethnie continuant de constituer le socle identitaire des peuples, la communauté de vie procède ainsi de la communauté de culture, d'idéologie, de langue, de tradition, d'us et coutumes – en un mot, le reflet de soi chez l'autre. Dans les sociétés traditionnelles, la formation des couples à travers les unions préférentielles répondrait au souci de maintenir et de développer des alliances d'une part et à la nécessité de répondre à l'objectif de reproduction du groupe d'autre part (Locoh, 2001 ; Thiriât, 1998). Parallèlement à ces objectifs de création ou de consolidation des liens d'amitié et d'assistance entre filiations, le mariage au sein de la parentèle facilite l'insertion familiale de l'épouse et le contrôle des richesses (terres, cheptel). Dans le même ordre d'idée, la religion contribue à l'instauration d'un système de valeurs et de comportements communs à des individus de même obédience.

Les normes traditionnelles continuent certes d'être la référence pour nombre d'unions. Mais avec les mutations consécutives au changement social observé dans la plupart des pays africains, on assiste à l'émergence de stratégies matrimoniales individuelles prenant le pas sur les valeurs traditionnelles.

VERS UNE REDÉFINITION DES NORMES MATRIMONIALES

Scolarisation, urbanisation, économie de marché, désenclavement des villages, intensification des relations ville-campagne, législation moderne (Adjamagbo, 1997 ; Thiriât, 1998) : tels sont les principaux facteurs dits de modernisation qui ont substantiellement contribué à l'effritement du dogmatisme traditionnel caractérisant la vie sociale en général et le système matrimonial en particulier. Situation de crise liée à l'affaiblissement du contrôle familial sur la formation des unions ou nécessité d'adaptation du système de reproduction sociale aux situations ou contextes du moment ? On relève que les sociétés font de plus en plus de concessions et tolèrent de plus en plus d'entorses au système traditionnel : tolérance des unions libres, acceptation de la fécondité pré-nuptiale (jadis considérée comme un sacrilège dans certaines sociétés), libre choix du conjoint, acceptation d'unions interethniques ou interreligieuses.

L'expression de ces nouvelles logiques matrimoniales trouve ses fondements dans l'individualisation même du processus matrimonial. Cette évolution marque la responsabilité graduelle des individus dans le choix du conjoint, entre autres par l'acquiescement personnel de la compensation matrimoniale. Dans un contexte où les conjoints tendent à devenir les principaux acteurs sur la scène matrimoniale, l'affranchissement de l'exigence de l'endogamie s'en trouve accru, malmenant l'ordre traditionnel. On observe un glissement progressif de l'endogamie à l'homogamie. Les alliances matrimoniales tendent de plus en plus à se concrétiser entre personnes partageant une origine sociale ou des caractéristiques individuelles, mais pas pour autant les mêmes valeurs sur le plan culturel.

Pour l'homme, le choix d'une épouse devient ainsi de plus en plus conditionné par la capacité à contribuer aux ressources monétaires et sociales du couple, capacité très fortement corrélée au niveau d'instruction et à la position sur le marché de l'emploi. Quant à la femme, « en se mariant [elle] a pour intérêt objectif d'être et de se faire élire par un homme possédant la plus forte valeur sociale possible » (De Singly, 2004, p. 26).

Les changements dans la conception du mariage ne sont cependant pas si radicaux et systématiques : le schéma de nuptialité actuel présente une configuration de type transitoire, avec la cohabitation de modèles traditionnels et d'unions dites « à l'occidentale » qui font abstraction des frontières ethniques, religieuses, linguistiques ou géographiques. Le choix du conjoint ou de la conjointe ne se fait pas toujours en rupture totale avec la famille, mais bien souvent en association avec elle (Thiriart, 1998). De même, Thérèse Locoh (2001) relève le caractère conditionné de la liberté de choix du partenaire, choix largement influencé par l'environnement social qui oriente, dès l'enfance, les préférences et les choix de l'adolescent et plus tard de l'adulte.

L'APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

L'analyse de l'évolution des pratiques matrimoniales dans le sens de la mixité ethnique ou religieuse des couples a été principalement réalisée avec les données de l'Enquête sur les migrations, l'insertion urbaine et l'environnement au Burkina Faso (EMIUEB). D'autres données ont été secondairement invoquées, notamment pour comparer la situation matrimoniale actuelle avec celles du passé. Il s'est agi de données provenant de l'enquête démographique par sondage en République de Haute-Volta (devenue Burkina Faso) de 1960-1961, du Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH) de 1996 ainsi que de l'enquête démographique et de santé (EDS) de 2003.

L'EMIUEB est une enquête représentative sur le plan national qui a été menée en 2000 sous la direction de l'Unité d'enseignement et de recherche en démographie (UERD, aujourd'hui ISSP, Institut supérieur des sciences de la population) de l'Université de Ouagadougou avec la collaboration du Centre d'études et de recherche sur la population et le développement (CERPOD) à Bamako et du Département de démographie de l'Université de Montréal. Le questionnaire ménage a porté essentiellement sur les caractéristiques des membres du ménage, les caractéristiques du logement et la situation économique du ménage. Les données individuelles ont été recueillies à l'aide d'un questionnaire biographique appliqué aux hommes et aux femmes éligibles des ménages. C'est un questionnaire à cinq modules qui a permis de retracer les origines familiales et l'enfance de l'enquêté(e), ses mobilités résidentielles, ses activités économiques, ses histoires matrimoniales

et génésique et le devenir de ses enfants. Pour les besoins de cette étude, un fichier de 3 181 couples a été construit par combinaison de réponses au questionnaire ménage et au questionnaire biographique. Ce fichier « couple » contient des données sur les caractéristiques démographiques, sociales et culturelles des conjoints.

Le Burkina Faso concentre sur son territoire une soixantaine d'ethnies nationales, auxquelles s'ajoutent d'autres ethnies africaines et des ressortissants non africains. La variable « ethnie » a été opérationnalisée par la constitution de groupes ethniques comportant douze modalités. Les regroupements se sont faits sur la base d'affinités culturelles entre ethnies ou en fonction de la proximité géographique, souvent source d'assimilation ou de phagocytose des ethnies minoritaires sur le plan numérique. Pour des raisons à connotation sociopolitique, les données de distribution statistique des ethnies ne font plus l'objet de publication publique au Burkina Faso. Néanmoins, les Mossi constituent de toute évidence l'ethnie majoritaire (plus de la moitié de la population), suivis des Peul et des Bobo. Il faut souligner que c'est l'ethnie du père de chacun des conjoints qui a été retenue comme ethnie d'appartenance. Ce choix tient au caractère patrilinéaire des sociétés burkinabè et à la similitude d'ethnies des parents des conjoints dans la majorité des cas : dans l'EMIUEB, 94 % des femmes en union ont des parents appartenant à la même ethnie.

Sur le plan des pratiques religieuses, la population est en majorité musulmane (55,9 %), les principaux autres groupes étant les animistes (23,7 %), les catholiques (16,6 %) et les protestants (3 %) (INSD, 2000). Seulement 0,2 % déclarent pratiquer d'autres religions et 0,6 % affirment ne pas avoir de religion. Pour cette étude, seuls les quatre groupes religieux principaux ont été retenus.

Les unions sont ici envisagées au sens large, ce qui sous-entend la prise en compte de toute communauté de vie de couple de type hétérosexuel, avec ou sans caution sociale. Sont donc considérées à la fois les unions de droit (à la suite d'une consécration coutumière, religieuse ou civile) et les unions de fait (par simple consensus entre les seuls conjoints ou en association avec leurs familles). Notons que les unions libres restent minoritaires (9,4 % des unions selon l'EMIUEB).

L'étude de l'exogamie culturelle et de la mixité des couples concerne l'ethnie ou la religion. Il s'est agi d'évaluer l'ampleur de ce phénomène, de suivre son évolution et de rechercher les facteurs qui lui sont associés à partir d'analyses descriptives et de modèles de régression logistique. L'analyse multivariée a aussi été utilisée pour rechercher les implications plausibles de l'exogamie sur la vie de couple. Pour cette dernière analyse, il s'est agi d'étudier comment la différence d'ethnie ou de religion au sein du couple peut être mise en relation avec la non-consécration religieuse, coutumière ou civile de l'union. Cette relation a aussi été abordée en lien avec la cohabitation en union libre et avec l'arrivée

d'une coépouse dans l'union. Les variables utilisées dans les modèles descriptifs et explicatifs sont celles qui se sont révélées statistiquement associées au niveau bivarié : une douzaine de variables ont été ainsi retenues. Les modèles de régression logistique ont concerné les effets nets après contrôle par l'ensemble des variables. Pour tenir compte des comportements différentiels des populations selon les milieux de résidence, les analyses ont été faites, outre au niveau national, pour les centres urbains d'une part et pour les zones rurales d'autre part. Les modèles d'analyse ont été séparés en modèles individuels pour les hommes et pour les femmes afin de contourner les problèmes de multicollinéarité.

LA SITUATION MATRIMONIALE AU BURKINA FASO

À l'instar de celle de nombreuses sociétés d'Afrique subsaharienne, la nuptialité burkinabè se caractérise par une forte intensité des unions, une précocité du calendrier de mariage et une survivance de la polygamie.

Le célibat définitif est assez négligeable dans les sociétés burkinabè. En effet, seules 0,4 % des femmes ne vivent pas maritalement à partir de 35 ans. Chez les hommes, la situation est presque similaire à 55 ans, seuil du célibat définitif : parmi ces derniers, 0,6 % ne sont pas encore mariés. Les divorcées (0,4 %), séparées (1,4 %) et veuves (2,2 %) correspondent à des états matrimoniaux statistiquement et socialement marginaux (INSD, 2000).

Le calendrier des premières unions révèle une nuptialité très précoce. La moitié des femmes burkinabè entre en première union avant l'âge de 16 ans, et un homme sur deux enregistre sa première union avant l'âge de 26 ans. En moyenne, les femmes se marient à 19 ans et les hommes à 27 ans, soit un écart d'âge moyen de 8 ans entre les hommes et les femmes au premier mariage (INSD, 2000), écart qui tend à s'accroître en situation de polygamie (Baya et Maïga, 2009).

La polygamie est une pratique assez courante, propre à certains groupes ethniques et aux populations de confession musulmane ou animiste. Un homme marié sur trois vit avec deux épouses ou plus (INSD, 2000). Entre 1975 et 1996, le taux de polygamie est resté globalement stable, touchant environ le tiers des unions. Le nombre moyen d'épouses par homme polygame est de 2,4 femmes (INSD, 2000).

UN REGARD RÉTROSPECTIF SUR LES UNIONS ENTRE CULTURES DIFFÉRENTES AU BURKINA FASO

La situation matrimoniale au lendemain de l'indépendance (1960) au Burkina Faso (Haute-Volta à l'époque) se caractérise par une grande homogamie des alliances sur le plan ethnique et religieux. L'analyse rétrospective présentée ici repose exclusivement sur les données de l'enquête démographique par sondage de la Haute-Volta de 1960-1961.

Pour la majorité des ethnies, l'union avec un homme ou une femme d'une autre ethnie était alors plutôt exceptionnelle : les cas de mariage entre deux ethnies différentes représentaient généralement moins de 4 % des unions. Cette situation d'endogamie prévalait surtout dans les groupes ethniques mossi, peul, gourounsi, sénoufo, lobi, bobo et mandingue¹. Seuls les Bissa et le groupe « divers » semblaient s'affranchir, quoique très faiblement, de cette homogénéité ethnique des couples. En effet, 10 % des femmes bissa étaient à l'époque mariées à un homme d'ethnie différente. La mixité était moins importante pour les hommes bissa (7 %). Ces derniers étaient, parmi tous les hommes à l'époque, les plus enclins à contracter une alliance avec une femme d'une autre ethnie. Le marché matrimonial des couples mixtes bissa était presque exclusivement constitué de l'ethnie mossi : 9,4 % des femmes bissa étaient mariées à un Mossi et 6,6 % des hommes à une Mossi. Cette situation peut trouver son explication d'une part dans la communauté d'histoire et de cultures des Bissa et des Mossi et, d'autre part, dans le partage d'un même espace géographique dans la région de Tenkodogo, zone de résidence des Bissa qui abrite également l'une des plus importantes chefferies et communautés du royaume mossi. Bon nombre de Bissa de cette région ont en effet été assimilés à l'ethnie mossi au cours de l'histoire. Le groupe ethnique « divers » est le groupe résiduel dans lequel sont regroupés les autres groupuscules ethniques du Burkina ainsi que les ressortissants des autres pays qui entretiennent des relations maritales avec des femmes de diverses ethnies.

Il faut noter que la situation de l'époque obéissait à la double obligation de l'endogamie ethnique et de l'exogamie clanique. Si la majorité des personnes s'unissaient dans les années 1960 avec un partenaire de la même ethnie, les unions à l'intérieur de la parentèle étaient rarissimes. Les unions dans les sociétés mossi (99,1 %), bissa (96,1 %), gourmantché (99,4 %), bobo (93,9 %) ou mandingue (92,4 %) notamment se faisaient avec un partenaire sans aucun lien de parenté. Les cas de mariage intraclanique s'observaient davantage dans les traditions sénoufo (10 %), lobi (19 %) et surtout peul (36 %). Pour les femmes sénoufo (9 %) et lobi (14 %), les conjoints issus de la parentèle étaient essentiellement constitués de cousins germains du côté paternel. Pour les Peul, en plus des cousins germains paternels (16 %), les partenaires claniques étaient aussi des cousins germains maternels (8 %), des parents issus de germains du côté paternel (5 %) ou maternel (3 %) et d'autres apparentés comme les oncles (4 %) (Service de statistique et de la mécanographie, 1961).

Le schéma d'homogamie des unions observé pour les ethnies dans les années 1960 est également valide sur le plan religieux. Les unions se scellaient principalement au sein de la même confession religieuse, les couples mixtes

1. Les Mandingue sont assimilés en 2000 aux groupes ethniques des Dafing et des Samo.

étaient peu nombreux. L'endogamie sur le plan religieux était scrupuleusement observée par les hommes et les femmes d'obédience animiste ou musulmane, les deux principales religions à l'époque. Sur un échantillon de 100 femmes musulmanes, 99 avaient un conjoint de la même religion. De même, moins de 5 hommes musulmans sur 100 avaient une compagne de religion différente. Chez les populations animistes, la tendance était similaire.

Lexogamie religieuse était une pratique courante au sein des populations catholiques et surtout protestantes. Les cas d'unions mixtes chez les catholiques s'observaient essentiellement avec des animistes : 13 % des hommes catholiques vivaient avec des femmes animistes et 6 % des femmes catholiques vivaient avec des hommes animistes. Chez les protestants, les unions mixtes des protestantes se résumaient à une alliance avec un conjoint animiste, alors que les hommes protestants s'engageaient dans des unions mixtes soit avec des femmes animistes (27 %), soit avec des femmes musulmanes (14 %). Au total, c'étaient donc 4 protestants sur 10 qui vivaient en union mixte.

L'histoire religieuse pourrait expliquer les différentes relations constatées. L'animisme constitue la religion première des sociétés burkinabè. L'introduction de l'islam remonte au xv^e siècle, mais son enracinement dans le pays s'est produit aux alentours des xviii^e et xix^e siècles, sous l'influence des contrées voisines fortement islamisées du *diina* de Cheikou Amadou et du califat de Sokoto (Cissé, 2003). L'introduction du catholicisme date du début du xx^e siècle, avec la colonisation, et le protestantisme est légèrement plus récent. À la veille de l'indépendance, ces deux religions n'avaient pas, du fait de leur introduction récente, un ancrage social suffisant par rapport à l'islam. La « ponction » des fidèles catholiques et protestants s'est par conséquent surtout effectuée au sein de la population animiste. La fréquence élevée d'unions mixtes entre catholiques et animistes et entre protestants et animistes pourrait s'expliquer par la conversion religieuse de l'un des membres du couple originellement animiste. Par ailleurs, pour les membres des religions minoritaires (catholique et protestante), il n'est pas évident de trouver un conjoint dans le contexte d'un marché matrimonial réduit – alors que la nuptialité est très valorisée –, d'où le choix d'une union mixte.

Le brassage culturel des unions, timidement amorcé au lendemain des indépendances, va se construire et se diversifier au fil du temps pour faire des unions mixtes ethniques ou religieuses une nouvelle donne matrimoniale plutôt qu'une exception culturelle.

LE MARIAGE INTERCULTUREL, UNE PRATIQUE ÉMERGENTE

Entre 1960 et 2000, on constate une augmentation des mariages mixtes chez la plupart des ethnies et des groupes religieux au Burkina. Ce qui était jadis un phénomène assez marginal et circonscrit tend à s'implanter comme une réalité sociale. Cette pratique matrimoniale affecte toutefois de façon différentielle les ethnies. En une quarantaine d'années, la proportion des unions entre conjoints d'ethnies différentes a été multipliée en moyenne par trois chez la plupart des ethnies (Mossi, Peul, Gourmantché, Lobi/Dagara, Samo et Dafing). Mais l'évolution est surtout remarquable dans les communautés sénoufo et bobo, où l'on est passé d'une situation de quasi-absence de cette pratique à des proportions moyennes respectives de 23 % et de 15 %. L'ethnie bissa continue d'être la plus concernée par les alliances matrimoniales interethniques : on est passé d'une proportion de 9 % en 1960 à près d'un tiers des Bissa qui sont en union avec un ou une partenaire d'une autre ethnie en 2000.

Les femmes de certaines ethnies sont plus souvent engagées auprès d'un conjoint d'une autre ethnie que ne le sont les hommes de la même ethnie. C'est particulièrement le cas des femmes bissa et non burkinabè, dont les alliances avec des hommes d'ethnies différentes sont deux fois plus importantes que les alliances mixtes des hommes de ces deux groupes. Les Bissa sont principalement en union avec des Mossi : 26 % des femmes et 10 % des hommes. En ce qui concerne les populations non burkinabè, il faut voir un comportement différentiel selon les sexes. Les hommes non burkinabè ont plus tendance à immigrer avec leurs familles, à épouser une femme du même pays qu'eux installée au Burkina Faso ou à faire venir une épouse de leur pays d'origine, car 8 étrangers sur 10 sont mariés à une étrangère. Pour les femmes non burkinabè, la situation est différente. En effet, au Burkina Faso, près de la moitié des femmes d'origine étrangère en union le sont avec un burkinabè. Ce sont essentiellement des conjointes originaires des pays d'immigration accompagnant les migrants burkinabè de retour au pays.

Les unions entre partenaires de religions différentes ont également connu une progression. Les populations animistes, autrefois fortement endogames, enregistrent des proportions non négligeables d'unions avec d'autres religions. Environ 13 % des femmes et des hommes animistes sont engagés auprès d'un(e) partenaire d'une autre religion. La situation n'a que très légèrement évolué chez les populations musulmanes, qui enregistrent une proportion d'unions interreligieuses inférieure à 5 % et dont les unions mixtes concernent avant tout les hommes musulmans. Cette forte endogamie musulmane pourrait s'expliquer en partie par les recommandations des Saintes Écritures islamiques, qui préconisent les unions entre musulmans. Si la proportion des catholiques en union avec un(e) protestant(e) demeure faible (de l'ordre de 2 %), on constate qu'environ un(e) protestant(e) sur dix s'unit avec un(e) catholique.

LES UNIONS INTERETHNIQUES PLUS FRÉQUENTES DANS LES POPULATIONS URBAINES ET SCOLARISÉES

De façon générale, il ressort des modèles d'analyse que l'union entre partenaires d'ethnies différentes est davantage l'apanage des populations urbaines que rurales (tableaux 3.1 et 3.2). Les citadines sont en effet deux fois plus susceptibles de s'unir à un homme d'une autre ethnie que leurs consœurs de milieu rural. De la même façon, un homme a 70 % plus de chances en vivant en ville plutôt qu'à la campagne de s'engager dans une union avec une femme d'une autre ethnie. On note, en plus du caractère urbain du phénomène, sa progression dans le temps. Des années 1950 à nos jours, la fréquence des unions entre partenaires d'ethnies différentes a été multipliée par plus de trois aussi bien chez les femmes que chez les hommes en milieu urbain. Cependant, tant les femmes que les hommes mossi sont moins engagés dans des unions interethniques que ne le sont les membres des autres ethnies. Comme nous l'avons vu lors de l'analyse descriptive, les unions interethniques sont principalement développées parmi les femmes non burkinabè des ethnies bisssa, senoufo, samo, bobo ou dafing. Chez les hommes, ce sont principalement les Gourmantché – en milieu urbain – qui sont les plus engagés dans des unions mixtes. Les hommes étrangers résidant au Burkina Faso sont peu engagés dans des unions avec des femmes du Burkina Faso, quelle que soit l'ethnie d'appartenance.

Plus le niveau d'instruction des individus s'accroît, plus la propension à avoir un conjoint d'une autre ethnie augmente. Les femmes et les hommes ayant un niveau d'instruction secondaire ou supérieur sont quatre fois plus engagés dans une union interethnique que ceux qui n'ont jamais fréquenté l'école. Cette tendance est plus prononcée en milieu rural où l'instruction apparaît comme un facteur fortement discriminant pour le choix du conjoint.

Plus le mariage est tardif, plus le choix du partenaire échappe à des considérations ethniques. Ce comportement matrimonial se vérifie chez les hommes et – surtout – chez les femmes en milieu urbain. La proportion de citadines de 30 ans ou plus qui sont entrées en union avec un partenaire d'une autre ethnie est plus de cinq fois plus importante que celle des citadines dont la cohabitation a débuté avant l'âge de 18 ans. Deux facteurs essentiels soutiennent ce comportement. D'une part, le recul de l'âge au mariage ou de l'union des femmes est généralement lié à une longue scolarisation et à l'exercice d'une activité, ce qui leur donne une certaine autonomie décisionnelle dans le choix d'un partenaire, comparativement à leurs cadettes plus soumises au contrôle et à la décision de la famille. Le choix de ce partenaire est généralement fait sur la base de similitudes sociales ou professionnelles plutôt que culturelles, l'homogamie sociale prenant le pas sur l'homogamie ethnique. D'autre part, il existe une certaine stigmatisation à l'égard des filles âgées de 30 ans ou plus encore célibataires. La pression sociale à faire preuve de leur féminité à travers la procréation,

TABLEAU 3.1.**Déterminants des unions interethniques des femmes au Burkina Faso, 2000**

Variables	Modèle d'effets nets : régression logistique (rapports de cote)		
	Tous les milieux	Milieu rural	Milieu urbain
1) Ethnie			
Mossi	référence	référence	référence
Peul	3,7***	1,3 ^{ns}	11,9***
Gourmantché	2,6***	1,1 ^{ns}	3,1 ^{ns}
Gourounsi	4,7***	1,6 ^{ns}	7,5***
Bissa	13,2***	4,4**	21,4***
Senoufo	6,8***	3,0***	9,6***
Lobi/Dagara	2,7***	0,8 ^{ns}	10,9***
Bobo	5,1***	1,2 ^{ns}	18,0***
Samo	6,0***	2,3**	9,8***
Dafing	4,7***	1,2 ^{ns}	21,5***
Autres ethnies	9,6***	3,6***	31,8***
Non Burkinabè	17,5***	15,5***	14,0***
2) Niveau d'instruction			
Aucun	référence	référence	référence
Primaire	1,7***	2,3***	1,5 ^{ns}
Secondaire ou plus	4,1***	5,9***	3,4***
3) Rang de l'union			
1 ^{re} union	référence	référence	référence
2 ^e union ou plus	0,9 ^{ns}	1,5 ^{ns}	0,5 ^{ns}
4) Âge au début de la cohabitation			
Moins de 18 ans	référence	référence	référence
18 à 29 ans	1,6***	1,3 ^{ns}	2,0***
30 ans et plus	1,9*	1,0 ^{ns}	5,5***
5) Cohorte de l'union			
1951-1970	référence	référence	référence
1971-1980	0,8 ^{ns}	0,5***	3,2**
1981-1990	0,9 ^{ns}	0,7*	2,3 ^{ns}
1991-2000	1,0 ^{ns}	0,6*	3,7***
6) Différence d'ethnie des parents			
Même ethnie	référence	référence	référence
Ethnies différentes	9,7***	13,9***	6,1***
7) Milieu de résidence			
Rural	référence		
Urbain	1,9***		
Seuil de signification du modèle	***	***	***
Adéquation du modèle R²	22,9 %	19,6 %	33,1 %

Seuils de signification: ns non significatif; * significatif à 10%; ** significatif à 5%; *** significatif à 1%.

TABLEAU 3.2.**Déterminants des unions interethniques des hommes au Burkina Faso, 2000**

Variables	Modèle d'effets nets : régression logistique (rapports de cote)		
	Tous les milieux	Milieu rural	Milieu urbain
1) Ethnie			
Mossi	référence	référence	référence
Peul	2,0***	0,8 ^{ns}	9,0***
Gourmantché	2,9***	1,3 ^{ns}	19,9***
Gourounsi	2,9***	1,6 ^{ns}	3,9***
Bissa	2,5**	#	4,4***
Senoufo	3,9***	1,6 ^{ns}	10,0***
Lobi/Dagara	1,2 ^{ns}	0,4*	5,3***
Bobo	2,3***	1,2 ^{ns}	3,7***
Samo	2,5***	1,0 ^{ns}	4,7***
Dafing	2,2**	1,1 ^{ns}	4,2**
Autres ethnies	7,0***	3,6***	13,2***
Non-Burkinabè	1,9 ^{ns}	3,1**	1,1 ^{ns}
2) Niveau d'instruction			
Aucun	référence	référence	référence
Primaire	1,7***	2,1***	1,2 ^{ns}
Secondaire ou plus	3,9***	5,3***	3,0***
3) Âge au début de la cohabitation			
Moins de 18 ans	référence	référence	référence
18 à 29 ans	1,3 ^{ns}	1,2 ^{ns}	2,1*
30 ans et plus	1,8*	1,5 ^{ns}	3,5***
4) Cohorte de l'union			
1951-1970	référence	référence	référence
1971-1980	0,7 ^{ns}	0,4***	2,3*
1981-1990	0,9 ^{ns}	0,7*	2,3*
1991-2000	1,1 ^{ns}	0,7 ^{ns}	3,3***
5) État matrimonial avant la cohabitation			
Célibataire	référence	référence	référence
Marié monogame	1,1 ^{ns}	1,2 ^{ns}	0,9 ^{ns}
Marié polygame	1,1 ^{ns}	1,7*	0,4 ^{ns}
Séparé/veuf	1,3 ^{ns}	1,6*	1,1 ^{ns}
6) Activité au début de la cohabitation			
Secteur informel	référence	référence	référence
Salarié	1,5 ^{ns}	2,1***	1,0 ^{ns}
Aide familial	0,9 ^{ns}	1,0 ^{ns}	0,6 ^{ns}
7) Milieu de résidence			
Rural	référence		
Urbain	1,7***		
Seuil de signification du modèle	***	***	***
Adéquation du modèle R²	22,9 %	19,6 %	33,1 %

Seuils de signification: # effectifs faibles; ns non significatif; * significatif à 10%; ** significatif à 5%; *** significatif à 1%.

envisageable seulement dans le cadre conjugal, ainsi que la crainte de porter l'étiquette de «vieilles filles» obligent souvent ces femmes à saisir une occasion d'union qui fasse abstraction des considérations culturelles.

L'analyse de l'évolution de la fréquence des unions interethniques permet de relever la remarquable dynamique de ce phénomène dans les centres urbains : celui-ci a été multiplié par 4 pour les femmes et par 3 pour les hommes.

L'activité de l'homme avant l'union influence les chances de prendre pour conjointe une femme d'ethnie différente. C'est particulièrement notable en milieu rural, où la probabilité pour un homme salarié d'avoir une épouse d'une autre ethnie est le double de celle d'un homme travaillant dans le secteur informel. En milieu rural, les hommes salariés sont généralement fonctionnaires de l'administration publique (instituteurs, infirmiers, agents d'agriculture ou d'élevage, etc.) et ils peuvent s'unir soit à des femmes de la région où ils sont affectés, soit à des femmes fonctionnaires célibataires affectées dans cette même région.

La probabilité de s'engager dans une union interethnique est plus grande lorsqu'on est déjà issu d'un couple «mixte». Ainsi, les chances pour une fille dont les parents sont d'ethnies différentes d'avoir un conjoint d'une autre ethnie que la sienne (en fait de celle de son père) sont 10 fois plus élevées que si ses parents sont de la même ethnie. Ce constat est plus important en milieu rural (14 fois) qu'en milieu urbain (6 fois). L'appartenance ethnique différente des parents prédispose ces derniers à accueillir un gendre de l'ethnie de la mère ou d'une autre ethnie.

DES UNIONS INTERRELIGIEUSES PLUS FRÉQUENTES EN MILIEU RURAL

Contrairement aux unions interethniques qui se présentent comme un phénomène majoritairement urbain, la communauté de vie entre individus d'obédiances religieuses différentes est un phénomène deux fois moins développé dans les centres urbains qu'en milieu rural. Le monde rural burkinabè est empreint d'une culture animiste, souvent même au sein de populations converties aux religions monothéistes que sont le christianisme et l'islam. Au sein d'un même village et d'une même ethnie cohabitent ainsi des parentèles de confessions différentes. L'ethnie étant traditionnellement le critère primordial d'alliances matrimoniales, il n'est pas rare d'observer des unions ne tenant pas compte des croyances religieuses.

On observe que plus le niveau d'instruction des individus est élevé, plus la probabilité d'union avec un(e) partenaire de religion différente est grande (tableaux 3.3 et 3.4). L'effet de la scolarisation sur la probabilité de mixité religieuse du couple est plus marqué en milieu urbain : les hommes

et les femmes de niveau d'instruction secondaire ou supérieur ont quatre fois plus de chances d'avoir un(e) conjoint(e) d'une autre religion que les femmes non scolarisées.

TABLEAU 3.3.

Déterminants des unions interreligieuses des femmes au Burkina Faso, 2000

Variables	Modèle d'effets nets : régression logistique (rapports de cote)		
	Tous les milieux	Milieu rural	Milieu urbain
1) Religion			
Musulmane	référence	référence	référence
Animiste	3,7***	4,0***	#
Catholique	6,0***	10,0***	2,7***
Protestante	12,4***	22,5***	4,3***
2) Niveau d'instruction			
Aucun	référence	référence	référence
Primaire	1,3 ^{ns}	1,0 ^{ns}	2,1**
Secondaire ou plus	2,4***	1,0 ^{ns}	4,3***
3) Rang de l'union			
1 ^{re} union	référence	référence	référence
2 ^e union ou plus	1,8***	1,7**	2,1 ^{ns}
4) Âge au début de la cohabitation			
Moins de 18 ans	référence	référence	référence
18 à 29 ans	0,8 ^{ns}	0,9 ^{ns}	0,6 ^{ns}
30 ans et plus	0,7 ^{ns}	0,7 ^{ns}	0,2 ^{ns}
5) Cohorte de l'union			
1951-1970	référence	référence	référence
1971-1980	0,6**	0,6**	0,6 ^{ns}
1981-1990	0,5***	0,4***	1,4 ^{ns}
1991-2000	0,8 ^{ns}	0,7*	1,8 ^{ns}
6) Milieu de résidence			
Rural	référence		
Urbain	0,5***		
Seuil de signification du modèle	***	***	***
Adéquation du modèle R²	11,7%	14,0%	11,8%

Seuils de signification: # effectifs faibles; ns non significatif; * significatif à 10%; ** significatif à 5%; *** significatif à 1%.

TABLEAU 3.4.**Déterminants des unions interreligieuses des hommes au Burkina Faso, 2000**

Variables	Modèle d'effets nets : régression logistique (rapports de cote)		
	Tous les milieux	Milieu rural	Milieu urbain
1) Religion			
Musulmane	référence	référence	référence
Animiste	2,7***	2,3***	#
Catholique	1,8***	2,9***	1,0 ^{ns}
Protestante	3,2***	4,7***	2,0 ^{ns}
2) Niveau d'instruction			
Aucun	référence	référence	référence
Primaire	1,5*	1,1 ^{ns}	2,9***
Secondaire ou plus	2,6***	2,1*	3,8***
3) Âge au début de la cohabitation			
Moins de 18 ans	référence	référence	référence
18 à 29 ans	1,1 ^{ns}	1,3 ^{ns}	0,6 ^{ns}
30 ans et plus	1,0 ^{ns}	1,2 ^{ns}	0,3 ^{ns}
4) Cohorte de l'union			
1951-1970	référence	référence	référence
1971-1980	0,7 ^{ns}	0,7 ^{ns}	1,3 ^{ns}
1981-1990	0,6**	0,5***	3,6*
1991-2000	1,0 ^{ns}	0,8*	4,1*
5) État matrimonial avant la cohabitation			
Célibataire	référence	référence	référence
Marié monogame	1,1 ^{ns}	1,1 ^{ns}	0,8 ^{ns}
Marié polygame	1,3 ^{ns}	1,3 ^{ns}	1,0 ^{ns}
Séparé/veuf	0,7 ^{ns}	0,4**	2,4*
6) Activité au début de la cohabitation			
Secteur informel	référence	référence	référence
Salarié	1,2 ^{ns}	0,8 ^{ns}	2,1**
Aide familial	1,1 ^{ns}	1,1 ^{ns}	2,9*
7) Milieu de résidence			
Rural	référence		
Urbain	0,6***		
Seuil de signification du modèle	***	***	***
Adéquation du modèle R²	5,2%	5,1%	12,1%

Seuils de signification: # effectifs faibles; ns non significatif; * significatif à 10%; ** significatif à 5%; *** significatif à 1%.

Lorsqu'une femme a déjà vécu un échec ou une rupture d'union, les chances de s'engager dans une nouvelle union avec un homme d'une autre religion sont près de deux fois plus grandes que si elle en était à sa première expérience conjugale.

L'analyse des unions confirme le constat fait à partir des données transversales, c'est-à-dire que les unions interreligieuses sont plus développées au sein des populations protestantes et catholiques et, dans une moindre mesure, chez les animistes que chez les musulmans. Globalement, les femmes protestantes sont 12 fois plus enclines à s'engager dans une union avec un conjoint d'une autre religion que les femmes musulmanes. Cette probabilité est 22 fois plus élevée en milieu rural et 4 fois plus élevée en milieu urbain.

À la suite de l'analyse des particularités et des facteurs associés à la formation d'unions entre partenaires de cultures différentes, voyons quelles sont les implications possibles de telles unions sur la vie du couple et sur son insertion sociale.

LES IMPLICATIONS POSSIBLES DE L'UNION INTERCULTURELLE SUR LA VIE FAMILIALE OU SOCIALE DU COUPLE

Les analyses précédentes ont mis en lumière l'émergence des unions interethniques et en ont précisé les facteurs. Ces unions sont-elles socialement acceptées? Quelles sont les répercussions possibles sur la vie du couple? Pour répondre à ces interrogations, nous analysons dans cette section dans quelle mesure les couples interculturels bénéficient, comparativement aux unions intraculturelles, de la bénédiction nuptiale religieuse, de la consécration coutumière ou de la célébration civile de l'union. Nous vérifions aussi l'hypothèse de l'existence d'une relation entre le statut culturel du couple et la propension à la cohabitation en union libre (ou consensuelle). Enfin, nous cherchons à savoir si les unions interculturelles favorisent ou non la polygamie.

En 2000, sur les 3 181 couples qui ont fait l'objet de notre étude, 2 881 avaient formalisé leur union (90,6%). Parmi ces derniers, 75 % avaient célébré un mariage coutumier, 74 % un mariage religieux et seulement 14 % un mariage civil.

Au regard des traditions, c'est la cérémonie coutumière qui consacre l'union. Les couples d'ethnies différentes ont 20 % moins de chances de procéder à la célébration coutumière que les couples dont les conjoints sont de la même ethnie (tableau 3.5). Les cérémonies coutumières des unions sont nettement plus fréquentes en milieu rural. En revanche, dans les centres urbains, les conjoints d'ethnies différentes sont 50 % plus enclins à procéder à la célébration religieuse de leur union que les conjoints de même ethnie : faute de caution coutumière, ils revendiquent sans doute une reconnaissance religieuse.

TABLEAU 3.5.**Unions interculturelles et types d'union**

Variables	Modèle d'effets nets : régression logistique (rapports de cote) (contrôle avec la durée de la cohabitation)				
	Consécration religieuse de l'union	Consécration coutumière de l'union	Consécration civile de l'union	Cohabitation en union libre	Arrivée d'une co-épouse après cohabitation
1) Différence d'ethnie des conjoints					
Même ethnie	référence	référence	référence	référence	référence
Ethnies différentes	1,5***	0,8*	0,8 ^{ns}	1,0 ^{ns}	0,9 ^{ns}
2) Différence de religion des conjoints					
Même religion	référence	référence	référence	référence	référence
Religions différentes	0,4***	1,2 ^{ns}	0,5***	2,1***	1,0 ^{ns}
3) Niveau d'instruction de la conjointe					
Aucun	référence	référence	référence	référence	référence
Primaire	0,8 ^{ns}	1,0 ^{ns}	2,3***	1,6**	0,6**
Secondaire ou plus	0,6***	1,0 ^{ns}	3,3***	1,5 ^{ns}	0,5*
4) Niveau d'instruction du conjoint					
Aucun	référence	référence	référence	référence	référence
Primaire	1,0 ^{ns}	1,2 ^{ns}	3,0***	1,4*	0,7**
Secondaire ou plus	0,7**	1,0 ^{ns}	4,4***	1,3 ^{ns}	0,4***
5) Milieu de résidence					
Rural	référence	référence	référence	référence	référence
Urbain	2,5***	0,7***	2,6***	1,0 ^{ns}	0,5***
6) Activité du conjoint au début de la cohabitation					
Secteur informel	référence	référence	référence	référence	référence
Salarié	1,2 ^{ns}	1,1 ^{ns}	5,8***	0,9 ^{ns}	0,8 ^{ns}
Aide familial	0,8**	1,0 ^{ns}	0,7 ^{ns}	1,0 ^{ns}	1,0 ^{ns}
7) Rang de naissance de la conjointe					
Troisième ou plus	référence	référence	référence	référence	référence
Parmi les deux premiers enfants	1,0 ^{ns}	0,9 ^{ns}	1,0 ^{ns}	1,1 ^{ns}	0,9 ^{ns}

TABLEAU 3.5. (suite)

Variables	Modèle d'effets nets : régression logistique (rapports de cote) (contrôle avec la durée de la cohabitation)				
	Consécration religieuse de l'union	Consécration coutumière de l'union	Consécration civile de l'union	Cohabitation en union libre	Arrivée d'une co-épouse après cohabitation
8) Nombre d'unions de la conjointe					
Première union	référence	référence	référence	référence	référence
Deuxième union ou plus	0,5***	0,4***	0,5*	5,6***	0,7**
9) État matrimonial du conjoint au début de la cohabitation					
Célibataire	référence	référence	référence	référence	référence
Monogame	0,8**	1,1 ^{ns}	0,8 ^{ns}	1,0 ^{ns}	0,9 ^{ns}
Polygame	0,7**	1,1 ^{ns}	0,8 ^{ns}	1,0 ^{ns}	1,0 ^{ns}
Séparé/veuf	1,1 ^{ns}	1,4**	0,6 ^{ns}	0,5*	0,5***
Seuil de signification du modèle	***	***	***	***	***
Adéquation du modèle R²	6,7%	3,4%	38,1%	12,0%	14,3%

Seuils de signification: ns non significatif; * significatif à 10%; ** significatif à 5%; *** significatif à 1%.

Du point de vue religieux, il faut noter que la différence de religion apparaît comme un obstacle pour un couple à l'accès à la célébration religieuse de l'union, notamment en milieu urbain. Les couples dont les conjoints sont de religions différentes ont 60 % moins de chances de parvenir à la célébration religieuse de leur union que les couples dont les conjoints appartiennent à la même confession. Cet état de fait montre bien combien la différence de religion est un obstacle à la célébration religieuse, même si certains semblent s'en accommoder (catholiques et animistes). L'islam et les confessions protestantes exigent assez souvent l'adhésion des deux conjoints comme condition de célébration religieuse de l'union.

La célébration civile des unions n'est pas significativement associée à la différence d'ethnie des conjoints, mais elle l'est avec la différence de religion au sein du couple. Les couples dont les conjoints sont de religions différentes sont deux fois moins nombreux à avoir acquis la légitimation de leur union selon le droit moderne. La célébration civile des unions est surtout positivement corrélée au niveau

d'instruction des conjoints et au statut professionnel de l'homme. Cette cérémonie est en effet l'apanage des conjoints ayant atteint au moins le niveau secondaire et, pour l'homme, le statut professionnel de salarié, c'est-à-dire qu'elle concerne les personnes les mieux insérées dans le secteur moderne de l'économie.

La cohabitation en union libre apparaît comme la formule alternative de vie en couple pour les conjoints de religions différentes. Alors qu'ils ont 2,5 fois moins de chances de procéder à la célébration religieuse de leur union, ces couples sont aussi 2 fois plus enclins à vivre en union libre, comparativement aux couples de même religion.

La probabilité qu'une femme s'engage dans une union libre avec un conjoint de religion différente croît proportionnellement avec ses échecs conjugaux. Ainsi, une femme qui en est à sa deuxième vie de couple au moins accepte 6 fois plus facilement de vivre en union libre avec un homme de religion différente, comparativement à une femme qui en est à sa première union. Avec les échecs matrimoniaux, combinés implicitement à l'avancement en âge de la femme, les considérations religieuses sont reléguées en arrière-plan dans le processus d'alliance matrimoniale.

La relation entre les unions interculturelles et la polygamie part de l'hypothèse qu'une femme mariée à un homme d'ethnie ou de religion différente est considérée dans certains contextes comme une étrangère par les parents de ce dernier. On peut émettre l'hypothèse d'une pression familiale sur le mari afin qu'il prenne pour seconde épouse une femme appartenant à la même culture. Mais l'analyse montre une absence de relation statistiquement significative et l'hypothèse n'est pas vérifiée.

CONCLUSION

Le mariage est traditionnellement l'affaire de tous, un événement dont la collectivité se doit d'assurer le contrôle, eu égard aux enjeux sociaux qu'il recouvre. L'alliance de deux individus n'est en fait qu'un instrument pour l'alliance de deux familles, lignages ou villages. Selon le droit coutumier, les unions sont préférentiellement scellées entre des personnes qui ont une communauté de système de valeurs culturelles. Mais, au cours des dernières décennies, les traditions se sont effritées et de nouvelles normes matrimoniales ont vu peu à peu le jour : la responsabilité individuelle se substitue progressivement au contrôle familial et des alliances matrimoniales se scellent indépendamment de l'origine ethnique ou de l'obédience religieuse.

Encore exceptionnelles dans les années 1960, les unions interculturelles se sont multipliées au fur et à mesure des changements économiques et sociaux, en particulier en milieu urbain. Les populations urbaines accordent en effet

moins de crédit aux considérations de similitudes ethniques pour la formation des unions comparativement aux populations rurales. En revanche, en ville, les populations sont plus attentives à la communauté d'obédience religieuse pour le choix d'un(e) partenaire.

Si l'augmentation des unions interculturelles est une réalité sociale, est-ce que ces nouvelles formes d'union sont pour autant totalement acceptées? Le fait que la différence d'ethnie soit un obstacle au mariage coutumier et que la différence de religion le soit pour le mariage religieux montre que ces unions ne sont pas encore la norme. La cohabitation en union libre demeure alors le refuge pour nombre de ces couples qui n'ont pas recouru ou accédé à la consécration sociale de leur union. Ces nouvelles formes d'union semblent surtout concerner une frange de la population plutôt instruite et salariée. Resteront-elles minoritaires ou sont-elles le signe avant-coureur de mutations plus profondes au sein des sociétés burkinabè? Les résultats laissent en effet transparaître une autre évolution: en ville, l'union religieuse tendrait à se substituer à l'union coutumière. L'identité religieuse en viendrait-elle plus généralement à prévaloir sur l'identité ethnique en milieu urbain?

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ADJAMAGBO-JOHNSON, B. (1997). « Législations et changements familiaux en Afrique subsaharienne francophone », dans M. Pilon, T. Locoh, E. Vignikin et P. Vimard (dir.), *Ménages et familles en Afrique : approches des dynamiques contemporaines*, coll. « Les études du CEPEP », n° 15, p. 239-256.
- BAYA, B. et A. MAÏGA (2009). « Écart d'âges entre conjoints : évolution et implications sur la fécondité en milieu urbain au Burkina Faso », dans R. Marcoux (dir.), avec la coll. de J. Dion, *Mémoires et démographie : Regards croisés au Sud et au Nord*, Québec, CIEQ et Presses de l'Université Laval, p. 230-234.
- CISSÉ, I. (2003). « L'Islam au Burkina pendant la période coloniale », dans G. Madiaga et O. Nao (dir.), *Cent ans d'histoire 1895-1995. Actes de colloque*, Paris, Karthala, p. 935-956.
- DE SINGLY, F. (2004). *Fortune et infortune de la femme mariée*, Paris, Presses universitaires de France.
- GRUENNAIS, M.-É. (1981). *Famille et démographie de la famille en Afrique*, Paris, ORSTOM.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DÉMOGRAPHIE (INSD) (2000). *Recensement général de la population et de l'habitation 1996*, vol. 1 et 2, Ouagadougou, INSD.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DÉMOGRAPHIE (INSD) et ORC MACRO (2004). *Enquête démographique et de santé du Burkina Faso 2003*, Calverton (MD), INSD et ORC Macro.
- LATHROP, M. et G. PISON (1982). « Méthode statistique d'étude de l'endogamie : application à l'étude du choix du conjoint chez les Peul Bandé », *Population*, vol. 37, n° 3, p. 513-537.
- LOCOH, T. (2001). « Les facteurs de la formation des couples », dans G. Caselli, J. Vallin et G. Wunsch (dir.), *Démographie : analyse et synthèse*, vol. 2 : *Les déterminants de la fécondité*, Paris, INED, p. 103-142.
- OUADAH-BEDIDI, Z. (2003). « Le choix du conjoint en Algérie », communication présentée aux 5^e Journées scientifiques du Réseau démographique de l'AUF, Marseille, France.

- PILON, M. (1990). « Nuptialité et système matrimonial chez les Moba-Gurma du Nord-Togo », dans *Les unions au Togo : permanences et changements*, Lomé, Unité de recherche en démographie, coll. « Études togolaises de population », n° 15, p. 35-53.
- SERVICE DE STATISTIQUE ET DE LA MÉCANOGRAPHIE (1961). *Enquête démographique par sondage en république de Haute-Volta 1960-1961*, vol. 1, Ouagadougou, Service de statistique et de la mécanographie.
- TABUTIN, D. (1988). « Réalités démographiques et sociales de l'Afrique d'aujourd'hui et de demain, une synthèse », dans D. Tabutin (dir.), *Population et sociétés en Afrique au sud du Sahara*, Paris, L'Harmattan, p. 17-49.
- TAVERNE, B. (1999). « Valeurs morales et messages de prévention : la fidélité contre le sida au Burkina Faso », dans C. Becker, J.-P. Dozon, C. Obbo et M. Touré (dir.), *Vivre et penser le sida en Afrique*, Paris, CODESRIA, Karthala et IRD, p. 509-525.
- THIRIAT, M.-P. (1998). *Faire et défaire les liens du mariage : évolution des pratiques matrimoniales au Togo*, Paris, CEPED, coll. « Les études du CEPED », n° 16.



CHAPITRE 4

ÉVOLUTION DES CONDITIONS ÉCONOMIQUES, MARIAGE ET CONSTITUTION DE LA FAMILLE À DAKAR ET À LOMÉ

PHILIPPE ANTOINE ET DONATIEN BÉGUY

DEPUIS LE DÉBUT DES ANNÉES 1980, LA PLUPART DES pays africains ont connu une restructuration économique avec l'application de multiples programmes d'ajustement et de réajustement. Les difficultés économiques concernent non seulement les États, mais aussi et surtout les familles : les populations développent des réflexes d'ajustement en adoptant de nouveaux comportements économiques, sociaux et démographiques. Les villes africaines constituent les lieux privilégiés d'observation de ces stratégies d'ajustement démoéconomique, car les conditions de vie s'y sont dégradées pour certaines catégories de la population et la fragmentation sociale y est plus marquée. En effet,



la diminution et la rareté des opportunités économiques ainsi que l'incapacité du secteur informel à offrir des ressources suffisantes sont de nature à fragiliser les conditions de vie urbaines. Pour Mireille Razafindrakoto et François Roubaud (2002), même si le pouvoir d'achat moyen demeure plus faible à la campagne qu'en ville, les populations urbaines ont été les principales victimes de la baisse des niveaux de vie et de l'accroissement de la pauvreté résultant des piètres performances économiques des pays africains jusqu'au début des années 2000.

Dakar au Sénégal et Lomé au Togo sont caractéristiques de cette situation : ces deux villes portuaires d'Afrique de l'Ouest sont en proie à une forte récession depuis plusieurs années déjà. Les populations qui y vivent sont loin de voir leurs conditions de vie s'améliorer malgré les diverses politiques appliquées. Ces deux villes, quoique présentant de nombreux points communs, se distinguent cependant par des contextes politiques, géographiques et culturels différents. En effet, si d'un côté le Sénégal, pays profondément marqué par la religion musulmane, est perçu comme un modèle de démocratie en Afrique et arrive ainsi à attirer les bailleurs de fonds internationaux, son agriculture, de type sahéenne, est peu productive. De l'autre, le Togo, pays chrétien et animiste, ne bénéficie presque plus du concours des bailleurs extérieurs à cause d'un processus de démocratisation chaotique et émaillé de violences sociopolitiques. Mais son potentiel agricole est énorme, car sa situation géographique rend son agriculture moins dépendante des aléas climatiques. Il convient alors de voir dans quelle mesure les populations de ces villes s'ajustent aux effets appauvrissants de la récession économique qui frappe leur milieu de vie. L'évolution de la constitution de la famille offre un excellent moyen d'observation des ajustements à l'œuvre. Différentes étapes marquent le processus de formation de la famille. Nous en retiendrons principalement deux : l'entrée en union et l'accès à un logement autonome. La détérioration continue des conditions de vie à Dakar et à Lomé a-t-elle induit des changements dans les comportements sociodémographiques liés à la formation et à l'installation des couples¹ ?

LES GRANDES TENDANCES

■ Le recul de l'âge au mariage en milieu urbain

Dans la plupart des pays africains, l'âge au mariage recule en milieu urbain, mais les tentatives d'explication divergent selon les auteurs. Là où certains évoquent l'effet de la scolarisation des femmes (Kaufmann, Lesthaeghe et Meekers, 1988 ; Lesthaeghe, Kaufmann et Meekers, 1989), d'autres, comme Peter McDonald (1985), pensent que c'est plutôt l'augmentation de l'activité féminine qui a induit

1. Ce texte développe des idées présentées dans une communication au xxv^e congrès international de la population de l'UIESP.

l'élévation de l'âge au mariage. Cette dernière hypothèse découle directement de « l'hypothèse d'indépendance économique » formulée par Gary Becker (1981) pour expliquer la baisse du niveau de nuptialité dans les pays occidentaux. Celui-ci postule en effet que les satisfactions économiques qu'une femme tire du mariage sont considérablement réduites dès lors qu'elle acquiert une indépendance économique en exerçant une activité rémunérée. Du coup, elle serait moins encline à se marier. Cependant, les analyses empiriques n'ont pas toujours confirmé ce postulat de Becker et d'autres auteurs ont suggéré une autre explication. Selon Karine Oppenheimer (1994) par exemple, plus que l'entrée massive des femmes sur le marché de l'emploi, ce sont les difficultés d'insertion économique des hommes qui ont entraîné le déclin du mariage dans les pays occidentaux. Une analyse de l'effet de la précarité économique sur la formation d'une première union au Canada confirme bien l'hypothèse avancée par Oppenheimer, car les hommes ayant connu une longue période d'interruption d'emploi (donc ayant plus de difficultés économiques) se marient moins vite que les autres (Le Bourdais, Neill et Mongeau, 2001).

Cette dernière hypothèse semble aussi se vérifier dans les villes africaines, où l'incertitude née du manque d'emploi (et par conséquent l'impossibilité de constituer la dot et d'accéder à un logement) expliquerait l'hésitation des hommes à s'engager dans une union (Antoine, 2002 ; Antoine et Djiré, 1998 ; Donadjé, 1992). Les résultats des enquêtes biographiques menées à Dakar et à Bamako à la fin des années 1980 confirment cette hypothèse (Antoine, Ouédraogo et Piché, 1998 ; Marcoux et Piché, 1998). De même, à Yaoundé au Cameroun, le retard dans l'accès à la responsabilité familiale (mariage, enfant, logement autonome) s'expliquerait chez les hommes par les difficultés économiques auxquelles ils font face (Kuépié, 2002). Même si les difficultés économiques n'ont pas un effet direct sur le retard d'entrée en union des jeunes générations de femmes au Cameroun, il va sans dire que leurs projets matrimoniaux se trouvent affectés par la pénurie d'hommes sur le marché matrimonial. En cherchant à expliquer l'augmentation de la proportion d'hommes et de femmes célibataires entre 1961 et 1992 au Bénin, Étienne Kouton (1998) affirme que l'une des raisons principales évoquées par les hommes célibataires enquêtés est le manque de moyens financiers nécessaires à la constitution d'une unité familiale autonome. Cependant, malgré la persistance de la crise, force est de reconnaître que dans une société où le statut social de l'individu s'acquiert par sa capacité à se marier et à fonder une famille, l'âge au mariage ne peut difficilement continuer à augmenter. D'ailleurs, le célibat définitif est rare. Les hommes et les femmes ont-ils trouvé de nouveaux modes d'entrée en union et de constitution de la famille ? D'ores et déjà, on sait qu'à Lomé, la mise en union se fait de plus en plus selon des arrangements complexes et de nouvelles formes d'union apparaissent : unions informelles, non-cohabitation des conjoints, etc.

En fait, les cérémonies qui jadis sanctionnaient les mises en couple se pratiquent moins au sein des jeunes générations. De plus, celles-ci sont dans une proportion plus importante que les anciennes générations à n'avoir jamais cohabité lors de leur première union (Bégyu et Gbétoglo, 2003 ; Locoh, 1984, 1989).

— Le contexte économique : des années fastes à la crise

Le Sénégal a connu, au lendemain de son accession à la souveraineté internationale, une période d'expansion économique (entre 1960 et 1966) essentiellement en raison des cours élevés de ses principaux produits d'exportation (arachide, phosphate) et de l'afflux des capitaux financiers extérieurs. Le jeune État a ainsi pu créer des entreprises et lancer de grands travaux d'infrastructures (Antoine *et al.*, 1998 ; Diagne et Daffé, 2002). Le pays, dont la métropole était la capitale de l'ancienne Afrique occidentale française (AOF), a par ailleurs hérité d'infrastructures et d'un niveau d'industrialisation bien meilleurs que ceux des autres anciennes colonies d'Afrique (Diagne et Daffé, 2002). Néanmoins, plusieurs chocs extérieurs (chute des prix de ses produits d'exportation, augmentation du prix du pétrole et des taux d'intérêt) et intérieurs (sécheresse récurrente) vont faire connaître au pays, à partir des années 1970, une période de récession économique. Aucun autre secteur économique n'a été capable de pallier l'essoufflement de la filière arachidière sur laquelle reposait la croissance du PIB (Duruflé, 1994). Le PIB par habitant va ainsi évoluer négativement entre 1960 et 1980 et, pour résorber les profonds déséquilibres macroéconomiques que cette situation a créés, l'État sénégalais va mettre en place plusieurs politiques de relance de la croissance économique. Toutefois, le plan de redressement économique et financier (PREF, de 1980-1984) et le plan d'ajustement à moyen et long terme (PAMLT, de 1985-1992) n'ont pas été à la hauteur des résultats escomptés. Si la dévaluation du franc CFA en 1994 (de près de la moitié de sa valeur par rapport au franc) a contribué à relancer la croissance de l'économie, elle a également aggravé les conditions de vie déjà difficiles des populations en diminuant de façon drastique leur pouvoir d'achat.

Le Togo a connu une période de croissance exceptionnelle durant les vingt années qui ont suivi l'indépendance (1960). La croissance économique a été d'environ 7 % par an entre 1960 et le milieu des années 1970. Le triplement du prix du phosphate et la forte hausse des cours mondiaux du café et du cacao entre 1973 et 1975 ont contribué à l'augmentation des recettes d'exportation (Lachaud et Mamder, 2003 ; Thiriart, 1998). Jusqu'à la fin des années 1970, le Togo a pu réaliser de nombreux investissements car, en plus des recettes élevées d'exportation, l'État a pu faire largement recours à l'endettement extérieur, étant donné les facilités offertes par le marché du crédit. Cependant, la chute des cours de ces produits et l'élévation des taux d'intérêt en 1981 vont considérablement affaiblir les équilibres macroéconomiques et sectoriels.

Entre 1973 et 1981, la part des gains des exportations consacrés au service de la dette externe a connu une hausse spectaculaire, passant de 11 % à 76 %. Quant au PIB réel, il a diminué en moyenne de plus de 4 % par an entre 1980 et 1983 (Lachaud et Mamder, 2003). Les autorités togolaises vont alors procéder à de vastes réformes économiques en mettant en place, à partir de 1983 et avec l'aide de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI), des programmes d'ajustement structurel. Ceux-ci sont destinés à rétablir les équilibres macroéconomiques, à diminuer le rôle de l'État dans le système de production tout en prônant une gestion efficiente des maigres ressources publiques et à favoriser l'investissement privé. La croissance économique va reprendre : le PIB va croître en moyenne de 3,4 % par an entre 1984 et 1989. Mais les mouvements de contestation populaire prodémocratiques du début des années 1990 vont entraîner une grave crise sociopolitique qui va considérablement mettre à mal l'espoir d'une reprise économique durable. L'appareil économique sera paralysé par une grève générale de novembre 1992 à juillet 1993. Entre 1991 et 1993, le PIB réel va diminuer de 17 %, les revenus vont chuter de 47 % et le déficit de l'État va s'élever à 14 % du PIB. Le ralentissement des activités du secteur moderne et du port de Lomé ainsi que l'augmentation de la dette interne et la diminution des ressources externes vont grever la balance des paiements (Lachaud et Mamder, 2003). En raison de ce processus démocratique chaotique, le Togo sera mis au ban de la communauté internationale et abandonné par ses principaux partenaires extérieurs. La dévaluation du franc CFA en 1994 viendra compléter le dispositif de réformes budgétaires et structurelles engagées depuis le début des années 1980. Elle aura tout juste permis de relancer la croissance économique jusqu'à la fin de l'année 1997. Ensuite, la crise énergétique et les mauvaises conditions climatiques vont faire chuter le PIB de 2,3 % en 1998. Tous les bouleversements qu'a connus le Togo depuis le début des années 1980 ont eu des répercussions néfastes sur les conditions de vie de nombre de Togolais, bien que les investigations statistiques permettant de mettre en exergue l'incidence de la pauvreté au Togo soient plutôt rares. On sait tout de même que le pouvoir d'achat des ménages a nettement baissé au cours des années 1990 : le PIB réel par habitant est passé de 410 dollars US en 1990 à 310 dollars US en 1995, puis à 300 en 2000 (Lachaud et Mamder, 2003).

Notons que la dévaluation du franc CFA n'a certainement pas eu les mêmes effets au Sénégal qu'au Togo. Si, dans les deux pays, elle a eu pour effet le surenchérissement du prix des produits importés, ses effets ont été plus positifs au Sénégal² car davantage de mesures l'ont accompagnée. À Lomé, une grande

2. Parmi les effets positifs, il faut noter que la valeur des envois de fonds des nombreux migrants sénégalais vivant à l'étranger a doublé après la dévaluation.

partie du commerce résultait des échanges avec le Ghana et le Nigeria, où la monnaie était bien plus faible. Du jour au lendemain, les commerçants togolais ont perdu une grande partie de leur pouvoir d'achat dans les pays voisins.

— **L'évolution de l'emploi**

Grâce à la bonne tenue de l'économie au début de l'indépendance, l'État sénégalais a pu recruter massivement dans la fonction publique. Les choses vont changer avec la récession économique grandissante : blocage des salaires, gel des embauches dans la fonction publique, mise à la retraite anticipée, privatisation et liquidation de certaines entreprises d'État sont les principales mesures des programmes de relance de l'économie. De 1982 à 1990, les effectifs du secteur moderne sont passés de 173 000 personnes à moins de 165 000 (Bocquier, 1996b). En 2002, seuls 8 % des actifs dakarois en emploi le sont dans le secteur public (Brilleau, Roubaud et Torelli, 2004). Les salaires des fonctionnaires vont également connaître une baisse, passant de l'indice 109 en 1981 à l'indice 93 en 1992 (Duruflé, 1994). Le chômage, qui ne concernait que 7 % de la population active en 1960, a atteint un taux de 20 % en 1990 en milieu urbain, où l'emploi moderne est le plus important. D'après certaines estimations, en 2002, le chômage au sens large touche 19 % des personnes actives, et davantage les femmes que les hommes (26 % contre 13 %), les jeunes que les personnes âgées (23 % des 10 à 29 ans contre 11 % des plus de 50 ans) (Brilleau *et al.*, 2004). Face à la montée du chômage, le développement du secteur informel va être l'une des réponses des populations à l'incapacité conjuguée de l'État et du secteur privé formel à offrir un travail décent. Les emplois informels, en majorité précaires, vont considérablement augmenter dans les villes sénégalaises, notamment à Dakar : ce sont essentiellement des activités de survie (commerce, services) pour lesquelles femmes et enfants sont mobilisés. En 2002, le secteur informel occupe 76 % des individus à Dakar (70 % des hommes et 86 % des femmes en activité). Une autre manifestation de la crise de l'emploi urbain est la précarisation du salariat. À Dakar, d'une génération à l'autre, la proportion de salariés recevant une fiche de paie tend à diminuer (Antoine et Fall, 2002).

L'évolution économique régressive du Togo n'est pas non plus sans conséquence sur le marché du travail. La fonction publique togolaise et les entreprises d'État ont elles aussi recruté massivement au lendemain de l'indépendance, puis l'embauche a cessé lorsque le déficit public est devenu de plus en plus pesant. De plus, l'État a procédé, là aussi, à la mise à la retraite anticipée des fonctionnaires, à la privatisation des entreprises publiques et au licenciement de ses employés. Entre 1990 et 2000, le ratio de fonctionnaires est passé de 9,6 à 6,8 pour mille habitants. Le chômage a augmenté chaque année et il est passé de 13 % à 19 % de la population active dans les zones urbaines (Lachaud et Mamder, 2003). Selon certaines estimations récentes, le chômage touche 11 % de la population

active au sens large, selon le Bureau international du travail (BIT) : en 2001, 13 % d'hommes et 10 % de femmes, 14 % des 10 à 29 ans et 10 % des plus de 50 ans (Brilleau *et al.*, 2004). Même si quelques programmes de recrutement (éducation, santé) ont permis d'atténuer la baisse du nombre de fonctionnaires, les contractuels embauchés ont plutôt reçu de bas salaires. La réduction du nombre de fonctionnaires s'est donc accompagnée d'une certaine fragilisation du statut des salariés en général. Et ce n'est certainement pas le secteur informel – qui lui s'est considérablement développé – qui va offrir un meilleur statut à ceux qui en dépendent. Les activités qui y sont exercées sont assez précaires et peu rémunératrices. Comme ailleurs dans les pays de la zone de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), le revenu mensuel moyen le plus faible à Lomé est enregistré dans le secteur informel (Brilleau *et al.*, 2004). L'augmentation de l'emploi informel est davantage perceptible en milieu urbain, notamment à Lomé, car sa part dans l'emploi total aurait crû de 10 points entre 1980 et 2000. L'emploi informel concernerait 81 % des actifs occupés en 2001 (70 % des hommes et 91 % des femmes en activité). Toutefois, celui-ci ne peut se substituer entièrement au secteur public défaillant (7 % de l'emploi total en 2001) ni au secteur privé formel encore embryonnaire (10 % des actifs occupés en 2001) car il subit aussi les contrecoups de la contraction généralisée de l'activité économique.

— Les conditions de logement

À Dakar, selon nos estimations, la population dakaroise croît d'environ 100 000 personnes par an et cela correspond à un besoin annuel d'au moins 10 000 logements supplémentaires, une production que ne peut assurer le secteur moderne de la construction. Au cours du temps, les modes d'habitat se sont transformés. La qualité des logements s'est particulièrement modifiée. Cette amélioration globale de l'habitat résulte surtout de l'application de contraintes juridiques et de l'évolution de la politique urbaine de ces quarante dernières années. Les normes de l'habitat s'abaissent, afin de permettre au plus grand nombre de trouver un habitat minimal et d'éviter ainsi la constitution de bidonvilles. Sur ce plan, le programme a abouti, car il n'existe plus à proprement parler de bidonvilles. Rares sont les quartiers constitués de baraques, et ces dernières sont plutôt disséminées dans divers quartiers, cachées parfois derrière les murs de la concession (Antoine, Bocquier, Fall, Guisse et Nanitelamio, 1995).

Trois grandes catégories de logement peuvent être distinguées dans l'agglomération de Dakar. La première constitue l'habitat de gamme élevée et moyenne et regroupe trois types : villa, appartement en immeuble et appartement dans les opérations immobilières (HLM et SICAP³ ; SCAT-URBAM⁴) et dans

3. Habitations à loyer modéré et Société immobilière du Cap-Vert.

4. Société centrale d'aménagement de terrains urbains.

les lotissements privés ou coopératifs. La deuxième catégorie comporte les types d'habitat plutôt populaires : terrasses et étages, maisons en tôle ondulée ou en tuiles. La majorité du parc immobilier appartient à cette catégorie. La troisième concerne l'habitat précaire comme les baraques. L'essentiel de la production actuelle de logements relève du tâcheronnage et de l'« autoconstruction ». Cette typologie est indépendante du statut foncier du logement : un habitat spontané peut être de bonne qualité, une baraque peut encore occuper un terrain loti et être enregistrée de longue date. En tant qu'enjeu social, le logement est un important indicateur de l'évolution urbaine et des valeurs sociales. Selon les résultats de l'enquête que nous avons conduite en 2001, environ 2,5 % des ménages vivent en villa, 43 % en maison individuelle, 36,5 % en cour partagée, 17 % en immeuble et seulement 1 % en baraque.

Le développement urbain de Lomé est étroitement lié à son histoire sociale, qui se distingue singulièrement de celle des autres métropoles africaines. La capitale du Togo est une « ville africaine non autochtone » et c'est de là que découlent les singularités de son mode de développement urbain (Marguerat, 1986). L'espace urbain de Lomé a toujours été construit par ses habitants, à l'opposé des autres villes africaines dont l'architecture a relevé presque exclusivement des pouvoirs publics (Marguerat, 1993). Il semble que le culte du « chez-soi » chez le Loméen est né de la pratique de négociants (Éwé, Mina), le modèle social loméen voulant qu'on ne reste pas indéfiniment locataire, car ce statut est considéré comme précaire voire humiliant. Il est même mal vu de sortir du logement familial pour louer un logement ailleurs. D'ailleurs, la location se réduit à l'occupation de petits logements de taille insuffisante pour accueillir toute une famille. Du fait des difficultés économiques, les jeunes générations accèdent à la propriété par héritage plutôt qu'à partir de leur propre investissement (URD-DGSCN⁵, 2002a, 2002b). Leurs conditions de logement deviennent de plus en plus mauvaises, car les héritiers n'ont pas les moyens d'entretenir les logements légués. L'accès au crédit bancaire pour accéder à la propriété est quasi inexistant et relève exclusivement d'une classe privilégiée de citoyens. L'habitat le plus répandu à Lomé est de type « chambres-salon » : un logement constitué d'une ou plusieurs chambres et d'un salon. Les logements modernes du genre villa ou appartement sont rares et restent l'apanage d'une classe privilégiée.

Le contexte de crise économique que connaissent le Sénégal et le Togo tend à aggraver la situation résidentielle des différentes générations de citoyens. L'accès au logement étant tributaire de l'insertion économique, on peut craindre que l'incapacité à toucher des revenus individuels retarde l'accès à la location

5. Unité de recherche démographique de l'Université de Lomé, Direction générale de la statistique et de la comptabilité nationale du ministère du Plan, de l'Aménagement du territoire, de l'Habitat et de l'Urbanisme (République togolaise).

et à la propriété, ce qui pourrait avoir des effets sur la constitution de nouveaux ménages. Conjugée au fait que la prise en charge des nouveaux migrants se fait essentiellement par les réseaux de relations, la parenté et les proches, cette situation rend difficiles les conditions d'habitat des anciennes générations, car celles-ci se retrouvent avec des familles nombreuses à loger et à nourrir.

LA STRATÉGIE D'ANALYSE

Notre objectif principal est de répondre aux interrogations susmentionnées en analysant l'influence de la crise économique sur l'entrée en union et sur l'autonomie résidentielle. Les données utilisées proviennent de deux enquêtes biographiques réalisées à Lomé en 2000 par l'Unité de recherche démographique de l'Université de Lomé (URD-DGSCN, 2002b) et à Dakar en 2001 par une équipe conjointe de l'Institut de recherche pour le développement (IRD), l'Institut fondamental d'Afrique noire (IFAN) et l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD) (Antoine et Fall, 2002). Les informations relatives aux biographies résidentielles, matrimoniales, professionnelles et génésiques ont été recueillies auprès de trois groupes de générations différentes de citoyens dans les deux villes. Au total, ce sont 1 290 individus à Dakar et 2 536 à Lomé qui ont été interrogés.

Différentes analyses reposant sur des méthodes statistiques traitant des variables de durée de vie ont été mises en œuvre. Certaines purement descriptives permettent d'examiner l'âge auquel surviennent certains événements (estimateur de Kaplan-Meier). Le modèle de Cox permet de prendre en considération les différents états qu'a connus un individu et de prendre le temps en compte dans l'analyse causale (Allison, 1984 ; Blossfeld, Hamerle et Mayer, 1989 ; Bocquier, 1996a ; Courgeau et Lelièvre, 1989 ; Cox, 1984 ; Trussel, Hankinson et Tilton, 1992). On peut ainsi cerner les effets de variables indépendantes fluctuant dans le temps. Les données biographiques dont on disposait pour ces deux villes ont ainsi permis de retracer la situation matrimoniale, professionnelle, génésique et résidentielle de chaque individu de sa naissance au moment de l'enquête ; on a pu retracer l'ordonnancement des événements et l'enchaînement des différentes étapes. On a pu également utiliser une régression logistique pour l'analyse d'une transition particulière, le choix s'étant porté ici sur la première union.

Nous avons comparé trois générations, ayant respectivement 25 à 34 ans, 35 à 44 ans et 45 à 59 ans au moment de l'enquête. Le contexte économique au moment de constituer leur famille diffère fortement pour chacune des générations : la génération la plus ancienne a vécu cette phase de sa vie dans une période encore faste économiquement, tandis que la jeune génération se retrouve en pleine récession économique. Les modèles sociaux concernant l'entrée en union sont aussi très différents dans les deux villes : à Dakar, le modèle dominant

privilégie le mariage religieux, à Lomé la tolérance des unions libres est bien plus grande. La comparaison s'avère délicate, car d'un côté, à Lomé, l'union peut prendre diverses formes, alors qu'à Dakar il s'agit d'un mariage formalisé. La marge de liberté dans la perception du moment du début de l'union est donc bien plus grande à Lomé. Dans l'ensemble, les données concernant l'évolution de l'union ainsi que la nature et les caractéristiques du logement sont bien plus détaillées à Lomé. En revanche, les caractéristiques du conjoint sont disponibles seulement à Dakar.

COMMENT COMMENCE LA CONSTITUTION DE LA FAMILLE DANS LES DEUX VILLES ?

L'entrée en union est non seulement une étape importante dans la vie de tout individu, mais elle est aussi souvent l'élément déclencheur de la constitution d'un nouveau ménage, avec l'arrivée successive des enfants et l'accès à un logement indépendant. *A priori*, la séquence la plus normative est le passage mariage – logement indépendant – naissance des enfants, mais dans la pratique les variations dans l'ordre des éléments sont le reflet d'une pluralité de comportements. Divers facteurs conditionnent cet enchaînement, dont le plus important pourrait être l'exercice d'un emploi. En effet, en permettant aux individus d'avoir les ressources économiques nécessaires au franchissement de toutes ces étapes, il est un élément déterminant de la constitution de la famille. C'est l'accès à l'emploi qui permet ou facilite le mariage, lequel entraîne l'accès à un nouveau logement. Bien évidemment, d'autres facteurs entrent en jeu et nous y reviendrons dans les analyses explicatives.

Le mariage et le logement autonome

Nous avons calculé deux indicateurs à chaque âge : la proportion d'hommes mariés et la proportion d'hommes mariés disposant d'un logement indépendant, pour chaque génération et dans chaque ville (figure 4.1). À chaque âge, la proportion d'hommes mariés avec autonomie résidentielle est évidemment toujours plus faible que celle de l'ensemble des hommes mariés, mais l'écart entre les deux courbes est bien plus important à Dakar qu'à Lomé, ce qui indique un moindre accès des hommes au logement à la suite du mariage à Dakar qu'à Lomé.

Très peu d'hommes sont mariés ou mariés et autonomes avant l'âge de 20 ans à Dakar, quelle que soit la génération. Pour la génération la plus ancienne, dès 25 ans, 29 % des hommes étaient mariés et 12 % étaient mariés et avaient un logement indépendant ; ces proportions ont augmenté régulièrement jusqu'à 50 ans, où elles ont atteint respectivement 95 % et 77 %. Malgré un mariage quasi universel, certains hommes, même à 50 ans, n'ont toujours pas accédé

à un logement autonome. À Lomé, on note qu'à 20 ans déjà, une proportion non négligeable d'hommes de la génération ancienne connaissait une autonomie résidentielle dans le mariage : 21 % des hommes étaient déjà mariés et 9 % avaient une résidence autonome au même âge. Ces proportions sont passées respectivement à 52 % et à 33 % à 25 ans. Elles ont évolué régulièrement et ont atteint 91 % et 82 % à 50 ans.

FIGURE 4.1.

Proportion (%) d'hommes mariés ou mariés avec un logement indépendant à Dakar et à Lomé

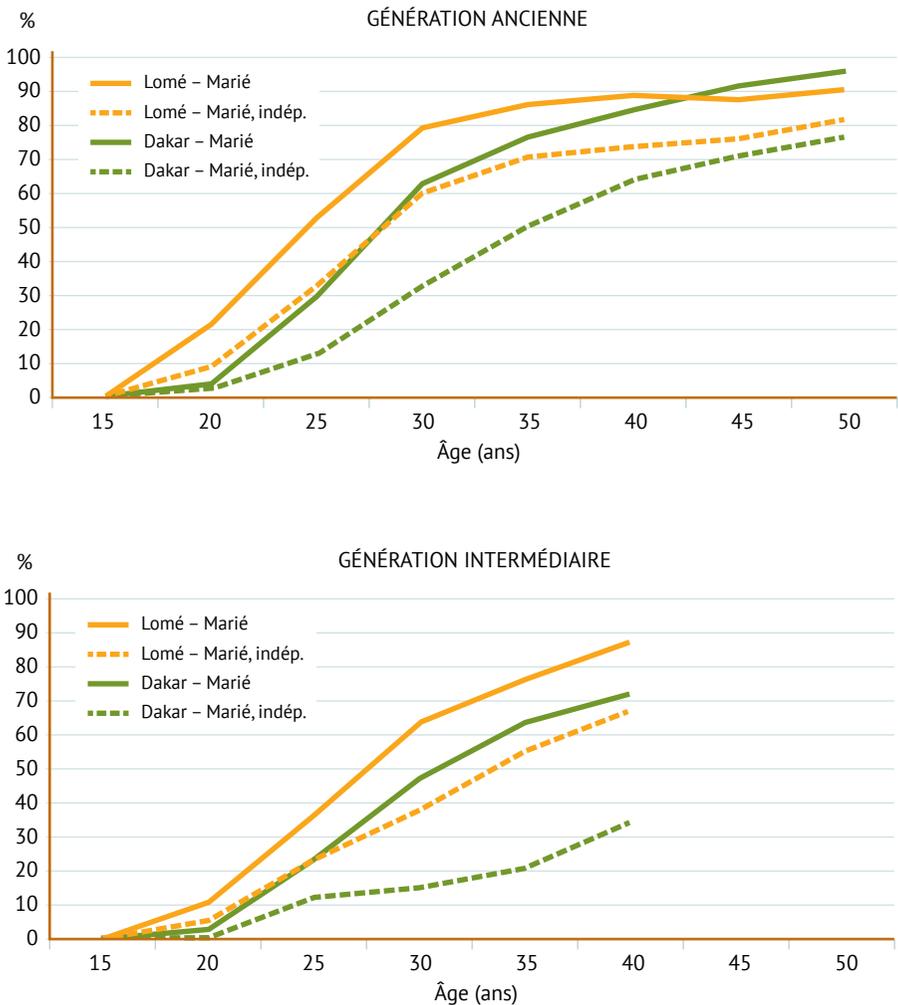
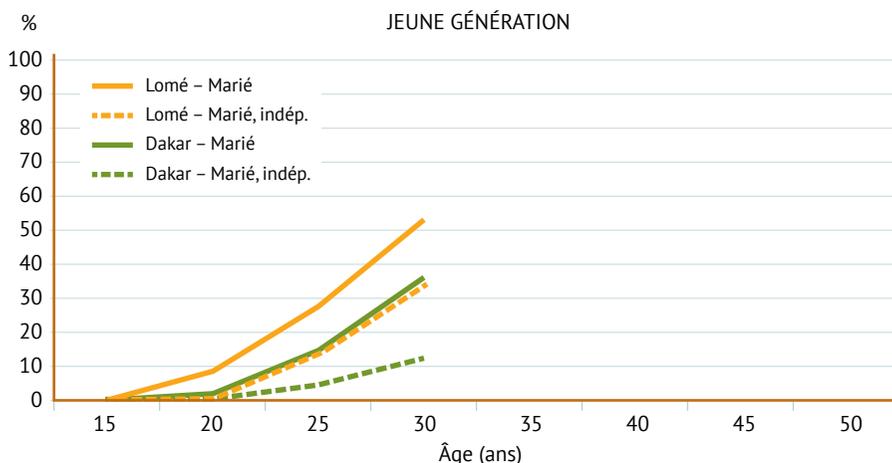


FIGURE 4.1. (suite)

Source : Enquêtes biographiques.

Des constats similaires peuvent être faits lorsque l'on observe les courbes relatives à la génération intermédiaire. Les proportions sont toutefois plus faibles que celles obtenues pour la génération plus âgée. De plus, l'écart entre les deux courbes pour chaque ville est plus important à Dakar qu'à Lomé. Si, à 30 ans, le mariage et le mariage avec autonomie résidentielle concernent à Lomé respectivement 63 % et 38 % des hommes de cette génération, c'est le cas seulement de 47 % et 15 % de leurs homologues à Dakar. Il a déjà été observé que le mariage se produit plus tardivement dans les jeunes générations dans les deux villes (Antoine et Dial, 2005 ; URD-DGSCN, 2002b).

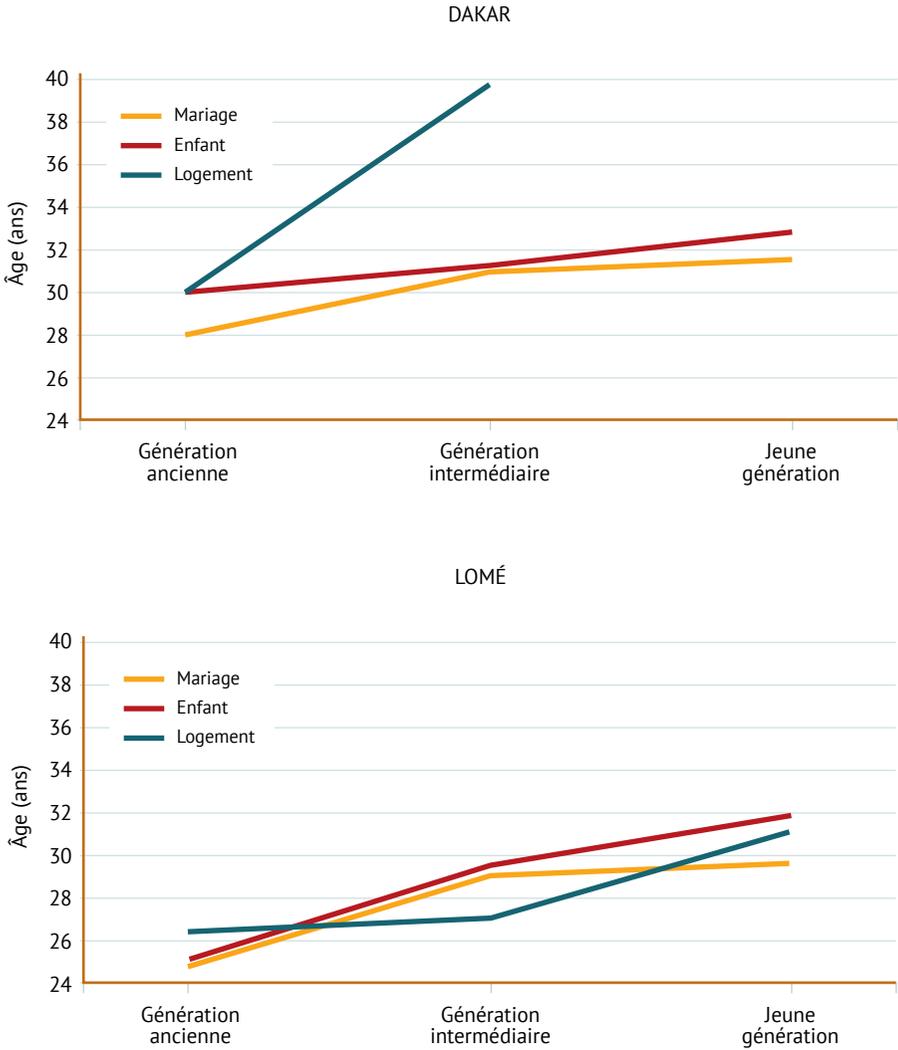
Enfin, si l'on observe les courbes relatives à la plus jeune génération dans les deux villes, on remarque qu'à 25 ans, 28 % des hommes sont mariés à Lomé contre 15 % à Dakar. Au même âge, 15 % des hommes à Lomé contre 5 % à Dakar sont mariés et ont déjà un logement indépendant. Tout porte à croire que les jeunes générations de Dakar éprouvent davantage de difficultés que leurs homologues loméens à franchir ces deux étapes de la constitution de la famille.

Le contexte social dakarais plus propice à la cohabitation familiale explique-t-il cette situation ? Faute de moyens pour accéder à une pleine indépendance sociale, on se marie tout en restant sous le toit familial. À Lomé, par contre, où le culte du « chez soi » est nous l'avons vu très ancré et où le logement est évolutif, le mariage peut être rapidement suivi du départ du toit familial pour acquérir une autonomie sur le plan résidentiel.

— **L'évolution de l'âge médian aux premiers événements**

Nous avons retenu trois étapes pour marquer la constitution de la famille : d'abord le mariage, qui est un temps fort de la vie, ensuite l'autonomie résidentielle acquise lors du départ du toit familial, puis la naissance du premier enfant. La dimension temporelle apportée par les données biographiques permet la comparaison des calendriers des trois événements étudiés et la mise en évidence de différences intergénérationnelles entre Dakar et Lomé. Les courbes de Kaplan-Meier (à partir des techniques des tables de survie) permettent de présenter les proportions de « survivants » pour chacun des trois événements étudiés à chaque âge, c'est-à-dire la proportion de ceux n'ayant pas encore vécu l'événement à ce moment-là. Plutôt que de présenter ici chacune de ces courbes, nous présentons simplement les âges médians, car ils sont en fait un bon résumé de l'allure de ces différentes courbes. L'âge médian est l'âge auquel la moitié des individus a déjà connu l'événement étudié (figure 4.2).

Deux schémas différents sont observés pour chacune des capitales. À Dakar, les calendriers d'entrée en union et de naissance du premier enfant semblent ne pas varier beaucoup d'une génération à l'autre : l'âge médian d'entrée en union est passé de 27,9 ans pour la génération ancienne à 30,9 ans pour la génération suivante, puis à 31,5 ans pour la jeune génération. Quant à l'âge médian à la naissance du premier enfant, il passe de 29,8 ans pour la génération la plus âgée à 31,3 ans pour la génération intermédiaire, puis à 32,8 ans pour la jeune génération. On le voit ici, l'arrivée du premier enfant suit de très près l'entrée en union, ce qui semble conforme aux normes sociales en vigueur dans les sociétés culturellement imprégnées de la religion musulmane comme la société sénégalaise, où le mariage est considéré comme le lieu le plus propice à la procréation. Par contre, d'une génération à l'autre, l'autonomie résidentielle est de plus en plus tardive. En effet, la moitié des hommes de la génération ancienne accèdent à un logement indépendant à 29,8 ans, tandis que cet indicateur est estimé à 39,8 ans pour la génération intermédiaire. On ne peut même pas calculer l'âge médian pour les hommes de la jeune génération, car moins de la moitié d'entre eux avait eu accès à une résidence autonome au moment de l'enquête. S'il est impératif pour eux de faire un enfant lorsqu'ils se marient, l'accès à un logement indépendant pour leur ménage semble être de plus en plus difficile pour les jeunes dakarois. Ceux-ci passent donc les premières années de leur vie de couple en étant hébergés, généralement dans la maison familiale. Il faut en effet presque neuf ans aux hommes de la génération intermédiaire pour avoir une résidence autonome après être entrés en union, alors que leurs aînés n'ont eu à attendre que deux ans après leur mariage.

FIGURE 4.2.**Évolution de l'âge médian à différents événements à Dakar et à Lomé**

Source : Enquêtes biographiques.

Dans la capitale togolaise, les événements sont aussi vécus de plus en plus tardivement : un écart de 5 ans environ est observé entre l'âge médian d'entrée en union de la génération ancienne et celui de la jeune génération, cet écart étant de 6,1 ans pour l'autonomie résidentielle et de 5,4 ans pour la première naissance. Un même parcours, mais décalé dans le temps, est observé pour

les deux générations extrêmes : les hommes se marient et font un enfant après avoir accédé à un logement indépendant pour leur ménage. La moitié de la génération ancienne se marie à 24,7 ans, la résidence autonome est acquise à 25,1 ans, suivie de peu par l'arrivée du premier enfant à 26,3 ans. La même séquence est observée chez la jeune génération : le mariage se produit à 29,6 ans, l'autonomie résidentielle à 31 ans et la naissance du premier enfant à 31,7 ans. On note tout de même que par rapport aux hommes de la génération ancienne, l'autonomie résidentielle arrive un peu plus tard après le mariage (1,4 an contre 0,4 an). Par contre, il semble que les hommes de la génération intermédiaire ont d'abord un logement indépendant avant de connaître presque au même moment le début de la vie familiale. La moitié d'entre eux accèdent en effet à un logement autonome à 27 ans, se marient deux ans plus tard, soit à 29 ans, et ont presque immédiatement leur premier enfant (à 29,4 ans).

En définitive, on constate que les événements adviennent plus tardivement à Dakar qu'à Lomé. Pour chaque génération étudiée, les âges médians sont plus élevés à Dakar. Plus remarquable encore, l'autonomie résidentielle est davantage dissociée du mariage à Dakar qu'à Lomé. Dans les deux villes, le mariage et l'entrée en vie féconde demeurent cependant liés, car le premier enfant naît peu de temps après le mariage.

ENTRER EN UNION ET CONSTITUER UNE FAMILLE

Après avoir présenté les changements de calendrier des événements qui marquent la constitution d'une famille, essayons de voir si des facteurs macro- et microéconomiques peuvent influencer sur le rythme de l'entrée en union. Si celle-ci est une étape importante dans la constitution d'une famille, l'indépendance résidentielle en est une tout aussi importante, mais beaucoup moins étudiée. Analysons d'abord les facteurs de l'entrée en union, puis ceux qui favorisent l'autonomie résidentielle au moment de l'union.

La modélisation de l'entrée en union

Le recours au modèle de Cox nous permet de prendre en considération le temps passé par les hommes présents dans la capitale (Dakar ou Lomé) depuis l'âge de 15 ans. Les variables introduites dans le modèle ont été choisies en fonction des disponibilités communes aux deux enquêtes et en fonction d'un certain nombre d'hypothèses (tableau 4.1).

Une première série de variables décrit les caractéristiques sociodémographiques individuelles (niveau d'instruction, religion), tandis qu'un second groupe couvre les facteurs économiques. Nous avons utilisé d'une part une variable servant d'indicateur de la conjoncture économique, avec la création de modalités combinant les générations et les différentes périodes. Pour Dakar, trois

périodes ont été considérées : avant 1985 (période de ralentissement économique), de 1985 à 1993 (période des ajustements) et de 1993 à l'enquête de 2001 (période postdévaluation du franc CFA). De même, à Lomé, on distingue les périodes suivantes : avant 1990, de 1990 à 1993 (qui marque l'accentuation très nette de la crise) et après 1993. D'autre part, l'autre variable constituant un indicateur des conditions économiques est l'activité exercée. On a retenu des catégories assez simples : « actif dans le secteur moderne de l'économie », « actif dans le secteur informel » (des artisans, des vendeurs qui ne déclarent pas leur activité mais qui constituent une part importante des emplois exercés), périodes d'« apprentissage », d'« études », de « chômage » et d'« inactivité » (ces deux dernières catégories sont réunies dans le cas de Dakar).

Certaines caractéristiques des individus ne sont pas fixes, elles évoluent au cours du temps, en particulier l'activité, le statut de résidence et le nombre d'enfants. Par exemple, un homme peut d'abord être exposé au risque d'entrer en union dans la catégorie « étudiant », puis quelques années plus tard dans celle « actif dans le secteur moderne ». Dans le tableau 4.1, ces variables sont indicées « cvt », c'est-à-dire « covariable variant dans le temps ».

Les hypothèses qui sous-tendent le choix de ces variables sont les suivantes : on s'attend à ce que les hommes jeunes aient un risque d'entrée en union largement ralenti lorsqu'ils n'exercent pas d'activité, tout comme on s'attend à un effet de la période de conjoncture. L'absence de logement autonome pourrait également retarder l'entrée en union.

Nos hypothèses semblent être totalement vérifiées à Lomé, où l'on relève un effet de conjoncture (le rythme du mariage est nettement ralenti dans les jeunes générations et en particulier dans la période de crise des années 1990). Toutes les activités semblent retarder le mariage par rapport aux périodes d'exercice dans le secteur moderne. Enfin, un logement autonome (en particulier le fait de devenir locataire⁶) favorise l'union. Par contre, l'analyse donne des résultats plus mitigés pour Dakar. L'absence d'emploi est un frein au mariage : le risque est divisé par 9 pour les périodes où l'individu ne travaille pas, par 3,4 pour les périodes d'études et par un peu plus de 2 pour les périodes d'apprentissage. Les effets de conjoncture et de génération ne sont relevés que pour la plus jeune génération, après la dévaluation. C'est seulement à Dakar qu'une naissance avant mariage accélère l'union (conséquence d'une formalisation plus grande des unions et du poids du contrôle social).

6. Il s'agit probablement là d'un effet d'anticipation : le jeune homme prend un logement en location juste avant de se mettre en union.

TABLEAU 4.1.**Entrée en union à Dakar et à Lomé (modèle de Cox)**

Variables	Dakar			Lomé		
	Modalités	Coefficient	%	Modalités	Coefficient	%
Génération/ période (cvt)	G42-56, avant 1985	référence	20	G40-54, avant 1990	référence	21
	G42-56, 1985 à 1993	0,57	2	G40-54, 1990 à 1993	0,48	1
	G42-56, après 1993	—	1	G40-54, après 1993	—	1
	G57-66, avant 1985	1,56	19	G55-64, avant 1990	0,52***	27
	G57-66, 1985 à 1993	0,70	12	G55-64, 1990-1993	0,44***	4
	G57-66, après 1993	0,48	5	G55-64, après 1993	0,46**	5
	G67-76, avant 1993	—	2	G65-74, avant 1990	0,85	14
	G67-76, 1985 à 1993	1,12	21	G65-74, 1990-1993	0,40***	13
	G67-76, après 1993	0,48**	18	G65-74, après 1993	0,48***	14
Religion	Mouride	référence	28	Traditionnelle	référence	17
	Chrétien	0,37*	7	Sans religion	0,69	4
				Catholique	0,53***	64
				Protestant	0,96	9
	Tidiane	1,47	45	Autre chrétien	0,29**	2
Autre musulman	1,37	20	Musulman	0,93	4	
Activité (cvt)	Secteur moderne	référence	13	Secteur moderne	référence	8
	Secteur informel	0,71	31	Secteur informel	0,67**	24
	Apprentissage	0,47*	19	Apprentissage	0,44***	18
	Aux études	0,29**	26	Aux études	0,22***	36
	Ne travaille pas	0,11***	11	Chômage	0,55**	6
				Inactivité	0,32***	7
Niveau d'instruction	Non scolarisé	référence	20	Non scolarisé	référence	5
	Primaire	0,76	33	Primaire	1,42	26
	Collège	0,52**	20	Collège	1,12	38
	Lycée ou plus	0,64	27	Lycée ou plus	1,04	30

TABLEAU 4.1. (suite)

Variables	Dakar			Lomé		
	Modalités	Coefficient	%	Modalités	Coefficient	%
Statut d'occupation du logement (cvt)	Hébergé	référence	92	Hébergé	référence	85
	Propriétaire	1,74	1	Propriétaire	1,43*	7
	Locataire	1,13	6	Locataire	2,67***	8
Nombre d'enfants (cvt)	Nombre d'enfants nés vivants	1,66**		Nombre d'enfants nés vivants	0,94	
Lieu de naissance	Hors capitale	référence	23	Hors capitale	référence	27
	Capitale	1,08	77	Capitale	1,06	73
Significativité des modèles	Nombre d'hommes-années		2808	Nombre d'hommes-années		5107
	Wald Chi 2	1804,05	***	Wald Chi 2	461,77	***
	-2 log vraisemblance		816	-2 log vraisemblance		2472

Légende : Ce sont les valeurs de exp(f) qui sont données dans le tableau. Le symbole *** indique que la valeur est significative au seuil de 1%, ** au seuil de 5% et * au seuil de 10%. Le signe « — » indique un événement trop rare pour être analysé. Certaines covariables varient dans le temps, elles sont notées « cvt ».

Source : Enquêtes biographiques.

— La situation au moment de la première union

Nous avons porté une attention plus particulière au statut d'occupation du logement au moment du mariage. À Lomé, et dans une plus grande proportion à Dakar, la majorité des hommes n'a pas de logement autonome au moment du mariage (tableau 4.2).

TABLEAU 4.2.

Répartition des hommes selon leur statut d'occupation du logement au moment du premier mariage, Dakar et Lomé

Ville et génération	Propriétaire	Locataire	Hébergé	Total
Dakar				
Génération ancienne	10,0	28,7	61,4	100,0
Génération intermédiaire	0,6	16,6	82,8	100,0
Jeune génération	0,8	22,5	76,7	100,0
Lomé				
Génération ancienne	10,4	40,3	49,4	100,0
Génération intermédiaire	12,2	31,3	56,5	100,0
Jeune génération	8,3	32,5	59,2	100,0

Source : Enquêtes biographiques.

À Lomé, la proportion de personnes hébergées au moment du mariage passe de 49 % à 59 % de la génération ancienne à la plus jeune, et la proportion de locataires et de propriétaires va en diminuant. Les personnes hébergées au moment du mariage le sont dans 60 % des cas par leurs parents biologiques et dans 30 % par d'autres parents (on ne relève pas de différences entre les générations). Parmi les propriétaires de la génération ancienne, environ 60 % sont « seuls propriétaires ». Cette forme de propriété individuelle tend à s'estomper chez les plus jeunes, seulement 20 % environ se déclarant dans ce cas, alors que 70 % d'entre eux partagent cette propriété avec d'autres membres de la famille (les frères vraisemblablement) et seulement 10 % disposent d'une propriété partagée avec leur conjointe. On est passé d'un accès à la propriété par un financement individuel à un accès par voie d'héritage pour les deux plus jeunes générations (respectivement 80 % et 90 %). Pour les locataires, le loyer est assumé par le mari seul dans 90 % des cas, son épouse ne participant généralement pas à cette dépense (entre 3 % et 4 % des cas des deux plus jeunes générations); un locataire sur dix se fait aider par sa famille pour payer le loyer.

À Dakar⁷, la proportion de ceux qui sont hébergés au moment du mariage est bien plus importante qu'à Lomé, et cette proportion va croissant : alors qu'une personne hébergée sur deux l'était par ses parents biologiques au moment du mariage dans les deux plus anciennes générations, cette proportion passe à 80 % parmi les plus jeunes (les autres sont hébergés essentiellement par d'autres parents).

En matière d'activité à Lomé, la part de ceux qui ont un emploi salarié au moment du mariage décroît, en particulier ceux qui exercent un emploi qualifié (tableau 4.3). La proportion de ceux qui exercent une activité informelle a presque doublé, passant de 23 % à 39 %. Les chômeurs et les inactifs augmentent d'une génération à l'autre. Enfin, les étudiants et les apprentis se répartissent pour moitié dans chacune de ces deux catégories. À Dakar, d'une génération à l'autre, on relève également une nette diminution de ceux qui exercent un emploi salarié qualifié au profit des indépendants. La précarité dans l'emploi gagne du terrain au moment du mariage. On peut dire que peu à peu les individus réajustent leurs prétentions et s'adaptent aux nouvelles conditions économiques. Néanmoins, l'absence de logement et la précarité de l'emploi n'empêchent pas certains hommes d'entrer en union, inscrivant le début de la vie de famille dans la précarité. Cela n'est pas sans influence sur le devenir de l'union. Ce sont ces couples qui n'ont pas d'autonomie résidentielle et qui ont des revenus faibles

7. On dispose de moins d'information à Dakar sur les modalités d'accès à la propriété ou de prise en charge du loyer.

et irréguliers qui sont les plus fragiles, particulièrement à Dakar. Le divorce est assez rapide et a de fortes chances de se produire dans les premières années de vie commune (Dial, 2008).

TABLEAU 4.3.

Répartition des hommes selon leur statut d'activité au moment du mariage, Dakar et Lomé

Ville et génération	Emploi qualifié	Emploi subalterne	Indépendant	Chômeur	Étudiant ou apprenti	Inactif	Total
Dakar							
Génération ancienne	26,8	32,2	26,4	2,0	12,6	0,0	100,0
Génération intermédiaire	19,5	26,4	40,5	4,6	8,9	0,0	100,0
Jeune génération	9,5	22,4	47,2	7,5	11,8	1,4	100,0
Lomé							
Génération ancienne	16,9	30,5	23,4	2,0	26,6	0,7	100,0
Génération intermédiaire	15,7	20,4	32,0	11,6	17,7	2,7	100,0
Jeune génération	5,0	19,2	39,2	10,8	20,8	5,0	100,0

Source : Enquêtes biographiques.

Les facteurs explicatifs de l'accès au logement autonome des hommes au moment du mariage

Pour mesurer les chances d'avoir un logement autonome lors du premier mariage, nous avons opté pour une régression logistique. La population analysée est composée des hommes présents dans la capitale à la date de leur première union.

L'effet de génération joue seulement à Dakar, où l'on remarque que les hommes mariés de la génération intermédiaire ont moins de chances que ceux de la génération ancienne d'avoir un logement indépendant au moment du mariage. On note en revanche que, tant à Dakar qu'à Lomé, les individus inactifs (y compris les étudiants et les chômeurs) ont peu de chances d'avoir une autonomie résidentielle lors de leur entrée en union par rapport aux salariés qualifiés. Ceux-ci ont sûrement les moyens financiers leur permettant de s'émanciper sur le plan résidentiel avant leur mariage, ou à l'occasion de celui-ci.

TABLEAU 4.4.

Probabilités des hommes d'avoir un logement indépendant lors du premier mariage, Dakar et Lomé

Variables	Modalités communes ou Dakar	Modalités Lomé	Dakar	Lomé
Génération	Génération ancienne		référence	référence
	Génération intermédiaire		0,47***	0,93
	Jeune génération		1,44	1,12
Niveau d'instruction	Non scolarisé		référence	référence
	Primaire		0,71	0,74
	Collège		0,53	0,70
	Lycée ou plus		0,57	0,89
Statut d'activité	Salarié qualifié		référence	référence
	Salarié subalterne		0,66	1,18
	Indépendant		0,67	1,18
	Inactif		0,15***	0,45***
Âge au premier mariage	Avant 25 ans		0,44*	0,53*
	25 à 29 ans		0,26***	0,74
	30 à 34 ans		0,28***	0,67
	35 ans et plus		référence	référence
Religion	Autre musulman	Traditionnelle	référence	référence
	Tidiane	Musulman	0,50*	1,33
	Mouride	Autre chrétien	0,72	0,85
	Chrétien	Catholique	0,56	1,02
		Protestant	—	0,74
Groupe ethnique	Wolof/Lébou	Ewé	référence	référence
	Peul	Mina	3,31***	3,02**
	Serer	Ouatchi	1,46	1,09
	Diola	Akposso	11,41***	3,64**
		Kabye	—	1,59*
		Cotokoli	—	1,96
		Autre ethnie	2,81*	1,59
Descendance	Pas d'enfant		référence	référence
	Au moins un enfant		1,15	1,61**
Lieu de naissance	Capitale (Dakar, Lomé)		0,17***	0,26***
	Ailleurs		référence	référence
Caractéristiques	Log vraisemblance		-105,44	-407,31409
	Effectifs		216	682
	Wald chi carré		55,24	105,14***
	Pseudo R ²		0,2536	0,1384

Légende : Le symbole *** indique que la valeur est significative au seuil de 1%, ** au seuil de 5% et * au seuil de 10%. Le signe « — » indique un événement trop rare pour être analysé.

Source : Enquêtes biographiques.

Le fait de se marier tôt diminue les chances d'autonomie résidentielle dans les deux villes, et c'est à Dakar que l'effet semble être le plus significatif. Dans cette ville, où les difficultés d'accès au logement sont plus aiguës (Diagne, 2006), les hommes qui se marient tard s'inscrivent dans une logique de constitution d'une nouvelle unité familiale dont le début serait d'abord l'accès à un logement indépendant.

À Dakar, les ethnies autres que les Wolof semblent avoir de meilleures chances d'accès à un logement autonome lors de leur mariage, avec un effet nettement significatif pour les Peul et les Diola. Ceux-ci ont respectivement 3 et 11 fois plus de chances de vivre dans un logement autonome lors de leur mariage. Peut-être que les Wolof/Lébou, qui sont les autochtones de Dakar, s'inscrivent plutôt dans des réseaux familiaux d'hébergement, alors que les Peul et les Diola, qui viennent d'ailleurs, sont davantage contraints d'avoir un « chez soi » avant (ou au moment) d'envisager de fonder une nouvelle famille.

Ce serait le cas aussi à Lomé, où les Mina et les Akposso ont plus de chances (multipliées par 3) que les Éwé d'être mariés et autonomes sur le plan résidentiel. L'histoire de Lomé a montré que ce sont ces derniers qui sont à l'origine de la création de la ville, et ils peuvent donc être considérés comme les autochtones de cette ville. Tout comme les Lébou à Dakar, ils sont chez eux et se marieraient donc quand bien même ils seraient chez leurs parents ou n'auraient pas de réelle autonomie résidentielle.

C'est à Lomé seulement que la descendance accroît les chances d'autonomie résidentielle lors du mariage : ceux qui ont déjà un enfant au moment du mariage ont 61 % plus de chances que ceux qui n'en ont pas d'être indépendants sur le plan résidentiel lorsqu'ils se marient.

Le fait d'être natif de la capitale réduit de manière significative les chances des hommes mariés à vivre dans un logement autonome, tant à Dakar qu'à Lomé. Comme nous l'avons signalé, les migrants qui arrivent à Lomé ou à Dakar ne peuvent se permettre de constituer une nouvelle unité familiale en étant hébergés. La perspective de se marier et d'avoir des enfants nécessite donc d'avoir une certaine autonomie résidentielle d'abord, ce qui ne serait pas le cas des natifs.

CONCLUSION

Les réajustements économiques qui ont touché le Sénégal et le Togo entre 1980 et 2000 revêtent des caractéristiques similaires (désengagement de l'État, resserrement du secteur public d'emploi, etc.) et ont de fait durement frappé les jeunes générations des deux capitales, Dakar et Lomé. La précarité semble gagner du terrain, et les jeunes générations font face à des situations

économiques similaires : entrée retardée sur le marché du travail, moindre accès aux emplois du secteur formel. Face à ces difficultés croissantes, les individus ajustent leurs comportements démographiques. Une première réponse a été le recul de l'âge au mariage. Cet ajustement semble toutefois atteindre son point limite, en particulier à Dakar, où les hommes se mariaient déjà à un âge élevé. À Lomé, l'union prend d'autres formes que le mariage sacralisé par la religion, divers accommodements matrimoniaux étant possibles. Cependant, malgré les diverses formes que peut prendre cette union, l'âge auquel elle a lieu s'accroît. À Dakar, c'est à travers le logement que s'opère l'un des principaux ajustements : une proportion importante de jeunes couples, en particulier ceux qui sont dans des situations précaires, commencent leur union en étant hébergés par un autre ménage (principalement les parents). On l'a vu, la qualité de l'habitat s'est profondément améliorée à Dakar et la plupart des jeunes préfèrent attendre le moment où ils auront les moyens d'accéder à un logement autonome comportant un minimum de confort. D'autres accommodements ont eu lieu en ce qui concerne le paiement de la dot, qui est soit d'un montant revu à la baisse, soit différé. Les attentes des femmes vis-à-vis du mariage ont aussi été abaissées. Non seulement les difficultés économiques pèsent sur la constitution de la famille, mais elles ont aussi des conséquences sur la durée de l'union : à Dakar, ce sont surtout des motifs économiques qui sont avancés comme cause de divorce.

Être jeune aujourd'hui à Dakar ou Lomé n'a pas les mêmes implications touchant la constitution de la famille et l'accès à l'autonomie résidentielle qu'au moment des indépendances. Les changements ne sont pas nécessairement linéaires, et des stratégies éprouvées de mobilité socioéconomique peuvent rapidement devenir inopérantes. L'ajustement à des conditions économiques de plus en plus sévères s'opère par un repli sur la cellule familiale, qui tend à s'agrandir. Ainsi, à Dakar, trois voire quatre générations vivent sous le même toit.

L'analyse confirme que les changements mis en évidence résultent en grande partie des blocages sur le marché de l'emploi, et qu'ils ont lieu indépendamment des effets de structure (élévation du niveau d'instruction, composition selon l'origine géographique ou ethnique, évolution des mentalités, etc.). L'ajustement attendu sur le marché de l'emploi s'est en fait opéré au sein des ménages, et les changements structurels ont un effet particulièrement important sur les comportements démographiques et sociaux, en particulier un recul de la fécondité. De nouveaux modèles familiaux se profilent, souvent bien éloignés du modèle occidental de la famille nucléaire. On assiste à une renégociation des relations interindividuelles au sein et hors des familles, qui s'accompagne de nouvelles formes familiales et de nouveaux arrangements résidentiels et domestiques.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ALLISON, P. D. (1984). *Event History Analysis : Regression for Longitudinal Event Data*, Beverly Hills (CA), Sage Publications, coll. « Sage University Paper series on Quantitative Applications in the Social Sciences », n° 46.
- ANTOINE, P. (2002). « Les complexités de la nuptialité : de la précocité des unions féminines à la polygamie masculine en Afrique », dans G. Caselli, J. Vallin et G. Wunsch (dir.), *Démographie : analyse et synthèse*, vol. 2 : *Les déterminants de la fécondité*, Paris, INED, p. 75-102.
- ANTOINE, P., P. BOCQUIER, A. S. FALL, Y. M. GUISSÉ et J. NANITELAMIO (1995). *Les familles dakaraises face à la crise*, Dakar, ORSTOM, IFAN et CEPED.
- ANTOINE, P. et F. B. DIAL (2005). « Mariage, divorce et remariage à Dakar et Lomé », dans K. Vignikin et P. Vimard (dir.), *Familles au Nord, familles au Sud*, Louvain-la-Neuve, Academia Bruylant, p. 205-232.
- ANTOINE, P. et M. DJIRÉ (1998). « Un célibat de crise ? », dans P. Antoine P., D. Ouédraogo et V. Piché (dir.), *Trois générations de citoyens au Sahel. Trente ans d'histoire sociale à Dakar et à Bamako*, Paris, L'Harmattan, p. 117-145.
- ANTOINE, P. et A. S. FALL (dir.) (2002). *Crise, passage à l'âge adulte et devenir de la famille dans les classes moyennes et pauvres à Dakar*, Dakar, IRD et IFAN, rapport d'étape pour le CODESRIA.
- ANTOINE, P., D. OUÉDRAOGO et V. PICHÉ (dir.) (1998). *Trois générations de citoyens au Sahel. Trente ans d'histoire sociale à Dakar et à Bamako*, Paris, L'Harmattan.
- BECKER, G. S. (1981). *A Treatise on the Family*, Cambridge, Harvard University Press.
- BÉGUY, D. (2003). *Itinéraire professionnel et vie féconde des femmes à Lomé*, Paris, Université de Paris I, mémoire de DEA en démographie.
- BÉGUY, D. et D. GBÉTOGLO (2005). « Formes d'union, modes de coresidence et fécondité à Lomé », dans K. Vignikin et P. Vimard (dir.), *Familles au Nord, familles au Sud*, Louvain-la-Neuve, Academia Bruylant, p. 285-304.
- BLOSSFELD, H. P., A. HAMERLE et K. U. MAYER (1989). *Event History Analysis : Statistical Theory and Application in the Social Sciences*, Hillsdale (NJ), Lawrence Erlbaum Associates Publishers.
- BOCQUIER, P. (1996a). *L'analyse des enquêtes biographiques à l'aide du logiciel Stata*, Paris, CEPED, coll. « Documents et manuels du CEPED », n° 4.
- BOCQUIER, P. (1996b). *Insertion et mobilité professionnelles à Dakar*, Paris, ORSTOM.
- BRILLEAU, A., F. ROUBAUD et C. TORELLI (2004). *L'emploi, le chômage et les conditions d'activité dans les principales agglomérations de sept États membres de l'UEMOA. Principaux résultats de la phase 1 de l'enquête 1-2-3 de 2001-2002*, Paris, DIAL, document de travail DT/2004/06.
- COURGEAU, D. et E. LELIÈVRE (1989). *Analyse démographique des biographies*, Paris, INED.
- COX, D. R. et D. OAKES (1984). *Analysis of Survival Data*, Londres, Chapman and Hall, coll. « Monographs on Statistics and Applied Probability », n° 21.
- DIAGNE, A. (2006). *L'entrée en vie adulte à Dakar*, Paris, Université de Paris I, thèse de doctorat en démographie.
- DIAGNE, A. et G. DAFFÉ (2002). *Le Sénégal en quête d'une croissance durable*, Paris, Karthala et CREA.
- DIAL, F. B. (2008). *Mariage et divorce à Dakar : itinéraires féminins*, Paris, Karthala.
- DONADIÈ, F. (1992). *Nuptialité et fécondité des hommes au sud-Bénin : pour une approche des stratégies de reproduction au Bénin*, Louvain-la-Neuve, Academia, thèse de doctorat en démographie.
- DURUFLÉ, G. (1994). *Le Sénégal peut-il sortir de la crise ?*, Paris, Karthala.
- KAUFMANN, G., R. LESTHAEGHE et D. MEEKERS (1988). « Les caractéristiques et tendances du mariage », dans D. Tabutin (dir.), *Population et sociétés en Afrique au sud du Sahara*, Paris, L'Harmattan, p. 217-248.
- KOUTON, E. F. (1998). « Crise, famille, jeunesse et altération des justifications sociales d'une forte fécondité au Bénin », dans F. Gendreau (dir.), *Crises, pauvreté et changements démographiques dans les pays du Sud*, Paris, AUFELF-UREF et ESTEM, p. 357-376.

- KUÉPIÉ, M. (2002). *L'accès à la responsabilité familiale à Yaoundé : évolution intergénérationnelle et facteurs explicatifs*, Nanterre, Université de Paris X, thèse de doctorat en démographie.
- LACHAUD, J.-P. et J. MAMDER (2003). *Marché du travail, emploi et pauvreté au Togo : analyse et politiques*, Genève, Bureau international du travail.
- LE BOURDAIS, C., G. NEILL et J. MONGEAU (2001). « Effet de la précarité économique sur la formation d'une première union au Canada », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 30, n° 1, p. 3-28.
- LESTHAEGHE, R., G. KAUFMANN et D. MEEKERS (1989). « The nuptiality regimes in sub-Saharan Africa », dans R. Lesthaeghe (dir.), *Reproduction and Social Organization in Sub-Saharan Africa*, Berkeley, University of California Press, p. 239-337.
- LOCOH, T. (1984). *Fécondité et famille en Afrique de l'Ouest. Le Togo méridional contemporain*, Paris, Presses universitaires de France et INED, coll. « Travaux et documents », n° 107.
- LOCOH, T. (1989). *Changement social et situation matrimoniale : les nouvelles formes d'union à Lomé*, Paris, INED, coll. « Dossiers et recherches de l'INED », n° 29.
- MARCOUX, R. et V. PICHÉ (1998). « Crise, pauvreté et nuptialité à Bamako (Mali) », dans F. Gendreau (dir.), *Crises, pauvreté et changements démographiques dans les pays du Sud*, Paris, AUPELF-UREF et ESTEM, p. 219-236.
- MARGUERAT, Y. (1986). *Dynamique sociale et dynamique spatiale d'une capitale africaine : les étapes de la croissance de Lomé*, Lomé, Université du Bénin et ORSTOM.
- MARGUERAT, Y. (1993). « Lomé : mémoire d'une ville », *Histoires de développement*, n° 22, juillet, p. 35-39.
- MCDONALD, P. (1985). « Social organisation and nuptiality in developing countries », dans J. Cleland et J. Hobcraft (dir.), *Reproductive Change in Developing Countries*, Oxford, Oxford University Press, p. 87-114.
- OPPENHEIMER, V. K. (1994). « Women's rising employment and the future of the family in industrial societies », *Population and Development Review*, vol. 20, n° 2, p. 293-342.
- RAZAFINDRAKOTO, M. et F. ROUBAUD (2002). « Pauvreté et récession dans les métropoles africaines et malgaches : éléments de diagnostic », dans J.-P. Cling, M. Razafindrakoto et F. Roubaud (dir.), *Les nouvelles stratégies internationales de lutte contre la pauvreté*, Paris, *Economica*, p. 111-140.
- THIRIAT, M.-P. (1998). *Faire et défaire les liens du mariage. Évolution des pratiques matrimoniales au Togo*, Paris, CEPED, coll. « Les études du CEPED », n° 16.
- TRUSSELL, J., R. HANKINSON et J. TILTON (1992). *Demographic Applications of Event History Analysis*, Oxford, Clarendon Press.
- UNITÉ DE RECHERCHE DÉMOGRAPHIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LOMÉ (URD-DGSCN) (2002a). *Famille, migrations et urbanisation au Togo*, fascicule 2 : *Résultats de l'enquête quantitative*, Lomé, URD.
- UNITÉ DE RECHERCHE DÉMOGRAPHIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LOMÉ (URD-DGSCN) (2002b). *Famille, migrations et urbanisation au Togo*, fascicule 4 : *Migrations et insertion urbaine à Lomé*, Lomé, URD.



CHAPITRE 5

MULTIPLICITÉ DES FORMES CONJUGALES DANS L'AFRIQUE CONTEMPORAINE L'EXEMPLE DU BURKINA FASO

ANNE ATTANÉ

DE MULTIPLES MONOGRAPHIES ETHNOGRAPHIQUES se sont attachées à décrire les formes de mariage propres à certaines sociétés africaines¹. D'autres travaux, moins nombreux, en ont proposé une analyse comparative (Aryee, 1999 ; Héritier, 1981 ; Parkin et Nyamwaya, 1987 ; Radcliffe-Brown et Forde, 1950) et ont pu mettre en évidence la récurrence de certaines

1. Voir, pour ne citer que quelques-unes des nombreuses références, Dacher et Lallemand, 1992 ; Henry, 1984-1985, 1994 ; Jonckers, 1987 ; Lallemand, 1977 ; Pageard, 1966, 1969 ; Pollet et Winter, 1971 ; Rondeau, 1994 ; Rouville, 1987 ; Vinel, 2005 ; Zinaba, 1985.



pratiques, par exemple celle du lévirat². Un mariage peut ainsi impliquer des obligations différentes et il sera d'ailleurs désigné par un terme vernaculaire précis qui qualifie chaque forme qu'il prend, par exemple selon les personnes qui décident de l'alliance ou selon les liens qui existent entre les deux familles. Une partie de la littérature anthropologique a eu tendance à présenter chaque type de mariage comme comprenant des obligations et des droits strictement définis, durablement établis et connus de tous. Pourtant, plusieurs études ethnographiques montrent que le projet d'alliance voit intervenir les membres de chacune des familles pour commenter et censurer l'attitude des futurs époux ou des personnes apparentées (Aryee, 1999 ; Attané, 2002, 2003 ; Cooper, 1997). La réalisation d'une union donne lieu à de nombreuses rencontres, discussions et négociations entre les familles, faisant ainsi du mariage une alliance qui est renégociée en permanence et souvent au-delà de l'union officielle.

Ce chapitre montre d'abord, à partir de l'exemple de la société mossi au Burkina Faso, que la diversité des formes matrimoniales est un phénomène ancien, antérieur à la colonisation, et que les unions par consentement mutuel ne sont pas dues seulement à la modernisation. Il est essentiel de s'attarder ensuite sur les changements plus récents, qui conduisent à la multiplication des formes de conjugalité et dont témoigne, par exemple, l'augmentation de l'union libre. Nos recherches de terrain mettent en évidence l'existence de formes de conjugalité que l'on peut qualifier d'« intermédiaires ». Le mariage est ordinairement scellé dans les sociétés de la boucle du Niger par une série de cérémonies qui, ensemble, forment un cycle cérémoniel officialisant l'union des époux. Les exemples ethnographiques de dizaines de couples rencontrés en milieu urbain burkinabè mettent en évidence le fait que si le cycle cérémoniel n'est pas accompli dans son ensemble, la vie conjugale reste néanmoins possible, mais l'insertion des partenaires dans la famille alliée peut être fragilisée et les relations de couple peuvent s'en trouver modifiées. Ces formes conjugales intermédiaires, qui semblent se multiplier en milieu urbain, sont souvent considérées comme des formes d'union libre. L'augmentation de ces formes conjugales dites libres ou consensuelles est généralement interprétée comme un effet conjoint de la précarisation économique, de l'augmentation généralisée des prestations matrimoniales et du relâchement de l'autorité des aînés sociaux sur leurs cadets (Aryee, 1999). Ces formes conjugales intermédiaires sont les conséquences

2. Le lévirat désigne l'obligation faite au frère réel ou classificatoire d'un homme décédé d'épouser sa ou ses veuves. Le lévirat est une pratique largement répandue en Afrique de l'Ouest, tout en ayant des conditions de réalisation diverses : il peut être imposé, prescrit, recommandé ou laissé au choix de la veuve. Bien des exemples montrent que le lévirat prend des visages différents selon les sociétés mais aussi dans une même société selon les femmes (Attané, 2003 ; Gessain et Desgrées du Loû, 1998). Le contexte relationnel au sein de la grande famille détermine la réalisation effective d'un lévirat.

de mutations profondes des relations de couple et des relations d'alliance et de filiation dans l'Afrique de l'Ouest contemporaine, donnant ainsi à voir les transformations des relations de genre et des relations intergénérationnelles.

LA DIVERSITÉ DES FORMES D'ALLIANCE MATRIMONIALE

Classiquement, la littérature anthropologique africaniste distingue les formes de mariage contraintes par les aînés sociaux des formes de mariage dites par consentement mutuel. Les anthropologues qui ont étudié la société mossi (Capron et Kohler, 1975 ; Lallemand, 1977 ; Laurent, 1996) présentent les mariages librement consentis comme un phénomène récent. Or les données recueillies sur trois générations – auprès de familles musulmanes comme catholiques – nuancent ce constat et montrent que le mariage par consentement mutuel n'est pas seulement un effet de la modernisation (Attané, 2003, 2008). Avant de qualifier un mariage de forcé ou de librement consenti, il est nécessaire de l'analyser du point de vue masculin et féminin. L'existence de la polygamie induit de fait une nette disparité entre les hommes et les femmes (Fainzang et Journet, 1988). Un homme peut se voir imposer une épouse puis être à l'initiative d'une autre union. De son côté, une femme peut connaître plusieurs unions successives et choisir au moins l'un de ses conjoints.

À l'image de la littérature anthropologique, nos recherches menées entre 1994 et 2007 montrent que plusieurs formes de mariage se côtoient dans la société mossi³. Le mariage par don revêt deux formes : le mariage *yelsomde* (bienfaits) ou le mariage *belôngo* (mariage au moyen de cadeaux). On observe également le mariage à la suite d'une fuite, le mariage *pug-tekrim-tekre* (l'échange de femmes) et enfin le mariage *lebsroogo* (le mariage avec « une femme de la maison de la femme »). Deux types de pratiques matrimoniales, le mariage dit *pug-siure* et le lévirat, sont présentées par la littérature anthropologique comme des formes de mariage à part entière. En fait, le mariage dit *pug-siure*⁴ est une pratique qui témoigne de l'importance de la filiation en ligne maternelle et la réaffirme, et non un mariage en tant que tel. Le lévirat constitue davantage

3. Les données ethnographiques proviennent des recherches que je mène depuis dix ans au Burkina Faso. Elles sont issues de ma recherche doctorale menée entre 1996 et 2003 sur les transformations des rapports sociaux entre les sexes, les âges et les générations dans la cinquième ville du Burkina Faso, Ouahigouya, et dans sa région. Ces relations ont été appréhendées à travers les mutations des cérémonies familiales, telles que le baptême, le mariage et les funérailles, en milieu mossi dans un contexte de pluralité religieuse (animisme, islam et catholicisme). Ces recherches ont été prolongées par un travail postdoctoral mené depuis 2006 sur les contraintes relationnelles des femmes vivant avec le VIH (ANRS 12 123) dans trois villes du Burkina Faso : Ouagadougou, Ouahigouya et Yako. Cette étude est coordonnée à Ouagadougou par Fatoumata Ouattara (IRD), et est le fruit d'une collaboration entre le GRIL et l'UMR 912 (IRD – INSERM – U2).
4. Le mariage dit *pug-siure* est désigné dans la littérature par les acteurs locaux par le terme *rungu*.

le prolongement d'une alliance qu'un mariage proprement dit. Toutes ces pratiques matrimoniales coexistent dans la société mossi contemporaine (Attané, 2008). Ces mariages peuvent être soit imposés aux conjoints par les aînés de leurs familles respectives, soit faire l'objet d'un consentement des conjoints, consentement complet ou accord de seulement l'un des deux. Ainsi, aujourd'hui, à l'image des sociétés d'Afrique de l'Ouest, il existe en milieu mossi au Burkina Faso de multiples formes de mariage : mariages contraints par les aînés, mariages arrangés mais consentis par les cadets, mariages d'inclination favorisés par les familles, mariages imposés par les cadets à leur famille.

Les hommes et les femmes au sein d'une même famille peuvent donc connaître un destin matrimonial différent. Un individu, homme ou femme, peut se voir imposer au cours de sa vie une union par des membres de sa famille puis être à l'initiative d'une autre. Contrairement aux discours véhiculés localement, les mariages guidés par un choix amoureux⁵ ne sont pas l'apanage des jeunes générations. En effet, les relations conjugales reposant sur le seul choix des conjoints existaient durant la période précoloniale et ne constituaient pas des cas exceptionnels. La plupart des témoignages des descendants d'hommes polygames montrent que leurs pères ou leurs grands-pères ont, dans les années 1920, généralement enlevé une femme de leur choix et fui avec elle vers les pays côtiers afin de pouvoir vivre à ses côtés. Quelques années suivant cette fuite, et après la naissance de plusieurs enfants, ils ont cherché à faire accepter leur union de fait par leurs familles respectives. Ce mariage par fuite a existé et existe encore dans de nombreuses sociétés sahéliennes. Dans ce cas, l'union – que l'on peut qualifier de libre – était relativement transitoire sous cette forme, alors qu'aujourd'hui, l'union libre est susceptible de revêtir un caractère durable et de constituer une forme conjugale à part entière.

L'UNION LIBRE, ÉTAT TRANSITOIRE OU DURABLE ?

Comme nous l'avons souligné, le mariage dit « par fuite » a existé dans de nombreuses sociétés d'Afrique de l'Ouest, et ce, dès l'époque précoloniale. C'est le cas chez les Moba-Gurma du Nord-Togo (Pilon, 2000) et chez les Minyanka du Mali, où le jeune homme s'assure toujours du consentement de la jeune fille avant de l'aider à fuir (Jonckers, 1987). La forte mobilité des femmes dans la société Bwa de l'actuel Burkina Faso s'explique aussi par un nombre élevé d'évasions

5. L'amour étant un sentiment éminemment subjectif, je parle de choix amoureux ou de réalisation d'un désir chaque fois que les acteurs l'ont exprimé de cette manière, en se disant eux-mêmes « amoureux ».

féminines (Retel-Laurentin, 1979). En pays soninké, le mariage par enlèvement est un type institué et permet notamment de ne pas verser de compensation matrimoniale (Pollet et Winter, 1971).

Le mariage par fuite semble s'être amplifié dès l'implantation du régime colonial et perdure encore aujourd'hui. Plusieurs des récits recueillis au Burkina relatent des mariages qui ont été conclus aux alentours de 1920 à l'issue de la fuite d'une femme. Deux jeunes gens s'éprennent l'un de l'autre, la fille est promise en mariage à un autre homme par ses parents. Le jeune amant, apprenant la nouvelle, ne peut s'y résigner et recourt à l'aide d'amis pour préparer l'enlèvement de la jeune femme. Les parents de la jeune fille n'acceptent cette liaison qu'après une grossesse. Le mariage vient alors régulariser une union de fait. Ainsi, la fuite des amants apparaît bel et bien comme une forme ancienne d'union libre, mais cette union libre devait être nécessairement temporaire, la naissance d'enfants permettant au couple d'organiser finalement, parfois après de longues années, une union dite « légitime », comme en témoigne l'exemple suivant.

Souleymane a 75 ans aujourd'hui. Fils aîné d'un segment de lignage, il exerce une forte autorité sur tous les membres cadets de sa famille. Son pouvoir économique ainsi que sa capacité à mobiliser des réseaux sociaux importants, à la fois du fait de son origine familiale (son père étant un ancien combattant reconnu) et de son statut politique*, confortent sa place parmi les aînés sociaux. Né en 1932, premier fils de son père, il décide en 1960, alors cadet social encore célibataire, de fuir à Dakar avec sa petite amie. De Dakar, il envoie chaque année un cadeau à la famille de la femme afin de demander pardon. Leur mariage est accepté par la famille de la femme au bout de six ans, lorsqu'ils rentrent à Ouahigouya avec deux enfants.

* Il soutient le RDA depuis plus de trente ans et est aujourd'hui le secrétaire général du parti au Yatenga. Il occupe également une place importante dans le comité de jumelage entre la ville de Vence et de Ouahigouya.

L'ensemble des récits recueillis montre que la femme est toujours consentante lors de ces fuites. Trois raisons principales poussent une femme à fuir : une insatisfaction profonde dans sa vie conjugale, le désir de rejoindre un autre homme ou le refus d'une jeune fille qui se sait promise. Dans le premier cas, la femme prend seule l'initiative de sa fuite. Dans le deuxième, elle rejoint l'homme désiré qui organise avec elle leur départ. Enfin, dans le troisième cas, elle prend parfois seule l'initiative de cette fuite, mais le plus souvent elle se met d'accord avec l'homme aimé sur un lieu de rendez-vous et sur la ruse à employer, puis le couple fuit avec l'aide d'un ami de l'amant (Lallemand, 1977). La possibilité de fuir permet à terme au couple la reconnaissance de son choix.

La femme prend seule l'initiative de son départ si elle souffre de sa relation conjugale et de l'attitude de son époux vis-à-vis d'elle ou des siens. Dans ce cas, elle cherche, le plus souvent, à échapper à un ensemble de relations problématiques avec ses coépouses, sa belle-mère, les femmes des concessions voisines, etc. Elle décidera par exemple de se réfugier chez une tante paternelle dans un village à proximité, et ce, afin de signifier publiquement ses insatisfactions à son mari. Un homme dont l'épouse s'échappe de la concession conjugale en conçoit de la honte et est l'objet de moqueries de la part de son entourage.

Les villageoises qui refusent le choix de leurs parents n'ont comme possibilité que la fuite. Ces derniers n'hésitent pas à invoquer la volonté des ancêtres du lignage afin d'imposer leurs décisions et menacent de sanctions magiques. Ainsi, toute maladie ou tout décès des enfants d'un couple fuyard est interprété comme une sanction magique des ancêtres envers ceux qui ont transgressé la règle d'obéissance à la génération antérieure. Pour qu'une jeune fille échappe à la décision des aînés, elle doit rencontrer un jeune homme prêt à affronter une condamnation sociale semblable et elle devient largement dépendante de l'homme aimé. Les conséquences sociales peuvent être encore aujourd'hui très importantes et difficiles, mais si le couple parvient à traverser les quelques années nécessaires à la reconnaissance officielle de leur union par les aînés de leurs familles respectives, il réussira à imposer son choix.

Certains auteurs interprètent la fuite comme le signe le plus manifeste de la désagrégation du mariage dit traditionnel (Capron et Kohler, 1975 ; Laurent, 1996). Elle est, pour eux, la marque la plus patente des coups portés à l'autorité des aînés. Tout en reconnaissant que la fuite est un phénomène ancien, ces auteurs considèrent, comme les acteurs locaux, qu'elle se généralise. La plus grande mobilité des épouses – permise en particulier par la possibilité de s'échapper de la cour de l'époux – est le signe du déclin de l'autorité des aînés :

La désintégration du mariage traditionnel se manifeste non par son abandon, non par la suppression de certaines de ses étapes, ou leur raccourcissement, mais surtout par la mobilité conjugale de ses individus, des femmes particulièrement. Elle est vraisemblablement facilitée par l'absence de système dotal. (Lallemand, 1977, p. 188)

Autrement dit, la mobilité des femmes serait une des marques les plus nettes de la désagrégation des échanges matrimoniaux.

Pourtant, la mobilité des femmes en Afrique de l'Ouest est un fait ancien et fréquent dans de nombreuses sociétés (Retel-Laurentin, 1979). Elle a souvent été interprétée comme une compensation au manque d'autonomie des épouses dans leur premier choix matrimonial (Dial, 2008). Autonomie relative que l'existence de la polygynie accorde, en revanche, aux hommes qui choisissent généralement au moins une de leurs épouses. L'existence ancienne de la fuite empêche

d'interpréter sa diffusion comme le signe d'un démantèlement du système matrimonial. Dans les familles auprès desquelles nous avons recueilli les conditions d'alliance sur trois générations, on observe que les hommes polygames qui se sont vu imposer une femme ont tous épousé, parallèlement, une femme qu'ils ont aidée à fuir ou qui avait fui elle-même un premier mari. Dans l'histoire matrimoniale de ces familles, il n'y a plus de fuite à partir de 1970. La dernière génération d'hommes, ceux âgés d'une trentaine d'années, n'a pas eu besoin de fuir pour imposer son choix. Les mariages d'inclination sont devenus possibles sans avoir nécessairement recours à l'évasion. Cela révèle des tendances fortes : le mariage conclu à l'issue d'une fuite permet de désobéir au souhait des aînés sociaux tout en n'altérant pas la norme. La fuite est, à notre sens, le signe de la vigueur d'un système matrimonial dirigé par les aînés sociaux. Aujourd'hui, le fait qu'il existe d'autres moyens que la fuite pour épouser la femme ou l'homme de son choix met en évidence les mutations profondes de ce système⁶.

La fuite rend également possible l'officialisation d'une séparation. Elle paraît d'ailleurs plus représentée que le divorce. La fuite indique plutôt l'efficacité de l'autorité des aînés sur leurs cadets que sa diminution. Voici par exemple le récit du dénouement d'un des mariages d'un instituteur, à la retraite au moment de son témoignage, qu'il a livré en français. Issu d'une famille royale, il a été contraint par son grand-père paternel d'épouser en 1960, en premières noces, une jeune villageoise.

Ils sont allés faire le mariage avec je ne sais combien de pagnes et on me l'a amenée et quand elle est venue, il y avait toujours des problèmes parce que j'aimais une autre fille. Néanmoins, j'ai accepté la femme, nous avons eu un premier enfant en 1961 qui est décédé deux mois après et après elle a eu un autre enfant. Un jour, elle m'a demandé la permission d'aller rendre visite à ses parents. Elle est partie en 1964 et j'ai refusé d'aller la chercher, donc pour cette première femme, c'est resté comme ça, elle s'est mariée ailleurs. (Amadé Touré, Ouahigouya, novembre 1995)

QUAND L'UNION LIBRE S'ÉTERNISE...

En milieu urbain burkinabè, les couples vivant maritalement sont de plus en plus nombreux. Même si la norme reste le mariage, l'union libre s'impose de plus en plus comme une forme conjugale à part entière. Ainsi, en 2003, 9 % des femmes de 15 à 49 ans vivent en union dite « consensuelle » (Institut national

6. Sur les transformations des relations intergénérationnelles et leurs implications sur le système matrimonial, voir Attané (2008) et Dial (2008).

de la statistique et de la démographie [INSD] et ORC Macro, 2004)⁷. Ce phénomène – déploré par les uns, accepté timidement par les autres – est souvent présenté comme un effet direct et récent de la modernité. Pourtant cette pratique, même exercée de façon marginale, existe en milieu mossi depuis au moins les années 1950. Ainsi, on peut lire sous la plume de Robert Pageard (1969), dans un chapitre intitulé « Nouvelles préoccupations », cette remarque non exempte de jugement de valeur :

La liberté nouvelle dont jouissent les jeunes filles comporte des dangers car elle est contemporaine d'un renouveau de l'égoïsme masculin. De plus en plus, la préoccupation majeure du père est de marier sa fille à l'homme qui a su lui plaire, d'éviter à la famille la honte du concubinage, voire celle du « bâtard » car l'union libre a la préférence de nombreux jeunes hommes. Une crise morale se développe. (Pageard, 1969, p. 188)

S'il reste quantitativement minoritaire, le choix de vivre maritalement a tendance à se banaliser dans les villes du Burkina, alors qu'il reste exceptionnel dans les villages. Il n'est pas réellement perçu comme une transgression violente à la règle. Parmi les jeunes urbains de 20 à 35 ans, la vie en union libre se présente peu à peu comme l'un des choix possibles, à condition qu'elle reste temporaire. Pour un ensemble de raisons, il est toutefois fréquent de voir ce type d'union se prolonger sur plusieurs années. Au fil du temps, les pressions des deux familles et des amis sont plus fortes afin de pousser le couple à célébrer un mariage. Pour les intéressés, homme comme femme, le mariage reste ainsi un objectif. Les conditions matérielles des jeunes gens, leur niveau d'instruction ainsi que leurs relations avec leurs familles respectives déterminent leur marge de manœuvre. Si vivre en union libre au Burkina Faso pouvait, il y a encore une quinzaine d'années, faire l'objet de vives condamnations de l'entourage, cette désapprobation n'est plus aujourd'hui un obstacle à l'installation du couple, qui doit seulement faire face à des remarques répétées des proches.

Toutefois, la vie en union libre est toujours vécue de manière beaucoup plus problématique pour la femme et pour les parents de cette dernière, pour qui elle est généralement subie. Les raisons qui conduisent un couple à vivre maritalement ne sont pas tout à fait identiques pour les femmes et pour les hommes. Pour les jeunes femmes, il s'agit souvent d'échapper à l'autorité jugée trop pesante d'un père ou d'un frère aîné, ou encore de s'éloigner de relations souvent problématiques dans les grandes familles polygames. Par le biais d'une union de ce type, une femme peut parfois accéder à une relative autonomie

7. Au Burkina Faso, en 2003, 77% des femmes en âge de procréer vivent en union : 69% sont mariées, 9% en union consensuelle. Le célibat concerne 19% des femmes et la proportion des femmes en rupture d'union est de 4% (2% des femmes sont veuves, 1% séparées et moins de 1% divorcées) (INSD et ORC Macro, 2004).

financière et à de meilleures conditions matérielles d'existence. En allant vivre aux côtés d'un jeune homme, la plupart des jeunes femmes entendent également donner à celui-ci un gage de la sincérité de leurs sentiments à son égard et l'inciter ainsi à ne plus avoir peur à s'engager dans un mariage.

La position des jeunes hommes est différente. La précarité économique qu'ils subissent est la principale raison qui les pousse à retarder un mariage (Antoine, Razafindrakoto et Roubaud, 2001). Ne sachant pas s'ils vont être capables d'assumer la prise en charge d'une épouse et d'enfants, les hommes tentent de repousser la réalisation d'un mariage qui les engage durablement vis-à-vis d'une femme, mais aussi vis-à-vis des parents de cette dernière. Pour autant, ils ne refusent pas nécessairement de mener une relation durable avec une jeune fille, relation qui peu à peu se transforme en vie sous le même toit. La jeune fille, de son côté, accepte cette situation pour peu qu'elle soit attachée affectivement à cet homme et que celui-ci assume un certain nombre d'obligations financières vis-à-vis d'elle : paiement de sa scolarité, soutien financier quotidien pour l'achat de nourriture, paiement de l'essence pour ses déplacements, prise en charge de ses coiffures et de l'achat de ses tenues, menus cadeaux (téléphone portable en particulier), soutien monétaire lorsqu'elle ou l'un de ses parents est malade, etc.

La vie en union libre constitue ainsi tout au moins une possibilité d'accéder à une relative autonomie. Pour un homme, cette autonomie s'avère plus importante : ne pas être marié officiellement lui donne plus facilement la possibilité de se dédouaner de ses obligations vis-à-vis de sa compagne et des parents de cette dernière. Aussi, l'extension de l'union libre généralise une forme conjugale qui minore grandement l'importance des relations d'alliance. Elle constitue le meilleur exemple des changements profonds qui affectent la relation d'alliance. Le souhait d'accéder au mariage légitime est plus présent chez les femmes que chez les hommes. En effet, le mariage offre une certaine protection à l'épouse vis-à-vis des autres femmes que son compagnon pourrait rencontrer. Dans un contexte où la polygamie est reconnue et répandue, un homme peut décider d'entretenir parallèlement plusieurs relations, chacune d'entre elles pouvant déboucher sur un mariage. Les pressions de la femme et des deux familles conduisent alors le couple à célébrer au moins les premières étapes des cérémonies du mariage, c'est-à-dire les salutations officielles aux aînés masculins et féminins du lignage de la femme, salutations qui doivent conduire à la cérémonie officielle de fiançailles (*pug-siure* en pays mossi). Le couple entame ainsi officiellement un processus d'entrée en union. C'est lorsque ce processus d'entrée en union n'est pas conduit à son terme que les conjoints vivent dans une forme conjugale intermédiaire, qui n'est ni l'union libre, ni un mariage reconnu par tous et toutes de manière unanime.

LE CYCLE CÉRÉMONIEL : UN PROCESSUS D'ENTRÉE EN UNION

La célébration d'un mariage en Afrique de l'Ouest constitue un long processus jalonné de plusieurs cérémonies et connaît un rituel adaptable qui implique de multiples protagonistes (tantes paternelles, oncles maternels, amis des époux, etc.). En pays mossi, le laps de temps entre la promesse d'une union et sa résolution a eu tendance à diminuer entre le début du XX^e siècle et aujourd'hui. Plusieurs années pouvaient autrefois séparer la promesse du don d'une fille en mariage de la vie en couple effective des conjoints. Les cérémonies sont maintenant davantage rapprochées dans le temps et certaines ont même disparu. Le déroulement des cérémonies du mariage est à la fois lié aux modalités de choix du conjoint, à la confession de chacun des époux, au statut social des intéressés ou de leurs parents, ainsi qu'aux ambitions sociales ou politiques de ces derniers.

Les étapes qui jalonnent le processus de célébration d'un mariage semblent avoir connu des transformations. Une cérémonie n'est pas remplacée par une autre : il y a plutôt coexistence de différentes cérémonies dans une même société à une même époque. Un couple peut célébrer plusieurs cérémonies pour marquer son union (*pug-siure* ou « fiançailles », mariage musulman et mariage à la mairie, par exemple). Quelques couples évitent les étapes dites traditionnelles, comme le *pug-siure* ou le *pug-muere* (« le repas de la femme »), en offrant les dons qu'elles requièrent sans pour autant les célébrer. Mais offrir les dons nécessaires au déroulement d'une étape permet, avec l'assentiment de tous, d'établir les premiers liens d'alliance entre les familles de chacun des futurs conjoints sans que cette étape réalisée par le seul don matériel puisse être remise en cause par quiconque. En d'autres termes, dans une telle situation, la circulation du bien matériel (noix de colas, argent, etc.) même hors du cadre rituel permet de tisser les premiers fils de l'alliance que les autres étapes du rituel doivent venir conforter.

Les étapes cérémonielles mossi (*pug-siure* et *zu-kokre* ou « présentation aux ancêtres⁸ ») demandent l'intervention des ancêtres, les rites musulmans invoquent eux les bénédictions et la protection divine et, pour les catholiques, le mariage est un sacrement de Dieu qui requiert l'intervention divine. La coexistence des trois religions a entraîné, par leur influence mutuelle, des modifications aux dispositifs rituels et aux symboliques mises en œuvre. Par exemple, le mariage musulman a donné lieu à une cérémonie à la mosquée⁹, le mariage

8. Littéralement *zu-kokre*, de *zugu*, « tête », et *kokre*, « couper » ; « *koke zugu* : raser en rond le tour de la tête » (Alexandre, 1953, p. 189). Ce rite est une présentation de la future mariée aux ancêtres de son patrilignage. Dans le texte, je traduis systématiquement le terme de *zu-kokre* par « présentation aux ancêtres ».

9. Cette pratique n'existe pas dans les pays musulmans d'Afrique du Nord. L'invention de cette tradition peut s'expliquer par l'influence des rituels chrétiens du mariage qui sont, eux, célébrés dans les lieux de culte (temple ou église).

catholique a influencé le mariage à la mairie. Parallèlement, les dons entre les familles qui s'unissent ont peu à peu subi une forte augmentation. De nouvelles pratiques oblatives apparaissent, comme le fait d'offrir à la nouvelle mariée une valise emplies de pagnes, de paires de chaussures, etc. Cette habitude, nouvelle en milieu mossi, se retrouve dans d'autres régions d'Afrique de l'Ouest¹⁰. Le contenu de cette valise est annoncé publiquement et est l'objet de surenchère d'un mariage à l'autre. Le gonflement du volume de ces échanges met en évidence des enjeux centraux des sociétés contemporaines ouest-africaines : il révèle la concurrence entre les individus et les groupes familiaux et réoriente les obligations d'entraide au sein des segments de lignage.

L'ancienne cérémonie du mariage s'est transformée de façon plus ou moins rapide selon les villages et selon les milieux socioéconomiques. Certaines étapes ont aujourd'hui quasiment disparu, comme le *zu-kokre* ; d'autres demeurent, mais leur contenu a largement évolué, tel le *pug-siure*. Le tableau 5.1 présente de manière relativement simplifiée les multiples étapes de la cérémonie du mariage, autrefois puis de nos jours, étapes qui se déroulent quelle que soit la forme de mariage considérée (mariage par don, mariage par échange de femme, mariage à l'initiative des conjoints, etc.). Dans le cadre d'un lévirat, aucune de ces étapes n'a lieu, ce qui témoigne du fait que cette pratique vise à prolonger une alliance existante entre deux segments de lignage et non à en créer une. Ce schéma ne concerne pas, non plus les mariages réalisés à l'issue d'une fuite et régularisés après une série de dons répétés du mari à ses beaux-parents. Lorsque ces derniers ne refusent plus les dons, ils signifient par là qu'ils commencent à accepter l'union.

10. Cette habitude serait, selon les interlocuteurs locaux, originaire du Mali voisin et liée à l'islam. Pourtant, la valise est aussi offerte à la mariée catholique. Cette pratique existe également au Niger, où elle a d'abord été le fait des populations urbaines.

TABLEAU 5.1.**Étapes de la cérémonie du mariage**

Modalités anciennes	Modalités contemporaines
<p>I Les «salutations en vue d'avoir une épouse» ou <i>pug-pusum</i> La famille désireuse de recevoir une épouse envoie régulièrement au moins deux à trois hommes saluer les aînés du segment de lignage dont ils pensent pouvoir en recevoir une. Chaque salutation comprend des cadeaux même modestes pour les «mamans» classificatoires de la fille.</p>	
<p>II La «cérémonie des fiançailles» ou <i>pug-siure</i> C'est la promesse officielle de don d'une femme à une famille amie. Dès cette annonce, la jeune fille est considérée comme l'épouse de cette famille même si elle reste vivre chez ses parents quelques années. Seuls les hommes participent à cette cérémonie. À partir de ce moment, toute fuite de la jeune fille est considérée comme une rupture potentielle de l'alliance.</p> <p>Les aînés masculins de la famille de la fille dirigent le rituel. Cela explique l'empressement de sa famille à la retrouver si la jeune fille refuse l'union et à décider de fuir, dans ce cas ils n'hésitent pas à la conduire même de force chez son époux et à faire en sorte qu'elle y reste. Le <i>pug-siure</i> a lieu alors que la jeune fille n'est qu'une fillette, sans qu'elle en soit tenue informée et le plus souvent sans la présence du futur époux. Seuls les responsables masculins de la famille qui reçoit officiellement la jeune fille en mariage sont présents lors de la cérémonie. Personne ne sait lequel des membres masculins va devenir son mari.</p> <p>Dans les familles catholiques se déroulent les cérémonies de fiançailles, ou <i>pug-siure</i> selon le rituel animiste.</p> <p>Dans les familles musulmanes, l'imam et les marabouts dirigent le rituel du <i>pug-siure</i>.</p> <p>Dans le cas d'un mariage arrangé, il peut comporter les mêmes obligations qu'autrefois (méconnaissance de l'époux, seuls les aînés masculins de la famille du futur époux sont présents, etc.).</p> <p>Dans le cas d'un mariage d'inclination, le mari peut être présent et, si le mariage n'a finalement pas lieu, les parents ne forcent pas leur fille.</p>	
<p>III Le <i>zu-kokre</i> C'est la présentation de la jeune fille aux ancêtres de son lignage. Elle se fait raser la tête.</p> <p>a. Le <i>zu-kokre</i> n'est effectué aujourd'hui que pour les filles qui sont destinées à des chefs.</p> <p>b. Cérémonie à la mairie facultative dans les familles musulmanes, mais obligatoire pour les mariages catholiques.</p> <p>c. Mariage à la mosquée ou mariage à l'église.</p>	

TABLEAU 5.1. (suite)

Modalités anciennes	Modalités contemporaines
<p>IV Le pug-pegre Désigne « l'aménée de la mariée » dans la famille de son époux. Ritualisé, ce moment associe des instants solennels à d'autres festifs (dances, joutes verbales).</p>	<p>Aujourd'hui, cette conduite de la mariée est marquée par le don de la valise.</p>
<p>V Le pug-muere C'est le repas cérémoniel chez les parents de l'époux auquel sont conviées les personnes apparentées à la mariée. Il a lieu le lendemain de l'arrivée de la mariée.</p>	<p>Il donne aujourd'hui lieu à des pratiques ostentatoires.</p>
<p>VI Le départ de la tante A lieu le matin du troisième jour après la première relation sexuelle des époux.</p>	
<p>VII La réclusion ritualisée La mariée vit dans la chambre de la mère de son mari et, au bout de quelques semaines, prépare une évasion rituelle.</p>	<p>Dans les familles musulmanes, la réclusion de la femme dans la chambre de la mère de son mari pendant sept jours s'achève par le <i>pug-pam-pekre</i>, pendant lequel toutes ses amies et ses parentes encore célibataires se rassemblent afin de laver du linge. La jeune épouse nettoie les vêtements de son mari, alors que les autres jeunes filles lavent ceux des amis du mari.</p>
<p>VIII Le début de la vie commune La nouvelle épouse vit plusieurs mois dans la maison de la mère de son mari avant d'obtenir sa propre maison.</p>	<p>La nouvelle épouse vit plusieurs mois dans la maison de la mère de son mari avant d'obtenir sa propre maison, dans le cas soit des familles considérées comme traditionalistes et principalement au village, soit des familles modestes, soit d'un époux n'est lui-même pas en situation d'installer le couple dans un logement autonome.</p> <p>Dans la cour familiale de l'époux, la mariée a sa propre chambre ou habite directement, à l'issue de la fête, dans la chambre de son mari.</p>
<p>IX L'évasion ritualisée au bout de quelques semaines</p>	
<p>X Le « panier de la mariée » ou <i>peogo</i> Trois à douze mois après le mariage, les « mamans » classificatoires de la jeune épouse apportent un panier contenant un ensemble de cadeaux faits par sa famille. La famille de l'époux doit accueillir dignement les visiteuses.</p>	

À partir de ce modèle type, aujourd'hui comme hier, les célébrations du mariage diffèrent selon le statut des époux et de leur famille et selon le contexte de l'alliance. Par exemple, si la jeune épouse a donné naissance à un enfant avant son mariage, la cérémonie de fiançailles ou *pug-siure* n'a pas lieu. Aujourd'hui, les cérémonies religieuses (à la mosquée ou à l'église) se poursuivent par la conduite de la mariée, puis par un repas offert à la famille de la mariée (*pug-muere*) auquel succède le départ de la tante. Le *pug-pam-pekre* (lessive de la nouvelle femme) n'a pas systématiquement lieu et il concerne uniquement les premières noces d'une épouse musulmane. À ce schéma chronologique, il convient d'ajouter le mariage à la mairie, qui doit obligatoirement avoir lieu avant la célébration religieuse catholique alors qu'il demeure facultatif pour un couple musulman. En effet, dans le cas d'un couple musulman, le choix du mariage à la mairie incombe directement au couple lui-même.

Aujourd'hui, les Mossi utilisent un mot bambara, *furi*, qui signifie « attachement », pour désigner le mariage, ou plus exactement, les quelques jours qui séparent la célébration à la mosquée ou à l'église du retour de la tante de la mariée chez les siens, c'est-à-dire les étapes absolument requises à la conclusion d'une union reconnue comme telle. La cérémonie de mariage qui suit la règle débute par les « salutations en vue d'obtenir une femme » (*pug-pusum*) : le mari envoie deux ou trois hommes saluer régulièrement le père et la mère de la mariée ainsi que l'aîné masculin de son segment de lignage. Aujourd'hui, il y a au moins trois salutations différentes. Chaque fois, le mari, réel ou classificatoire¹¹, fait des dons de sommes d'argent plus ou moins importantes selon ses moyens. Une partie de l'argent offert aux « mamans » de la mariée est consacrée à l'achat des plats que les parents de la mariée donnent à leur fille le jour de son départ chez son époux, et une autre à la constitution du panier de la mariée qui lui est remis après son mariage.

Dans le cas d'un mariage laissé à l'initiative des époux, les salutations (*pug-pusum*) sont aujourd'hui plus rapprochées dans le temps et de plus en plus considérées comme des formalités incontournables mais contraignantes. Elles nécessitent, comme la cérémonie du *pug-siure*, de se rendre dans le village dont la fille est originaire. Les jeunes citadins les perçoivent même comme des contraintes ennuyeuses, voire des archaïsmes. C'est en particulier le cas de ceux qui, implantés anciennement en ville et autonomes financièrement, ont des relations distendues avec leur village d'origine et avec la grande parenté. Toutefois, tout en étant jugé contraignant, le *pug-pusum* constitue aujourd'hui un moyen pour les jeunes de vivre maritalement sans avoir célébré le *pug-siure*. Pour certains jeunes hommes, faire le *pug-pusum* constitue un moyen de vivre

11. Dans le cas d'un mariage imposé par les aînés sociaux, ce sont les aînés masculins du segment de lignage qui font les dons au nom du mari.

maritalement avec la femme désirée sans même songer à célébrer une cérémonie de mariage dans sa totalité. C'est alors un moyen « d'avoir le monopole de la fille » et de chasser tout concurrent potentiel.

La dernière salutation faisant partie du *pug-pusum* est celle où les parents de la fille fixent la date du *pug-siure*, la promesse officielle de l'union. Les couples vivant maritalement se voient généralement pressés par leur entourage d'accomplir au moins ces deux premières étapes du processus matrimonial. Ces couples passent alors d'un statut de concubins à un statut de « presque mari et femme » en quittant leur vie hors mariage pour une forme conjugale intermédiaire qui est perçue comme une « ébauche de mariage ». Aujourd'hui, les jeunes hommes et les jeunes femmes nés dans les années 1980 parlent de « faire son PPS » pour qualifier la cérémonie de présentation à la famille de la fille ou encore la cérémonie de fiançailles. Ils reprennent ainsi – quelle que soit leur origine ethnique et leur langue maternelle – l'abréviation issue du moore de *pug-pusum*, qu'on peut traduire littéralement par « salutations en vue du mariage ». Certains couples arrêtent le processus d'officialisation de l'union conjugale à cette cérémonie de « PPS » considérée comme des fiançailles.

À l'inverse, il est également possible de voir certains couples célébrer successivement les cérémonies musulmanes puis chrétiennes du mariage, s'assurant ainsi d'un surcroît de légitimité. C'est par exemple le cas lorsque les conjoints n'appartiennent pas à la même confession, la famille de l'un étant de « tradition catholique », celle de l'autre de « tradition musulmane ». De la même manière, si le couple, contrairement aux « traditions familiales » respectives, s'est nouvellement converti au protestantisme évangélique, il peut décider de célébrer le rite musulman « pour faire plaisir à la famille », puis célébrer un mariage à la mairie et enfin, quelques mois plus tard, décider d'être uni par le pasteur. Dans tous les cas, le degré d'accomplissement des étapes cérémonielles constitue un processus de légitimation sociale de l'union. Cependant, l'union n'est pas alors perçue avec la même légitimité ni par chacun des membres du couple ni par son entourage familial ou amical.

« ON EST MARIÉS, MAIS PAS TOTALEMENT ! »

Dans les contextes urbains contemporains, les couples rencontrés se déclarent ordinairement mari et femme. Toutefois, au fil des discussions, parfois après plusieurs entretiens, il n'est pas rare d'apprendre qu'un certain nombre d'entre eux se considèrent certes mari et femme et se présentent comme tels

« mais pas totalement », et ce, tout en vivant ensemble, parfois depuis plusieurs années, et en ayant des enfants. Ils sont dans une forme matrimoniale intermédiaire. Cette situation semble fragiliser particulièrement les épouses.

Voici l'exemple d'Aminata et de Mohamed qui vivent ensemble depuis près de quinze ans à Ouahigouya dans la cour personnelle de ce dernier et qui ont une petite fille de sept ans. Lui est âgé de 39 ans et est petit transporteur, elle a 30 ans et est institutrice. L'ensemble des membres de leurs familles respectives les considère bien comme mari et femme, pourtant Aminata perçoit sa situation conjugale comme souffrant d'une réelle carence. Lorsque nous les rencontrons l'un et l'autre en 1995, ils vivent en union libre depuis près de quatre ans. Dès 1991, Mohamed prend en charge la scolarité de sa jeune amie qui, exclue de l'école publique, continue en classe de troisième (collège) dans une école privée. Chaque année, la scolarité s'élève à 30 000 francs CFA. Il lui fait régulièrement coudre ses vêtements et lui offre chacune de ses coiffures, et c'est également lui qui tous les jours lui donne 200 francs pour son café et son pain. Il lui laisse aussi sa mobylette et lui paie son essence. Il assure tout ce qui est du devoir d'un homme marié. Aminata vient régulièrement dormir dans la chambre de Mohamed et si, au début de leur relation, il la reconduisait chez elle avant le lever du jour, ce n'est plus le cas en 1995. À cette époque, le jeune homme est régulièrement appelé par le père d'Aminata qui le presse d'organiser un mariage. En 1999, Mohamed organise la cérémonie des salutations à la famille de sa femme puis la cérémonie de fiançailles (*pug-siure*). En 2000, c'est la naissance de leur unique enfant. En 2007, Aminata se plaint, elle souhaite – désormais devenue institutrice – avoir un deuxième enfant, mais elle voudrait auparavant que Mohamed organise la cérémonie de mariage à la mosquée. De son côté, Mohamed affirme clairement ne pas en voir l'utilité. Aminata recherche, par le biais de la cérémonie musulmane, la reconnaissance sociale de la part de sa famille et de ses amis de son statut plein et effectif d'épouse ; elle considère qu'il lui manque quelque chose, elle se sent plus vulnérable face aux remarques de son conjoint quand il lui dit – en plaisantant – qu'il veut prendre une deuxième épouse. En janvier 2008, c'est la naissance de leur deuxième enfant, un garçon. Cette fois-ci, Mohamed se sent acculé. Il sait et dit à ses amis qu'il ne peut plus reculer. Dès l'annonce de cette deuxième grossesse, il considère qu'il doit désormais se préparer économiquement pour célébrer son mariage musulman en même temps que le « baptême¹² » musulman de son deuxième enfant. Cette situation l'angoisse terriblement, il craint de ne pas être à la hauteur sur le plan financier. Il va être extrêmement soucieux durant des mois.

12. Ici, le mot « baptême » ou « baptême musulman » est employé dans son sens local. En Afrique de l'Ouest francophone, ce terme désigne la cérémonie de dation du nom qui est placée sous les auspices des clercs musulmans, qui sont eux-mêmes couramment qualifiés dans ces sociétés par le terme de marabouts (voir Attané, 2007b).

Seule la célébration effective de l'union en février 2008 va le soulager, lorsqu'il constate qu'il a pu faire face à ses obligations. La naissance de leur troisième enfant en janvier 2011 est envisagée beaucoup plus sereinement pour Mohamed. En revanche, Aminata, elle, réclame désormais la célébration à la mairie. Mohamed ne le souhaite aucunement. Il avance un certain nombre de raisons pour justifier son refus : il n'en voit pas l'utilité d'un point de vue social et, en aparté, il avance le fait que Aminata n'est plus très attentive à leur couple. Il se sent lui-même moins impliqué.

L'exemple de Bibata et de Mustafa illustre mieux encore le désarroi d'une épouse face à son état matrimonial et à une forme de vie conjugale jugée peu sécurisante à ses yeux, à la fois pour elle et pour ses enfants. Bibata et Mustafa, respectivement âgés de 38 et de 45 ans en 2007, vivent à Ouagadougou. Il y a dix-sept ans maintenant, ils se sont rencontrés à Bobo-Dioulasso, se sont profondément aimés et ont décidé de vivre l'un avec l'autre. La famille de Mustafa désapprouvait cette union mais, ce dernier étant le seul à être capable de subvenir aux besoins de sa grande parentèle restée au village, aucun de ses membres ne s'est ouvertement opposé avec suffisamment de force pour compromettre la réalisation du mariage. Dès 1994, ils ont commencé à vivre maritalement, puis en 1998, Mustafa a organisé un mariage selon le rite musulman. Le couple a aujourd'hui deux enfants. Depuis quelques années, des conflits récurrents traversent l'union de Bibata et de Mustafa, et les parents de ce dernier continuent à désapprouver cette union et à rendre Bibata responsable des tensions au sein du couple. Bibata, elle, a peur pour elle-même et pour ses enfants. Mustafa a en effet une excellente situation qui lui permet de faire vivre sa famille proche dans des conditions matérielles confortables mais aussi d'assumer les coûts de scolarité de près d'une dizaine d'enfants de sa famille étendue. Mais qu'advierait-il s'il arrivait quelque chose à Mustafa ? De quelle manière sa famille étendue se comporterait-elle vis-à-vis de Bibata ? La chasserait-elle ? Lui prendrait-elle les biens accumulés par Mustafa et elle depuis tant d'années ? Lui permettrait-elle de rester auprès de ses enfants ? De tout cela, Bibata doute et elle réclame à son mari l'organisation d'un mariage à la mairie. Bibata sait qu'un tel mariage officialiserait légalement mais aussi socialement son union et la protégerait au moins partiellement des décisions et des actions des aînés masculins de la famille de son conjoint. La crainte de Bibata repose en particulier sur un certain nombre de situations qu'elle a pu observer autour d'elle ou se faire raconter par ses amies. La frustration et la crainte de Bibata sont d'autant plus grandes qu'elle sait que c'est parce son mari tient moins à elle qu'il y a quelques années qu'il refuse de célébrer le mariage à la mairie. Les craintes de Bibata apparaissent fondées lorsqu'en 2010, Mustafa annonce qu'il a décidé de prendre une deuxième épouse. En 2011, Bibata apprend que la nouvelle compagne de son « mari », de

confession catholique, est enceinte. Sandrine donne bientôt naissance à un garçon. Bibata n'a eu que des filles de Mustafa. Bibata vit cet événement comme une humiliation immense vis-à-vis de tout son entourage mais aussi vis-à-vis de la famille de son époux. En septembre 2012, elle apprend deux jours avant la cérémonie que Mustafa a organisé une cérémonie de mariage à la mairie avec Sandrine. Le désarroi, la souffrance et la colère de Bibata éclatent. Quatre mois plus tard, Mustafa décide de se séparer de Bibata. Il quitte donc le domicile conjugal, sans pour autant rejoindre sa nouvelle épouse, qui habite à 500 km de là. Bibata se retrouve seule avec les enfants, entretemps la situation économique de Mustafa s'est dégradée. Selon Bibata, il aurait dépensé tout son argent dans l'organisation de ce mariage à la mairie, et chaque mois il donnerait beaucoup à Sandrine au détriment des besoins de ses propres enfants.

Le maintien dans une forme conjugale intermédiaire peut donc être voulu par un homme afin de manifester et de maintenir sa plus grande capacité de décision sur l'avenir du ménage. En effet, dans un contexte social où les normes dominantes exigent de l'homme de faire face aux besoins matériels élémentaires du ménage et d'assurer à épouse(s) ou compagne(s) et enfants nourriture, vêtements et soins médicaux, la pression sociale et économique qui pèse sur lui est de plus en plus importante. Face à la précarisation économique, il est de plus en plus fréquent de voir des épouses ou compagnes participer aux frais quotidiens du foyer (Dial, 2008 ; Locoh, 1996). Si les femmes veulent globalement accéder à une certaine indépendance économique et souhaitent développer leurs propres activités professionnelles, elles ne perçoivent généralement pas leur participation financière aux charges quotidiennes du ménage comme un signe d'autonomie personnelle, mais plutôt comme une obligation afin de pallier ce qu'elles vivent – dans la grande majorité des cas – comme un signe de défaillance de leur mari ou compagnon. Cette baisse de la capacité matérielle de leur mari est perçue soit comme un signe de mauvaise volonté de sa part, soit comme la manifestation d'une gestion jugée désastreuse (elles lui reprochent alors de « trop donner » à sa propre famille ou de dilapider l'argent en sorties), soit encore comme une véritable incapacité matérielle du mari indépendamment de sa volonté. Dans ce dernier cas, la femme consacre – si elle tient à son conjoint – une attention particulière à dissimuler autant que possible, aux yeux de l'entourage, l'incapacité matérielle momentanée ou plus durable de son compagnon. Si l'ampleur de la crise économique explique certes l'expansion des formes conjugales intermédiaires, le souhait pour un homme de garder la mainmise sur l'avenir de son couple est également déterminant.

CONCLUSION

Dans différents pays africains (Congo-Brazaville, Cameroun, République démocratique du Congo, Burkina Faso, Bénin, Togo...), des formes conjugales intermédiaires existent et se multiplient. Dans d'autres en revanche, tels le Sénégal (Dial, 2008) ou le Niger, la sexualité hors union est moins tolérée et la vie commune est difficilement possible. Situées entre l'union libre et le mariage reconnu par tous et toutes, ces formes conjugales intermédiaires établissent un lien d'alliance entre les familles des conjoints mais un lien plus ténu. En effet, le lien d'alliance ainsi ébauché est susceptible d'être remis en cause dans des contextes particuliers par un ou plusieurs alliés. Ces formes conjugales créent des configurations relationnelles qui peuvent contribuer à développer un sentiment de précarité chez les femmes concernées. De fait, il apparaît que dans le cas d'événements dramatiques tels que le décès du conjoint ou la survenue d'une longue maladie, les femmes qui sont dans ces formes conjugales intermédiaires sont plus vulnérables face aux exigences des membres de la famille de leur mari. Leur état matrimonial intermédiaire vient justifier des ruptures d'entraide de la part de la famille étendue de leur mari.

L'augmentation des formes conjugales intermédiaires s'explique, certes, par l'effet conjoint de la précarisation économique des jeunes hommes (Attané, 2002 ; Antoine *et al.*, 2001), par le relâchement relatif de l'autorité des aînés sur leurs cadets et par l'augmentation généralisée des prestations matrimoniales, mais elle est également le reflet des mutations des relations de couple et des relations d'alliance. Parallèlement, « les changements liés aux conditions économiques des individus ont des répercussions évidentes sur la constitution, sur la composition et sur la dynamique des ménages » (Dial, 2008, p. 12). Si les femmes participent de plus en plus aux frais quotidiens du ménage, il s'agit plus souvent pour elle de pallier la faible capacité matérielle de leur mari que de manifester leur autonomie. Dans un tel contexte, du point de vue masculin, le choix de maintenir la femme dans une forme d'union intermédiaire joue un rôle similaire à celui de la polygamie. Comme le montrent Fainzang et Journet (1988), l'existence de la polygamie permet aux hommes monogames d'exercer une autorité effective sur leur épouse en laissant planer la possibilité de prendre une autre femme. Maintenir la femme dans une union intermédiaire constitue un moyen pour l'homme de laisser planer les doutes sur la profondeur de son engagement vis-à-vis d'elle, mais également de s'assurer de son dévouement en laissant miroiter la réalisation d'une future étape cérémonielle puis de la célébration effective du mariage. En dernière instance, en refusant d'officialiser totalement une union, les hommes en union intermédiaire tiennent à montrer qu'ils gardent la capacité de décider, et ce, même si dans les faits leur autonomie effective est entamée par un ensemble de contraintes matérielles.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ALEXANDRE, R. P. (1955). *La langue môré*, Dakar, IFAN, coll. « Mémoires de l'Institut français d'Afrique noire », n° 34.
- ANTOINE, P., M. RAZAFINDRAKOTO et F. ROUBAUD (2001). « Contraints de rester jeunes ? Évolution de l'insertion dans trois capitales africaines : Dakar, Yaoundé, Antananarivo », *Autrepart*, n° 18, p. 17-36.
- ARYEE, A. F. (1999). « L'évolution des modèles matrimoniaux », dans A. Adepoju (dir.), *La famille africaine : politiques démographiques et développement*, Paris, Karthala, p. 109-134.
- ATTANÉ, A. (2002). « Identités plurielles des hommes mossi (Burkina Faso) : entre autonomie et précarité », *Nouvelles questions féministes*, vol. 21, n° 3, p. 14-27.
- ATTANÉ, A. (2003). *Cérémonies familiales et mutations des rapports sociaux de sexe, d'âge et de génération. Ouahigouya et sa région. Burkina Faso*, Marseille, EHESS, thèse de doctorat.
- ATTANÉ, A. (2007a). « Les défis de l'incohérence ou comment penser la pluralité sociale ? L'exemple des cérémonies de funérailles, Ouahigouya et sa région, Burkina Faso », dans T. Bierschenk, G. Blundo, Y. Jaffré et M. Tidjani Alou (dir.), *Une anthropologie entre rigueur et engagement : essais autour de l'œuvre de Jean-Pierre Olivier de Sardan*, Paris, Karthala-APAD, p. 507-526.
- ATTANÉ, A. (2007b). « Cérémonies de naissance et conceptions de la personne au Burkina Faso », *L'Autre*, vol. 8, n° 3, p. 21-35.
- ATTANÉ, A. (2008). « Choix matrimoniaux : le poids des générations. L'exemple du Burkina Faso », dans P. Antoine (dir.), *Les relations intergénérationnelles en Afrique : approche plurielle*, Paris, CEPED, p. 167-195.
- BARDEM, I. et I. GOBATTO (1995). *Maux d'amour, vies de femmes : sexualité et prévention du sida en milieu urbain africain*, Paris, L'Harmattan.
- CAPRON, J. et J.-M. KOHLER (1975). *Migrations de travail et pratiques matrimoniales*, Paris, ORSTOM.
- COOPER, B. M. (1997). *Marriage in Maradi. Gender and Culture in a Hausa Society in Niger, 1900-1989*, Portsmouth (NH), Heinemann.
- DACHER, M., avec la coll. de S. LALLEMAND (1992). *Prix des épouses, valeur des sœurs, suivi de Les représentations de la maladie : deux études sur la société Goin, Burkina Faso*, Paris, L'Harmattan.
- DIAL, F. B. (2008). *Mariage et divorce à Dakar : itinéraires féminins*, Paris, Karthala.
- DU SACRÉ-CŒUR, (Sœur) Marie-André (1938). « La femme mossi », *L'Ethnographie*, vol. 35-36, p. 15-33.
- FAINZANG, S. et O. JOURNET (1988). *La femme de mon mari. Anthropologie du mariage polygamique en Afrique et en France*, Paris, L'Harmattan.
- GESSAIN, M. et A. DESGRÉES DU LOÛ (1998). « L'évolution du lévirat chez les Bassari », *Journal des Africanistes*, vol. 68, n°s 1-2, p. 225-247.
- GRUÉNAIS, M.-E. (1979). « L'échange différé des femmes chez les Mossi », *L'Ethnographie*, vol. 79, n° 1, p. 41-59.
- GRUÉNAIS, M.-E. (1985). « Aînés, aînées ; cadets, cadettes. Les relations aînés/cadets chez les Mossi du centre (Haute-Volta) », dans M. Abélès et C. Collard (dir.), *Âge, pouvoir et société en Afrique noire*, Paris, Karthala et Montréal, Presses de l'Université de Montréal, p. 219-245.
- HENRY, C. (1984-1985). « Hommes seuls et femmes volages : note sur le mariage chez les Bijogo de Caravela (Guinée-Bissau) », *Psychopathologie Africaine*, vol. 20, n° 2, p. 191-216.
- HENRY, C. (1994). *Les îles où dansent les enfants défunts. Âge, sexe et pouvoir chez les Bijogo de Guinée-Bissau*, Paris, CNRS-Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme.
- HÉRITIER, F. (1981). *L'exercice de la parenté*, Paris, Gallimard-Le Seuil.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DÉMOGRAPHIE (INSD) et ORC MACRO (2004). *Enquête démographique et de santé du Burkina Faso 2003*, Calverton (MD), INSD et ORC Macro.

- JONCKERS, D. (1987). *La société minyanka du Mali : traditions communautaires et développement cotonnier*, Paris, L'Harmattan.
- KOHLER, J.-M. (1971). *Activités agricoles et changements sociaux dans l'Ouest-Mossi (Haute-Volta)*, Paris, ORSTOM, coll. « Mémoires ORSTOM », n° 46.
- LALLEMAND, S. (1977). *Une famille mossi*, Paris et Ouagadougou, CNRS-CVRS, coll. « Recherches voltaïques », n° 17.
- LAURENT, P.-J. (1996). « Dynamiques matrimoniales chez les Mossi du Burkina Faso : pratiques de l'Église des Assemblées de Dieu, des aînés, des cadets et de l'État », dans G. de Villers (dir.), *Phénomènes informels et dynamiques culturelles en Afrique*, Paris, Institut Africain et L'Harmattan, coll. « Cahiers africains », n°s 19-20, p. 166-183.
- LOCOH, T. (1989). *Changement social et situation matrimoniale : les nouvelles formes d'union à Lomé*, Paris, INED, coll. « Dossiers et recherches de l'INED », n° 29.
- LOCOH, T. (1996). « Changements des rôles masculins et féminins dans la crise : la révolution silencieuse », dans J. Coussy et J. Vallin (dir.), *Crise et population en Afrique. Crises économiques, programmes d'ajustement et dynamiques démographiques*, Paris, CEPED, coll. « Les études du CEPED », n° 13, p. 445-469.
- LUNEAU, R. (1974). *Les chemins de la noce. La femme et le mariage dans la société rurale au Mali*, Paris, Université de Paris V, thèse de doctorat.
- PAGEARD, R. (1966). « Contribution à l'étude de l'exogamie dans la société mossi traditionnelle », *Journal de la Société des africanistes*, vol. 36, n° 1, p. 109-140.
- PAGEARD, R. (1969). *Le droit privé des Mossi. Tradition et évolution*, Paris et Ouagadougou, CNRS-CVRS, coll. « Recherches voltaïques », n°s 10-11.
- PARKIN, D. et D. NYAMWAYA (1987). « Introduction : Transformations du mariage africain : changement et choix », dans D. Parkin et D. Nyamwaya (dir.), *Transformations of African Marriage*, Manchester, Manchester University for the International African Institute.
- PILON, M. (2000). *Ménages et familles en Afrique sub-saharienne : du village à la capitale, entre permanence et changement. L'exemple de la société Moba-Gurma du Togo*, Paris, Université René Descartes-Paris V, thèse de doctorat en démographie.
- POLLET, E. et G. WINTER (1971). *La société Soninké (Dyahunu, Mali)*, Bruxelles, Éditions de l'Institut de sociologie (Université libre de Bruxelles).
- RADCLIFFE-BROWN, A. R. et D. FORDE (dir.) (1950). *African Systems of Kinship and Marriage*, London, Oxford University Press. [*Systèmes familiaux et matrimoniaux en Afrique*, trad. par M. Griaule, Paris, Presses universitaires de France, 1953.]
- RETEL-LAURENTIN, A. (1979). « Évasions féminines dans la Volta-Noire », *Cahiers d'études africaines*, vol. 19, cahiers 1-4, n°s 73-76, p. 253-298.
- RONDEAU, C. (1994). *Les paysannes du Mali : espaces de liberté et changements*, Paris, Karthala.
- ROUVILLE, C. DE (1987). *Organisation sociale des Lobi : une société bilinéaire du Burkina Faso et de Côte d'Ivoire*, Paris, L'Harmattan.
- SKINNER, E. (1960). « The Mossi pogsüre », *Man*, vol. 60, n° 2, p. 20-23.
- SKINNER, E. (1972). *Les Mossi de la Haute-Volta*, Paris, Éditions Internationales.
- VIMARD, P. (1997). « Modernisation, crise et transformation familiale en Afrique subsaharienne », *Autrepart*, n° 2, p. 143-159.
- VINEL, V. (2000). « Comment les alliés sont aussi des parents. Endogamie locale et relations familiales dans un quartier moose sikoomse (Burkina Faso) », *L'Homme*, n°s 154-155, p. 205-224.
- VINEL, V. (2005). *Des femmes et des lignages. Ethnologie des relations féminines au Burkina Faso (Moose, Sikoomse)*, Paris, L'Harmattan.
- VUARIN, R. (1994). « L'argent et l'entregent à Bamako », *Cahiers des Sciences humaines*, vol. 30, n°s 1-2, p. 255-273.

VUARIN, R. (2000). *Un système africain de protection sociale au temps de la mondialisation, ou « venez m'aider à tuer mon lion »*, Paris, L'Harmattan.

ZINABA, B. (1985). *L'alliance matrimoniale chez les Moosé de Ouagadougou : tradition et évolution*, Bordeaux, Université de Bordeaux II, thèse de doctorat.



CHAPITRE 6

DU MARIAGE PRÉCOCE AU MARIAGE TARDIF

UN NOUVEAU SYSTÈME MATRIMONIAL DANS LES PAYS DU MAGHREB?

KAMEL KATEB

PENDANT DES SIÈCLES, LES PAYS DU MAGHREB, À L'INSTAR de nombreux pays africains, ont été dotés d'un système matrimonial à mariage précoce. Une proportion importante de jeunes filles étaient mariées dès la puberté. La polygamie y était admise, mais restait limitée aux couches sociales les plus fortunées. La pratique de la répudiation était la forme dominante de rupture d'union. De plus, le caractère tribal et rural de ces sociétés favorisait le mariage dans la parenté, en privilégiant les unions entre cousins du premier degré. Depuis quelques décennies, les principaux indicateurs de la nuptialité (âge au mariage, écart d'âges entre conjoints, taux



de divortialité et de polygamie) ont connu des changements considérables. Au début du siècle, les Algériens par exemple se mariaient jeunes et les filles bien plus jeunes que les garçons. Pendant les trois premiers quarts du xx^e siècle, l'âge au mariage a connu des fluctuations importantes, tout en restant caractérisé par un mariage précoce des femmes. Ces évolutions, notamment l'âge au mariage particulièrement élevé des femmes maghrébines contemporaines, marquent un changement dans le système matrimonial de ces sociétés.

Comment les sociétés maghrébines sont-elles passées en l'espace de quelques décennies d'un système matrimonial reposant sur le mariage précoce et pubertaire des femmes à un modèle de mariage tardif? Comment expliquer ces changements dans des pays où la tradition et la religion sont plutôt favorables au mariage précoce des femmes, à leur exclusion de l'espace public et à leur confinement dans un rôle de reproductrice à l'intérieur de l'espace domestique? Comment l'expliquer, d'autant que, en dehors de la Tunisie, ces pays ont des difficultés sur le plan législatif à se dégager de la tradition islamique (coran et sunna) en tant que source des lois concernant l'organisation de la famille et ses relations¹?

CHANGEMENTS RADICAUX DANS LES INDICATEURS DE NUPTIALITÉ

— Âge moyen au mariage exceptionnellement élevé

Il s'est produit depuis plus d'un demi-siècle des mutations profondes dans les sociétés maghrébines, dont les conséquences ne sont pas toutes tirées. Les indicateurs démographiques indiquent en particulier un net relèvement de l'âge moyen au mariage depuis le milieu des années 1970.

Dès le xvi^e siècle, des observateurs (Haedo, 1998 [1578]) signalaient qu'en Algérie le mariage précoce était dominant. Les statistiques coloniales ont confirmé par les chiffres les descriptions antérieures des mœurs existantes lors de la « Régence d'Alger ». Entre 1900 et 1915, les données d'état civil indiquaient qu'une mariée sur vingt avait moins de 15 ans et qu'une femme sur deux était déjà mariée à l'âge de 17 ans. Le mariage précoce existait aussi chez les hommes, mais dans des proportions moins importantes (1 homme sur 10 âgé de moins de 20 ans était marié). En 1911, l'âge moyen au premier mariage est évalué à 17,6 ans pour les femmes et 26,5 ans pour les hommes (Fargues, 1986). Les recensements de la fin de la période coloniale enregistrent une tendance à la hausse de l'âge moyen au premier mariage pour les deux sexes. Les résultats du premier recensement après l'indépendance de l'Algérie (ONS, 1966) indiquent un âge au premier mariage des femmes proche de 18 ans et supérieur à 23 ans

1. Certains des résultats de recherche présentés dans ce chapitre ont fait l'objet d'une communication au 26^e congrès international de démographie (Marrakech, 2009).

pour les hommes. Cet âge n'a cessé d'augmenter depuis, approchant, en 1998, les 28 ans pour les femmes et dépassant les 31 ans pour les hommes (ONS, 1998). En l'espace de trente ans, les femmes ont retardé de près de 10 ans l'âge au premier mariage, et les hommes de plus de 8 ans. En 1998, le mariage précoce des femmes semble être devenu un phénomène marginal, et son recul n'est plus circonscrit aux seuls grands centres urbains. Chez les femmes, l'âge moyen au premier mariage le plus bas est observé à Illizi dans le Sud saharien (24 ans, soit 6 ans de plus que l'âge légal, qui a été relevé à 18 ans en 1984). L'âge moyen au premier mariage maximal est enregistré à Alger (environ 30 ans). Selon les résultats de l'Enquête algérienne sur la santé de la famille de 2002 (PAPFAM), la tendance à la hausse se poursuit : l'âge moyen au mariage atteint 29,6 ans pour les femmes et 33 ans pour les hommes² (ONS, 2004). Cette hausse est plus rapide en zone rurale, comblant un peu l'écart avec le milieu urbain. L'opposition entre le monde rural où les femmes se mariaient très jeunes et le monde urbain où les filles se mariaient relativement plus tardivement tend donc à disparaître.

Les recensements et les enquêtes menés en Tunisie et au Maroc indiquent une évolution similaire à celle décrite pour l'Algérie. Au Maroc, l'âge moyen au mariage passe de 18 ans (1960) à 26,3 ans (2004) pour les femmes et de 24 à 31 ans pour les hommes. En Tunisie, entre 1966 et 2004, cet âge passe de 20,8 à 29,8 ans pour les femmes et de 27,2 à 32,6 pour les hommes (CERED, 2002 et HCP, 2011 pour le Maroc ; INS, 2005, pour la Tunisie).

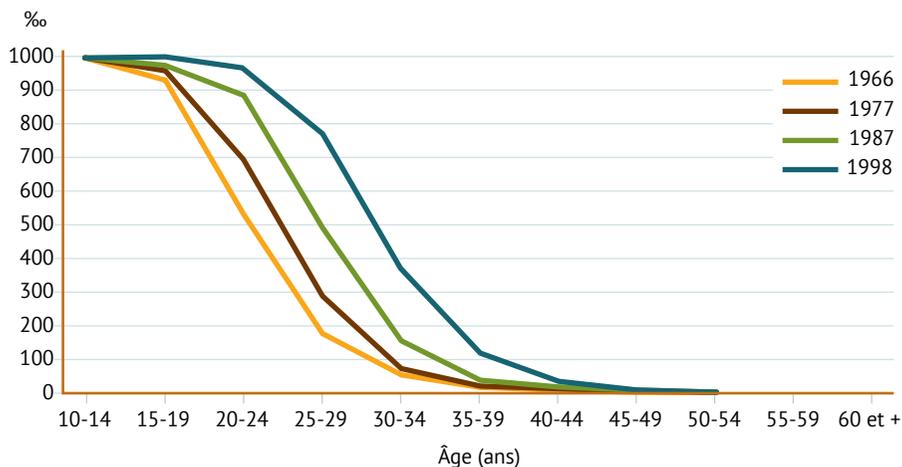
— Intensité de la nuptialité et célibat définitif

Parallèlement, dans les trois pays, les derniers recensements indiquent une augmentation considérable de la proportion des célibataires dans la population des 10 ans et plus³. En Algérie, au fil des recensements, les courbes donnant la proportion de célibataires aux différents groupes d'âge tirent vers le haut et vers la droite (figures 6.1 et 6.2) et se rejoignent au-delà de 50 ans. Si la proportion de célibataires augmente dans chaque groupe d'âge, le célibat définitif reste cependant relativement modeste.

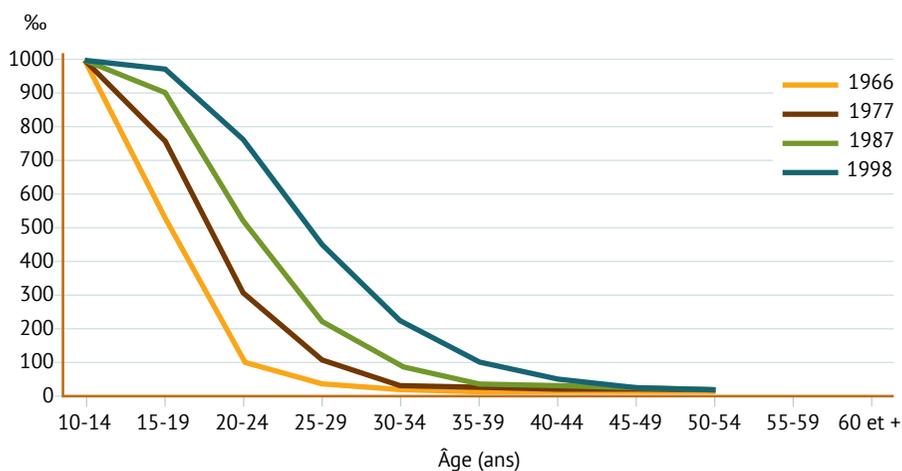
2. La baisse de la fécondité constatée ces dernières années est ainsi en partie expliquée par la diminution de l'exposition au risque occasionnée par le relèvement de l'âge au mariage des femmes, d'autant que la fécondité des femmes mariées est supérieure à 3,5 enfants. Il est par conséquent probable qu'à l'avenir cette baisse soit limitée par les changements de calendrier, à moins que l'utilisation des moyens modernes de contraception ne devienne le facteur principal de régulation de la fécondité.
3. Ainsi, en Algérie par exemple, cette proportion était pour le sexe masculin de 43,2 % en 1966, et elle est passée à 55,2 % en 1987 (ONS, 1966, 1977). Pour le sexe féminin, la proportion de célibataires passe de 28,1 % à 43,6 %. Le recensement de 1998 indique des proportions de célibataires de l'ordre de 76,5 % pour les femmes âgées de 20 à 24 ans, ce qui traduit une forte hausse relativement aux précédents recensements (11,2 % en 1966 et 31,0 % en 1977). En Algérie toujours, la proportion de femmes âgées de 15-19 ans non célibataires était de 46,5 % en 1966, elle n'est plus que de 2,6 % en 1998 et de 1,9 % en 2002 (ONS, 1966, 1977, 1998, 2004).

FIGURE 6.1.

Proportion de célibataires de sexe masculin selon les groupes d'âge dans les recensements algériens

**FIGURE 6.2.**

Proportion de célibataires de sexe féminin selon les groupes d'âge dans les recensements algériens



On aboutit aux mêmes conclusions pour la Tunisie (Bensalem et Locoh, 2001), où les statistiques recueillies signalent un célibat définitif (proportion de célibataires à 50 ans) relativement faible, mais cependant un peu plus important qu'en Algérie, aussi bien chez les hommes (4,3%) que chez les femmes (5,6%) (figures 6.3 et 6.4).

FIGURE 6.3.

Proportion de célibataires de sexe masculin selon les groupes d'âge dans les recensements tunisiens

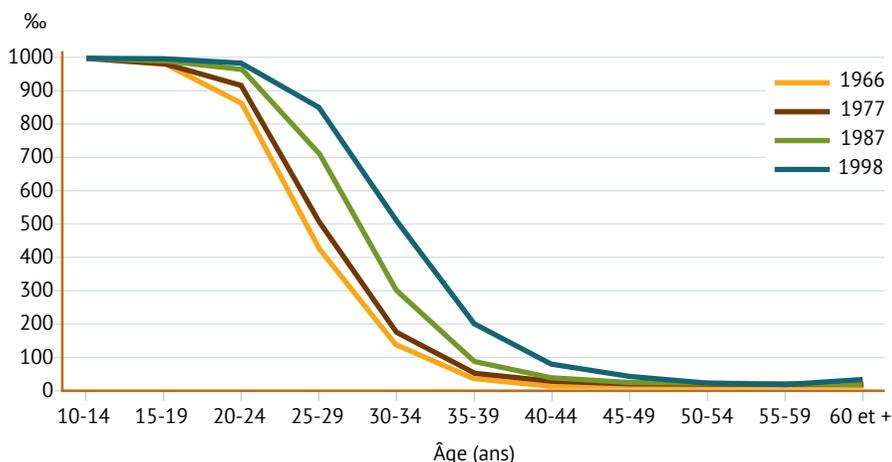
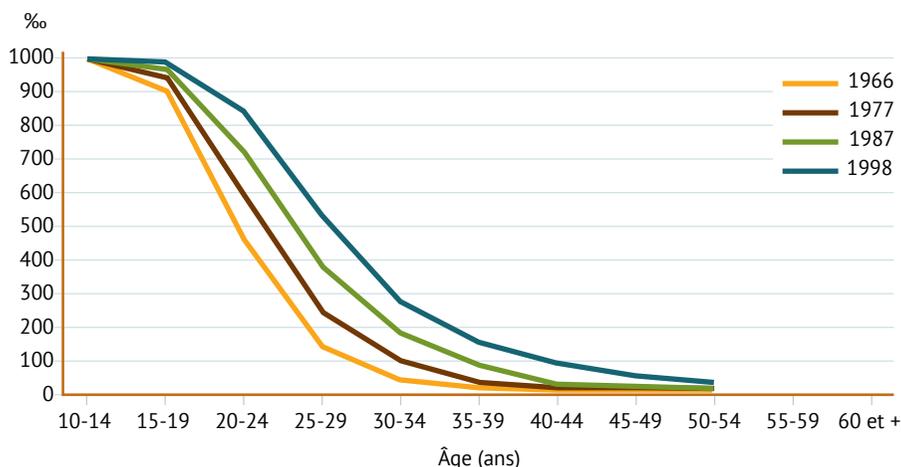


FIGURE 6.4.

Proportion de célibataires de sexe féminin selon les groupes d'âge dans les recensements tunisiens



De même, le célibat définitif relativement bas au Maroc selon le RGPH de 1994 (2,9 % pour les hommes et 0,8 % pour les femmes ; INS, 1997) semble avoir sensiblement augmenté si l'on se réfère aux résultats de l'enquête démographique à passages répétés de 2009-2010, où il se situe à 5,8 % pour les hommes et à 6,7 % pour les femmes (HCP, 1994, 2011).

De nombreux travaux de démographes ont montré que le mariage tardif et le libre choix du conjoint avaient comme corollaire une forte proportion de célibat définitif, aussi bien chez les hommes que chez les femmes (Hajnal, 1965 ; Henry, 1969 ; Le Bras, 1996). L'accroissement du célibat définitif serait le prix à payer pour une plus grande liberté de choisir son conjoint, ou tout au moins, dans une période de transition, le droit de dire non au prétendant non désiré qui se présenterait aux parents. On peut néanmoins penser que la transition vers un nouveau système matrimonial en Algérie, et probablement dans les autres pays du Maghreb, ne s'est pas accompagnée d'une liberté totale de choix du conjoint, ou tout au moins pas dans toutes les couches sociales.

Tous les auteurs qui se sont intéressés à la nuptialité en Algérie au début du xx^e siècle (Bernard, 1929 ; Bunle, 1924 ; Demontès, 1923) ont mis l'accent sur l'intensité élevée de cette nuptialité. Alors que pour la population européenne vivant en Algérie le célibat définitif était significatif aussi bien pour les hommes que pour les femmes, il était exceptionnellement faible pour la population algérienne. Il ne concernait principalement que les handicapés physiques et mentaux. À l'âge de 35 ans, la quasi-totalité des femmes s'était mariée au moins une fois⁴. Cette généralité du mariage était aussi importante au Maroc et en Tunisie. Sur ce plan, la situation a très peu évolué, l'intensité de la nuptialité demeurant forte tant pour les hommes que pour les femmes.

— **Écart d'âge au mariage et persistance d'une polygamie résiduelle**

Outre la marginalisation du mariage précoce et pubertaire, l'élévation plus rapide de l'âge moyen au mariage des femmes a entraîné une diminution de l'écart d'âge entre conjoints. Il était de plus de 6 ans il y a une cinquantaine d'années, et il est actuellement inférieur à 3,5 ans en Algérie et en Tunisie. Il reste relativement élevé au Maroc (4,9 ans en 2004), où l'on constate néanmoins une baisse récente. C'est l'écart d'âge élevé entre époux qui rend possible la polygamie (Kateb, 2001b). Les hommes qui se mariaient à des âges plus tardifs que les femmes appartenaient à des groupes d'âge aux effectifs moins nombreux que ceux des femmes qui arrivaient sur le marché matrimonial. Un simple regard sur les pyramides des âges de l'époque montre le déséquilibre des effectifs entre les groupes d'âge selon les tranches d'âge plus ou moins élevées.

4. Selon Fargues (1986), 97 % à 99 % des personnes se mariaient au moins une fois.

La loi tunisienne ayant interdit les mariages polygames depuis 1957, la question de la polygamie ne concerne plus que les Algériens et les Marocains. Au cours des dernières années, les législations ont visé à rendre plus difficiles les mariages polygames en imposant une autorisation du juge (2004 pour le Maroc, 2005 pour l'Algérie). Ce dernier doit s'assurer que les épouses sont informées de la volonté de leur conjoint et que celui-ci dispose des ressources nécessaires pour faire face aux besoins liés à la polygamie.

Malgré une publication irrégulière des données statistiques relatives à la polygamie, nous pouvons affirmer qu'elle concerne une faible fraction de la population masculine et que globalement, depuis plus d'un siècle, la tendance générale est au recul du nombre de mariages polygames dans ces deux pays. Au Maroc, le pourcentage de femmes en situation de coépouse a été estimé à 3,5 % par l'enquête ENF-1995 (CERED, 2002). En Algérie, l'enquête PAFAM de 2002 indique que la proportion de femmes mariées à un conjoint polygame représente 3,1 % de l'ensemble des femmes mariées âgées de 15 à 49 ans (ONS, 2004). La proportion de femmes mariées à un conjoint polygame est plus importante dans les générations les plus âgées (2,5 % chez les 30-34 ans contre 4,7 % chez les 45-49 ans). L'enquête indique aussi une faible différence entre l'urbain et le rural (3,0 contre 3,2). Par contre, les femmes analphabètes ou ayant été faiblement scolarisées sont deux fois plus nombreuses à avoir un époux polygame (ONS, 2004).

Le recensement algérien de 1998 indique qu'il y a 102,6 femmes mariées pour 100 hommes mariés (ONS, 1998). En 1987, ce taux était de 104,7 (ONS, 1987). Ce rapport connaît une baisse évidente, comparativement à ceux obtenus dans les recensements précédents (en 1954 par exemple, il était de 108,8). Les données de l'état civil en Algérie, malgré leur irrégularité, confirment ce recul : la proportion de mariages polygames est passée de 6,5 % en 1911 à moins de 3 % pour ces dernières années. Dans le même temps, au Maroc, le recensement de 2004 donne un ratio de 105,8.

Par ailleurs, ces hommes juridiquement polygames ont-ils tous, dans les faits, plusieurs épouses ? Ne seraient-ils pas simplement séparés de leurs femmes, ayant mis à profit les inégalités devant la loi (code de la famille de 1984) pour contracter un nouveau mariage sans divorcer de leur épouse antérieure ? Cette dernière ne peut de ce fait se remarier. Dans un certain nombre de cas, nous avons effectivement affaire à des divorces différés, les hommes se remarquant avant la prononciation officielle de leur divorce par la justice. C'est ce que laisse supposer le recensement de 1987, qui donne le nombre de 16 623 femmes ayant un état matrimonial de « séparée », alors qu'il n'y a que 3 637 hommes dans ce cas (ONS, 1987). La polygamie de fait pourrait donc être en réalité plus faible que ne le laissent supposer les statistiques de l'état civil.

Le recul de la polygamie est lié probablement à son rôle particulier et à la place qu'elle occupe dans le système matrimonial maghrébin. Contrairement aux pays du Sahel africain où la polygamie participe à l'organisation économique et sociale (main d'œuvre, revenus supplémentaires du ménage), la polygamie au Maghreb – et son corollaire, la répudiation – correspondent à la volonté masculine de multiplication du nombre de partenaires sexuelles ou de changement de partenaire. Le faible niveau de la polygamie et le recul enregistré depuis près d'un siècle résultent à la fois de la diminution de l'écart d'âge entre époux et d'une plus grande présence des femmes dans l'espace public. En effet, la surveillance et le contrôle des femmes par le groupe familial ou communautaire sont rendus de plus en plus difficiles. Le développement de l'urbanisation, la présence des femmes dans l'espace public favorisée par le développement de l'instruction et l'anonymat des grandes villes rend ce contrôle plus difficile à exercer que lorsqu'elles étaient confinées dans l'espace domestique.

Cela n'a pas conduit pour autant à la disparition de cette pratique sociale car, dans une société qui reconnaît la sexualité masculine mais réprime celle des femmes, cette volonté ou cette aspiration à multiplier le nombre de partenaires peut être difficilement satisfaite en dehors du cadre du mariage. Le mariage demeure pour le moment le seul cadre admissible par la société pour l'exercice de la sexualité. Il reste l'élément fondateur du couple, avec en plus une exigence de virginité des filles au moment du mariage, ce qui, théoriquement, exclut les rapports sexuels pré-nuptiaux. Le mariage demeure une institution forte, contrairement aux pays d'Europe où les mariages civils ou religieux connaissent une certaine désaffection et où se développent de nouvelles formes d'union. Dans ces pays, la dévalorisation sociale du mariage s'est accompagnée du développement de formes alternatives qui, pour le moment, n'ont trouvé leur place dans aucun des pays du Maghreb.

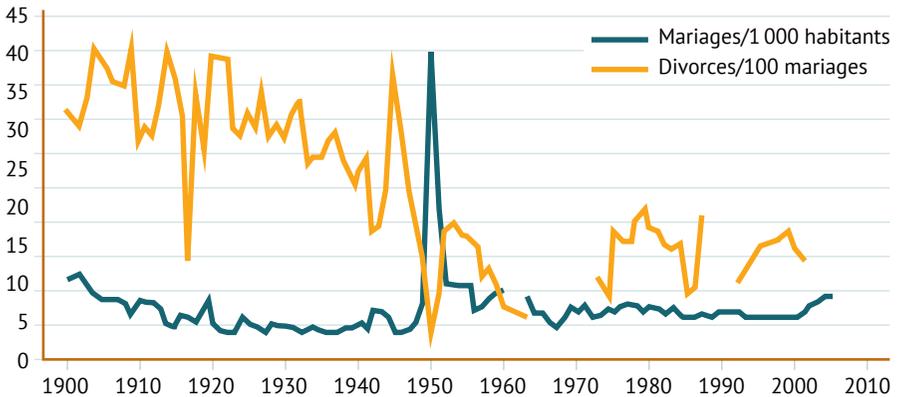
— Unions et ruptures d'union : de la répudiation au divorce

Les statistiques algériennes (depuis 1900 avec des discontinuités) et tunisiennes (depuis 1962) permettent un suivi des taux de nuptialité et de divortialité sur une période relativement longue. Pour l'essentiel, l'indice évolue en fonction de la conjoncture économique. Il est relativement bas en période de crise et en hausse dans les périodes économiques favorables. Ainsi, il est estimé à 5,4 mariages pour 1 000 habitants dans les années 1990, au plus fort de la crise économique et politique. Il progresse ensuite de 50 % dans les années 2000, avec la fin de la crise financière qui fait suite à la hausse des prix pétroliers sur les marchés internationaux, pour atteindre 8,8 mariages pour 1000 habitants en 2006. En Tunisie, le taux de nuptialité est plus stable, il ne dépasse les 8 pour 1 000 habitants que dans les années 1970 et il est de 7,3 pour 1 000 habitants en 2005.

Par contre, la dissolution des liens du mariage montre une évolution intéressante sur le long terme, changements qui touchent aussi bien la mesure statistique du phénomène que les aspects relatifs aux relations de genre. Le nombre de ruptures d'union a pratiquement été divisé par deux au cours du xx^e siècle en Algérie. Les taux oscillaient entre 29 et 40 divorces pour 100 mariages au début du siècle. Ils déclinent dans la seconde moitié du siècle, étant de l'ordre de 14 à 17 divorces pour 100 mariages, à l'exception de 1979 où ils atteignent le seuil de 20 divorces pour 100 mariages. Par conséquent, sur le plan statistique, bien que le niveau des dissolutions des liens du mariage soit relativement élevé (près de 20%), il est inférieur au niveau constaté au début du siècle dernier (figure 6.5).

FIGURE 6.5.

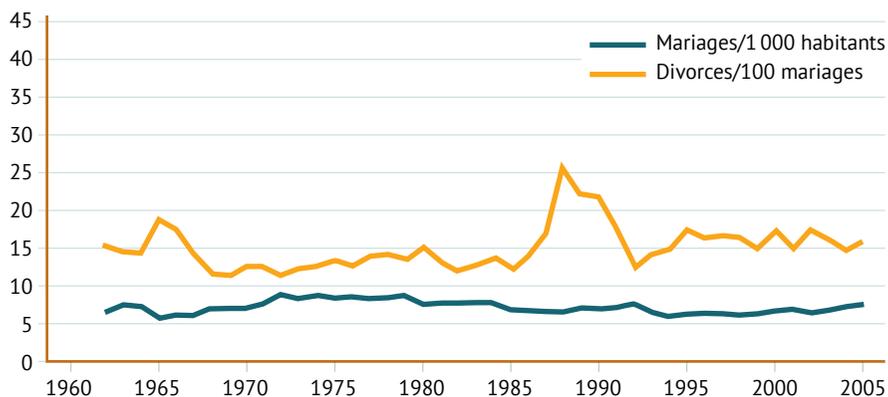
Nombre de mariages pour 1 000 habitants et de divorces pour 100 mariages selon l'état civil, Algérie



En Tunisie, les taux sont au-dessus de 20% dans les années 1988 à 1990. Dans les dernières années, ils se situent au-dessus des 15% (figure 6.6).

FIGURE 6.6.

Nombre de mariages pour 1 000 habitants et de divorces pour 100 mariages selon l'état civil, Tunisie



Le second aspect du problème, la modification probablement la plus importante, concerne le changement de nature des dissolutions d'union. Il s'agit du passage de la répudiation (volonté unilatérale du mari), entérinée par un acte administratif, à la dissolution des liens du mariage par l'ouverture d'une procédure judiciaire. Cette mesure était censée créer les conditions permettant de mettre fin à la précarité des femmes dans la cellule familiale. Le droit au divorce des femmes est théoriquement élargi par la loi, mais les dispositions contenues dans les textes portant sur le statut personnel (code algérien de la famille ou Moudawana marocaine), en introduisant la «volonté» de l'époux et non pas la «demande» des époux en matière de divorce, ne font que donner un cachet judiciaire à l'acte de répudiation du mari.

Le code algérien de 1984 et la Moudawana marocaine de 2004 et leurs amendements respectifs ont été en fait un compromis entre les traditionalistes qui voulaient imposer les pratiques matrimoniales du rite malékite et les modernistes qui souhaitaient que les changements économiques et sociaux en cours dans la société soient pris en compte par la législation du mariage. En effet, l'éducation des filles, le travail des femmes et leur participation aux activités publiques, l'accès des femmes à la contraception dans le cadre des programmes de régulation des naissances, ainsi que les types de logement construits avaient créé une situation nouvelle que les législations nationales portant sur les relations familiales se devaient de prendre objectivement en considération (Kateb, 2001b).

Les changements démographiques et matrimoniaux, bien que contrariés par la législation en vigueur, ont entraîné de profonds changements quant à la position de la femme dans la cellule familiale. Le recul de la polygamie et de la répudiation a diminué les lourdes menaces qui pesaient sur l'épouse et ont rendu sa situation moins précaire. Probablement, et d'une manière générale, nous avons affaire au début d'un lent processus de profonde restructuration des relations familiales.

Sur ce point, une littérature nombreuse situe les facteurs à l'origine de cette transformation du système matrimonial dans les progrès de l'instruction des femmes, le chômage des jeunes adultes (rendant difficile la constitution de la dot et le paiement des frais de première installation du couple), la crise de l'offre de logement qui sévit en Algérie (Ouadah-Bedidi et Vallin, 2000), etc. Ces facteurs exercent certes des effets mécaniques, parfois même directs, mais ils ne peuvent agir que s'ils sont accompagnés d'une évolution des comportements et de la diffusion d'une conception donnant plus de place à l'égalité entre les sexes dans la société. Outre des facteurs strictement économiques, il est probable que ces changements dans le système matrimonial soient à rechercher dans la dissociation progressive des intérêts individuels de ceux du groupe familial, tribal ou clanique auquel les individus appartiennent, dissociation ayant accompagné les transformations sociales globales liées à la modernisation et à l'introduction du capitalisme au Maghreb. Nous allons d'abord étudier les facteurs liés à l'instruction des femmes et à leur position sur le marché du travail, puis nous verrons plus en détail les facteurs liés plus particulièrement aux changements dans les structures familiales et conjugales en lien avec ces transformations globales.

SCOLARISATION DES FEMMES ET SITUATION SUR LE MARCHÉ DE L'EMPLOI

La scolarisation des filles et une plus grande ouverture du marché du travail aux femmes conditionnent les changements dans la nuptialité, au Maghreb comme ailleurs. Nous allons en prendre la mesure dans cette section.

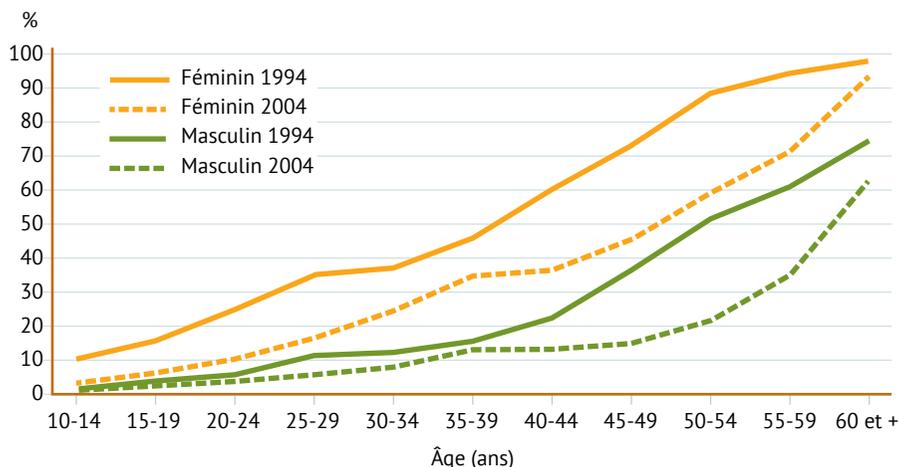
— Scolarisation massive des filles et amélioration du niveau d'instruction de la population

A priori, il est en effet difficile de ne pas établir de lien entre les changements qui s'opèrent dans les sociétés maghrébines et l'enregistrement d'importants progrès de l'instruction. Le niveau d'instruction des populations s'est considérablement amélioré au cours des dernières décennies. L'analphabétisme, bien que non éradiqué, a considérablement reculé. Dans les années 1950, en Algérie, à la veille de l'indépendance, plus de 95 % de la population féminine et de 85 % de la population masculine ne savaient ni lire ni écrire. On enregistrait des proportions équivalentes : 96 % des femmes et 78 % des hommes au Maroc

aux mêmes dates, 82 % et 54 % en Tunisie en 1966. En Algérie, en 1998, 1 homme sur 3 et 2 femmes sur 5 sont analphabètes. Au Maroc, en 2004, 1 homme sur 3 et une femme sur 2 le sont. En Tunisie, les progrès sont plus importants : en 2004, 14,8 % des hommes et 31 % des femmes seulement ne savent ni lire ni écrire. Globalement, les femmes sont deux fois plus touchées par l'analphabétisme que les hommes. Cependant, comme le montrent les résultats du recensement tunisien de 2004, il concerne de moins en moins les jeunes générations, bien qu'une proportion parmi eux, certes de plus en plus faible, ne bénéficie toujours pas de la scolarisation (figure 6.7). En Algérie, 94,2 % des femmes âgées de plus de 60 ans sont analphabètes (ONS, 2004).

FIGURE 6.7.

Proportion d'analphabètes parmi les populations de 10 ans et plus, Tunisie



Ce recul de l'analphabétisme résulte essentiellement des progrès dans la scolarisation des enfants âgés de 6 à 14 ans. En effet, les pays du Maghreb ont fourni de gros efforts en matière de scolarisation, avec des contraintes démographiques et politiques plus ou moins fortes selon les pays. Les effectifs d'élèves ont considérablement augmenté dans tous les cycles d'enseignement (figure 6.8). Un individu sur quatre est dans une école, un collège, un lycée ou une université. En une cinquantaine d'années, le taux de scolarisation, pour les deux sexes, a connu une croissance explosive. Il est passé d'un peu plus de 10 % de la population des 6-14 ans au lendemain de la Seconde Guerre mondiale à près de 90 % au début du troisième millénaire (ONS, 2012). Les résultats des recensements effectués en 2004 au Maroc et en Tunisie soulignent la poursuite

de la progression de la scolarisation vers une généralisation pour les 6-14 ans (tableau 6.1). Cependant, bien que la scolarisation soit obligatoire de 6 ans à 15 ans révolus, les taux d'abandon scolaire des enfants en âge de scolarisation sont relativement élevés.

FIGURE 6.8.

Effectifs des élèves scolarisés dans les différents cycles d'enseignement, Algérie, depuis 1962

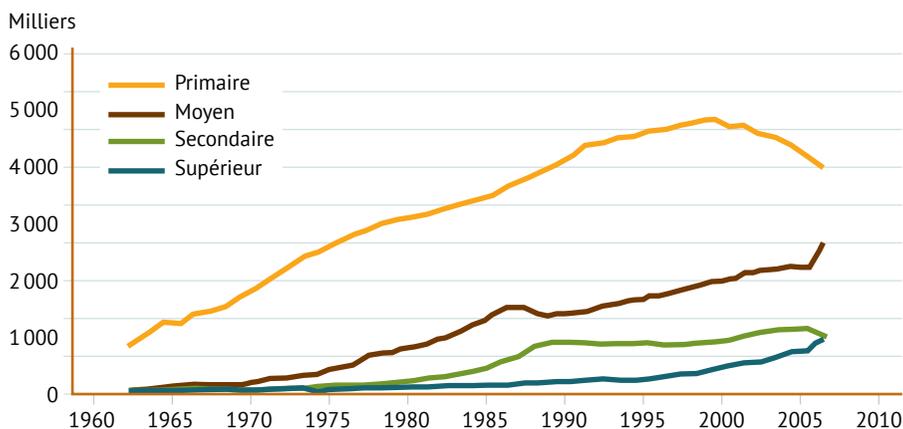


TABLEAU 6.1.

Taux de scolarisation des 6-14 ans dans trois pays du Maghreb (%)

		Tunisie			
		1975	1984	1994	2004
Masculin		70,0	82,8	89,0	95,5
Féminin		49,0	68,7	83,2	94,7
		Maroc			
		1982	1994	2004	
Masculin		—	58,7	68,4	81,0
Féminin		—	42,7	50,3	71,0
		Algérie			
		1966	1977	1987	1998
Masculin		56,8	80,8	87,7	85,3
Féminin		36,9	59,6	71,6	80,7

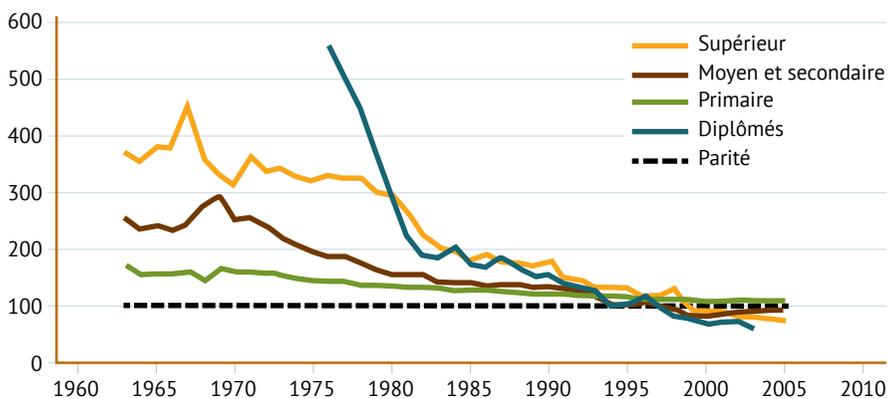
Source : Tunisie : INS (1984, 1997, 2005) ; Maroc : HCP (1982, 1994) et UNESCO (s. d.) ; Algérie : ONS (1966, 1977, 1987, 1999).

Cette scolarisation progressive au sein des générations successives s'est traduite par une amélioration du niveau d'instruction atteint par la population. Les recensements montrent une nette évolution, plus particulièrement pour le sexe féminin, qui comble progressivement le fossé qui existait avec la population masculine. En Tunisie, en 2004, une personne sur trois a déclaré avoir atteint un niveau d'instruction moyen ou secondaire. La proportion de personnes déclarant un niveau d'instruction supérieur a doublé entre 1994 et 2004. La proportion de femmes déclarant un niveau universitaire est passée de 2,5 % à 7,9 % pendant la même période. Dans les trois pays, la proportion de recensés déclarant atteindre un niveau supérieur est proche de 8 %.

La scolarisation des filles, très en retard par rapport à celle des garçons au début des années 1960, a progressé bien plus vite que celle des garçons. L'inégalité des sexes devant l'enseignement persiste dans le primaire (exception faite de la Tunisie), mais elle a tendance à s'inverser au niveau du secondaire et du supérieur. La progression de la scolarisation des filles est incontestablement importante, aussi bien du point de vue des effectifs scolarisés que du rapport entre les sexes. Elle touche tous les niveaux du système scolaire. Depuis le milieu des années 1990 en Algérie et en Tunisie, malgré la persistance de l'inégalité d'accès à l'enseignement primaire et de niveau de scolarisation féminine, la présence des filles dans l'enseignement secondaire et supérieur est devenue plus importante que celle des garçons, comme le montre l'évolution des rapports de masculinité dans le secondaire et le supérieur (figures 6.9, 6.10 et 6.11).

FIGURE 6.9.

Rapport de masculinité dans les différents cycles d'enseignement, Algérie, 1963-2005



Pour le Maroc, ce n'est pas le cas : la proportion de garçons dans les effectifs scolaires est encore légèrement supérieure à celle des filles dans tous les cycles d'enseignement (figures 6.10 et 6.11).

FIGURE 6.10.

Rapport de masculinité dans l'enseignement supérieur

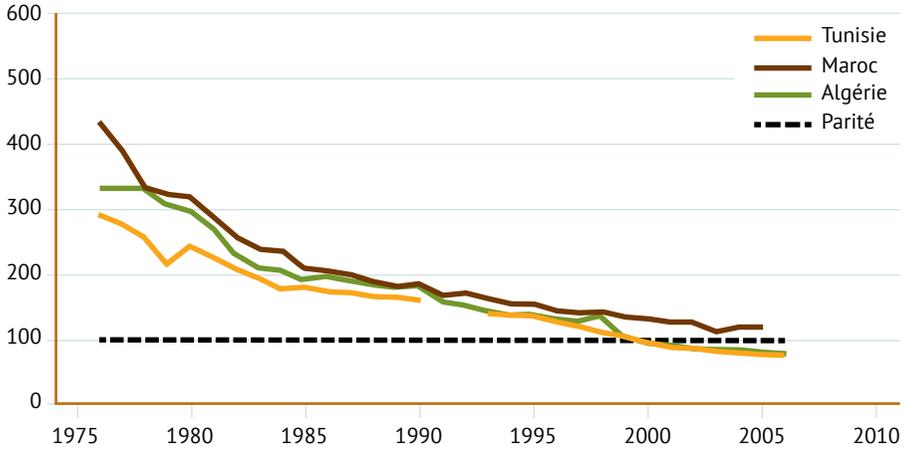
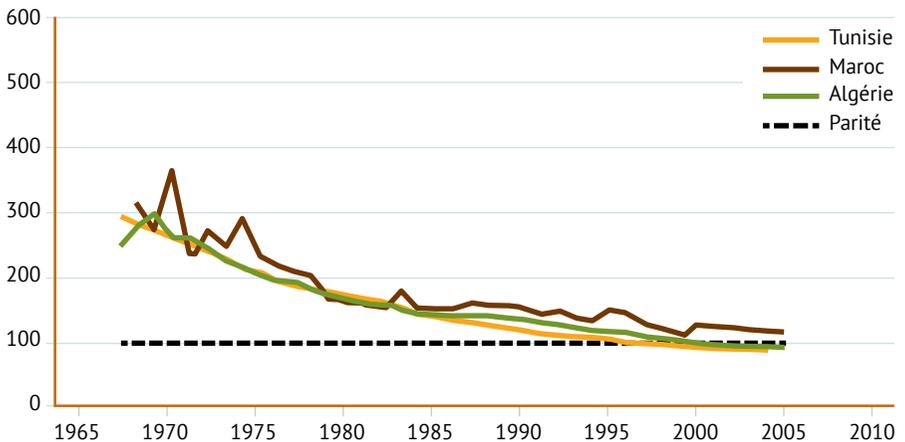


FIGURE 6.11.

Rapport de masculinité dans l'enseignement moyen et secondaire



En Algérie, 57,8 % des élèves du secondaire étaient des filles en 2005. L'indice de parité entre les sexes de 2004-2005 était de 1,37⁵. Et, depuis ces cinq dernières années, en matière d'effectifs, il y a plus de filles que de garçons⁶ reçus aux examens du baccalauréat⁷. Pour l'année universitaire 2004-2005, les étudiantes représentaient 54 % des effectifs inscrits. Cette situation n'est pas particulière à l'Algérie : en Tunisie, la proportion d'étudiantes dans les effectifs de l'enseignement supérieur ne cesse de progresser, passant de 51,9 % en 1999 à 57,2 en 2005 pour atteindre 59 % en 2007. Depuis les années universitaires 2000-2001 en Algérie et 2004-2005 en Tunisie, il y a plus de filles diplômées de l'enseignement supérieur que de garçons diplômés. Dans tous les cas de figure, cette progression plus rapide des effectifs de filles dans l'enseignement secondaire et supérieur semble indiquer leur plus grand investissement personnel dans des cycles d'enseignement long avec diplômes à la clé. L'enseignement étant mixte à tous les niveaux du système scolaire, cette progression plus rapide ne peut s'expliquer que par des taux de réussite et de passage plus élevés que chez les garçons.

Ce constat d'élévation du niveau d'instruction de la population et de recul de l'analphabétisme est basé sur l'autodéclaration des personnes recensées et sur des données quantitatives des institutions statistiques. Il ne permet pas de se prononcer sur la qualité de l'enseignement reçu par les individus recensés. Cependant, un fait certain, le temps de présence dans le système scolaire des garçons et des filles, plus encore pour ces dernières, est de plus en plus long. L'espérance de séjour dans le système éducatif approche les 13 ans en Algérie et dépasse les 14 ans en Tunisie. Dans le meilleur des cas, c'est-à-dire en Tunisie, les femmes terminent en moyenne leur scolarité à l'âge de 20 ans, ce qui pourrait expliquer sans nul doute une partie du relèvement de l'âge au mariage. Mais ce n'est pas la seule raison, car l'âge moyen au mariage frôle ou dépasse les 28 ans dans les trois pays.

5. L'indice de parité est le rapport entre le nombre de filles et celui de garçons. Selon le rapport 2000 de L'UNESCO sur la parité entre les sexes dans l'éducation, la tendance générale est à une plus grande présence de filles dans l'enseignement secondaire : cet indice est de 1,26 en Suède, 1,17 en Grande-Bretagne, 1,12 aux Émirats-Arabes-unies et de 1,11 en Malaisie (le site web de L'UNESCO donne ces indicateurs en les actualisant pour l'ensemble des pays du monde).
6. La répartition par sexe des admis à l'examen du baccalauréat n'est pas publiée annuellement. Cependant, aux sessions du baccalauréat de 1999 et 2000, en chiffres absolus et en taux de réussite, les performances des filles ont été supérieures à celles des garçons : 50 689 filles contre 40 167 garçons en 1999 et 70 192 filles contre 49 133 garçons en 2000.
7. Depuis une dizaine d'années, seuls les résultats de ces deux sessions ont été publiés, en tenant compte de la répartition par sexe. En 2000, le taux d'admission des filles était de 30 %, contre 27 % pour les garçons. En 1999, 22 % de filles comme de garçons avaient réussi au baccalauréat.

— Un meilleur niveau d'instruction pour un meilleur mariage ?

Les femmes dotées d'un meilleur niveau d'instruction se marieraient-elles davantage que les autres, reculant ainsi l'âge moyen au mariage ? Il faudrait pour cela qu'un niveau d'instruction plus élevé implique une meilleure valorisation sur le marché matrimonial. Par ailleurs, un meilleur niveau d'instruction des femmes conduit-il à un « meilleur » mariage ?

Les statistiques disponibles en Algérie ne semblent pas favorables à cette hypothèse. Les statistiques d'état civil indiquent qu'une partie des femmes ayant suivi des études supérieures contractent des mariages avec des hommes ayant un niveau d'instruction inférieur, dans des proportions annuelles variant entre 30 % et 40 % entre 1978 et 1986. De plus, la proportion de femmes ayant fait des études supérieures et ayant contracté un mariage avec un homme de niveau d'instruction primaire ou sans instruction représente dans la même période 4 % à 10 % des mariages de cette catégorie de femmes. L'enquête PAFAM effectuée en 2002 (ONS, 2004) conforte ces conclusions. Elle montre qu'une femme sur cinq âgée de 15 à 49 ans (des générations toutes nées après la décolonisation) a épousé un homme de niveau d'instruction inférieur au niveau secondaire. Celles ayant fait des études supérieures et ayant épousé des hommes avec un niveau primaire ou sans aucune instruction représentent 4,8 % d'entre elles. Pendant les mêmes périodes, le tiers des hommes de niveau d'étude supérieur qui ont contracté mariage l'ont fait avec des femmes de niveau d'étude primaire ou sans instruction. Dans l'enquête PAFAM, ce n'est qu'un homme de niveau d'étude supérieur sur 10 qui a épousé une femme ayant un niveau d'instruction inférieur au secondaire.

Ces données, malgré leurs insuffisances, indiquent que le niveau d'instruction des femmes ne leur donne pas une situation privilégiée sur le marché matrimonial. En effet, jusqu'à il y a quelques années et pendant les années 1990, les effectifs masculins à l'université étaient supérieurs aux effectifs féminins. Il est compréhensible que par la force des choses une proportion plus importante d'hommes épouse des femmes ayant un niveau d'instruction inférieur. Cela l'est beaucoup moins pour les femmes, dans la mesure où elles étaient (à l'époque) moins nombreuses que les hommes à avoir fait des études supérieures. L'investissement éducatif ne semble alors pas très favorable aux femmes vis-à-vis du mariage. Les interviews de Sayad dans *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité* ont montré les réticences des mères, souvent analphabètes (appartenant à la génération des femmes faiblement scolarisées), à choisir ou à accepter des épouses « trop » instruites pour leur fils : « Elle a trop étudié pour faire une bonne épouse » (Sayad, 1991).

Outre ce premier facteur, qui ne suffit pas à expliquer les changements de la nuptialité, le second facteur auquel fait référence la littérature est celui d'une plus grande présence des femmes sur le marché du travail. La possession d'un diplôme, signe d'un niveau élevé d'instruction, facilite-t-elle l'accès à l'emploi, dans un marché du travail dominé par la main-d'œuvre masculine ? Quel effet l'accès au travail a-t-il sur la nuptialité ?

— **Emploi féminin : plus d'instruction pour obtenir un emploi**

Aussi bien en Algérie que chez ses voisins, la population active féminine est relativement faible. Une femme sur trois âgée de 15 à 29 ans est scolarisée, et seulement 13,2 % des femmes de ce groupe d'âge ont déclaré avoir un emploi en 2002 (ONS, 2004).

Cependant, l'activité féminine est en croissance, en proportion comme en effectifs. En Tunisie, les recensements successifs depuis 1975 indiquent pour la population de 15 ans et plus que le taux d'activité des femmes est passé de 18,9 % en 1975 à 23,9 % en 1994 et 24,2 % en 2004 (INS 1984, 1997, 2005). En Algérie, les inégalités hommes/femmes demeurent très fortes et le taux d'activité féminine demeure très faible : en 1977, il était de 2,6 %, en 1987 de 4,4 %, en 1998 de 9,7 % et en 2000 de moins de 15 %. Le Maroc a connu une évolution similaire à celle de l'Algérie, mais avec des taux d'activité plus élevés. Là aussi, malgré une progression régulière des taux d'activité féminine, les recensements et les enquêtes indiquent une inégalité entre les sexes : en 2000, le taux d'activité masculine était de 84,2 % et le taux d'activité féminine de 33,5 % (CERED, 2002).

De plus, l'emploi féminin représente une faible proportion de l'emploi total : 12,6 % en 2004 et 16,9 % en 2006 en Algérie. Il est cependant en progression rapide⁸. En Tunisie, la population féminine occupe le quart des emplois disponibles (805 824 sur 3 085 824 selon l'enquête emploi 2007 ; INS, 2008). Si l'on se réfère aux données précédentes, et aussi paradoxal que cela puisse paraître, l'emploi féminin en Algérie a connu sa plus forte progression au moment où il y avait une récession générale sur le marché du travail. Pour occuper un emploi, les femmes algériennes ont dû avoir un niveau d'instruction relativement élevé : 17 % d'entre elles ont terminé leur cycle d'enseignement supérieur et 53 % celui du secondaire ou plus (alors que 6 % des hommes en emploi ont un niveau supérieur et 23 % ont une formation secondaire ou plus) (ONS, 1998). En Algérie, l'administration publique est le gros pourvoyeur d'emplois pour les femmes :

8. Les recensements antérieurs donnent des chiffres encore plus faibles : en 1977, l'emploi féminin était de 138 237 personnes (1,8 % de la population féminine totale) et, en 1987, de 365 094 (3,3 %).

61,3 % des femmes y sont employées, principalement dans les secteurs de l'enseignement et de la santé⁹ et près d'un quart des 1,6 million de fonctionnaires sont des femmes (ONS, 1987). Le secteur des services vient en seconde position, avec 23 % de l'emploi féminin total.

La répartition de la population selon les catégories socioprofessionnelles et le sexe va dans le sens développé précédemment, à savoir une population féminine occupant un emploi demandant relativement plus de qualification que la population masculine équivalente. En Algérie, un peu moins de 40 % des femmes qui occupent un emploi sont cadres, contre moins de 16 % des hommes. En 1996, 13,3 % des femmes ayant un emploi sont cadres supérieurs (5,2 % des hommes) et 25,4 % sont cadres moyens (10,2 % des hommes). L'accès à l'emploi exige probablement des femmes un niveau d'instruction plus élevé : elles ne sont recrutées que si elles se présentent sur le marché du travail avec un niveau d'instruction supérieur à celui de leurs concurrents masculins (ONS, 1998). D'ailleurs, leur progression est légèrement plus sensible dans les catégories de l'emploi exigeant une qualification universitaire dépassant le niveau du premier et second cycle universitaire.

Si les progrès de l'instruction et l'augmentation de l'activité féminine peuvent expliquer une augmentation de l'âge au mariage, d'une part ils ne peuvent suffire à eux-mêmes à expliquer l'ensemble des changements de la nuptialité et, d'autre part, ils ne garantissent pas une meilleure situation aux femmes sur le marché matrimonial. De plus, un certain nombre d'enquêtes, réalisées au début des années 1980, ont montré que le mariage conduisait souvent une proportion non négligeable de femmes à abandonner leur emploi. Les taux d'activité féminine sont donc relativement élevés aux âges du célibat, mais faibles pour les âges où les femmes sont mariées. Ni la scolarisation des filles, ni plus grande ouverture du marché du travail ne peuvent donner une explication satisfaisante à l'ampleur des changements constatés dans la nuptialité au Maghreb. Il nous reste à explorer les facteurs relevant de l'organisation familiale et conjugale.

9. La moitié du corps enseignant dans le fondamental, la moitié dans le secondaire et un quart à l'université est constitué de femmes. Elles représentent 53 % du corps médical, 69 % des pharmaciens et 64 % des chirurgiens-dentistes. Les femmes constituent 55 % du personnel de la presse écrite et audiovisuelle. De plus, un tiers des magistrats sont des femmes.

CHANGEMENTS DANS LES RAPPORTS FAMILIAUX ET LES RAPPORTS DE GENRE

Processus de dissolution du système patriarcal

La société maghrébine reposait sur le système patriarcal et un système familial communautaire, patrilocal et fortement endogame. Elle fonctionnait sur des valeurs telles que l'honneur qui exigeaient la répression de la sexualité féminine. Elle était réglementée, d'une part, par la prédominance de l'aîné de la famille et la gestion plus ou moins en commun du patrimoine familial et, d'autre part, par le contrôle des jeunes adultes célibataires et la domination sur les femmes précarisées dans la cellule familiale par la polygamie et la répudiation.

Depuis les indépendances des États du Maghreb, l'action des gouvernants a conduit à un puissant processus de dissolution de ce système patriarcal (Fargues, 2001) et des communautés villageoises, à partir de l'élargissement du salariat et de la monétarisation de l'ensemble de l'économie. Les migrations internes et externes ont accentué et prolongé l'action des États dans ce processus de dissolution. Le développement de l'instruction et son élargissement aux filles ont produit de nouvelles générations plus instruites que leurs parents et aussi des filles le plus souvent plus instruites que leurs frères.

Le système de mariage précoce a comme fondement le contrôle direct de la sexualité féminine par la parentèle. Au moment du mariage, il y a transfert de ce contrôle de la famille de la femme au mari et à sa famille, plus particulièrement à la mère du mari dans une société communautaire où plusieurs générations cohabitent. Le mariage tardif suppose de passer soit à des contrôles indirects (exigence de la virginité au mariage par exemple au lieu de la surveillance permanente pour les jeunes filles célibataires, contrôle des horaires se substituant à l'exclusion de l'espace public), soit d'accepter que les femmes puissent gérer leur sexualité en toute liberté. Dans les sociétés maghrébines, cette seconde possibilité n'est pas à l'ordre du jour, car la sexualité féminine n'est pas concevable en dehors de l'institution du mariage. Cependant, ce contrôle est de plus en plus difficile à exercer (anonymat des grandes villes, présence nombreuse des femmes dans l'espace public, développement de la mixité dans différents secteurs de la société, etc.).

D'un autre côté, l'évolution de l'organisation de la famille elle-même ne favorise plus l'exercice de ce type de contrôle. La décohabitation des fratries et des générations dévolue ce contrôle aux seuls géniteurs. Cette évolution non planifiée par les différents acteurs politiques et sociaux s'est faite dans un laps de temps relativement court. Cette rapidité n'a pas permis la restructuration des relations familiales sur de nouvelles bases. La conjoncture économique et les errements de la politique économique pour y faire face ont accentué les déséquilibres socioéconomiques. Le père et mari « pourvoyeur de revenu » (Singly,

1996) éprouve de plus en plus de difficultés à assumer ce rôle, soit pour cause de chômage, soit pour cause de détérioration du pouvoir d'achat de son revenu salarial dans le cas où il occupe un emploi¹⁰.

Pour une grande proportion des familles, le maintien du niveau de vie antérieur exige alors un second revenu : la femme ou l'un des enfants sont astreints à occuper un emploi pour subvenir aux besoins de la famille. Dans la famille élargie (cohabitation de plusieurs couples ou d'un couple avec ascendants ou collatéraux), les revenus sont multiples et parfois de nature différente, surtout s'il existe un patrimoine au sein de la famille. Parmi les couples avec enfants célibataires, dans la majorité des cas, les revenus sont salariaux et le travail de la femme ou de l'enfant n'est plus un appoint, mais est constitutif du revenu familial. Ainsi s'explique en partie le phénomène décrit dans la section précédente : ce seraient surtout des jeunes femmes scolarisées qui occuperaient un emploi, cet emploi étant destiné à subvenir aux besoins de leur famille d'origine. Le mariage conduirait à un transfert de revenu vers la famille du mari, ou à un arrêt de l'emploi salarié.

— Plus grande autonomie des couples mariés, faible autonomie des individus

La famille nucléaire tend à devenir dominante et plus autonome¹¹. En Algérie, par exemple, la proportion de familles de type « couple avec enfants » a augmenté, passant d'un peu moins de 60 % en 1966 à plus de 78 % de l'ensemble des familles en 1998 (ONS, 2000a). Ce phénomène s'accompagne d'un élargissement du processus de décohabitation des couples mariés. Environ 7 couples sur 10 ont un espace domestique non partagé avec des ascendants ou des collatéraux. Ces résultats suggèrent que la famille nucléaire tend à se substituer à la famille élargie (tableau 6.2). En Tunisie, « le processus de décohabitation a commencé dans les années 1920 à 1930 dans les couches les plus aisées et instruites de la population [...] Mais c'est surtout après l'indépendance

10. La crise économique et financière résulte de la diminution des recettes d'exportations algériennes entre 1986 et 1996 (faiblesse des prix sur le marché pétrolier). Elle a conduit le gouvernement algérien à restreindre les dépenses sociales, notamment les dépenses d'éducation (plus de 25 % du budget de l'État avant la crise et 20 % en 1985 et 1986), à supprimer notamment le soutien aux prix des produits de première nécessité et à libéraliser l'économie. Ces mesures ont eu un effet inflationniste considérable, avec des taux d'inflation proches de 30 % par an jusqu'en 1995. Les prix des produits de première nécessité (pain, lait, sucre, huile, pâtes, etc.) ont été multipliés par 7 ou 10 entre 1991 et 1995. La baisse du pouvoir d'achat lié aux revenus salariaux a été supérieure à 45 % entre 1986 et 1994 (CNES, 2000). Le redressement des finances du pays depuis n'a pas été mis à profit pour corriger cette brutale détérioration du pouvoir d'achat subi par la population.

11. Nous entendons par autonomie la capacité du chef de famille et de son épouse à gérer le budget familial indépendamment de ses parents ou de ses frères mariés. Le couple prend à l'instar du chef de ménage défini par le recensement l'ensemble des grandes décisions le concernant lui et ses enfants célibataires. Cette autonomie n'exclut pas la solidarité intergénérationnelle et différents échanges au sein du groupe familial (parents et collatéraux).

que le processus s'est accéléré» (Bensalem et Locoh, 2001, p. 148). Certes, les historiens de la famille (Burguière, Klapisch, Segalen et Zonabend, 1986) ont montré que la famille nucléaire a toujours existé, aussi loin que l'on remonte dans le temps. Il n'en reste pas moins que l'augmentation de la proportion de ménages constitués de familles formées du couple et de leurs enfants célibataires a une incidence sur les structures familiales et leur fonctionnement.

TABLEAU 6.2.

Proportion de ménages nucléaires (sans ou avec enfants), Algérie

Année du recensement	1966	1977	1987	1998
Proportion de ménages composés d'une seule famille	59,4	–	67,0	71,0

Source : ONS (1966, 1987, 1999).

Sur le plan matrimonial, ce phénomène a comme conséquence que les frais d'établissement des couples relèvent de plus en plus des individus qui le composent. Par le passé, les frais de premier établissement étaient considérablement réduits du fait de la cohabitation des générations. Les maisons traditionnelles, grâce aux espaces communs (cuisine, salle à manger, salon), permettaient de réduire les frais au strict minimum. De fait, le mariage des jeunes adultes et sa prise en charge relevaient en grande partie du groupe familial et de la stratégie matrimoniale de ce dernier. Il en est et en sera de moins en moins le cas. Les frais de premier établissement grèvent aujourd'hui profondément les budgets des nouveaux couples, et cela pour deux raisons fondamentales : la fin du système patriarcal (Fargues, 2001) et le processus de nucléarisation des ménages. Cette situation met les nouvelles générations face à un niveau de dépenses de premier établissement que ne connaissaient pas les générations antérieures (Kateb, 2005). Cela pourrait être l'un des facteurs explicatifs du fort relèvement de l'âge moyen au mariage.

Le processus de décohabitation des générations et des fratries non célibataires conduit à une certaine autonomie des familles de type « couple avec enfants célibataires ». Cependant, cette autonomie des couples mariés est relative. Elle résulte davantage de la distance spatiale au groupe familial provoquée par les migrations (interne ou externe) et par la mobilité résidentielle que d'un processus d'émergence de l'individu, autonome dans ses projets familiaux, matrimoniaux et professionnels, comme nous allons le voir. De plus, cette décohabitation ne concerne pas les célibataires, même adultes.

En effet, malgré certaines conditions économiques favorisant l'autonomisation des nouveaux couples, leur constitution est entravée par diverses pratiques sociales et nombre de dispositifs juridiques. Certes, le temps où les futurs époux faisaient connaissance les jours qui précédaient la nuit de noces est relativement passé¹². Les mariages ne se font plus sans le consentement des intéressés et les pratiques de fréquentation entre futurs époux se sont développées et sont de plus en plus tolérées, surtout en milieu urbain.

Cependant, la relative séparation des sexes dans l'espace public, malgré la mixité à tous les niveaux du système d'enseignement (du primaire au supérieur), favorise peu les rencontres susceptibles de déboucher sur la constitution de couples jouissant d'une autonomie complète par rapport à la parentèle : « Les lieux de sociabilité hétérosexuelle sont presque inexistants. Mis à part l'Université [...] il y a peu d'espace de sociabilité hétérosexuelle » (Adel, 1998, p. 66). Ce manque d'espaces propices aux rencontres entre personnes de sexes différents redonne la possibilité au groupe familial d'être actif dans la constitution des couples. Il est sans conteste un facteur allant à l'encontre d'un processus d'émergence de l'individu et de la constitution du couple sur la base du libre choix des intéressés. L'explication réside probablement dans le fait que le processus de dissolution du système patriarcal, bien qu'engagé profondément, ne soit probablement pas arrivé au point où l'honneur et la respectabilité des hommes cessent d'être évalués à l'aune de la moralité de leurs sœurs¹³.

L'autonomie relative des couples ne s'accompagne pas d'une autonomie complète des individus, notamment des jeunes adultes célibataires et plus particulièrement des jeunes femmes. Malgré l'allongement du célibat pour les deux sexes, les jeunes adultes restent sous la dépendance du groupe familial, notamment en matière de logement et de subsistance. Le système d'attribution des logements publics favorise naturellement les familles avec enfants et défavorise les célibataires. Le parc locatif privé, quant à lui, favorise naturellement les personnes ayant les revenus nécessaires pour faire face aux dépenses liées à la location et l'entretien d'un logement. Or les taux de chômage des jeunes sont très élevés (Kateb, 2005) et l'Enquête emploi de 2006 indique que 70 % des demandeurs d'emploi ont moins de 30 ans. Ils ne sont par conséquent pas solvables et sont écartés du marché locatif privé, dont les prix ont par ailleurs augmenté considérablement.

12. Bensalem et Locoh (2001) rapportent les résultats d'une enquête effectuée en Tunisie par l'IREP (1994) qui indique que 16 % des femmes interrogées ont déclaré n'avoir connu leur conjoint que le jour du mariage. Il n'y a pas de précision sur l'âge de ces femmes.

13. « Le Maghrébin considère que son honneur réside dans la chasteté de sa femme, de ses sœurs et de ses filles, que le prestige de l'homme dépend du comportement des femmes qu'il a en charge, au point que le meurtre se justifie si cet honneur (*nif*) est souillé » (Addi, 1999, p. 28).

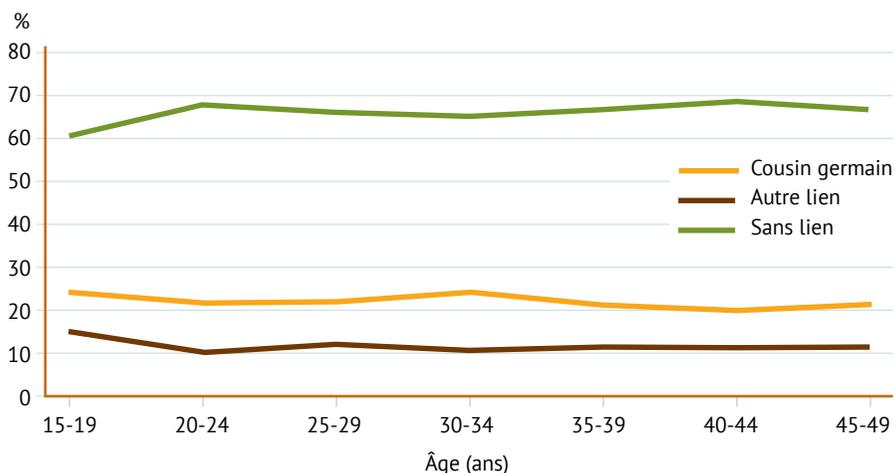
Cette situation a deux conséquences : la première est naturellement la difficulté de constituer le capital nécessaire pour couvrir les frais de premier établissement et la seconde est la perméabilité des jeunes adultes aux pressions que peuvent exercer les familles en matière de choix du conjoint pour s'intégrer dans les stratégies matrimoniales élaborées en dehors d'eux. Bensalem et Locoh (2001) affirment ainsi qu'en Tunisie, « la plupart des alliances sont le résultat d'un compromis entre les choix des jeunes et ceux des parents » (p. 160).

— Choix du conjoint et inégalités de genre découlant de l'ordre social

C'est probablement ce qui explique que le mariage au sein de la parentèle continue à représenter une proportion importante du total des mariages. L'enquête PAFAM de 2002 en Algérie (ONS, 2004) indique que, dans un tiers des mariages, les conjoints avaient des liens de parenté (22 % étaient des cousins germains). Au Maroc, la proportion de mariages entre cousins germains est stable (de 16 % à 18 %) pour les mariages conclus entre 1955 et 1995 et les mariages dans la parenté sont proches de 30 % au total pour la même période (CERED, 1997).

En Algérie, les résultats de l'enquête de 2002 diffèrent très peu de ceux obtenus 32 ans auparavant par l'Étude nationale statistique de la population (AARDES, 1970). Dans cette enquête, les conjoints étaient cousins germains dans 23,3 % des mariages (19,9 % en zone urbaine et 24,8 % en zone rurale) et 8,7 % étaient parents éloignés. Cependant, si l'âge influe très peu (figure 6.12), ces taux diminuent considérablement en fonction du niveau d'instruction des femmes enquêtées. Plus une femme est instruite, moins elle se marie dans la parentèle¹⁴. Parmi les fractions les plus instruites de la société, les couples se constitueraient ainsi de plus en plus indépendamment des groupes familiaux. C'est ce que l'on peut déduire du module consacré aux jeunes célibataires de 15 à 29 ans de l'enquête PAFAM de 2002 (ONS, 2004). Ainsi, 91,0 % de ceux ayant un niveau d'instruction supérieur ont déclaré choisir eux-mêmes leur futur conjoint, contre 41,6 % de ceux sans instruction. Plus le niveau d'instruction est élevé, plus la volonté de libre choix du conjoint est affirmée. Une enquête marocaine de 1995 a montré que 16,1 % des femmes enquêtées ont choisi elle-même leur premier conjoint (CERED, 1997). Cette enquête montre aussi que le niveau de scolarisation des filles influe grandement sur ce libre choix : les études supérieures ont conduit 62,6 % des filles à choisir librement leur conjoint.

14. Dans l'enquête PAFAM (ONS, 2004), les femmes âgées de 15 à 49 ans ayant fait des études supérieures ont déclaré à 87,3 % n'avoir aucun lien de parenté avec leur époux. Elles sont 9,2 % à avoir épousé un cousin germain. Par contre, les femmes sans instruction ont épousé leur cousin germain dans 27,4 % des cas et seulement 60 % d'entre elles n'ont aucun lien familial avec leur conjoint.

FIGURE 6.12.**Liens de parenté entre époux dans l'enquête PAPFAM, Algérie, 2002**

Source : ONS (2004).

La proportion élevée de mariages dans le groupe familial suggère que les parents influencent encore les choix matrimoniaux. Qu'en est-il des lois en vigueur ? Les dispositifs juridiques ne respectent pas toujours les constitutions respectives adoptées par les pays du Maghreb. En effet, ces constitutions énoncent toutes l'égalité de leurs ressortissants devant la loi (sexe, religion, etc.) et les dispositifs législatifs adoptés sont censés être en conformité avec la loi suprême. Cependant, il y a un domaine du corpus juridique de ces pays qui ne respecte pas l'égalité des sexes devant la loi : celui des textes qui régissent les relations familiales et les règles de succession. En dehors de la Tunisie, qui a mis en conformité sa législation avec les conventions internationales signées par ces pays sur les droits des femmes et de l'enfance, l'Algérie et le Maroc, malgré quelques avancées, n'ont pas assuré l'égalité devant la loi des hommes et des femmes. Les dernières réformes (2004 au Maroc et 2005 en Algérie) ont certes élargi le droit des femmes, mais sans pour autant établir une égalité complète (tableau 6.3). L'ordre social qui impose une position inférieure à la femme dans la société n'est pas complètement remis en cause.

TABLEAU 6.3.**Principales dispositions législatives concernant les relations familiales**

	Algérie	Maroc	Tunisie
Texte de référence	Code de la famille (1984)	Moudawana (1957)	Code du statut personnel (1956)
Dernière réforme	2005	2004	1993
Âge légal au mariage	19 ans, quel que soit le sexe	18 ans, quel que soit le sexe	18 ans, quel que soit le sexe
Polygamie	Autorisation du juge (information et équité)	Autorisation du juge* (information et équité)	interdite
Tutelle matrimoniale pour les femmes majeures	Présence du <i>wali</i> , délégation aux juges	Aboli (2004)	Non
Obéissance à l'époux	Aboli (2005)	Aboli (2004)	Aboli (1993)
Certificat médical prénuptial	Oui	Oui	Oui
Consentement des deux époux	Oui	Oui	Oui
Contrat de mariage	Oui (polygamie, travail de l'épouse)	Oui (polygamie)	Oui
Mariage des femmes avec un non musulman	Non	Non	Non
Dissolution du mariage	Divorce judiciaire	Répudiation validée par un tribunal et divorce judiciaire	Divorce judiciaire
Droit des femmes au divorce	Inégalité devant la loi	Inégalité devant la loi	Égalité devant la loi
Tutelle parentale	Au père puis à la mère	Responsabilité conjointe	Autorité paternelle et coresponsabilité
Transmission de la nationalité par la mère	Oui (2004)	Oui (2005)	Oui
Réserves aux différentes conventions internationales sur les droits des femmes	Oui (conformité avec le Code de la famille)	Oui (conformité avec la Moudawana)	Oui (conformité avec le Code du statut personnel)

* La presse marocaine (*Telquel*, n° 304, janvier 2008) annonce que pour l'année 2006 près de 4 000 demandes de mariages polygames ont été déposées. Seules 3 339 d'entre elles ont été traitées par les juges, qui ont autorisé 1 450 hommes déjà mariés à prendre une autre épouse.

Source : Algérie : Code la famille ; Maroc : Moudawana ; Tunisie : Code du statut personnel.

Dès les premières années d'indépendance, les législations nationales des différents pays ont décrété la nullité du mariage conclu sans l'accord explicite des concernés (en particulier de la future épouse). Cette décision met fin, devant la loi, au droit des parents d'imposer un homme à leurs filles. En même temps, et surtout, elle donne aux femmes le droit de refuser un mari qu'elle ne souhaiterait pas. Cela ne veut nullement dire que les femmes ont automatiquement et immédiatement exercé ce droit. C'est plutôt la généralisation de la scolarisation des filles et l'allongement de la durée de la scolarité, dont on a parlé précédemment, qui ont progressivement favorisé l'exercice de ce droit conféré par la loi.

La loi oblige les parents à obtenir l'accord des futurs conjoints avant la conclusion du contrat de mariage, sous peine de s'exposer à un refus devant le *cadi* ou l'officier d'état civil chargé d'enregistrer l'acte de mariage. Elle a ainsi créé les conditions d'évolution du mariage forcé vers le mariage arrangé. Les parents doivent maintenant convaincre les futurs conjoints que ce choix correspond aux intérêts profonds de ces derniers. Ce processus de négociation, qui remplace la décision irrévocable du chef de famille, a eu une influence fondamentale sur le recul de la date de la première union des filles, et par suite de celle des garçons.

Cette décision ne donne cependant pas le droit aux filles de prendre pour époux l'homme de leur choix, elle ne leur donne que la liberté de rejeter les prétendants qui se présentent à leurs parents. En effet, la tutelle matrimoniale impose l'accord du *wali* (nécessairement un homme de la famille) pour la conclusion du contrat de mariage. Cependant, et même lorsqu'il y a un libre choix des concernés, le consentement du tuteur légal est souvent nécessaire (sauf en Tunisie). D'ailleurs, la loi qui impose l'autorisation du *wali* (tuteur) de la future épouse pour entériner un mariage quel que soit son âge et son statut social ou professionnel (Kateb, 2001b) n'a pas été remise en cause en Algérie (code de la famille de 1984) par les aménagements proposés en 2005, tandis qu'au Maroc (2004) et en Tunisie le tutorat matrimonial a été aboli.

Cette disposition, qui puise ses sources dans la *charia*, est avec la polygamie la plus difficile à remettre en cause, car non seulement elle sanctionne le passage à un nouveau système matrimonial, mais elle élargit surtout fondamentalement le degré de liberté des femmes dans les sociétés maghrébines. Elle remet en cause les inégalités de genre qui découlent de l'ordre social. Le libre choix du conjoint devant la loi nécessite au moins l'abrogation du tutorat matrimonial, ce qui est fortement revendiqué par l'ensemble des organisations féminines de la région.

CONCLUSION : UN SYSTÈME MATRIMONIAL EN TRANSITION OU UN MODÈLE PARTICULIER ?

En résumé, l'élévation de l'âge moyen au mariage des femmes maghrébines a d'abord été rendue possible par la scolarisation de plus en plus importante des filles et par l'allongement de la durée de cette scolarisation. D'autres facteurs doivent être cependant pris en compte pour expliquer l'ampleur de cette élévation, en particulier des paramètres d'ordre juridique et socioéconomique. Le droit de dire non à un prétendant et le tutorat matrimonial (liberté de choix limité du conjoint pour les femmes) concourent ainsi à retarder la concrétisation d'une union. De plus, le processus de décohabitation des fratries et des générations, en alourdissant les frais de premier établissement des nouveaux couples, nécessite un laps de temps plus long pour réunir le capital nécessaire à cet établissement, et donc à la conclusion d'une union.

Le système matrimonial qui prévalait à la veille des indépendances des trois pays a subi de profondes modifications : disparition du mariage pubertaire et marginalisation du mariage précoce, mariage tardif des femmes, judiciarisation de la répudiation, abolition ou limitation du tutorat matrimonial. Cependant, on note la persistance du droit à la polygamie donné aux hommes, ainsi que le maintien de plusieurs éléments limitant ces nouvelles dispositions, en particulier un droit des femmes au divorce très limité.

La question soulevée par ce constat est la suivante : sommes-nous face à une véritable transition vers le système occidental (mariage tardif, monogamie, liberté de choix du conjoint, multiples formes d'union, etc.) ou bien émerge-t-il un système particulier à cette région du monde ? Ce dernier serait une sorte de compromis entre les aspirations à plus de liberté des nouvelles générations, les dispositifs contenus dans les conventions internationales et les pesanteurs sociologiques et religieuses de la région.

Les changements constatés des indicateurs statistiques de la nuptialité correspondent à première vue à une évolution qui rapprocherait les pratiques matrimoniales des populations maghrébines de celles qui ont cours dans les pays d'Europe. Cependant, malgré la disparition de la précocité du mariage, le recul de la polygamie, l'élévation de l'âge moyen au mariage et la diminution de l'écart d'âge entre époux, on ne peut affirmer la convergence totale vers des systèmes qui laissent une grande place au libre choix des individus et surtout à la liberté des femmes à gérer leur sexualité.

La famille maghrébine a été ébranlée par les modifications économiques et sociales et par les actions des États, et ce, malgré la timidité relative de certaines mesures prises : relèvement de l'âge légal au mariage, répudiation comme forme unilatérale de rupture d'union qui tend à laisser place au divorce judiciaire tout en maintenant une certaine inégalité des sexes, obstacles administratifs

à la polygamie sans son interdiction (à l'exception de la Tunisie). Elle est astreinte à des compromis et tente des adaptations aux données nouvelles dans l'optique de maintenir son contrôle sur les couples qui se constituent. Les mariages sont encore en grande partie arrangés par le groupe familial, qui fait entériner ses choix aux individus (il est de moins en moins possible de les imposer), ce qui maintient une forte endogamie : nous avons vu que dans près d'un tiers des mariages, les conjoints ont des liens familiaux. Les familles organisent les mariages, elles provoquent les rencontres des prétendants une fois le choix opéré et obtient leur assentiment. Ainsi, malgré la décohabitation, le contrôle de la famille et de la tradition sur la constitution des nouveaux foyers reste relativement fort.

Ces stratégies matrimoniales familiales qui ont comme objectif de conserver un contrôle sur les nouveaux couples qui se constituent vont devoir être adaptées pour réussir à empêcher le passage du mariage traditionnel vers les formes de mariage moderne libérant les individus de l'emprise du groupe familial. Elles sont pour l'instant confortées par l'attitude des futurs époux, qui au moment de la conclusion du mariage attendent du groupe familial une aide matérielle et financière. Elles sont aussi facilitées par la faiblesse de l'offre de logement et le développement du chômage au cours de ces dernières années, ce qui entrave la volonté d'émancipation des jeunes couples. Les compromis mis en œuvre ont l'ambition d'aboutir à un nouveau modèle matrimonial, qui combinerait les impératifs qu'imposent les transformations structurelles (économiques et sociales) avec les exigences des valeurs que véhiculent la religion musulmane et les pratiques coutumières. Ces transformations n'aboutissent donc pas pour l'instant à un modèle matrimonial qui repose sur la libre détermination des individus des deux sexes, ce qui pose le problème d'une plus grande avancée de l'élargissement du droit des femmes.

À ce propos, la « mondialisation de la production du droit » (le droit international s'impose de plus en plus dans le droit privé à la faveur des conventions concernant par exemple le droit des enfants et l'égalité entre les sexes) a soulevé dans la société un certain nombre de questions. En effet, l'adoption et la ratification de ces conventions internationales – malgré les réserves – conduisent progressivement à un élargissement des droits des femmes : lutte contre les différentes formes de violence contre les femmes, droit à l'avortement, naissances hors mariage, prise en charge des mères célibataires, adoption. Cela a conduit à des discussions sur ces questions, questions qui n'avaient jamais fait l'objet auparavant de débats publics dans ces pays.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ADDI, L. (1999). *Les mutations de la société algérienne*, Paris, La Découverte.
- ADEL, F. (1998). « La crise du mariage en Algérie », *Insaniyat. Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales*, n° 4, p. 59-77.
- ASSOCIATION ALGÉRIENNE POUR LA RECHERCHE DÉMOGRAPHIQUE, ÉCONOMIQUE ET SOCIALE (AARDES) (1970). *Données démographiques et cadre socio-économique*, Alger, AARDES, enquête sociodémographique.
- BENSALEM, L. et T. LOCOH (2001). « Les transformations du mariage et de la famille », dans J. Vallin et T. Locoh (dir.), *Population et développement en Tunisie. La métamorphose*, Tunis, Cérès éditions, p. 143-169.
- BERNARD, A. (1929). *L'Algérie*, Alger, Éditions Alcan.
- BUNLE, H. (1924). « Démographie de l'Afrique Française du Nord au début du xx^e siècle », *Journal de la société statistique de Paris*, vol. 65, n° 9, p. 279-290 et vol. 65, n° 10, p. 347-365.
- BURGUIÈRE, A., Z. KLAPISCH, C. SEGALEN et F. ZONABEND (dir.) (1986). *Histoire de la famille*, Paris, Armand Colin.
- CERED (1997). *État matrimonial et stratégies familiales*, Rabat, CERED.
- CERED (2002). *Profil sociodémographique du Maroc*, Rabat, CERED, document ronéoté.
- CHAULET, C. (1988). « Stratégies familiales et rôles des femmes », dans *Actes de la journée d'étude Femme, famille et société en Algérie*, Oran, Éditions URASC, p. 105-109.
- CONSEIL NATIONAL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL (CNES) (2000). *Rapport annuel sur la situation économique et social de l'Algérie, année 2000*, Alger, CNES.
- CÔTE, M. (1988). *L'Algérie ou l'espace retourné*, Flammarion, Paris.
- DEMONTÈS, V. (1923). *Algérie économique*, t. 2 : *Les populations algériennes*, Alger, Imprimerie algérienne.
- FARGUES, P. (1986). « Un siècle de transition démographique en Afrique méditerranéenne 1885-1985 », *Population*, n° 2, p. 205-232.
- FARGUES, P. (1987). « La démographie du mariage arabo-musulman : tradition et changement », *Maghreb-Machrek*, n° 116, p. 59-73.
- FARGUES, P. (2001). « La génération du changement, Monde arabe », *Maghreb-Machrek*, nos 171-172, p. 3-11.
- HAEDO (de), D. (1998 [1578]). *Topographie et histoire générale d'Alger*, Paris, Éditions Bouchène.
- HAJNAL, J. (1965). « European marriage patterns in perspectives », dans D. V. Glass et D. E. Eversley (dir.), *Population in History*, Londres, Edward Arnold, p. 101-146.
- HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN (HCP) [Maroc] (1982). *Recensement général de la population et de l'habitat 1982*, Rabat, HCP.
- HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN (HCP) [Maroc] (1994). *Recensement général de la population et de l'habitat 1994*, Rabat, HCP.
- HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN (HCP) [Maroc] (2004). *Recensement général de la population et de l'habitat 2004*, Rabat, HCP.
- HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN (HCP) [Maroc] (2011). *Enquête nationale démographique à passages répétés 2009-2010. Principaux résultats*, Rabat, HCP.
- HENRY, L. (1969). « Schémas de nuptialité, déséquilibre des sexes et célibat », *Population*, vol. 24, n° 3, p. 457-484.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INS) [Tunisie] (1984). *Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) 1984*, Tunis, INS.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INS) [Tunisie] (1997). *Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) 1994*, Tunis, INS.

- INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUES (INS) [Tunisie] (2005). *Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) 2004*, Tunis, INS.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INS) [Tunisie] (2008). *Enquête emploi 2007*, Tunis, INS.
- KATEB, K. (2000). « Polygamie et répudiation dans le marché matrimonial algérien pendant la période coloniale », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 29, n° 1, p. 1-32.
- KATEB, K. (2001a). « Démographie et démocratisation de l'enseignement en Algérie », *Maghreb-Machrek*, n°s 171-172, p. 80-89.
- KATEB, K. (2001b). *Fin du mariage traditionnel en Algérie? 1876-1998. Une exigence d'égalité des sexes*, Paris, Éditions Bouchène.
- KATEB, K. (2003). « Changements démographiques et organisation familiale en Algérie », *Maghreb-Machrek*, n° 176, p. 95-110.
- KATEB, K. (2004). « Emploi féminin, politique et société en Algérie », dans L. Achy, J. De Henau, N. El Kadiri, K. Kateb, J. Laufer, C. Marry, M. Maruani et al. (dir.), *Marché du travail et genre, Maghreb-Europe*, Bruxelles, Éditions Dulbea, p. 129-144.
- KATEB, K. (2005). *École, population et société en Algérie*, Paris, L'Harmattan.
- KATEB, K. et Z. OUADAH-BEDIDI (2002). « L'actualité démographique du Maghreb », dans D. Borne et J.-P. Rioux (dir.), *Apprendre et enseigner la guerre d'Algérie et le Maghreb contemporain*, Versailles, CRDP de l'Académie de Versailles, p. 113-147.
- KHODJA, S. (2002). *Nous les Algériennes, la grande solitude*, Alger, Casbah Éditions.
- LACOSTE-DESJARDINS, C. (1985). *Des mères contre les femmes, maternité et patriarcat au Maghreb*, Paris, La Découverte.
- LE BRAS, H. (1996). « Le hasard matrimonial », *Pour la science*, n° 11, dossier hors-série, p. 42-46.
- OFFICE NATIONAL DES STATISTIQUES (ONS) [Algérie] (1966). *Résultats des Recensements de la population et de l'habitat*, Alger, ONS.
- OFFICE NATIONAL DES STATISTIQUES (ONS) [Algérie] (1977). *Résultats des Recensements de la population et de l'habitat*, Alger, ONS.
- OFFICE NATIONAL DES STATISTIQUES (ONS) [Algérie] (1985). *Évolution du secteur éducation-formation 1962-1985*, Alger, ONS, statistiques n° 7.
- OFFICE NATIONAL DES STATISTIQUES (ONS) [Algérie] (1987). *Résultats des Recensements de la population et de l'habitat*, Alger, ONS.
- OFFICE NATIONAL DES STATISTIQUES (ONS) [Algérie] (1994). *Enquête algérienne sur la santé de la mère et de l'enfant, 1992*, Alger, ONS, rapport principal.
- OFFICE NATIONAL DES STATISTIQUES (ONS) [Algérie] (1996). *L'emploi et le chômage en Algérie. Enquêtes sur la mesure des niveaux de vie (LMS)*, Alger, ONS, statistiques n° 226.
- OFFICE NATIONAL DES STATISTIQUES (ONS) [Algérie] (1998). *Annuaire statistiques*, Alger, ONS, du n° 4 au n° 18.
- OFFICE NATIONAL DES STATISTIQUES (ONS) [Algérie] (1999). *Recensement général de la population et de l'habitat*, Alger, ONS, statistiques n° 80, résultats n° 1.
- OFFICE NATIONAL DES STATISTIQUES (ONS) [Algérie] (2000a). *Typologie des ménages et des familles à travers le recensement de 1998*, Alger, ONS, statistiques n° 314.
- OFFICE NATIONAL DES STATISTIQUES (ONS) [Algérie] (2000b). *Histoire migratoire des wilayas à travers le recensement de 1998*, Alger, ONS, statistiques n° 315.
- OFFICE NATIONAL DES STATISTIQUES (ONS) [Algérie] (2004). *PAPFAM : Enquête algérienne sur la santé de la famille, 2002*, Alger, ONS, Ligue arabe et ministère algérien de la Santé, rapport principal.
- OFFICE NATIONAL DES STATISTIQUES (ONS) [Algérie] (2012). « Rétrospective 1962-2011 » [en ligne]. <<http://rgph2008.ons.dz/-Retrospective-1962-2011-.html>>.
- OUADAH-BEDIDI Z. et J. VALLIN (2000). « Maghreb : la chute irrésistible de la fécondité », *Population et Sociétés*, n° 359, p. 1-4.

- SAYAD, A. (1991). *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Bruxelles, De Boeck/Éditions universitaires, Éditions de Boudoudou et Winkin.
- SINGLY (de), F. (dir.). (1992). *La famille, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte.
- SINGLY (de), F. (1996). *Le soi, le couple et la famille*, Paris, Nathan.
- TOUALBI, N. (1990). « Acculturation, conflits de valeurs et pratiques familiales du sacré en Algérie », *Revue internationale des sciences sociales*, n° 126, p. 595-601.
- UNESCO (2000). *Rapport mondial sur l'éducation 2000. Le droit à l'éducation : vers l'éducation pour tous, tout au long de la vie*, s. l., UNESCO.
- UNESCO (s. d.). Centre de données de l'Institut de statistique de L'UNESCO [base de données en ligne]. <<http://data.uis.unesco.org/>>.
- VALLIN, J. et T. LOCOH (2001). *Population et développement en Tunisie*, Tunis, Cérès éditions.

TEXTES DE LOIS

- ALGÉRIE : Loi n° 05-02 du 9 juin 1984 portant code de la famille et ordonnance n° 05-02 du 27 février 2007 modifiant et complétant la loi.
- MAROC : Moudawana, Loi n° 70-03 portant code la famille. Dahir n°1-04-22, du 12 hija 1424 (3 février 2004) modifiant et complétant la loi.
- TUNISIE : Code du statut personnel, décret du 13 août 1956, loi n° 93-74 du 12 juillet 1993, portant amendements du code.



CHAPITRE 7

FEMMES, TRAVAIL, MILIEU DE RÉSIDENCE ET LOGEMENT

NOUVELLES DIMENSIONS DU MARIAGE CHEZ LES WOLOFS AU SÉNÉGAL

SARA RANDALL ET NATHALIE MONDAIN

LA PLUPART DES TRAVAUX EN DÉMOGRAPHIE RELATIFS à la nuptialité et à la formation des unions en Afrique ont surtout porté leur attention sur les changements affectant les caractéristiques du mariage (âge au premier mariage, proportions d'hommes et de femmes en union) ou sur les relations entre mariage et fécondité, essentiellement à travers des cadres conceptuels basés sur les déterminants proches. Un autre corpus de la littérature aborde les multiples dimensions de la polygamie (Antoine et Nanitelamio, 1995 ; Klissou, 1995 ; Marcoux, 1997 ; Timaeus et Reynar, 1998) ou les relations entre la polygamie et certains phénomènes démographiques tels que la fécondité ou la mortalité (Ezeh, 1997 ; Kiros et Kertzer, 2000 ; Lardoux et Van de Walle, 2003).



En Afrique de l'Ouest, la fécondité reste le principal objectif du mariage et la grande majorité des hommes et des femmes aspirent à la fois à se marier et à devenir parents (Antoine et Dial, 2005). Grâce au respect et au statut liés à la parentalité dans le cadre d'une union légitime, l'individu devient un membre adulte à part entière de la société. L'institution du mariage connaît toutefois d'importantes transformations à travers le continent, celles-ci ayant des répercussions directes sur la fécondité (voir Eltigani, 2000 pour le Soudan ; Antoine et Djiré, 1998 pour Dakar et Bamako ; Mondain et Delaunay, 2006 et Adjamagbo, Antoine et Delaunay, 2004 pour le Sénégal rural ; Johnson-Hanks, 2003 pour le Cameroun) notamment avec l'augmentation de l'âge au premier mariage des femmes et donc de périodes prolongées d'exposition aux relations sexuelles en dehors d'une union légitime.

En plus de la reproduction, la résidence après le mariage et le travail des femmes constituent des dimensions essentielles du mariage africain, qui ne se résume pas en effet uniquement à la formation d'un nouveau couple pour une vie reproductive légitime : dans les populations rurales où une grande partie du travail agricole est accompli par les femmes, l'épouse nouvellement arrivée est valorisée non seulement pour ses capacités reproductives, mais aussi du fait de son apport économique au ménage. Celui-ci est lié à son travail agricole et à sa contribution à la gestion des tâches domestiques : cuisiner, nettoyer, collecter l'eau, etc. (Fulton et Randall, 1988 ; Mondain, LeGrand et Sabourin, 2007). Ainsi, traditionnellement, la résidence après le mariage constitue un élément important du mariage dans la mesure où celle-ci détermine largement qui dans la famille élargie peut bénéficier du travail de la femme. Dans les zones rurales, le travail de la femme constituait (et demeure encore souvent) une motivation pour les hommes de former une union polygame, dans la mesure où ce type d'union apporte un soutien additionnel à la première épouse (Mondain, LeGrand et Delaunay, 2004). Des siècles d'économie rurale ont ainsi formé le contexte privilégié de l'évolution de la plupart des traditions maritales.

Ainsi que le souligne Antoine (2002), la compréhension de la nuptialité en tant que telle s'avère essentielle pour comprendre la dynamique des relations de genre dans une société donnée, et l'étude des changements dans les comportements matrimoniaux permet de saisir les importantes transformations sociales en cours. Cependant, il existe relativement peu de travaux sur les implications des changements dans les relations conjugales dans les pays en développement (Hoelter, William et Ghimire, 2004). Les changements sociaux récents – incluant la monétarisation de l'économie, la migration, l'urbanisation, la scolarisation « moderne », l'accès au travail rémunéré et l'évolution des modèles familiaux (Locoh, 1997) – sont pourtant liés aux transformations affectant l'organisation sociale du mariage. Ces expériences « non familiales » interfèrent avec les normes et les modèles matrimoniaux, traditionnellement enracinés

dans des dynamiques familiales particulières, ce qui est particulièrement vrai au sein de nombreuses sociétés africaines (Hoelter *et al.*, 2004). Suivant cette perspective, nous considérons que la résidence après le mariage et le travail des femmes, dimensions inextricablement liées entre elles et plus généralement avec l'organisation sociale du mariage, constituent des « indicateurs » intéressants à travers lequel nous pouvons examiner les implications des changements dans les dynamiques matrimoniales et ce qu'elles reflètent quant aux transformations sociales plus larges¹. Nous allons également montrer comment l'étude des dynamiques de ces deux composantes du mariage permet de mieux comprendre les changements relatifs aux rapports de genre.

NUPTIALITÉ AU SÉNÉGAL

L'étude de la nuptialité chez les Wolofs au nord-ouest du Sénégal nous permet d'identifier les dimensions du mariage qui ont changé au cours des dernières années et celles qui sont restées plus constantes, en particulier en ce qui concerne les relations entre le travail des femmes et la résidence après le mariage. Le processus matrimonial étant étroitement lié à l'environnement social, économique et culturel dans lequel il se déroule, les tendances que l'on retrouve à l'échelle d'un pays – par exemple le report du mariage chez les hommes et les femmes – peuvent par conséquent masquer des processus de changement socialement et géographiquement diversifiés. Il est également essentiel d'adopter une perspective selon le genre dans la mesure où l'essentiel du pouvoir de décision dans ce domaine appartient aux hommes car ce sont eux qui, en général, entament le processus matrimonial. Cela dit, dans les communautés étudiées, les hommes ont la perception que ce sont les femmes, aussi bien les épouses potentielles que leurs mères, qui, par leurs exigences monétaires, contribuent aux obstacles au mariage auxquels ils sont confrontés.

Au Sénégal, quelle que soit la localité, pour les hommes comme pour les femmes, la reproduction constitue le principal motif du mariage, tant pour elle-même que pour la sécurité qu'elle procure pour les vieux jours des parents. L'importance de la reproduction pour les individus, les ménages et la société dans son ensemble explique que le mariage, en permettant le recrutement de nouveaux membres dans le réseau familial, reste un objectif central dans la vie de tout individu qui n'est jamais remis en question. L'étude des transformations dans ce domaine porte ainsi davantage sur l'évolution des motifs du mariage

1. Les données de cette étude ont été collectées dans le cadre d'un projet financé par la Fondation Rockefeller et grâce à un soutien additionnel de la Fondation Mellon, de l'ACDI et de l'Université Johns Hopkins. Nous remercions en particulier l'initiateur du projet, Thomas LeGrand (Université de Montréal), pour nous avoir impliquées dans ce projet et nous avoir encouragées à analyser les données sur des thématiques connexes.

non liés à la reproduction, sur les coûts et bénéfices de l'institution pour les individus et les ménages et sur le rôle de la famille élargie et du lignage dans le processus matrimonial. Bien que la reproduction continue de jouer un rôle fondamental dans le mariage, on peut observer un changement d'attitudes chez certains citoyens, pour qui la dimension reproductive devient progressivement plus individualisée et nucléarisée.

Le report du premier mariage chez les hommes et les femmes constitue le changement le plus facilement observable dans la transformation du mariage sénégalais ces trente dernières années (Antoine et Djiré, 1998 ; Hertrich, 2007 ; Ndiaye, Ayad et Gaye, 1997 ; Pison, Hill, Cohen et Foote, 1995). Il est difficile de prédire si ces tendances vont conduire à des proportions significatives de personnes jamais mariées dans la population adulte. Pour l'heure, on observe entre les EDS 2005 et 2010-2011 une augmentation du célibat aussi bien chez les hommes (15-59 ans) que chez les femmes (15-49 ans), bien que dans des proportions plus importantes pour les premiers, passant respectivement de 47% à 56% et de 27% à 29% (Bahoum, 2012 ; Ndiaye et Ayad, 2006). Ce report est particulièrement clair dans les zones urbaines, mais il a également été observé dans les zones rurales. On peut conceptualiser cette tendance de deux manières : soit les individus choisissent de ne pas se marier ou de reporter le mariage, soit ils font face à une série d'obstacles qui les empêchent de se marier aux âges qui étaient la norme pour les générations précédentes.

Afin de mieux caractériser la situation, nous avons recueilli des données dans deux communautés wolofs, respectivement en milieu urbain et rural, afin d'observer la diversité des changements locaux et des dynamiques du processus matrimonial, notamment les nouvelles formes prises par la relation entre le mariage et le début de la vie reproductive. Nous allons voir comment, au sein de ces deux communautés, coexistent choix délibérés et obstacles dans le nouveau calendrier du mariage et comment ces situations sont vécues différemment par les hommes et par les femmes.

DONNÉES ET MÉTHODES

Des données qualitatives ont été collectées en 1999² dans un village et deux quartiers majoritairement wolofs de Dakar dans le cadre d'une recherche dont l'objectif initial était d'étudier le rôle de la mortalité infanto-juvénile sur

2. Les données peuvent paraître anciennes au regard de l'année de publication du présent ouvrage, mais elles reflètent toutefois parfaitement la situation de l'époque. Par ailleurs, une étude qualitative menée en 2007 par les mêmes auteurs dans une autre communauté montre que le mariage, malgré la confirmation des transformations observées en 1999, reste un enjeu fondamental dans la vie des individus et des familles (Mondain, Randall, Diagne et Elliot, 2012).

la décision reproductive (LeGrand Koppenhaver, Mondain et Randall, 2003 ; Randall et LeGrand, 2003)³. Un total de 85 entretiens individuels approfondis a été réalisé auprès d'hommes et de femmes de différents âges et états matrimoniaux, portant sur leurs biographies personnelles en incluant leurs histoires matrimoniales et reproductives ainsi que leurs objectifs et prises de décision en matière de reproduction. En plus de ces entretiens, 11 groupes de discussion⁴ ont été réalisés dans les deux communautés, ainsi que 9 entretiens de couple (menés séparément) à Dakar, tous orientés sur les dynamiques conjugales et la prise de décision reproductive. Les deux sites ont été sélectionnés afin de cerner comment des conditions socioéconomiques différentes peuvent affecter les attitudes et comportements relatifs à la formation du couple, le recours à la contraception et les décisions reproductives. Les entretiens ont été réalisés en wolof par des étudiants sénégalais et ont été enregistrés et traduits en français. Pour chaque entretien, on a fait correspondre le genre de l'enquêteur et celui du répondant.

À partir des données recueillies, deux perspectives d'analyse sont possibles : soit on compare les histoires de vie, biographies, attitudes des personnes plus âgées et celles d'individus plus jeunes, soit, considérant que les deux communautés se situent chacune à des stades différents du processus de modernisation, on examine dans quelle mesure les discours sur les comportements matrimoniaux du passé et les observations faites par les individus sur le mariage diffèrent. Chacune de ces approches a ses limites : les discours sur les changements ne sont pas toujours fiables et peuvent être déformés par l'expérience personnelle, par la nostalgie d'un passé idéalisé et marqués par des valeurs morales. Les souvenirs tendent en effet à mettre davantage l'accent sur les comportements normatifs que sur ce qui s'est passé en réalité. Par ailleurs, notre interprétation des changements à partir des données croisées est largement influencée par le fait que le village est considéré comme représentatif d'une économie rurale de subsistance prétransitionnelle. Or, en réalité, les villageois participent autant à la modernité que les citadins et il serait erroné de considérer le village comme une enclave isolée, figée dans le pré-xxi^e siècle, surtout si l'on tient compte des mouvements de migration saisonnière de travail des jeunes hommes vers les villages de pêche et des jeunes femmes partant travailler comme bonnes à Dakar. Cela dit, la situation socioéconomique du village reste précaire et les infrastructures tant scolaires que de santé y sont quasi inexistantes.

3. Ce projet comprenait une troisième communauté, une petite ville située dans le bassin arachidier sénégalais. Dans la mesure où cette localité s'est avérée littéralement « saturée » par la migration internationale masculine, la comparaison avec les deux autres localités risquait de se trouver faussée par cette situation particulière.

4. Dans le village, il n'était pas possible d'organiser de groupes de discussion en tant que tels. Les enquêteurs ont favorisé les discussions informelles lorsque des situations de rassemblement spontané se sont présentées.

Pour discuter des changements affectant les dynamiques de la nuptialité, nous avons combiné les deux approches. Nous avons utilisé les discours des répondants afin de mieux comprendre les différentes tendances du mariage dans chaque site et aussi afin de rendre compte de dilemmes particuliers chez les individus ainsi que de leurs perceptions par rapport aux faits relatés. Souvent, une simple citation permet de souligner les multiples niveaux de responsabilité envers d'autres personnes, événements, contraintes et valeurs culturelles avec lesquels les individus jonglent tout en essayant de gérer leur propre existence. Les citations tirées des entretiens sont utilisées le plus souvent pour illustrer les thèmes qui sont apparus fréquemment, mais aussi pour souligner une situation ou une perception inhabituelle, auquel cas cela est explicité clairement. Aucun commentaire détaillé des citations n'est inclus : nous laissons au lecteur le soin de juger par lui-même des différentes associations réalisées par notre analyse (Matthews, 2005). Nous avons parfaitement conscience de l'éventail des dynamiques en jeu dans la représentation des comportements des individus à travers leurs réponses dans les entrevues approfondies, mais nous ne pouvons nous appesantir en détail sur celles-ci dans le cadre de ce chapitre (pour une discussion détaillée de ces questions, voir Randall et Koppenhaver, 2004).

CONSTANTES ET DIVERSITÉ DANS LE PROCESSUS MATRIMONIAL

Au village, le mariage constitue une préoccupation majeure et de nombreuses personnes sont confrontées à des changements dans la nuptialité qu'ils se sentent incapables de contrôler. Le mariage, dont la fonction première réside dans la reproduction légitime, constitue un pilier fondamental de la société. Les réseaux de parenté constituent une dimension essentielle de l'organisation de la société et du soutien social, et ils sont donc étroitement liés aux stratégies matrimoniales. Toutefois, avec les nouvelles valeurs modernes, urbaines et cosmopolites, on assiste à l'expression plus fréquente d'aspirations individuelles et d'une volonté de s'autonomiser vis-à-vis de la famille, ce qui conduit à des situations parfois conflictuelles. Dans les zones rurales, la plupart des mariages sont consanguins et, en général, arrangés par les familles avec ou sans le consentement des couples. Dans les zones urbaines, les mariages au sein de la parenté sont moins fréquents, bien qu'ils n'aient en aucun cas disparu ; le soutien familial tout au long du processus matrimonial reste essentiel et la résidence patrilocale fréquente au début du mariage. Partout, les contraintes économiques contribuent au report du premier mariage mais, alors que celles-ci concernent surtout les coûts du mariage dans le village, à Dakar, elles sont essentiellement liées à ceux du logement. La polygamie est largement répandue, mais avec différents modes d'acquisition des épouses et d'arrangements résidentiels selon le contexte. Ainsi, les traits communs du régime de nuptialité qui jusque-là liaient les individus entre eux sont de plus en plus nuancés selon les différents contextes.

— Continuité dans le village

Le choix du conjoint

De mémoire vivante, dans le village, la plupart des mariages se réalisaient au sein de la parenté, les membres de la famille organisant et facilitant le processus matrimonial. Au moment de l'enquête, parmi les célibataires, plusieurs s'attendent toujours à épouser un parent et les jeunes filles quant à elles espèrent une dimension amoureuse dans le mariage que n'excluent pas les unions entre parents. Épouser un parent est vu comme la conséquence logique d'une bonne éducation, démontre l'obéissance, la moralité et le respect pour les bonnes valeurs familiales et la vieille génération.

Pour les jeunes qui sont bien éduqués, ce sont leurs parents qui font les démarches de leur mariage... parce que l'enfant doit toujours demander à son père ou à sa mère : que dois-je faire ? Quel chemin prendre ? Comme ça on lui dira d'aller dans telle maison tu pourras y trouver une femme, ou on lui dit attend ici j'y vais moi-même pour t'en chercher une et je te tiendrai informé des décisions arrêtées. (Femme, 48 ans)

Traditionnellement, un jeune homme ira voir son père pour lui exprimer son désir de se marier et son père lui indiquera dans quel ménage il devrait chercher une épouse.

Tout dépend des parents surtout pour la première épouse. Ce sont tes parents qui t'orientent, ils te montrent la famille où tu dois trouver une épouse. Après tu vas chercher une femme et si elle est d'accord, tes parents vont discuter avec ta future belle-famille. (Homme, 59 ans)

Le mariage dans la parenté a plusieurs avantages : il renforce les liens et les relations et il est perçu comme étant plus stable puisque la famille intervient en cas de querelles ou disputes – aucun cas de divorce n'a été mentionné dans les entretiens réalisés dans le village.

Toutefois, certains parents, surtout les femmes, se montrent préoccupés par le fait que leurs fils, qui pour la plupart quittent le village en migration saisonnière de travail, sont susceptibles de choisir leurs épouses eux-mêmes :

Ses parents étaient contre, ils ne voulaient pas que leur fils se marie ailleurs, il devait prendre épouse ici dans sa localité, dans leur village. Il devait prendre pour épouse une des filles de son oncle. Dans sa famille les hommes ne marient que leurs cousines mais lui avait refusé, il voulait se marier avec moi ou personne d'autre. Face à une telle résolution, son oncle et mon oncle ont fait le nécessaire pour que le mariage ait lieu. Il fut consacré mais ses parents étaient complètement contre. (Femme, 27 ans)

Des hommes plus âgés interprètent la possibilité pour les jeunes hommes de choisir leurs épouses (associée à un changement dans le calendrier du premier mariage) comme une conséquence de la crise économique en milieu rural et de la généralisation de la migration à la recherche d'un travail rémunéré, cette nouvelle autonomie financière leur apportant une plus grande maîtrise du moment de se marier et avec qui :

Avant quand une personne était en âge de se marier, ses parents lui cherchaient, sans son avis, une cousine ou un cousin. Maintenant cette autorité des parents disparaît. Maintenant la personne peut tout faire en matière de mariage, sans que ses parents soient au courant. Il y a trop de liberté maintenant. Maintenant on se marie parce qu'on a les possibilités, si tu as ton argent, tu te maries même si les parents ne sont pas d'accord. C'est ça la différence.
(Homme, 66 ans)

Si le fait de se marier en dehors de la parenté apparaît plus ou moins acceptable pour les fils, peu de parents sont enclins à laisser leur fille choisir leur mari, même s'il est difficile d'établir dans quelle mesure leur réticence est liée au fait qu'ils veulent s'assurer du ménage et du contexte familial dans lequel leur fille va s'installer ou si c'est simplement pour conserver le contrôle sur son comportement.

Répondant *Dans ce cas nous respectons son choix. Si c'est une fille bien nous le laissons la marier. Mais si elle n'est ni une parente ni une fille bien on s'y oppose et il renonce. De même pour la fille si le prétendant est un parent, nous la donnons en mariage, s'il n'est pas un parent, nous le renvoyons et il s'en va.*

Enquêteur *Mais si n'étant pas un parent, il est tout de même quelqu'un de bien, le renvoyez-vous également ?*

R *Ah ! Si bien que n'étant pas un parent il est quelqu'un de bien aussi... ah... nous préférons un parent pour gendre.* (Femme, 38 ans)

Comme le suggère cette réponse, la femme hésite un peu, sentant qu'elle montre une attitude différenciée selon qu'il s'agisse d'un fils ou d'une fille, mais finit par donner son point de vue selon lequel, pour une fille, le mariage dans la parenté reste essentiel.

Quoi qu'il en soit, certains indices de changement apparaissent parmi les jeunes filles, dont les idées plus romantiques n'incluent pas nécessairement la parenté, bien que rien ne montre dans les entretiens qu'elles rejettent réellement des prétendants pour attendre une meilleure occasion. « Pour moi, de nos jours il n'y a pas de parents ou non-parents pour le mariage, si tu vois une personne et que vous vous aimez vous pouvez vous marier. » (Adolescente célibataire)

Malgré l'attitude générale en faveur du mariage de parenté dans le village, un certain changement au sein des générations plus âgées se manifeste lorsqu'ils font face au choix de leurs enfants, dont le témoignage de cette femme, particulièrement original, rend compte. *«Je leur laisserai choisir d'eux-mêmes car de nos jours, on ne peut plus forcer les enfants à se marier avec quelqu'un qu'ils ne veulent pas. Il faudrait les laisser choisir qui ils aiment.»* (Femme, 37 ans)

Bien que le mariage reste l'institution centrale assurant la continuité de la vie sociale et constituant ainsi le socle de celle-ci, les mariages sont aussi des lieux de conflits, c'est pourquoi chacun se doit de minimiser ces derniers, également pour éviter les ruptures. La meilleure façon d'y arriver réside dans le maintien des mariages de parenté.

Le travail des femmes

Le travail des femmes constitue une dimension clé du mariage dans le village, avec trois éléments essentiels : dans le cadre d'unions polygames, la première épouse d'un homme représente une force supplémentaire de travail pour le ménage patrilocal. Pour les mariages suivants, on insiste surtout sur l'aide apportée par la nouvelle épouse à celles déjà présentes. Enfin, compte tenu de leur fonction reproductrice, toutes les épouses sont vues comme génératrices de force de travail pour l'avenir, surtout pour les vieux jours.

Les hommes mentionnent fréquemment la valeur du travail conjugal ainsi que l'aide apportée aux mères vieillissantes.

Une épouse est très utile parce qu'elle s'occupe de la maison ; quand une femme n'est pas dans la maison, celle-ci n'est pas bien tenue [...] Je travaille et apporte quelque chose à la maison mais le reste du travail revient à la femme. [Il décrit ensuite toutes les tâches domestiques : cuisiner, chercher l'eau, etc.]. (Homme, 40 ans)

[L'utilité d'une femme est] *qu'elle vienne à la maison travailler pour vous, travailler pour votre mère, votre père. Travailler aussi pour tous les autres proches parents.* (Homme, 27 ans)

[...] *ma première femme, quelles que soient ses origines, si elle m'aime, elle ira travailler pour mes parents.* (Homme, 32 ans)

Les hommes de toutes les générations insistent sur le fait que l'une des principales raisons du mariage précoce réside dans l'initiation plus rapide de la vie reproductive, permettant d'assurer le soutien et le travail pour leurs vieux jours. *«Ici c'est un avantage de se marier tôt. Avoir un enfant tôt c'est comme une assurance. Si tu deviens vieux, il t'aidera, or si tu te maries tard au moment de ta vieillesse tes enfants ne pourront rien faire pour toi parce qu'ils seront très jeunes.»* (Homme, 48 ans)

Aussi bien les hommes que les femmes du village voient la polygamie d'un bon œil, en partie parce qu'ils l'associent aux bons souvenirs (ou souvenirs idéalisés ?) de leur enfance liés à l'atmosphère générée par la présence de nombreux demi-frères et demi-sœurs et qu'ils souhaitent recréer pour leurs propres enfants. Le travail reste toutefois le motif le plus important, les femmes mariées accueillant (du moins en apparence) positivement la venue d'une coépouse dont le travail va leur permettre de dégager du temps en dehors des tâches domestiques ainsi qu'une pause éventuelle dans leurs grossesses à répétition. Cela dit, toutes les femmes préfèrent être la première épouse qu'une épouse de rang suivant.

Avoir une coépouse te permet de te reposer, si tu fais la cuisine aujourd'hui, demain ce sera son tour. Si aujourd'hui tu vas chercher [certainement de l'argent], demain elle va chercher. Si on lui donne, on te donne, si on lui dit, on te dit, si tu voyages, tu lui confies ta famille, à ton retour tu trouves ta famille. (Femme, 43 ans)

J'avais à cœur de trouver quelqu'une pour aider ma première épouse. La maison est quelquefois vide, elle y restait toute seule pendant mes fréquents voyages. Avec une seconde épouse, si je voyage, elle ne sera pas toute seule à la maison. Elles pourront travailler ensemble et m'aider dans mes travaux. Quand elles sont deux à la maison, je pourrai moi aussi partir du village pour trouver de quoi entretenir ma famille. C'est pour toutes ces raisons que j'avais décidé de trouver une seconde épouse. Si Dieu me donnait les moyens d'avoir une autre jeune fille, je prendrais une autre épouse. (Homme, 40 ans)

Le lieu de résidence

La résidence patrilocale implique que l'épouse vienne habiter chez sa belle-famille qui, le plus souvent, est liée à elle par des relations de parenté, elle la connaît donc bien avant le mariage. Le mariage au village se déroule en plusieurs étapes comportant plusieurs phases d'échanges de cadeaux et de paiements pour la compensation matrimoniale. Après la bénédiction religieuse, le couple est alors marié et la femme peut rejoindre le domicile de son mari directement, bien qu'en général elle reste quelques mois encore chez ses parents. Cela est en général justifié par le besoin exprimé par ses parents de profiter encore de son travail, mais il s'agit également d'une des rares occasions dans sa vie où une femme peut exercer un certain contrôle et utiliser son pouvoir économique, puisque chaque fois que son mari vient en visite, il est obligé d'apporter des cadeaux et de la nourriture pour sa famille.

[...] après [la] dot préliminaire [may bou jeek], la dot proprement dite [a été versée], j'ai donné 75 000 francs et une valise d'habits... Après la dot, on te propose un jour [...] Le jour où la femme vient au domicile conjugal, tu assures les dépenses dans les deux maisons, c'est-à-dire là où elle va quitter et où elle va venir. (Homme, 40 ans)

Du point de vue de la famille de l'épouse, il est donc avantageux de prolonger cette période, pendant laquelle les relations sexuelles sont de toute façon permises et conduisent éventuellement à la naissance d'un premier enfant. Tant les hommes que les femmes s'accordent pour considérer les exigences en matière de travail aussi bien chez la famille de la femme que dans son ménage conjugal comme un facteur déterminant de la rapidité avec laquelle l'épouse va emménager chez son mari après la cérémonie.

Si ton mari est issu d'une famille qui est grande et qu'il y a d'autres femmes qui travaillent pour ta belle-mère, tu peux encore rester chez toi et continuer à assister ta maman dans les travaux ménagers. Ainsi donc, tout dépend de la situation de la famille de ton mari. Si dans sa maison sa maman est seule, [la femme] va rejoindre le plus rapidement possible le domicile conjugal. Au cas contraire, elle peut ne pas se presser parce que ce n'est pas urgent. (Jeune femme, 24 ans)

La possibilité pour une fille de se marier et de partir de chez ses parents dépend en grande partie de son rang de naissance dans sa famille d'origine par rapport à ses sœurs et de la présence de frères s'étant mariés et ayant donc fait venir leurs épouses. Dans le ménage conjugal, il y a moins de pressions quant à son arrivée en cas de présence d'autres belles-filles ou de filles célibataires. Un fils plus âgé sans sœurs est donc encouragé à se marier plus rapidement qu'un fils plus jeune ayant des frères mariés et des sœurs célibataires.

Dans le village, il n'y a donc aucun débat sur le lieu d'habitation du nouveau couple – la résidence est toujours patrilocale. Les hommes construisent leur propre chambre dans la concession de leurs parents et tous les hommes s'attendent à ce que leur épouse vienne vivre chez eux pour aider leurs parents et aînés. *«Je vais bâtir une chambre dans la concession de mon oncle. Ma femme et moi nous resterons là-bas, comme cela elle pourra s'occuper d'eux et moi aussi je pourrai les soutenir.» (Homme, 27 ans)*

De même, il n'existe aucun débat sur le lieu de résidence des coépouses, dont on s'attend toujours à ce qu'elles vivent au sein de la concession familiale de leur mari même si chacune a sa propre chambre ou case.

Bilan de la situation au village

Dans le village, le mariage est perçu comme une étape indispensable et inévitable dans la vie d'un individu. Les femmes s'attendent à contribuer pour une large part au travail agricole et domestique auprès de leur belle-famille (comme elles ont eu à le faire pour leurs propres parents), à se trouver dans un mariage où elles connaissent une relative sécurité économique et à ce que ledit mariage constitue le cadre de l'accomplissement de leur vie reproductive. Très peu de répondant(e)s expriment des attentes touchant la communication ou la compagnie dans leurs relations conjugales. Les attentes des hommes sont parallèles à celles des femmes : travail, relations sexuelles légitimes, éducation des enfants et respect. Parce que le travail des femmes est recherché, les attitudes des coépouses et de la belle-famille aussi bien en matière de travail que de résidence sont similaires. À l'inverse, ces deux dimensions provoquent, nous allons le voir, d'importants conflits et tensions en zone urbaine.

On observe relativement peu de changement dans le régime de la nuptialité, bien que le nombre de filles célibataires ou « en âge d'être mariées » semble augmenter. Cette tendance est moins évidente chez les hommes : les plus âgés perçoivent que les hommes se marient plus jeunes actuellement du fait de leur autonomie financière accrue et du pouvoir qu'ils en retirent pour décider à quel moment et avec qui se marier, mais cette perception peut aussi constituer l'expression d'un sentiment de perte de contrôle par les aînés sur le processus de mariage et donc sur les jeunes hommes. De leur côté, les jeunes hommes sont préoccupés par les coûts élevés du mariage, ce qui les empêche de se marier au moment où ils le désirent.

— Dakar : vers de nouvelles formes d'union ?

L'hétérogénéité sociale étant nettement plus marquée à Dakar, il est difficile de tirer des généralisations à partir de notre analyse. Au moment de l'enquête, en 1999, cela faisait déjà de nombreuses années que la crise économique perdurait, conduisant à des niveaux de chômage et de sous-emploi élevés ainsi qu'à un fort sentiment d'insécurité sociale et financière. En effet, un bon niveau d'instruction ne garantit plus un emploi et le logement est à la fois limité et cher. L'incertitude économique est palpable dans toutes les entrevues, en même temps que sont manifestes des aspirations à la consommation, dans une ville où le système de communication est bon, où les individus sont exposés aux différents types de médias, où les produits de consommation sont généralisés, où la plupart des enfants sont scolarisés et où les services de santé (essentiellement privés) sont de bonne qualité, ce qui engendre donc des attentes élevées dans ce domaine. Ce contexte général influe largement sur les décisions relatives

à la famille et à la reproduction, les hommes manifestant leur inquiétude quant à leur capacité à entretenir femme et enfants ainsi qu'à faire face aux coûts de location du logement, de l'habillement, des soins de santé et de scolarisation.

Le choix de l'épouse et de l'époux

Si, tant dans le village que dans la petite ville, la parenté joue un rôle dans le choix des conjoints, à Dakar, les unions résultent de processus matrimoniaux beaucoup plus diversifiés et les mariages entre parents sont plus rares.

Dans certains cas, la parenté n'intervient que très marginalement, voire ne joue aucun rôle, que ce soit dans le choix du conjoint ou pour faciliter le processus matrimonial. À l'inverse, dans d'autres cas, le processus est semblable à celui décrit dans le village. On observe une certaine diversité dans les motivations exprimées pour choisir un époux ou une épouse. Chez les hommes, on peut identifier trois principaux groupes : 1) les hommes relativement instruits qui s'orientent vers le libre choix de leur épouse, 2) un sous-groupe chez ces derniers comprenant ceux qui, du fait d'une relative libération des mœurs, se trouvent parfois impliqués dans une grossesse hors mariage, ce qui peut accélérer le processus et 3) les hommes démunis qui ont besoin de leur parenté pour se marier – bien que, là encore, une grossesse hors mariage puisse réduire les coûts du mariage significativement.

Dans tous les cas, les hommes sont préoccupés par les contraintes financières de la vie conjugale et familiale dans une situation de crise économique chronique. Ce qui diffère du village, où les contraintes financières sont essentiellement perçues par rapport à la compensation matrimoniale et aux dépenses liées au mariage, à Dakar, les hommes s'inquiètent surtout quant à leur capacité à soutenir leur future famille. C'est la crainte des dépenses postmaritales qui freine les hommes dans leur désir de se marier davantage que les coûts liés au mariage lui-même.

Le mariage est une lourde responsabilité. On se marie pour la vie. Par conséquent, il faut penser également aux enfants. Il faut également penser à mettre ses enfants dans de bonnes conditions. Pourquoi je dis dans de bonnes conditions, parce qu'il faut un bon logis, moi c'était ça mon objectif, avant de me marier il fallait que je puisse mettre ma femme et mes enfants dans de bonnes conditions. Les bonnes conditions, c'est d'abord le logis, leur assurer le minimum. C'est pourquoi je ne me suis pas empressé de me marier. (Homme, 31 ans)

On observe une ambivalence frappante à l'égard du mariage, aussi bien dans les discours des hommes que celui des femmes, liée à la perception de la nécessité de combiner la sécurité économique dans le mariage avec la nouvelle aspiration d'un choix libre d'un conjoint non apparenté. Les discours des femmes

sont imprégnés de l'idée d'« amour », qui ne se retrouve quasiment pas dans ceux des hommes et, pour la majorité des femmes qui ont eu le choix, la richesse seule ne suffit pas.

E *Tu ne l'aimais pas ?*

R *Il avait une bonne « situation », il avait de l'argent vraiment. Il avait tout mais je ne l'aimais pas. (Femme, 27 ans)*

En même temps, au risque de se contredire, les femmes sont très préoccupées par la capacité de l'homme à leur procurer un soutien – au point qu'elles rejetteraient quelqu'un offrant peu de perspectives d'avenir, et abandonnant parfois la dimension amoureuse si la dimension économique leur semble incertaine. *« Je me suis entretenue avec lui, je lui ai fait savoir que nous ne pouvions pas nous marier maintenant car tu m'aimes et je t'aime aussi, mais tu n'as pas les moyens de m'épouser. Moi, j'ai beaucoup de besoins. » (Même femme, 27 ans)*

Pour les hommes, leur situation économique constitue le principal déterminant de leur calendrier de mariage. *« Si j'avais des moyens je me marierais très tôt. Dans la vie actuelle, les références ce sont ceux qui ont des moyens. Si tu n'as pas de moyens tu vis presque à l'état sauvage. Je me suis marié un peu tard c'est parce que je n'avais pas de moyens. » (Homme, 44 ans)*

Ces contraintes économiques ont des effets directs sur la forme du mariage. En particulier, beaucoup d'adultes célibataires à Dakar ont développé des relations sexuelles hors mariage qui ont des conséquences sur le processus matrimonial subséquent. De tels comportements reflètent les effets des contraintes économiques qui poussent hommes et femmes à reporter le mariage, les exposant ainsi à une période prolongée de célibat et donc à une probabilité croissante de fécondité pré-nuptiale. Dans le passé, lorsque l'activité sexuelle pré-nuptiale était proscrite pour les filles, des pressions s'exerçaient sur les hommes pour se marier afin d'offrir aux relations sexuelles un cadre légitime. À Dakar, de telles contraintes ont pratiquement disparu et ont ainsi éliminé l'un des motifs de mariage. Les naissances hors mariage sont fréquentes, ce qui peut précipiter le mariage de diverses manières : avec le père ou, à cause de l'opprobre, avec toute personne que la famille trouve et qui accepte d'épouser la fille. Dans tous les cas, les barrières financières au mariage sont levées, mais les attentes en matière d'amour et de bien-être économique souvent compromises.

Dans la plupart des mariages connaissant des difficultés, beaucoup impliquaient des grossesses pré-nuptiales, que le père soit ou non le mari. On a rencontré notamment plusieurs cas où les femmes mariées étaient amères, soit parce qu'elles avaient été abusées par la situation économique de leur mari, soit parce que leur famille leur avait imposé un mariage – du fait d'un enfant illégitime – qui a fini par tourner au désastre économique.

Oui j'ai eu deux garçons avant de me marier. Ça, vraiment, je ne peux pas en parler car toute la misère que je vis c'est à cause de ces deux « accidents ». Alors c'est pourquoi de peur de continuer à faire des enfants par-ci, par-là, je me suis mariée en deuxième sans calculer. Mon mari n'a rien. (Femme, 34 ans)

Cependant, une grossesse hors mariage peut aussi permettre de passer outre à l'opposition d'une famille à un mariage en particulier (aussi bien pour les hommes que pour les femmes), même si ces grossesses sont en général présentées comme non planifiées et liées à la volonté divine.

[Sourire, hésitation avant d'enchaîner] j'étais enceinte et j'ai arrêté d'aller à l'école. Mon ami qui est maintenant mon mari est un musulman. On a fait un premier enfant. Mes parents ont refusé le mariage alors on a fait un deuxième. Les parents ont compris que ça ne sert à rien d'insister. Quand j'ai eu ma deuxième fille, papa était déjà mort. Maman ne voulait pas que je reste fille-mère alors mon mari a donné 100 000 francs seulement pour le mariage et le baptême et on a tout célébré en même temps. (Femme, 28 ans)

Ainsi, malgré une plus grande tolérance relative aux relations pré-nuptiales, les enfants illégitimes restent stigmatisés et peuvent de fait contribuer à accélérer le mariage. Parmi les hommes qui perçoivent négativement de telles relations et grossesses, plusieurs se réfèrent à la religion : pour certains, la crainte de relations hors mariage durables conduisant à une grossesse éventuelle a accéléré leur décision de se marier avec leur partenaire.

Ce n'est pas une question de se marier jeune mais les circonstances étaient telles qu'on a décidé de se marier [...] Des deux côtés, on le souhaitait, on le voulait. Parce que cela faisait longtemps qu'on était ensemble et pour des motifs religieux, on ne voulait pas faire quelque chose qui soit interdit par notre religion musulmane. On s'est dit qu'il fallait se marier, on était majeurs, et pour éviter certaines choses qui peuvent sembler être des erreurs, en fait [...] notamment le fait d'avoir des enfants hors mariage, quoi, surtout qu'on était aussi des parents. C'est ça, le problème fondamental... (Homme, 37 ans, comptable, marié sans enfant)

Si, dans les deux sites, les relations familiales facilitent le mariage dans la mesure où la compensation matrimoniale est moins élevée, à Dakar, parmi nos répondants plus pauvres et moins instruits qui ont été soutenus dans le processus matrimonial par leur famille, l'union ne s'est pas nécessairement réalisée au sein de la parenté. La dimension amoureuse comme la sécurité économique manquent souvent à ce type de mariage.

J'ai pensé à tout ça, comme j'étais fille-mère ils se sont dit au lieu de la laisser comme ça, si quelqu'un venait à la vouloir pour femme, qu'on la marie à lui même si elle ne l'aime pas, et c'est pourquoi on me l'a donné en mariage. Et tout ça parce que j'étais fille-mère, pour ne pas que je commette une autre erreur, c'est pourquoi on m'a forcée dans ce mariage-là. (Femme, 36 ans)

Certains hommes choisissent d'ignorer les désirs de leur famille dans la mesure où ils considèrent que les responsabilités financières liées au mariage relèvent d'eux.

E *Y avait-il une influence des parents ?*

R *Non, aucune. Je recevais de temps à autre des appels du pied [...], je tardais quand même à prendre épouse, car j'avais 34 ans. Et ce n'est pas habituel que de rester célibataire jusqu'à cet âge-là. Mais comme je ne voulais pas me marier sur un coup de tête [...], je voulais assurer mes arrières... plan financier s'entend, compte tenu de l'âge auquel on quitte l'université et le temps qu'on met pour trouver le premier emploi [...] ce n'est pas facile. (Homme, 42 ans)*

Le travail des femmes

À Dakar, le travail domestique des femmes n'est quasiment pas mentionné dans les entretiens. Par contre, le rôle de la femme comme personne pouvant contribuer au revenu du ménage tout en demeurant la personne clé prodiguant les soins aux enfants et veillant à leur éducation est fortement valorisé. Cela reflète les nouvelles valeurs (et contraintes) à Dakar, où les ménages se nucléarisent progressivement et où les parents se voient donc attribuer beaucoup plus de responsabilités individuelles pour l'éducation et le comportement moral futur de leurs enfants (Adjamagbo, Antoine et Dial, 2003 ; LeGrand *et al.*, 2003 ; Randall et LeGrand, 2003). Si certains hommes attendent de leurs épouses (instruites) qu'elles continuent à travailler après le mariage afin d'apporter un second revenu, d'autres ne veulent pas voir leurs femmes travailler et devenir indépendantes économiquement, alors même qu'ils peuvent se trouver dans l'incapacité d'assurer l'entretien matériel de leur famille. La bonne éducation offerte aux enfants est vue comme particulièrement importante, et essentielle dans le contexte actuel de Dakar afin de prévenir les mauvaises influences auxquelles les jeunes pourraient être exposés. Ainsi, quel que soit leur sexe, la plupart des répondants considèrent que l'essentiel du temps de la femme doit être consacré à son rôle de mère.

Le lieu de résidence

La question de la résidence après le mariage constitue un domaine particulièrement propice au conflit pour de nombreuses femmes à Dakar. Les femmes avec un niveau d'instruction élevé et cherchant à préserver une certaine indépendance

personnelle (une conséquence de leur emploi, de leur logement indépendant avant le mariage, de leurs goûts personnels et de leurs biens propres) ont souvent exprimé leur désir d'élever leurs enfants en dehors d'influences qu'elles jugent souvent indésirables et elles sont donc en général très réticentes à vivre chez leur belle-famille. La seule justification apportée à cet arrangement repose sur l'épargne réalisée pour leur propre logement plus tard, ce qui montre que, selon leur perception, il s'agit – ou elles espèrent qu'il s'agit – d'une situation temporaire.

Actuellement, je suis chez ma belle-mère avec mes belles-sœurs et mes beaux-frères et leurs enfants. Nous formons un grand ménage et il est difficile d'éduquer les enfants dans ces conditions. L'idéal serait que chacun ait son appartement. (Femme, 28 ans, baccalauréat⁵)

E *Tu ne crois pas qu'il y a un avantage de vivre avec des beaux-parents ?*

R *Il n'y a qu'un seul avantage, économique. (Femme, 31 ans, enceinte, clerc de notaire)*

À l'inverse, pour les hommes, lorsque la résidence patrilocale après le mariage ne constitue pas une option, les problèmes liés au coût du logement sont le principal frein au mariage. Les hommes apprécient ainsi les bénéfices économiques liés à la résidence patrilocale, d'autant qu'ils se trouvent alors en accord avec des générations d'hommes socialisés sur la base des valeurs liées à la cohabitation avec la famille.

E *Pourquoi avez-vous préféré amener votre épouse chez votre père ?*

R *Je ne l'ai pas opté, cela fait partie de la tradition de vivre avec ses parents [quand les couples] étaient mariés. Et aussi elle, elle a sa tante juste à côté, c'est mon avantage parce que je ne paie pas le loyer. (Homme, 44 ans)*

E *Comment vous voyez la famille ?*

R *Oui, en famille, on vit avec beaucoup de difficultés mais en général, on s'en sort. Ce sont des difficultés tributaires de la vie en groupe, mais il est beaucoup plus facile de vivre en communauté que de vivre en dehors, c'est-à-dire séparé. (Homme, 37 ans)*

Dans notre échantillon, un homme seulement a refusé de vivre patrilocalement, exprimant une rupture avec les valeurs traditionnelles. De telles attitudes se manifestent essentiellement chez des universitaires et des personnes économiquement à l'aise.

E *Pourquoi n'êtes-vous pas resté chez vos parents ?*

5. Le baccalauréat marque la fin du second cycle secondaire.

R *J'ai préféré venir ici [...] parce que le couple s'est constitué à l'extérieur. Il y avait l'option de rester chez moi, de faire des économies, peut-être construire ma maison, mais en réalité, je ne pense pas qu'on puisse faire beaucoup d'économies en restant chez ses parents, ça c'est d'un. De deux... comme je dis souvent... parfois, je vais... quand on a des problèmes, on les règle entre nous loin de la famille. Cela ne regarde personne. (Homme, 39 ans, université)*

Le logement et la résidence constituent des enjeux clés pour les Dakaroises concernant leur attitude à l'égard de la polygamie (Antoine et Nanitelamio, 1995). Ici on décèle une certaine ambivalence chez les femmes à ce sujet : si la plupart des femmes (premières épouses) se montrent opposées à ce que leur mari prenne une seconde épouse, il est en général (et paradoxalement) de mise d'accepter au moment du mariage civil que leur fiancé opte pour la polygamie. Si cette situation se concrétise, elle est généralement acceptée, à condition que la coépouse vive ailleurs. Étant donné la difficulté à entretenir deux ménages, les coûts du logement peuvent être considérés comme l'un des moteurs de changement de régime de la nuptialité sénégalaise, où la polygamie demeure omniprésente. On trouve ainsi des exemples (cités par les femmes) d'hommes qui ont tenté la polygamie – souvent en opposition avec à la fois leur première épouse et leur propre famille, et qui parfois ont même caché leur union polygame. En général, ce second mariage a fini en divorce. De telles situations sont aussi mentionnées dans les entretiens avec les hommes, bien que tournées davantage en leur faveur.

Quant à moi, j'ai un principe, tant que mon épouse satisfait mes besoins, je n'ai pas de problèmes. Dès que la femme ne correspond plus à mes désirs, je la libère et je vais trouver une autre. C'est-à-dire que j'ai eu quatre épouses mais jamais je ne les ai eues ensemble. Donc je cherche toujours non pas la femme idéale mais celle qui puisse assurer le strict minimum. (Homme, 63 ans)

Moi je ne vois pas pourquoi les gens veulent vraiment être polygames. Si on est monogame avec une famille restreinte on pourra faire des économies, parce que la vie est très difficile. (Homme, 44 ans, secondaire)

Les relations conjugales difficiles et les obstacles au mariage

Plusieurs femmes célibataires parmi nos répondantes se situaient à la fin de la vingtaine ou au début de la trentaine. Toutes sans exception voulaient se marier mais n'avaient pas encore rencontré un homme prêt à s'engager. Malgré le fait que la plupart aient un bon niveau d'instruction et soient employées avec un salaire régulier, le manque d'*agencité* des femmes observé dans le village se manifeste également à Dakar. Les femmes célibataires doivent en effet, et ce, quel que soit le contexte, toujours attendre qu'un homme se manifeste pour les demander en mariage. La quasi-disparition du rôle de la famille pour faciliter

le mariage à Dakar isole donc dans une certaine mesure ces femmes célibataires du processus matrimonial. Elles sont clairement préoccupées par leur situation, reconnaissant que leur statut social ainsi que ce qu'elles perçoivent comme un bonheur potentiel et un accomplissement de soi sont étroitement liés à leur état matrimonial et à la maternité.

De nombreux échecs dans les mariages à Dakar nous ont été rapportés : divorces, séparations, maris apparaissant comme largement responsables des difficultés rencontrées, travail et survie dans la ville, autant d'éléments qui sont loin d'indiquer une autonomie de la femme. Dans les cas où les répondantes étaient séparées ou divorcées, la raison était presque invariablement liée à l'échec économique du mari ou du fait qu'il les avait abusées quant à sa situation économique avant le mariage. Les femmes n'ont pas mentionné l'infidélité comme un problème, bien qu'elles s'attendent sans doute à ce type de comportement dans la mesure où plusieurs femmes célibataires regrettent le fait que les seuls partenaires qu'elles aient trouvés soient des hommes déjà mariés. En général, les préoccupations et les plaintes des femmes concernent surtout la sécurité économique. On trouve des échos de ces préoccupations lorsqu'on aborde le thème de la polygamie, dans la mesure où la plupart des répondantes sont surtout préoccupées par l'idée d'avoir à partager le revenu du mari et les coûts du logement – seulement une femme a fait allusion au fait qu'elle n'aimait pas partager son mari sexuellement avec une autre femme.

Bilan de la situation à Dakar

À Dakar, le report du mariage est une conséquence directe des contraintes économiques freinant les hommes dans leur désir de conclure un mariage en raison des dépenses postmaritales qu'ils entrevoient. Le fait de rester célibataire au-delà d'un certain âge (selon les normes sociales) engendre un réel stress social pour les hommes et les femmes dans la mesure où la fécondité légitime reste une façon valorisée d'affirmer son statut d'adulte et son identité sénégalaise. Cela est clairement illustré par les trois témoignages qui suivent, tous venant d'hommes, ces derniers exprimant plus volontiers que les femmes leur appartenance à un ensemble de normes et de valeurs qui définissent leur identité.

- E** *Pourquoi à cet instant précis [38 ans] vous avez décidé de vous marier ?*
- R** *Parce que j'avais largement dépassé l'âge du mariage. Je devais me marier plus tôt et c'est arrivé. (Homme, 40 ans)*
- E** *Qu'est-ce qui a fait que vous avez décidé – est-ce que c'est parce que vous travaillez ou qu'est-ce qui a motivé votre mariage à cet instant précis ?*

R *Non j'ai toujours travaillé, non c'est pas ça. Parce que tout simplement autour de moi tout le monde se mariait et je voyais que c'était la chose la plus normale. (Homme, 47 ans)*

[...] je me suis dit que si le temps est comme ça, si j'attends d'avoir un boulot, je risque d'aller jusqu'à 40 ans pour me marier. Ce qui est sûr, c'est que les problèmes qui sont là seront toujours là, on est obligé de les régler. On est africain, on est sénégalais, il faut qu'on soit social. Donc, mieux vaut se marier et être dans la mouvance que d'attendre. (Homme, 36 ans)

La famille élargie est moins impliquée dans le processus matrimonial même si l'approbation parentale reste importante ; cela dit, et c'est un peu l'ironie du sort, la crise du logement signifie que la résidence patrilocale reste fréquente bien que de plus en plus rejetée par les femmes.

On observe une véritable faille entre les valeurs profondes de la société wolof, largement modelée par des siècles de vie et d'économie rurales et les changements engendrés par la modernisation ainsi que la crise économique. Les gens éprouvent beaucoup de difficultés à maintenir les comportements valorisés traditionnellement, car Dakar est également le lieu où l'on trouve les niveaux les plus élevés d'instruction, où la participation à l'économie moderne est la plus intense, où l'on est le plus incité à la consommation et le plus exposé aux médias. Dakar peut également être vu comme une arène où le conflit entre valeurs anciennes et nouvelles aspirations est la plus évidente.

DISCUSSION

— Agencéité des femmes, continuité et changement

Même si certaines femmes wolofs tendent à adopter des comportements qui défient le système, la plupart continuent d'agir selon les paramètres de rôles socialement délimités, balisés par les traditions, les attentes et les conventions sociales. Dans le village où l'enquête a été menée, tout comme à Dakar, les femmes restent encore peu impliquées aussi bien dans l'initiative que dans le déroulement du processus matrimonial. Partout, un consensus se manifeste quant à l'érosion de l'autorité des aînés sur les fils, alors que ceux-ci, en particulier les parents, continuent à exercer un certain contrôle sur le mariage des filles. Les femmes considèrent qu'elles doivent attendre qu'un homme « convenable » selon les attentes de leur milieu les demande en mariage, de sorte que si les contraintes liées à l'amorce du processus matrimonial découragent les hommes, les femmes peuvent finir par ne pas se marier.

La femme, un homme on ne peut pas, je me dis qu'un homme en général, on ne peut pas le tenir et lui dire, il faut m'épouser, il y en a qui le font et qui gagnent mais il y en a qui le font, qui font fuir les hommes sans problème [...] Des deux personnes, oui effectivement, effectivement mais jusqu'à présent je n'ai pas vu une femme qui a décidé d'épouser un homme [rire] et puis, ça peut arriver mais moi, je n'en ai jamais vu, je n'en ai pas encore vu. (Femme, 32 ans)

Dans le village, bien que chacun semble accepter le fait qu'une femme puisse rejeter un mariage non désiré, plusieurs cas où la parenté « persuade » la femme de se marier avec quelqu'un sont mentionnés. C'est à Dakar que deux femmes ont parlé de leur mariage « forcé », ce qui peut se comprendre puisque dans cette ville les femmes semblent avoir davantage d'autonomie, d'initiative et de capacité de prise de décision, et vivent donc une union non désirée par elles comme une véritable contrainte, voire une atteinte à leur intégrité. Il est en effet possible qu'au village la femme présente son mariage non désiré comme un fait qu'elle a fini par accepter sous la persuasion, tandis qu'à Dakar une femme peut décrire une situation similaire comme un mariage « forcé » à un enquêteur, soit parce qu'elle est davantage consciente des nouvelles valeurs de liberté et qu'elle veut exagérer sa situation, soit simplement parce que l'environnement plus libéral et cosmopolite de Dakar lui permet de s'exprimer d'une façon qui serait impensable au village. Au village, les jeunes femmes ont peu de contrôle sur leur mariage, la génération de leurs parents faisant beaucoup d'efforts pour maintenir leur pouvoir sur les filles s'ils l'ont plus ou moins perdu sur leurs fils. Les femmes au village n'atteignent finalement une forme d'autonomie dans leur mariage que lorsqu'elles sont elles-mêmes devenues mères, et, comme le reconnaissent les jeunes hommes, exercent alors leur influence pour imposer des coûts élevés lors du mariage de leur propre fille.

À Dakar, l'importante hétérogénéité sociale masque la diversité des situations quant au degré d'*agencéité* des femmes. Les femmes pauvres et peu instruites restent largement sous le contrôle de leur famille. Même pour les plus instruites, le fait d'être à l'initiative du mariage reste difficilement envisageable, même si certaines Dakaroises sont prêtes à entreprendre des actions pour tenter de forcer la main à de potentiels prétendants.

— Nuances quant à l'*agencéité* des hommes

Les hommes font également face à des contraintes. Beaucoup d'hommes au village sont soumis à un contrôle familial et sociétal important notamment en ce qui concerne le choix de leur conjointe, et ce, particulièrement lorsque les ressources pour le mariage sont fournies en tout ou en partie par le père. C'est à ce niveau que l'on peut s'attendre à des changements du fait de la migration et de l'activité économique indépendante (Mondain *et al.*, 2007). En cela, nous

reconnaissons que nos données sont biaisées du fait qu'au village les entretiens ont été réalisés essentiellement parmi les non-migrants et ont donc privilégié le point de vue d'hommes et de femmes moins touchés par la migration et sans doute de ce fait plus conservateurs⁶.

Les actions des hommes à Dakar sont essentiellement déterminées par un mélange d'influence des pairs, de rôle de l'argent et de désir général de suivre les normes sociales et culturelles qui valorisent le mariage et la famille. La fierté d'être sénégalais, musulman et africain est affirmée. La parenté est moins directement impliquée dans la décision matrimoniale de l'homme que dans le village, mais n'est néanmoins pas totalement absente de celle-ci. Par ailleurs, devenir polygame dépend essentiellement des ressources disponibles et constitue davantage un enjeu de prestige social qu'un besoin pratique de femmes additionnelles, prestige essentiellement lié à la capacité d'exposer ses ressources matérielles, puisqu'à Dakar les coépouses ne cohabitent pas, ce qui suppose de pouvoir entretenir plusieurs ménages à la fois.

CONCLUSION : VOIES VERS LE CHANGEMENT

Malgré la difficulté à démêler les multiples dimensions du phénomène, il est possible d'identifier certaines voies vers le changement et la manière dont celles-ci sont vécues par les hommes et les femmes dans les différents contextes. Prenons la polygamie et la résidence patrilocale après le mariage : pour les hommes, ces deux comportements sont largement valorisés dans les deux sites, et ce, dans un large éventail de situations socioéconomiques. En revanche, pour les femmes, les attitudes diffèrent selon le site : au village, la polygamie comme la résidence patrilocale apparaissent désirables⁷, alors qu'à Dakar, la majorité d'entre elles s'opposent clairement aux deux, tout en reconnaissant que certaines situations les rendraient plus acceptables (résidence séparée pour la polygamie, bénéfices économiques pour la résidence patrilocale). Il nous incombe donc de considérer ce qui a changé pour les femmes davantage que pour les hommes.

Le potentiel de changement réside sans aucun doute dans la relation au travail des femmes, parallèlement à l'individualisme romantique dont les médias sont imprégnés et qui est favorisé par un accès généralisé à ces médias et par la scolarisation. Dans le village, la charge constante de travail quotidien

6. Il y avait si peu de jeunes hommes célibataires au village au moment de notre enquête que l'enquêteur a repéré deux jeunes hommes à interroger et les a retracés jusqu'au village de pêche dans lequel ils travaillaient pour réaliser l'enquête sur place.

7. Il est difficile de savoir si les femmes désirent vraiment une telle situation au village ou bien si elles n'ont simplement jamais été exposées à la possibilité qu'une telle situation ne soit pas la norme, et elles sont par conséquent incapables de concevoir et d'exprimer leur opposition à cette situation.

des femmes à laquelle s'ajoute l'éducation des enfants implique que tout aménagement pour alléger leur situation est largement acceptable pour les femmes. Des solutions culturellement acceptables (la polygamie et la résidence patrilocale), développées au cours des décennies, voire des siècles, ont été intériorisées par les hommes et par les femmes comme la façon adéquate de procéder et sont connotées moralement en lien avec l'identité sénégalaise et musulmane. Les changements dans le contexte économique, la scolarisation et les médias ne contribuent pas à une transformation radicale de ces bénéfices pour les hommes, qui profitent d'autres avantages que ceux liés au travail et sont valorisés à travers ceux-ci – davantage de partenaires sexuelles, plus d'enfants et un sentiment de contribuer à la famille. Mais pour les femmes, une fois gommé l'avantage lié au travail, les nouvelles valeurs générées par la vie urbaine liées à l'individualisme, au romantisme, à la nucléarisation de la famille et à la responsabilité personnelle pour l'éducation des enfants se combinent pour amoindrir les bénéfices liés aux comportements matrimoniaux traditionnels.

Le principal changement quantitatif de la nuptialité au Sénégal se manifeste dans l'augmentation de l'âge au premier mariage pour les hommes et les femmes. Parallèlement, de nombreux changements ont eu lieu dans les relations entre les différents individus impliqués dans le processus matrimonial directement ou indirectement : la polygamie, les relations conjugales, les rôles de la belle-famille, les changements dans les aspirations des parents envers leurs enfants, etc. La transformation de ces relations peut être comprise tour à tour comme moteur, conséquence, ou juste comme une « covariation » du report du premier mariage, covariation générée par les profonds changements économiques et sociaux que les Sénégalais ont vécus depuis plus de trois décennies. Un autre niveau de transformation du comportement matrimonial relève de dimensions plus « pratiques » : les coûts du mariage et de la résidence et le rôle du travail des femmes. Ces changements pratiques font également partie d'un circuit d'interactions et de rétroactions et ils se combinent avec les modifications du calendrier du mariage et les transformations des rapports entre les acteurs impliqués dans le processus matrimonial. Tous ces aspects sont à la fois cause et conséquence du changement social (stimulé par la mondialisation, le « développement » et la crise économique), changement qui influence les nouvelles formes prises par le mariage.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ADJAMAGBO, A., P. ANTOINE et F. B. DIAL (2003). « Le dilemme des Dakaroises : entre travailler et "bien travailler" », dans M. C. Diop (dir.), *Gouverner le Sénégal : entre ajustement structurel et développement durable*, Paris, Karthala, p. 247-272.
- ADJAMAGBO, A., P. ANTOINE et V. DELAUNAY (2004). « Naissances prémaritales au Sénégal : confrontation de modèles urbain et rural », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 33, n° 2, p. 239-272.
- ANTOINE, P. (2002). « Les complexités de la nuptialité : de la précocité des unions féminines à la polygamie masculine en Afrique », dans G. Caselli, J. Vallin et G. Wunsch (dir.), *Démographie : analyse et synthèse*, vol. 2 : *Les déterminants de la fécondité*, Paris, INED, p. 75-102.
- ANTOINE, P. et F. B. DIAL (2005). « Mariage, divorce et remariage à Dakar et Lomé », dans K. Vignikin et P. Vimard (dir.), *Familles au Nord, familles au Sud*, Louvain-la-Neuve, Academia Bruylant, p. 205-232.
- ANTOINE, P. et M. DJIRÉ (1998). « Un célibat de crise ? », dans P. Antoine, D. Ouédraogo et V. Piché (dir.), *Trois générations de citoyens au Sahel. Trente ans d'histoire sociale à Dakar et à Bamako*, Paris, L'Harmattan, p. 117-145.
- ANTOINE, P. et J. NANITELAMIO (1995). *Peut-on échapper à la polygamie à Dakar ?*, Paris, CEPED, coll. « Les dossiers du CEPED », n° 32.
- BAHOUM, J.-P. D. (2012). « Nuptialité », dans Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD) et ICF international, *Enquête démographique et de santé à indicateurs multiples au Sénégal (EDS-MICS) 2010-2011*, Dakar et Calverton, ANSD et ICF international, p. 57-69.
- ELTIGANI, E. E. (2000). « Changes in family building patterns in Egypt and Morocco : A comparative analysis », *International Family Planning Perspectives*, vol. 26, n° 2, p. 73-78.
- EZEH, A. C. (1997). « Polygyny and reproductive behavior in sub-Saharan Africa : A contextual analysis », *Demography*, vol. 34, n° 3, p. 355-368.
- FULTON, D. J. R. et S. RANDALL (1988). « Households, women's roles and prestige as factors determining nuptiality and fertility differentials in Mali », dans J. Caldwell, A. Hill et V. Hull (dir.), *Micro approaches to demographic*, Londres, Kegan Paul International, p. 191-211.
- HERTRICH, V. (2007). « Nuptialité et rapports de genre en Afrique. Tendances de l'entrée en union, 1950-1999 », dans T. Locoh (dir.), *Genre et sociétés en Afrique : implications pour le développement*, Paris, INED, p. 281-308.
- HOELTER, L. F., G. A. WILLIAM et D. J. GHIMIRE (2004). « Social change, premarital nonfamily experiences, and marital dynamics », *Journal of Marriage and Family*, vol. 66, n° 5, p. 1131-1151.
- JOHNSON-HANKS, J. (2003). « Éducation, ethnicité et pratiques reproductives au Cameroun », *Population*, vol. 58, n° 2, p. 171-200.
- KIROS, G-E, D. KERTZER et D. KERTZER (2000). « The impact of postmarital residence on fertility, early childhood mortality and child health in Southern Ethiopia », *Journal of Comparative Family Studies*, vol. 31, n° 4, p. 503-518.
- KLISSOU, P. (1995). *La polygamie au Bénin : une approche régionale des tendances et des déterminants*, Louvain-la-Neuve et Paris, Academia Bruylant et L'Harmattan.
- LARDOUX, S. et E. VAN DE WALLE (2003). « Polygyny and fertility in rural Senegal », *Population-E*, vol. 58, n° 6, p. 717-744.
- LEGRAND, T., T. KOPPENHAVER, N. MONDAIN et S. RANDALL (2003). « Reassessing the insurance effect : A qualitative analysis of fertility behavior in Senegal and Zimbabwe », *Population and Development Review*, vol. 29, n° 3, p. 375-403.
- LOCOH, T. (1997). « Structures familiales : l'apport de la démographie », dans M. Pilon, T. Locoh, E. Vignikin et P. Vimard (dir.), *Ménages et familles en Afrique*, Paris, CEPED, coll. « Les études du CEPED », n° 15, p. 11-29.

- MARCOUX, R. (1997). « Nuptialité et maintien de la polygamie en milieu urbain au Mali », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 26, n° 2, p. 191-214.
- MATTHEWS, S. (2005). « Crafting qualitative research articles on marriages and families », *Journal of Marriage and Family*, vol. 67, p. 799-808.
- MONDAIN, N. et V. DELAUNAY (2006). « La vie avant le mariage : les grossesses pré-nuptiales chez les Sereer Siin au Sénégal », dans *Enfants d'aujourd'hui : diversité des contextes, pluralité des parcours*, vol. 2, Paris, Presses universitaires de France et AIDELF, p. 799-814.
- MONDAIN, N., T. LEGRAND et V. DELAUNAY (2004). « L'évolution de la polygamie en milieu rural sénégalais. Institution en crise ou en mutation ? », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 33, n° 2, p. 273-308.
- MONDAIN, N., T. LEGRAND et P. SABOURIN (2007). « Changing patterns in men's first marriage among the Sereer in rural Senegal », *Journal of Comparative Family Studies*, vol. 38, n° 4, p. 627-644.
- MONDAIN, N., S. RANDALL, A. DIAGNE et A. ELLIOT (2012). « Les effets de l'émigration masculine sur la situation des femmes au Sénégal : renforcement ou ébranlement des équilibres traditionnels ? », *Autrepart*, n° 61, p. 81-97.
- NDIAYE, S. et M. AYAD (2006). *Enquête Démographique et de Santé au Sénégal (EDS IV) 2005*, Calverton, Centre de recherche pour le développement humain [Sénégal] et ORC Macro.
- NDIAYE, S., M. AYAD et A. GAYE (1997). *Enquête Démographique et de Santé au Sénégal (EDS III) 1997*, Dakar et Calverton, ministère de l'Économie, des Finances et du Plan et Macro International.
- PISON, G., K. HILL, B. H. COHEN et K. FOOTE (1995). *Population Dynamics of Senegal*, Washington (DC), National Academy Press.
- RANDALL, S. et T. KOPPENHAVER (2004). « Qualitative data in Demography: the sound of silence and other problems », *Demographic Research*, vol. 11, n° 3, p. 57-96.
- RANDALL, S. et T. LEGRAND (2003). « Reproductive strategies and decisions in Senegal: The role of child mortality », *Population-E*, vol. 58, n° 6, p. 687-716.
- TIMAEUS, I. M. et A. REYNAR (1998). « Polygynists and their wives in sub-Saharan Africa: An analysis of five Demographic and Health Surveys », *Population Studies*, vol. 52, n° 2, p. 145-162.



CHAPITRE 8

LE DÉCLIN DU MARIAGE EN MILIEU RURAL GUSII (KENYA) À LA FIN DU XX^e SIÈCLE

VALÉRIE GOLAZ

LA LITTÉRATURE ANTHROPOLOGIQUE SUR LES GUSII du sud-ouest du Kenya est particulièrement riche en ce qui concerne le mariage et les échanges de compensation matrimoniale. On peut notamment citer les contributions importantes de Philip Mayer et Iona Mayer des années 1940 à 1960, puis celles de Thomas Håkansson à la fin des années 1980 et au début des années 1990. Plus récemment, la question des fluctuations du montant de la compensation matrimoniale durant la période coloniale a été abordée par Brett Shaddle (2000, 2003). La croissance incontrôlée des sommes en jeu a conduit les hommes à demeurer célibataires et, dans certains



cas, à attaquer les clans voisins pour rassembler suffisamment de bétail. Déjà, dans les années 1940, on a pu observer que des hommes restaient célibataires en raison du cours trop élevé de la compensation matrimoniale. Dans les années 1980, au moment de la recherche de Håkansson, la différenciation sociale avait commencé à œuvrer dans la population, et ce, depuis deux générations (Håkansson, 1990b ; Orvis, 1989). Comme ses prédécesseurs, Håkansson souligne la durée croissante séparant le début de la vie de couple du règlement de la compensation matrimoniale (1988, 1994). Il remarque également un changement important dans la nature des biens échangés : nombre de têtes de bétail et montants d'argent liquide. Enfin, il observe l'influence du niveau d'instruction et de l'activité économique pratiquée par la jeune femme sur le montant de la compensation matrimoniale réclamée par sa famille (1990b). Les informations d'Håkansson proviennent d'une petite enquête quantitative menée dans deux lieux distincts en pays gusii¹, dont l'un était éloigné de seulement 10 km de Magenche où s'est déroulé le travail de terrain dont sont tirées les données présentées ici².

Ainsi, la littérature anthropologique concernant le mariage chez les Gusii montre qu'il existe des transformations importantes des pratiques et des normes. Mais, à l'heure où les données démographiques sont de plus en plus nombreuses et accessibles, les instituts de statistique, de leur côté, souhaitent produire des indicateurs globaux facilement comparables d'un lieu à un autre et, du coup, ignorent la complexité de certaines transformations des processus sociodémographiques. Le mariage en pays gusii illustre parfaitement ce décalage. Alors que l'anthropologie se focalise sur l'importance de la compensation matrimoniale et du mariage coutumier, la statistique publique, influencée par les questions de santé de la reproduction, ne mesure plus du tout ces événements et ne prend plus en compte que les unions, qu'elles soient ou non formalisées par le mariage.

Ce chapitre est consacré à l'examen des changements dans les domaines de la formation du couple, du mariage et des versements de compensation matrimoniale en pays gusii de la fin de la période coloniale à la fin du xx^e siècle. Après une première section sur le contexte historique des études portant sur

1. Le pays gusii est une expression utilisée dans ce texte pour qualifier ce qui, au cours de la période coloniale, était l'ancienne réserve gusii, c'est-à-dire le district de Kisii. À la fin du xx^e siècle, cette région était divisée en trois districts : Kisii, Nyamira et Gucha, où se situe Magenche. Ces districts étaient encore peuplés à plus de 95 % de personnes se déclarant gusii ou natives du district (Golaz, 2009b, p. 79).
2. Le projet Mobilité à Magenche (MaM) a été réalisé en 1997-1998 dans les divisions administratives de Magenche et Nyamecheo, à la limite sud du district de Gucha. Il a bénéficié de subventions du CEPED, de l'IFRA-Nairobi et de l'INED. Les données quantitatives (enquête ménage et enquête biographique représentatives de la population locale) ont été archivées et sont accessibles sur le site du service des enquêtes de l'INED : <http://www.ined.fr/en/resources_documentation/surveys/surveys_list/>.

les dynamiques matrimoniales chez les Gusii, nous montrerons combien l'entrée en union est demeurée relativement similaire au fil des dernières décennies, en particulier pour les hommes, et comment, à l'opposé, le mariage est de plus en plus repoussé. Nous étudierons les écarts de calendrier dans les versements de compensation matrimoniale. Enfin, l'évolution de la nature et du montant de la compensation matrimoniale sera analysée, montrant à la fois des changements mais aussi une certaine continuité avec les pratiques plus anciennes.

UNION, MARIAGE ET COMPENSATION MATRIMONIALE DANS LA SOCIÉTÉ GUSII

Les rituels, pratiques, droits, devoirs, normes et attitudes liés au mariage en pays gusii ont connu des transformations au cours du xx^e siècle. Les plus anciennes sources anthropologiques sur les Gusii tentaient déjà de replacer les pratiques observées dans un temps plus long. Les normes et pratiques actuelles peuvent d'autant mieux être analysées à la lumière de ces observations et interprétations datant des années 1940-1950.

Pratiques coutumières

En milieu rural gusii, rares sont ceux qui se marient officiellement, c'est-à-dire devant une institution reconnue par l'État (Håkansson, 1988). Un mariage à l'église est parfois observé, mais seulement pour ceux qui sont très riches ou très pratiquants, ce qui n'est le cas que de quelques familles adventistes à Magenche. Le mariage civil est aussi onéreux qu'un mariage religieux, mais n'a pas le même prestige. Il est donc encore moins populaire (Shorter, 1974). Le mariage qui touche la plus grande partie de la population reste donc le mariage coutumier. Il a lieu même lorsqu'une forme institutionnalisée de mariage (civil ou religieux) est aussi choisie. Il importe de souligner que c'est du mariage coutumier que découlent réellement les droits et les devoirs des conjoints en pays gusii, en particulier ceux en relation avec le système foncier.

À la veille de la colonisation, le mariage coutumier en pays gusii était officialisé par un ensemble de cérémonies et de rituels espacés sur quelques semaines. Une compensation matrimoniale était négociée entre les parents des futurs époux et remise à la famille de la femme au cours de l'une de ces cérémonies. La dernière cérémonie, *enyangi*, était la plus importante symboliquement : la femme revêtait des anneaux autour de ses chevilles, montrant ainsi aux yeux de tous son statut de femme mariée. Ces rituels du mariage, décrits par Philip Mayer (1950), n'ont plus du tout lieu depuis 40 à 50 ans en pays gusii (Håkansson, 1990). Ils ont commencé à disparaître à Magenche à la fin des années 1930 (Håkansson, 1988). Même si la nature des présents échangés

et le calendrier de ces échanges ont évolué avec le temps, l'alliance entre les deux époux ou les deux familles reste toutefois sanctionnée par le paiement de la compensation matrimoniale, dernier vestige du passé.

— Droits et devoirs associés au mariage

Une fois effectué, le versement de la compensation matrimoniale assure à la femme l'accès de la terre de son mari et l'appartenance de ses enfants au lignage de celui-ci (Silberschmidt, 1999 ; Håkansson, 1990a). Le mariage assure la transmission des droits fonciers d'un homme à ses fils (Håkansson, 1986). Au sud du pays gusii, où il n'y a plus d'expansion foncière possible depuis les années 1940, l'accès à la terre est un enjeu important pour tous les habitants. Même si la jeune femme sait que la terre ne sera jamais véritablement à elle, elle gagne par le mariage l'assurance que ses fils pourront en posséder une partie. Dans le contexte d'une société agricole, cette garantie apporte à la femme les ressources nécessaires pour élever ses enfants, vieillir dans de bonnes conditions et être enterrée de manière décente. Le marché foncier demeure dominé par les hommes et les ventes à des femmes sont rares. La plupart des femmes ne peuvent avoir accès à la terre que par le mariage et la maternité. Jusqu'au premier échange de compensation matrimoniale entre les familles, le mari peut chasser la jeune femme de chez lui du jour au lendemain, sans aucun recours possible pour elle (Håkansson, 1985, 1986, 1988). C'est la raison pour laquelle le mariage était et reste encore aujourd'hui un enjeu pour les femmes, comme le montrait déjà Sarah Le Vine dans son étude des femmes gusii dans les années 1970 (1979, 1982). Cette terre, qui un jour appartiendra à ses fils, est la garantie pour une femme d'avoir assez à manger pour elle et pour ses enfants.

Un homme a lui aussi intérêt à se marier puisqu'il bénéficie du travail domestique et agricole de sa conjointe. Plus encore, il doit avoir des héritiers qui portent son nom. Un homme sans héritier sera oublié, alors qu'un homme qui a des fils aura de nombreux descendants pour faire vivre son nom (Mayer, 1949). Les hommes ont donc besoin du mariage à la fois pour assurer leur subsistance et pour se garantir une existence éternelle, alors que les femmes en ont besoin simplement pour assurer leur vie présente.

Dans la société gusii, les fils sont les seuls héritiers. Les filles, dès la naissance, sont considérées comme étrangères au lignage, du fait de leur intégration au lignage de leur conjoint au moment de leur mariage. Mais elles ne sont pas négligées pour autant durant leur enfance et leur adolescence, car ce sont les montants obtenus pour leur compensation matrimoniale qui serviront au règlement de la compensation matrimoniale de leurs frères. De plus, les liens matrimoniaux entre lignages sont importants du point de vue politique et économique. Les filles jouent donc un rôle essentiel, même si elles sont considérées

comme étrangères. De nos jours, de plus en plus de femmes âgées se reposent davantage sur leurs filles que sur leurs fils, ce qui induit un léger changement dans la perception des filles (Golaz, 2007).

— Unions hors mariage

La virginité n'a jamais été une condition du mariage dans la société gusii. La fécondité avérée d'une jeune femme est même valorisée. Les unions hors mariage ont donc toujours existé, mais avec l'idée sous-jacente que ces unions devaient être formalisées rapidement par la suite. Les anthropologues dont les travaux portent sur la période coloniale ont remarqué une tolérance des familles gusii pour les jeunes couples entamant leur propre processus de mariage. La fugue d'une jeune fille du domicile de ses parents pour aller vivre auprès d'un homme sans leur accord préalable semble donc avoir toujours existé. Le rapt de jeunes femmes, déjà décrit dans les années 1950, est toujours pratiqué à Magenche (Golaz, 2002, 2009a). Dans le passé, en dépit de la diversité des façons dont la vie commune pouvait débiter, le mariage était néanmoins attendu dans les mois suivant le rapt.

Par ailleurs, une union informelle confère à la femme un statut précaire. Elle pourra de ce fait tenter de sortir de cette situation, tenter de forcer la formalisation de son union, en empruntant une situation de précarité qui peut être plus importante encore, c'est-à-dire en devenant enceinte. La fécondité et la capacité de travail étaient dans le passé indispensables pour un bon mariage. Afin de plaire à son conjoint et à sa belle-famille et de les convaincre d'engager les négociations en vue du mariage, la jeune femme devait prouver sa fécondité et son aptitude au travail, tout en sachant que le fait d'avoir un enfant la rendait encore plus vulnérable, comme nous le verrons plus loin.

De nos jours, même si l'instruction et les expériences sur le marché du travail entraînent des changements de mentalité importants, une fécondité précoce demeure la norme pour la femme gusii. Nous avons pu estimer que l'âge à la première naissance n'a crû que de moins d'une année entre la génération des femmes nées entre 1938 et 1952 et celle des femmes nées entre 1968 et 1982 (soit 30 ans plus tard), passant de 18,8 ans à 19,6 ans (Golaz, 2002). La fécondité n'a commencé à baisser à Magenche que dans les années 1990. Cette baisse est d'ailleurs due à un plus grand espacement progressif des naissances et à une réduction du nombre total d'enfants, sans changement véritable de l'âge à la première naissance. Cependant, ces premières conceptions présentent des risques pour les jeunes femmes. En effet, s'il y a rupture du couple avant tout accord sur le mariage et sur l'échange de compensation matrimoniale, une femme enceinte ou avec enfant (en particulier avec un fils) aura du mal à trouver un autre époux. Le plus souvent, elle devra alors se contenter de devenir la seconde ou la troisième épouse d'un homme polygame, et sa famille devra se satisfaire d'une compensation matrimoniale moins importante.

LE PROJET MAM

Alors que la population a été multipliée par quatre en 40 ans dans le district de Kisii au Kenya, l'émigration semble y être demeurée faible (Golaz, 1997). Au cours des années 1990, Magenche était l'une des divisions administratives les plus densément peuplées de la région, bien qu'aucune opportunité économique particulière ne puisse expliquer ce fait. L'objectif du projet Mobilité à Magenche (MaM) était donc d'apporter des éléments d'analyse pour la compréhension des processus d'adaptation dont ont fait preuve les habitants de Magenche afin de faire face aux changements rapides de leurs conditions de vie.

Magenche se situe à la frontière entre les territoires de deux communautés ethniques, les Gusii et les Maasai. Les Maasai pratiquent l'élevage ainsi qu'une agriculture mixte. Comme les Kipsigis, à l'est du pays gusii, les Maasai ont des taux de compensation matrimoniale plus élevés que les Gusii. Les femmes originaires de communautés agricoles y sont valorisées pour leur savoir-faire. Les mariages mixtes – essentiellement entre femmes gusii et hommes maasai et non le contraire – existent depuis les premiers contacts entre les deux groupes. Les usages en vigueur à Magenche, et en particulier les questions liées à la compensation matrimoniale, sont d'ailleurs d'influence maasai. Certaines familles à Magenche ont réussi à conserver du bétail en utilisant les terres maasai comme pâturages, alors que d'autres ont progressivement abandonné l'élevage extensif en raison d'un manque d'espace, optant pour un élevage de moindre ampleur en stalles.

L'enquête biographique que nous avons menée traite de plusieurs aspects du processus matrimonial et de la vie en union. Au total, 638 ménages ont été interrogés, représentatifs de la population de deux divisions administratives : les *sub-locations* de Magenche et Nyamecho, dans le district de Gucha. Dans chacun des ménages, après avoir recueilli des données générales sur les activités des résidents et des parents proches du chef de ménage, une personne de plus de 15 ans était sélectionnée aléatoirement pour l'enquête biographique. Parmi les 620 personnes enquêtées, 306 avaient déjà vécu en union et, pour 154 d'entre elles, le règlement de la compensation matrimoniale avait déjà été abordé entre les familles.

Mesurer la formation d'unions conjugales et le mariage dans une enquête démographique

Le mariage, dans la plupart des sociétés africaines, comprend une longue liste de rituels souvent étendus dans le temps. Les événements matrimoniaux mesurables, par conséquent comparables, sont difficiles à appréhender puisque les rituels diffèrent et ne suivent pas le même ordre d'une société à l'autre.

Dans une enquête démographique comme celle que nous avons menée, des indicateurs simples du processus de mariage devaient être trouvés de façon à mesurer les changements en cours.

Le début de la vie conjugale est habituellement facile à dater dans des sociétés où il est associé au changement de résidence de l'un des conjoints. C'est le cas dans la société gusii, où la femme se déplace pour résider chez l'homme. Dans la zone étudiée, aucun des hommes ne peut se marier ou même vivre avec une femme de cette même zone. La femme doit venir d'une famille établie ailleurs et, par conséquent, son début de vie de couple sera marqué par une migration, un changement résidentiel franchissant les limites de la zone d'étude. Dans la plupart des cas, même lorsqu'un jeune homme travaille en milieu urbain ou a émigré de la zone rurale à la recherche d'un emploi, la jeune femme s'installe à son domicile en milieu rural. Le moment où un couple entre en union est donc relativement aisé à déterminer.

À l'opposé, le mariage formel est plus difficile à mesurer. Dans certaines sociétés de l'Afrique de l'Ouest, c'est l'accord entre les familles qui aujourd'hui légitime un mariage plus que la cérémonie elle-même (Van de Walle et Meekers, 1994). Cet accord fixe habituellement le montant de la compensation matrimoniale. Dans la plupart des cas, une partie est immédiatement offerte à la famille de la femme et, même si le premier transfert ou don est limité, il est important symboliquement. Chez les Gusii, cet accord entre les familles ne suffit pas à garantir les droits de la femme et de ses enfants et c'est la transaction elle-même qui importe (Mayer, 1950). Les entretiens réalisés à Magenche montrent que ce sont les différents versements de la compensation matrimoniale qui sont bien remémorés, davantage que l'accord entre les familles. Comme il est difficile de dater avec précision l'accord entre des familles, la date du premier versement est le meilleur indicateur disponible marquant le début d'un lien formel entre deux familles, quel que soit le montant échangé à cette occasion. C'est cette première transaction qui affirme la bonne volonté des deux parties, montrant ouvertement que l'union est acceptée par la famille du jeune homme comme par celle de la jeune femme. C'est la raison pour laquelle, dans l'enquête quantitative conduite à Magenche, la date du premier échange de compensation matrimoniale a été choisie comme estimation la plus judicieuse du début de l'union dite formelle.

— Outil de collecte et données utilisées

Dans le projet MaM, le questionnaire biographique se présente sous forme de tableaux qui enregistrent les principaux événements qui se sont produits au cours de la vie du répondant. Dans ces tableaux, chaque ligne correspond à une année (âge ou année civile), et chaque colonne à un type d'événement (Groupe de réflexion sur l'approche biographique, 1999 ; Antoine, 2002). La cohérence

de l'ensemble de l'histoire de vie est facile à contrôler au fur et à mesure de l'entretien. Afin de dater certains événements, une chronologie de l'histoire locale a été utilisée.

Dans le questionnaire biographique, les différents conjoints du répondant ont fait l'objet de quatre questions dont les réponses ont été réparties en quatre colonnes dans le tableau. La première colonne était consacrée aux dates de naissance et de décès de chaque conjoint et la deuxième aux différentes relations conjugales. La troisième colonne précisait les périodes de corésidence entre le répondant et son conjoint. Enfin, dans la quatrième colonne, on notait les dates de versement de compensation matrimoniale ainsi que leur composition. Les montants concernés n'étaient pas demandés au départ, mais ils l'ont été lors des entretiens des deux derniers tiers de l'échantillon.

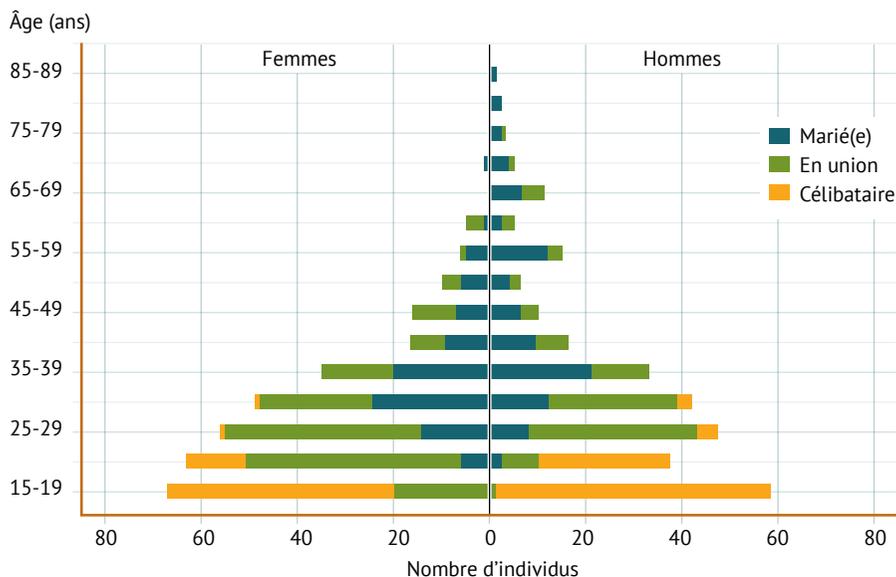
Au total, parmi les 306 répondants ayant déjà vécu en union, on comptait 164 femmes et 142 hommes. Les premiers échanges de compensation matrimoniale avaient eu lieu pour 183 répondants (93 femmes et 90 hommes). Les montants de ces échanges n'ont été recueillis que pour 80 femmes et 74 hommes. Sur les 183 cas d'échange de compensation matrimoniale, seulement 10 étaient considérés comme des premiers paiements, les 173 autres correspondaient au montant total sur lequel les familles s'étaient accordées³.

L'UNION INFORMELLE DANS UNE SOCIÉTÉ EN CHANGEMENT RAPIDE

La pyramide des âges des répondants selon leur situation matrimoniale montre déjà trois faits majeurs (figure 8.1). Tout d'abord, personne ne demeure célibataire toute sa vie. C'est une caractéristique classique de beaucoup de cultures africaines observée également chez les Gusii qui, afin d'éviter un célibat définitif, pratiquent même le mariage entre femmes. Dans ce type de mariage relativement rare, des veuves sans enfant (surtout sans fils) peuvent encore apporter des enfants au lignage en épousant une femme plus jeune (Håkansson, 1985).

En distinguant dans la pyramide les personnes selon qu'elles cohabitent ou sont mariées, on peut en déduire que la compensation matrimoniale a déjà été échangée pour des personnes relativement jeunes (20 à 24 ans), ce qui montre que la pratique existe encore, même si elle ne concerne qu'une minorité de jeunes adultes. Enfin, on peut également remarquer que la compensation matrimoniale n'a pas encore été versée pour quelques répondants de plus de 60 ans.

3. Les données recueillies sont limitées à des états matrimoniaux de plus de six mois. Des couples ayant été ensemble moins de six mois n'apparaissent pas dans l'enquête quantitative. Il y a également une possibilité que d'autres femmes, vivant loin de Magenche, aient été omises par leurs coépouses ou leur mari.

FIGURE 8.1.**Pyramide des âges de la population enquêtée
selon l'état matrimonial à Magenche**

Source : Golaz, MaM, 1997-1998.

Le tableau 8.1 montre que l'âge auquel les hommes entrent en union n'a pas beaucoup évolué au cours des dernières générations, demeurant aux environs de 24 ans pour les trois générations étudiées ici. Cette stabilité est surprenante, en particulier lorsque l'on compare ce résultat à ce qui est observé ailleurs en milieu urbain africain (Antoine, 2006). L'expansion de l'instruction et la durée de plus en plus longue passée sur les bancs de l'école sont généralement considérés comme des éléments centraux pour expliquer le recul de l'âge au mariage. Or le niveau d'instruction des hommes au Kenya, y compris en pays gusii, est bien plus élevé que ceux observés en Afrique de l'Ouest et il n'a cessé de croître au fil des générations. Ainsi, l'augmentation de la scolarisation et la poursuite d'éventuelles études supérieures ne semblent pas avoir affecté le calendrier d'entrée en union chez les hommes de Magenche.

Pour les femmes, au contraire, l'âge à l'entrée en union a augmenté, passant de 17 ans à près de 20 ans, ce qui est comparable aux résultats obtenus dans d'autres régions de l'Afrique. Les effets de la scolarisation sur le report de l'âge au mariage des femmes, observés ailleurs en Afrique, sont visibles cette fois en pays gusii.

TABLEAU 8.1.**Âge médian à la première entrée en union, par génération**

	Nés avant 1952	Nés entre 1953 et 1967	Nés après 1968	Total
Femmes	17,0	18,2	19,6	18,8
Hommes	23,8	23,5	24,3	24,1

Source : Golaz, MaM, 1997-1998.

L'observation de l'homogénéité relative entre les générations masculines touchant l'âge à l'entrée en couple pousse à étudier ce phénomène de manière plus approfondie. Il s'agit en quelque sorte de prendre en compte les normes en vigueur dans la société et de s'intéresser aux comportements d'anticipation liés à l'un des enjeux majeurs pour les habitants de Magenche, à savoir la sécurisation de leur droit à la terre.

Tous les hommes interrogés ayant de la terre l'ont obtenue de leur père, par héritage au décès de celui-ci ou par une allocation préalable. Divers cas de figure coexistent : on trouve à la fois de jeunes hommes qui ont reçu de la terre de leur père alors qu'ils étaient encore célibataires, parfois même à l'adolescence, et des familles dans lesquelles la terre n'est pas divisée et demeure une ressource collective, cultivée par les parents, les enfants mariés et les petits-enfants. De nombreux jeunes hommes de Magenche se plaignent des difficultés qu'ils ont à obtenir du vivant de leur père une parcelle de terre à cultiver de manière indépendante. Très souvent, les jeunes hommes doivent se montrer extrêmement insistants, le partage des terres familiales étant rarement spontané. La relation entre l'entrée en union et l'accès à la terre n'est donc pas simple. Les entretiens réalisés à Magenche révèlent que les jeunes hommes célibataires craignent que leur père ne leur donne pas de terre en raison de l'absence d'une conjointe pour les aider à mettre cette terre en culture. D'autre part, les jeunes femmes préfèrent généralement travailler sur des terres subdivisées plutôt que dans le cadre de la mise en valeur de terres exploitées en commun avec la famille élargie. Ainsi, l'accès individuel d'un jeune homme à la terre semble conditionné par son entrée en union, et réciproquement.

À Magenche, sur 180 hommes ayant de la terre et vivant en couple, 53 (29,4 %) ont obtenu cette terre alors qu'ils n'avaient pas encore de conjointe. L'enquête quantitative montre que les hommes célibataires ont la même probabilité de commencer à vivre en couple qu'ils aient accès à la terre ou non (Golaz, 2002, 2003). L'âge à l'entrée en union ne dépend donc pas de l'accès à la terre. À l'inverse, l'accès à la terre dépend significativement du fait de vivre en couple : un homme célibataire a, au même âge qu'un homme vivant en couple, une probabilité cinq fois moins élevée de recevoir de la terre de son père.

La relation de dépendance entre entrée en union et accès individuel à la terre est donc unilatérale : l'accès à la terre n'a pas d'effet direct sur l'entrée en union, mais l'entrée en union a un effet notable sur l'accès à la terre. En d'autres termes, un homme doit vivre avec une femme pour pouvoir acquérir une parcelle, quelle que soit la taille de celle-ci. Les entretiens montrent même que l'accès à la terre et la sécurisation des droits individuels d'un jeune homme sur une partie des terres paternelles sont les éléments majeurs qui expliquent la mise en couple, en particulier dans le cas où les jeunes hommes concernés poursuivent leurs études à l'extérieur de la région, laissant leur conjointe derrière eux au village.

Nous avons vu que l'âge à l'entrée en union a été repoussé de deux ans chez les femmes de Magenche alors qu'il n'a pas changé pour les hommes. Cette stabilité de l'âge à l'entrée en union dans les trajectoires masculines au fil des générations renvoie au fait qu'un jeune homme a besoin d'une conjointe pour lui permettre d'accéder aux terres paternelles. La terre étant plus que jamais un enjeu dans les années 1990, le plus tôt une femme s'installe auprès d'un jeune homme, le plus tôt celui-ci recevra de la terre de la part de son père. Ainsi, l'entrée en union devient cruciale pour les hommes afin de leur permettre d'accéder à la terre, alors que pour les femmes l'enjeu est de parvenir à sortir d'une union précaire en la formalisant, et ce, à travers les échanges de compensation matrimoniale.

LES VERSEMENTS DE COMPENSATION MATRIMONIALE

Alors que les hommes entrent en union au même âge qu'il y a 30 ans, les versements de compensation matrimoniale ont lieu de plus en plus tard au cours de la vie, pour les hommes comme pour les femmes. L'âge médian auquel le premier échange se produit est d'environ 28 ans pour les femmes et 30 ans pour les hommes (tableau 8.2). La durée croissante qui s'écoule entre le début de la vie en couple et le premier échange de compensation matrimoniale a déjà été soulignée et abondamment analysée dans la littérature.

TABLEAU 8.2.

Âge médian au premier versement de compensation matrimoniale, par génération et par sexe

	Nés avant 1952	Nés entre 1953 et 1967	Nés après 1968	Total
Femmes	20,2	24,2	*	27,7
Hommes	25,0	31,9	*	30,4

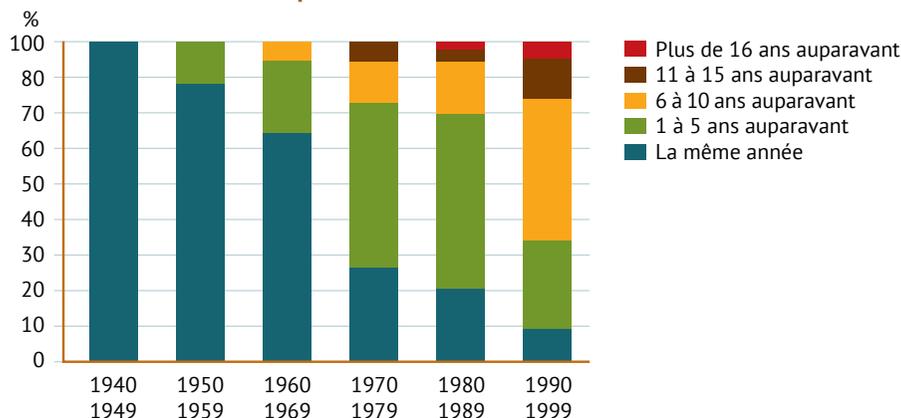
* La médiane n'est pas atteinte.
Source : Golaz, MaM, 1997-1998.

À Magenche, selon les femmes, cette durée est d'environ 15 ans pour les trois générations confondues, alors qu'elle n'était que d'une année pour la plus ancienne de ces trois générations (personnes nées entre 1938 et 1952).

L'analyse de la durée des unions informelles, donc avant le début de la compensation matrimoniale, montre que la proportion d'échanges de compensation matrimoniale qui se produit plus de 5 ans ou même plus de 10 ans après l'entrée en union augmente régulièrement (figure 8.2). Alors que près de 90 % des échanges survenant dans les années 1940 ou 1950 formalisaient des unions ayant débuté la même année, ce n'était le cas que de 10 % des versements effectués dans les années 1990. Au cours de cette décennie, environ 20 % des échanges de compensation matrimoniale correspondaient à des unions ayant débuté plus de 10 ans auparavant⁴.

FIGURE 8.2.

Versements de compensation matrimoniale selon la durée écoulée depuis l'entrée en union



Source : Golaz, MaM, 1997-1998.

4. Les données sur lesquelles reposent ces résultats proviennent d'une enquête rétrospective. Les biais liés à ce type d'enquête démographique faisant appel à la mémoire sont bien connus (Auriat, 1996). Il est fréquent que des événements récents soient remémorés avec plus de précision que des événements plus anciens. Les omissions et l'agrégation d'événements passés sont des phénomènes courants. L'une des sources d'erreur possible pourrait être que les périodes d'unions hors mariage, moins bien acceptées socialement, aient été omises ou raccourcies dans de nombreux récits de vie. Les enquêtes biographiques comme celle réalisée à Magenche recueillent, en parallèle de l'histoire de la vie conjugale, des données sur d'autres domaines comme la fécondité, les migrations ou les activités professionnelles (Antoine, 2002, 2006). Les incohérences d'une histoire de vie sont faciles à cibler, et quelques questions supplémentaires en cours de collecte suffisent généralement à y remédier. Par exemple, la date de naissance du premier enfant ou les activités exercées juste avant ou juste après le début de la vie commune peuvent aider à dater la mise en couple, indépendamment de l'âge ou de la date annoncée par le répondant. Ces biais courants dans les enquêtes rétrospectives sont par conséquent moins fréquents dans les enquêtes biographiques.

On peut en conclure que les versements de compensation matrimoniale ont effectivement lieu de plus en plus tard au cours de la vie conjugale pour la plupart des couples vivant à Magenche. Analyser les caractéristiques qui influencent le calendrier de ces échanges permet de mieux comprendre ce changement profond.

— Recueillir des informations sur les compensations matrimoniales

Travailler sur la question de la compensation matrimoniale est réputé difficile. Margrethe Silberschmidt (1999) et Sarah Le Vine (1979, 1982) ont toutes deux souligné ce problème chez les Gusii. Selon la littérature anthropologique sur les Gusii, la compensation matrimoniale est un sujet sensible, en particulier pour les femmes. Dans son étude des femmes gusii, Sarah LeVine montre à quel point elles sont littéralement obsédées par la reconnaissance de leur union par leur belle-famille. Elles vivent dans l'attente de cet événement qui sécurisera leurs droits et ceux de leurs enfants. L'échange de compensation matrimoniale, qui marque le mariage coutumier, a en effet des implications majeures pour elles et était déjà à l'époque de plus en plus déconnecté de leur entrée en union.

Suivant le raisonnement des anthropologues qui ont étudié cette communauté, mais aussi celui des spécialistes de la nuptialité, il semblerait donc qu'il est plus instructif d'interroger les hommes à ce sujet. D'une part, comme nous l'avons déjà vu, l'échange de compensation matrimoniale est moins crucial pour les hommes que pour les femmes. L'importance de ce sujet pourrait de ce fait entraîner une moins grande distorsion de la réalité que dans les réponses féminines. D'autre part, les hommes sont aussi plus proches des échanges de compensation matrimoniale puisqu'ils prennent une part active au rassemblement des présents nécessaires à son règlement⁵. Par conséquent, ils seraient mieux à même de se remémorer les différentes étapes de ce processus que leur(s) femme(s), généralement exclue(s) des négociations et des échanges, comme cela semble être le cas également au Mali (Hertrich, 1996).

Au cours des entretiens réalisés à Magenche, les femmes comme les hommes ont accepté de parler sans embarras ni même hésitation de la question de la compensation matrimoniale. Les femmes affirmant que leur compensation matrimoniale avait été réglée en étaient fières. De nombreuses autres femmes n'ont pas hésité à se plaindre de ne pas être dans ce cas. L'analyse de la durée écoulée entre la formation du couple et le premier échange de compensation matrimoniale montre une légère différence entre les déclarations des hommes et celles des femmes. Alors que l'on considère souvent que les déclarations

5. Alors que, dans le passé, les familles des deux conjoints entraient directement en contact, il semblerait que progressivement le jeune homme soit devenu un intermédiaire dans ces négociations, puis l'interlocuteur direct de sa belle-famille.

des hommes sont plus fiables que celles des femmes sur ce sujet, cette durée s'est révélée plus courte dans le sous-échantillon masculin que dans le sous-échantillon féminin, et cette différence était statistiquement significative (Golaz, 2002). Ainsi, ce sont les hommes qui ont eu le plus eu tendance à anticiper leur règlement de compensation matrimoniale dans les déclarations recueillies à Magenche. Nous nous sommes donc limités aux informations recueillies auprès des femmes pour étudier cette question.

Pour plusieurs familles, la pauvreté conduit à des difficultés croissantes pour accumuler suffisamment de bétail ou les montants nécessaires pour régler la compensation matrimoniale. Cette situation occasionne des délais importants dans cette étape fondamentale de la vie conjugale. Certaines familles parviennent néanmoins à verser la totalité de la compensation matrimoniale dès les premiers mois d'union. Parmi les caractéristiques qui jouent un rôle dans ces règlements rapides de compensation matrimoniale, on retrouve le fait que la jeune femme a déjà vécu avec un autre homme, et qu'éventuellement elle a eu des enfants de lui.

Même si cette caractérisation nécessiterait d'être approfondie, on peut distinguer différents groupes pour lesquels la compensation matrimoniale se règle dès le début de la vie conjugale. Il y a d'abord les plus riches habitants de la zone d'étude, ceux qui ont moins de difficultés à rassembler le bétail nécessaire pour les échanges de compensation matrimoniale⁶. Le deuxième groupe est formé des familles dotées de peu de terre (voire pas du tout). Enfin, on retrouve également les familles converties à de nouvelles religions, qui se réapproprient et déforment les rituels passés (Golaz, 2002).

— Des compensations matrimoniales décroissantes, mais toujours composées de bétail

Au cours de la période coloniale, le montant de la compensation matrimoniale a connu des hausses telles que le gouvernement est intervenu afin de fixer le nombre de têtes de bétail échangées. L'une des principales raisons à l'origine de cette inflation est la diminution du stock de bétail, plus forte chez les Gusii que dans les communautés voisines, maasai ou kipsigis. Un père de famille gusii pouvait ainsi attendre une compensation matrimoniale plus importante de la part de la famille d'un gendre kipsigis ou maasai, puisque les montants en vigueur étaient beaucoup plus élevés dans ces communautés où l'élevage était important. Une compensation matrimoniale élevée pour une fille entraînait une meilleure alliance lors du mariage pour l'un des fils, puisque le montant des échanges dépendait de la richesse de la famille. Des rumeurs affirmant que le montant de la compensation matrimoniale était en hausse étaient suffisantes

6. L'endogamie relative de ce groupe avait déjà été notée par Håkansson (1990b).

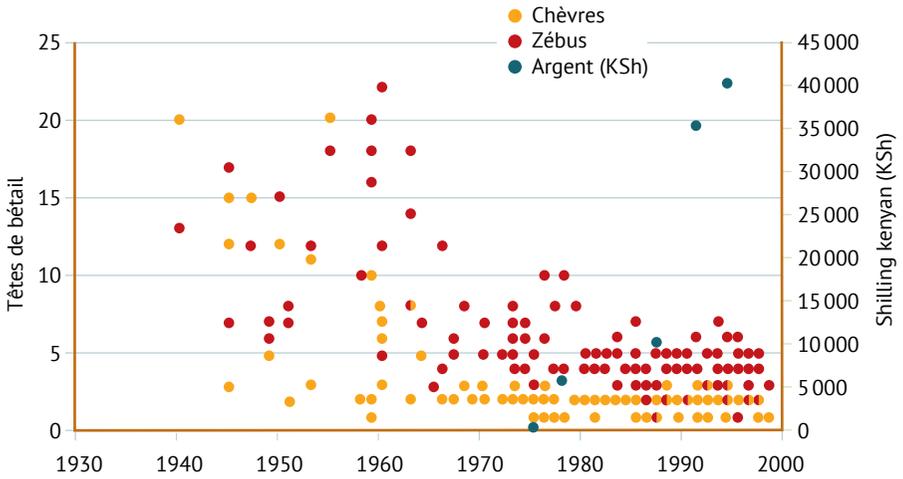
pour que les familles aient peur de ne jamais pouvoir marier leurs fils si elles n'obtenaient pas suffisamment de bétail lors du mariage de leurs filles. Le gouvernement est donc intervenu pour tenter de réguler les échanges, notamment à la suite de vols de bétail répétés et d'une augmentation ostensible de la violence en général (Mayer, 1951). Ainsi, les montants n'ont jamais été stables et les institutions étatiques ont dû intervenir à plusieurs reprises pour mettre fin à des crises au cours desquelles les mariages se raréfiaient.

Dans les années 1980, une différenciation notable selon le niveau d'instruction et l'activité professionnelle de la jeune femme est perceptible dans l'étude de Thomas Håkansson (1994). Il observe que les familles des femmes les plus instruites et de celles qui ont un emploi non agricole sont susceptibles de recevoir une compensation matrimoniale dont la valeur sera environ 15 fois plus importante que celles que recevront les familles des filles agricultrices et qui ne sont pas allées à l'école (Håkansson, 1994). Il remarque également que la nature de la compensation matrimoniale connaît des changements importants avec l'apparition de la transaction en argent liquide. Alors que le bétail de la compensation matrimoniale a un statut particulier et est réutilisé – le plus rapidement possible – pour régler la compensation matrimoniale relative au mariage d'un fils, l'argent n'a pas ce statut et peut être investi dans différents secteurs (la scolarisation d'un enfant par exemple).

En revanche, ce n'est pas ce que nous avons pu observer à Magenche, où la grande majorité des échanges sont encore composés de bétail (zébus et chèvres). On compte seulement 5 cas sur 183 pour lesquels c'est de l'argent qui a été offert et non du bétail (figure 8.3). Les données recueillies lors de l'enquête MaM montrent que les évolutions en cours au cœur du pays gusii n'ont pas eu lieu à Magenche. Même si le projet MaM n'était pas centré sur la question du mariage et malgré la petite taille de l'échantillon, ses résultats se distinguent sensiblement de ceux obtenus par d'autres chercheurs dans d'autres parties du pays gusii.

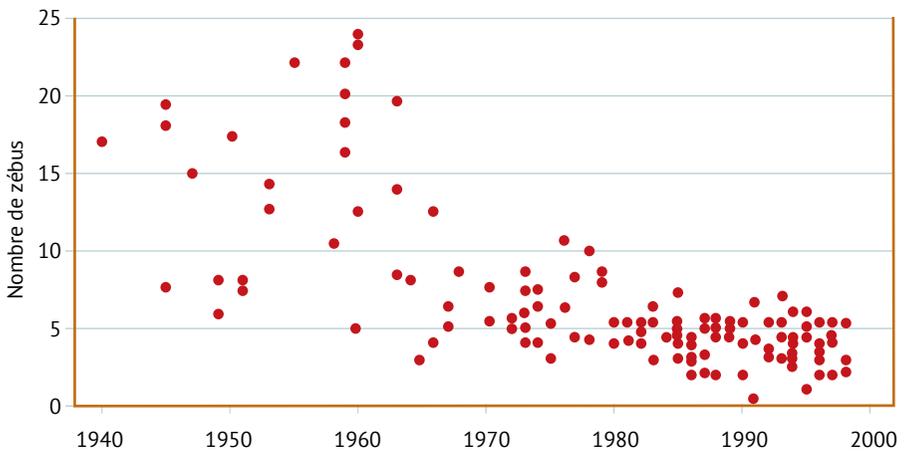
Dans l'ensemble, le montant de la compensation matrimoniale⁷ semble avoir été beaucoup plus instable durant la période coloniale qu'après. En effet, on note que la compensation pouvait alors varier entre 5 et 25 têtes de bétail (figure 8.4). Depuis les années 1960, la valeur de la compensation matrimoniale fluctue entre 3 et 15 zébus. Ainsi, la valeur moyenne décroît et l'amplitude des écarts aussi. Depuis les années 1980, ces montants sont tous inférieurs à 7 zébus.

7. Les montants de la compensation matrimoniale, qu'ils aient été remis en chèvres ou en argent liquide, sont transcrits ici en nombre de zébus par des règles simples : 5 chèvres = 1 zébu = 8 000 KSh, comme dans Borderhof Mulder (1995). De petites variations ne modifient que peu les résultats obtenus ici, et le faible nombre de transactions monétaires permet de négliger d'éventuelles variations du cours du zébu.

FIGURE 8.3.**Nature des versements de compensation matrimoniale**

Équivalence : 5 chèvres = 1 zébu = 8 000 KSh.

Source : Golaz, MaM, 1997-1998.

FIGURE 8.4.**Valeur des compensations matrimoniales (exprimée en zébus)**

Source : Golaz, MaM, 1997-1998.

CONCLUSION : LE DÉCLIN INÉGAL DE L'INSTITUTION DU MARIAGE

Nous avons vu combien les unions informelles gagnaient de l'importance au sein des familles de Magenche, permettant ainsi aux jeunes hommes d'accéder à la terre. Pour les femmes, ces unions n'apportent pas la sécurité que peut leur offrir un mariage formalisé. Toutefois, le fait que cette union informelle encourage un père à confier une partie de ses terres à son fils montre bien que ce père est à même d'apprécier l'arrivée de la jeune femme sur ses terres et de reconnaître la valeur de cette union.

Les données de Magenche montrent également que, comme dans d'autres parties du pays gusii, le règlement de la compensation matrimoniale est de plus en plus retardé après le début de la vie en couple. Dans certains cas, il a lieu si tard qu'il ne sera jamais réglé en totalité. Par ailleurs, la compensation matrimoniale continue dans la plupart des cas d'être exprimée uniquement en têtes de bétail, les transactions comprenant de l'argent liquide étant encore très rares à Magenche. Enfin, la valeur de ces compensations matrimoniales, exprimée en nombre de têtes de bétail, a été très variable durant la période coloniale et a baissé depuis, tout en connaissant moins de variations d'une famille à l'autre.

Les changements observés à Magenche ont lieu alors qu'il y a encore suffisamment de terres pour justifier un besoin de main-d'œuvre féminine. Ainsi, même si les ressources foncières de chaque famille sont divisées environ par quatre à chaque génération, rares sont les parcelles qui ne sont pas utilisables pour l'agriculture à la fin des années 1990. Les conflits entre père et fils concernant la mise en valeur des terres sont fréquents, en particulier lorsque le père refuse un partage des terres qui est souhaité par son fils. Indépendamment de la taille des parcelles, les fils mettent alors au point des stratégies pour recevoir leur part et devenir indépendants. Initier une union informelle est l'une de ces stratégies et une façon de forcer la main au père pour qu'il accepte de transmettre une partie de ses terres.

Toutefois, les superficies allouées sont de plus en plus insuffisantes pour nourrir une famille. Comment les choses vont-elles évoluer lorsque les parcelles en jeu seront tellement petites qu'elles n'auront plus de valeur en production agricole ? La terre conservera certainement une importance symbolique, en particulier du fait que c'est le lieu où les ancêtres sont enterrés et où les descendants devraient l'être eux-mêmes. On peut penser qu'une fois la valeur agricole disparue, les unions informelles perdront le statut qu'elles ont pu acquérir au fil du temps. Il est aussi probable que le mariage lui-même perde l'intérêt qui en avait fait un enjeu important pour les femmes de plusieurs générations successives.

Enfin, on a pu voir qu'en définissant l'état matrimonial des populations gusii non pas en fonction du mariage officiel (traditionnel, religieux ou civil) mais plutôt en fonction du fait de vivre en couple ou non – ce que l'on qualifie souvent d'union libre –, il nous est possible de mieux saisir les stratégies de reproduction et les enjeux sociaux complexes qui y sont associés. Nous avons vu que les unions informelles ne sont pas ignorées au sein de la société gusii et qu'elles contribuent clairement à l'acquisition d'un nouveau statut pour les jeunes. Les pratiques liées au processus du mariage ont beaucoup changé au cours des dernières décennies. Alors que les conclusions de Håkansson sur le pays gusii vont dans le sens de la persistance de normes anciennes, malgré le décalage croissant entre les pratiques et ces normes, nos résultats montrent que, quinze ans plus tard, les normes aussi changent.

Pour la majorité des habitants de Magenche, la formalisation du mariage est un processus qui survient de plus en plus tard au cours de la vie. Le paiement de la compensation matrimoniale est en concurrence avec le coût de la scolarisation des enfants et de bien d'autres dépenses. Parfois, le versement est repoussé jusqu'au décès de l'un des époux, ou ne se produit jamais. La fierté et la pression sociale forcent certaines familles à tenter toute leur vie de rassembler le montant nécessaire, mais dans une société où le bétail et la terre sont de plus en plus rares, cette logique est-elle durable ?

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ANTOINE, P. (2002). « L'approche biographique de la nuptialité », dans G. Caselli, J. Vallin et G. Wunsch (dir.), *Démographie : analyse et synthèse*, vol. 2 : *Les déterminants de la fécondité*, Paris, INED, p. 51-74.
- ANTOINE, P. (2006). « Analyse biographique de la transformation des modèles matrimoniaux dans quatre capitales africaines : Antananarivo, Dakar, Lomé et Yaoundé », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 35, n° 2, p. 5-37.
- ANTOINE, P., P. BOCQUIER, R. MARCOUX et V. PICHÉ (2006). « L'expérience des enquêtes biographiques en Afrique », communication présentée à la Chaire Quételet, Louvain-la-Neuve, Belgique.
- AURIAT, N. (1996). *Les défaillances de la mémoire humaine*, Paris, INED et Presses universitaires de France, coll. « Les cahiers de l'INED », n° 136.
- BORGERHOFF MULDER, M. (1995). « Bridewealth and its correlates. Quantifying changes over time », *Current Anthropology*, vol. 36, n° 3, p. 573-603.
- COURGEAU D. et E. LELIÈVRE (1989). *Analyse démographique des biographies*, Paris, INED.
- GOLAZ, V. (1997). *Les migrations internes au Kenya, 1979-1989*, Paris, CEPED, coll. « Documents et manuels du CEPED », n° 6.
- GOLAZ, V. (2002). *Croissance démographique, pression foncière et diversification économique : une analyse biographique des stratégies de survie à Magenche (Gucha District, Kenya)*, Paris, Institut d'études politiques, thèse de doctorat en démographie économique.
- GOLAZ, V. (2003). « Trajectoires matrimoniales et accès à la terre : une analyse de l'évolution des processus de régulation sociale dans la société gusii (Kenya) », dans C. Clément et B. Gastineau (dir.), *Démographie et sociétés. Actes du colloque international Jeunes chercheurs CERPOS – Université de Paris X Nanterre*, Paris, CERPOS et INED, document de travail n° 119, p. 339-352.

- GOLAZ, V. (2007). «Vers une nouvelle définition des relations intergénérationnelles en milieu rural gusii (sud-ouest du Kenya)», dans P. Antoine (dir.), *Les relations intergénérationnelles en Afrique. Approche plurielle*, Nogent-sur-Marne, CEPED.
- GOLAZ, V. (2009a). «De l'adolescence à la maturité, permanence et changements dans le statut des femmes gusii (sud-ouest du Kenya)», dans J. Vallin (dir.), *Du genre et de l'Afrique : hommage à Thérèse Loco*, Paris, INED, p. 93-109.
- GOLAZ, V. (2009b). *Pression démographique et changement social au Kenya*, Paris, Karthala.
- GROUPE DE RÉFLEXION SUR L'APPROCHE BIOGRAPHIQUE (GRAB) (1999). *Biographies d'enquêtes. Bilan de 14 collectes biographiques*, Paris, INED.
- HÅKANSSON, T. N. (1985). «Why do Gusii women get married? A study of cultural constraints and women strategies in a rural community in Kenya», *Folk*, vol. 27, p. 89-114.
- HÅKANSSON, T. N. (1986). *Landless Gusii Women : A Result of Customary Law and Modern Marriage Patterns*, Uppsala, University of Uppsala, document de travail en études africaines.
- HÅKANSSON, T. N. (1988). *Bridewealth, Women and Land. Social Change Among the Gusii of Kenya*, Uppsala, Uppsala Studies in Cultural Anthropology.
- HÅKANSSON, T. N. (1990a). «The appropriation of fertility: Descent and sex among the Gusii», dans A. Jacobson-Widding et W. van Beek, *The Creative Communion. African Folk Models of Fertility and the Regeneration of Life*, Uppsala Studies in Cultural Anthropology, n° 15, p. 187-199.
- HÅKANSSON, T. N. (1990b). «Socioeconomic stratification and marriage payments: Elite marriage and bridewealth among the Gusii of Kenya», dans M. S. Chaiken et A. Fleuret (dir.), *Social Change and Applied Anthropology. Essays in Honor of David W. Brokenska*, Boulder, Westview Press, p. 164-181.
- HÅKANSSON, T. N. (1994). «The detachability of women: gender and kinship in processes of socio-economic change among the Gusii of Kenya», *American Ethnologist*, vol. 21, n° 3, p. 516-538.
- HERTRICH, V. (1996). *Permanences et changements de l'Afrique rurale. Dynamiques familiales chez les Bwa du Mali*, Paris, CEPED, coll. «Les études du CEPED», n° 14.
- LE VINE, S. (1979). *Mothers and Wives. Gusii Women of East Africa*, Chicago, University of Chicago Press.
- LE VINE, S. (1982). «The dreams of young Gusii women: A content analysis», *Ethnology*, vol. 21, n° 1, p. 63-77.
- MAYER, P. (1949). *The Lineage Principle in Gusii Society*, Oxford, Oxford University Press.
- MAYER, P. (1950). «Privileged obstruction of marriage rites among the Gusii», *Africa*, vol. 20, n° 2, p. 113-125.
- MAYER, P. (1951). «Bridewealth limitation among the Gusii», dans P. Mayer, *Two Studies in Applied Anthropology in Kenya*, Londres, Colonial Office, p. 1-18.
- ORVIS, S. W. (1989). *The Political Economy of Agriculture in Kisii, Kenya : Social Reproduction and Household Response to Development Policy*, Madison, University of Wisconsin, thèse de doctorat en science politique.
- SHADDLE, B. (2000). «*Girl Cases*»: *Run-away Wives, Eloped Daughters and Abducted Women in Gusiiland, Kenya, c. 1900-1965*, Evanston, Northwestern University, thèse de doctorat.
- SHADDLE, B. (2003). «Bridewealth and female consent: Marriage disputes in African courts, Gusiiland, Kenya», *Journal of African History*, vol. 44, p. 241-262.
- SHORTER, A. (1974). *East African Societies*, Londres, Routledge.
- SILBERSCHMIDT, M. (1999). «*Women Forget that Men Are the Masters*»: *Gender Antagonism and Socio-Economic Change in Kisii District, Kenya*, Stockholm, Nordiska Africainstitutet, Elanders Gotab.
- VAN DE WALLE, E. et D. MEEKERS (1994). «Marriage drinks and kola nuts», dans C. Bledsoe et G. Pison (dir.), *Nuptiality in Sub-Saharan Africa : Contemporary Anthropological and Demographic Perspectives*, Oxford, Clarendon Press, p. 57-73.



CHAPITRE 9

CHANGEMENTS MATRIMONIAUX ET TENSIONS CONJUGALES À DAKAR

AGNÈS ADJAMAGBO, PIERRETTE AGUESSY
ET AWA DIALLO

LES ÉVOLUTIONS SOCIODÉMOGRAPHIQUES OBSERVÉES en Afrique subsaharienne au cours de la seconde moitié du xx^e siècle constituent des composantes essentielles du changement social dans cette partie du monde (Pilon et Vignikin, 2006). En particulier, les changements relatifs aux pratiques matrimoniales, communs à la plupart des pays, s'inscrivent dans un processus plus général de transformations des rapports sociaux en lien avec l'amélioration de la scolarisation des filles (Westoff, Blanc et Nyblade, 1994), mais aussi avec la dégradation généralisée des niveaux de vie dans de larges couches de la population. Des éléments tels que le retard de l'âge



au mariage et l'allongement simultané de la période de célibat, la précarisation économique des hommes chefs de ménage, la transformation des femmes en principales pourvoyeuses de revenus, notamment dans les villes, se concrétisent par une redéfinition des rôles masculins et féminins.

Partant de l'exemple de la ville de Dakar, nous proposons une analyse des enjeux relationnels entre les hommes et les femmes à l'intérieur des unions dans un contexte social en pleine transformation. Quels sont les principaux changements observables sur le plan des unions à Dakar au cours des dernières décennies ? Comment les hommes et les femmes appréhendent-ils le mariage aujourd'hui à Dakar dans un contexte de précarité économique ? Plus largement, comment conçoivent-ils aujourd'hui leurs rôles respectifs ? Telles sont les principales questions qui ont guidé notre réflexion.

Nous abordons la question des unions dans un sens large, considérant les relations conjugales, c'est-à-dire formelles et légitimées, mais aussi les relations amoureuses, inscrites ou non dans un projet de vie commune. Cet entendement étendu de l'union, qui ne se limite pas aux seules personnes mariées, nous semble essentiel pour rendre compte des réalités sociales actuelles dans les grandes villes africaines. Notre propos s'organise en deux grandes parties. La première présente, à partir d'études publiées utilisant des données d'enquêtes nationales ou locales, les caractéristiques des changements sociodémographiques qui ont eu lieu au cours des dernières décennies. La seconde repose sur les données d'une enquête qualitative récente et propose un décryptage des logiques sociales qui fondent ces changements. En nous situant sur le plan de l'histoire des individus, nous tentons de mettre en lumière ce qui se joue actuellement entre les hommes et les femmes à Dakar au sein des relations affectives et conjugales.

CONTOUR GÉNÉRAL DU CHANGEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE À DAKAR

Une économie qui se fragilise

La naissance de l'État nation marque au Sénégal, comme dans bon nombre de pays africains, l'entrée dans une période de profondes mutations sociales, économiques, politiques et culturelles (Pilon et Vignikin, 2006). La généralisation du système économique de rente, l'accroissement du salariat, le dynamisme de la croissance urbaine, les progrès en matière de scolarisation, l'importance accrue de l'autonomie économique des femmes, l'influence du modèle occidental, entre autres, concourent à façonner de nouveaux modèles de vie.

Contraint par les institutions internationales de soumettre son économie à des mesures d'ajustement, l'État sénégalais réduit ses dépenses publiques. Dans les villes, la fin des années 1970 annonce le déclin de la période faste du salariat. Les emplois dans le secteur moderne de l'économie se tarissent ainsi que les opportunités de salaires qu'ils généraient jusque-là. Le repli sur le secteur informel, censé servir de substitution au salariat, est loin d'assurer sa fonction : les revenus tirés de ses activités sont généralement faibles et ne permettent souvent que la simple survie (Antoine et Fall, 2002). La baisse de revenu qui frappe les ménages sénégalais, en ville comme dans les campagnes, entretient un phénomène de paupérisation qui va se confirmer par la suite (Fall et Sylla, 2000).

Pour les familles sénégalaises qui avant la crise croyaient aux retombées bénéfiques de l'investissement dans la scolarisation, un climat d'incertitude s'installe peu à peu. Dans les grands centres urbains comme Dakar, la vie quotidienne est rongée par des contraintes résidentielles, par un marché du travail qui procure péniblement des revenus financiers suffisants, par des épisodes de chômage et de sous-emploi récurrents. Clé de voûte de l'insertion sociale et économique, l'entraide familiale qui, dans une ville comme Dakar, se manifeste notamment par des regroupements résidentiels (Marie, 1997 ; Antoine, Bocquier, Fall, Guisse et Nanitelamio, 1995), renforce la cohésion des groupes en même temps qu'elle impose des devoirs entre les membres qui composent ces groupes. Dans un tel contexte, les relations sociales sont fortement affectées, en particulier entre les hommes et les femmes.

— Des pratiques sociales qui changent

Dans une étude publiée en 2002, nous mettions en avant le recul de l'âge d'entrée en union dans les villes sénégalaises (Adjamagbo et Antoine, 2002). Parmi les jeunes citadines âgées de 25 à 29 ans, l'âge au mariage est passé de 18,8 ans en 1986 à 23,3 ans en 1997. Ce recul important de 4,5 ans est en lien étroit avec les progrès de scolarisation des filles. De façon générale, plus les femmes sont instruites, plus elles se marient tard. Entre 1986 et 1997, l'âge médian au mariage des femmes qui ont suivi des études secondaires (ou plus) passe de 21,9 ans à 28,4 ans. Le corollaire de ce recul de l'âge d'entrée en premier mariage est l'augmentation de la proportion de célibataires, qui se confirme jusqu'au début des années 2000 : la proportion de femmes célibataires parmi les 20-24 ans passe de 14 % en 1978 à 32 % en 2005. Chez les hommes, la proportion de célibataires dans le groupe d'âge des 25 à 29 ans passe de 35 % en 1997 à 50 % en 2005. L'accession tardive au mariage participe aussi d'une tendance plus générale de bouleversement des conditions d'entrée en âge adulte lié aux contraintes d'emploi et de logement (Antoine, Razafindrakoto et Roubaud, 2001).

Les difficultés économiques auxquelles sont confrontés les jeunes prétendants obligent les familles à faire des concessions sur les modalités de formation des unions de leurs enfants. On assiste ainsi à un assouplissement des règles de mariage (Mondain, Delaunay et Adjamagbo, 2009). L'obligation de remise de dot se fait par exemple moins pressante, certaines familles acceptant de reconnaître le mariage avant que l'époux ne s'en soit entièrement acquitté¹. Des assouplissements s'observent également sur le choix du conjoint, bien qu'il soit toujours soumis aux règles d'endogamie ethnique, religieuse ou de caste. Les mariages arrangés, longtemps pratiqués par les familles, se raréfient et les individus ont désormais une plus grande marge d'initiative dans la formation de leur couple. Les Sénégalais d'aujourd'hui, surtout les citadins, se marient donc plus tard et différemment de leurs aînés. Ils aspirent également à avoir moins d'enfants. La baisse de la fécondité observée au Sénégal, et dans les villes tout particulièrement, est certes intimement liée au recul de l'âge au mariage, mais elle n'est pas uniquement due à un effet de corrélation entre deux variables démographiques : elle est aussi le reflet de changements dans les représentations et les valeurs. Là encore, le mode de vie urbain, les progrès de scolarisation, les aléas de l'économie favorisent l'émergence chez les femmes d'aspirations à un épanouissement personnel basé sur d'autres rôles que celui de la seule procréation.

— Les normes et les représentations du mariage : des modèles encore bien ancrés

Bien que les pratiques observées témoignent de changements réels, les exigences sociales sur la vie privée des individus demeurent encore prégnantes. Le mariage est certes différé dans la trajectoire de vie, mais il n'est pas remis en cause pour autant. Sous l'œil vigilant des familles, les jeunes sont constamment incités à se marier : passé l'âge de 20 ans (un peu plus tard pour les garçons), cette injonction devient de plus en plus obsédante. Garant d'une reconnaissance sociale, prendre un époux (ou une épouse) est aussi symboliquement vécu comme l'occasion de se conformer aux exigences de la famille. La reconnaissance du mariage comme principe clé de l'épanouissement personnel fait de l'adulte non marié un individu stigmatisé. Même dans les villes et chez les femmes éduquées (supposées mieux placées pour contrer les injonctions sociales), le célibat féminin n'est concevable que s'il se limite à un statut provisoire (Adjamagbo, Antoine et Dial, 2004). Cela se confirme par la rapidité avec laquelle les femmes se remarient après un divorce à Dakar (Dial, 2008).

La sexualité des jeunes fait aussi l'objet d'un contrôle social strict. L'enjeu est surtout de retarder l'entrée des femmes en sexualité et de préserver leur virginité jusqu'au mariage. En effet, la sphère conjugale reste le cadre socialement

1. Ce qui ne veut pas dire pour autant que le mari en soit déchargé. Il s'agit en fait souvent d'une sorte de crédit qui lui est concédé.

requis d'exercice de la sexualité et de la procréation. De telles exigences sociales sont bien mal adaptées au phénomène d'extension de la durée de vie en célibat, qui favorise une expérience juvénile amoureuse et sexuelle bien plus diversifiée qu'autrefois. La sexualité préconjugale, très étudiée depuis les années 1990, se banalise à Dakar comme ailleurs dans les villes africaines (Delaunay et Guillaume, 2007 ; Adjamagbo, Antoine et Delaunay, 2004 ; Bozon, 2003). Les exigences ne sont cependant pas les mêmes pour les hommes et les femmes. Il existe de ce point de vue un double standard normatif qui s'exprime par une plus grande tolérance à l'égard de la sexualité des hommes. Par exemple, alors que l'adultère est gravement condamné par les codes sociaux lorsqu'il est pratiqué par une femme (Diop, 1982), il perd de sa gravité quand il est commis par un homme et se trouve même légitimé, comme le rappelle Philippe Antoine (2002), par le régime polygamique. La règle de chasteté hors mariage est incontestablement plus stricte envers les femmes qu'envers les hommes. En définitive, dès lors qu'elles sont célibataires, divorcées ou veuves, les femmes sont contraintes d'exercer clandestinement leur sexualité. Enfin, le regard social pèse aussi sur la fécondité des couples mariés. La norme procréative impose notamment la naissance d'un enfant dans la première année qui suit le mariage. Le non-respect de cette norme soulève des suspicions de stérilité difficilement soutenables pour la famille et pour le couple.

HOMMES ET FEMMES : DES RÔLES EN REDÉFINITION

Au Sénégal en général et à Dakar en particulier, les rôles socialement attendus des hommes et des femmes au sein des unions reposent sur une division précise des devoirs et des responsabilités. Alors que les femmes s'occupent de l'éducation des enfants et de la bonne tenue du foyer, les hommes, quant à eux, ont pour tâche de s'assurer des ressources financières du ménage. Principaux détenteurs du pouvoir économique, ils se doivent de pourvoir aux besoins essentiels de la maisonnée (Diop, 1985). En tant que chefs de ménage, c'est à eux qu'incombe la responsabilité de payer le logement, la nourriture, l'habillement et les soins de santé des membres de la famille. Cette répartition des rôles alimente un système social dans lequel la dépendance économique des femmes vis-à-vis des hommes est érigée en norme. À propos des relations conjugales à Dakar, Jeanne Nanitelamio (1995) parle d'une « idéologie de la dépendance » qui, selon elle, s'est instaurée en valeur conjugale forte, et revendiquée par les femmes elles-mêmes. Ainsi, parmi les critères pesant lourdement sur la décision de s'engager dans le mariage, celui de la solvabilité du prétendant occupe une place essentielle. Les femmes aspirent à ce que leur futur époux soit à même de les tenir à l'abri du besoin et de leur garantir un cadre de vie confortable. Pour Jeanne Nanitelamio (1995), les Dakaroises qu'elle observe vers la fin

des années 1980 sont « imprégnées par l'idéal de "la femme au foyer" à tel point que pour elles la nécessité du travail n'intervient que lorsque le soutien familial ou conjugal est difficile ou impossible » (p. 284).

Vingt ans après les travaux de Jeanne Nanitelamio, il semble que cet idéal soit toujours d'actualité. Une étude montre que les jeunes Dakaroises d'aujourd'hui le citent toujours en référence, quel que soit leur capital scolaire et économique (Diallo, 2007). Nos analyses menées à partir d'enquêtes biographiques ont mis en lumière un lien très net entre la cessation de l'activité professionnelle² et le mariage chez les femmes à Dakar. En effet, la plupart des jeunes femmes actives quittent leur travail au moment du mariage et ne reprennent une activité que bien plus tard, après avoir mis au monde leurs enfants (Adjamagbo, Antoine, Béguy et Dial, 2009 ; Béguy, 2009). Néanmoins, cet idéal de la dépendance est aujourd'hui malmené par la crise (Adjamagbo, Antoine et Dial, 2004). La précarité avec laquelle sont aux prises les chefs de ménage contraint les femmes à sortir de chez elles pour prendre le relais. Si certaines femmes trouvent là l'occasion de réaliser leur aspiration à davantage d'autonomie et à l'épanouissement dans le travail, beaucoup n'ont guère le choix. Cette situation est source de tension dans les couples. Dans la capitale sénégalaise, le défaut d'entretien (c'est-à-dire l'incapacité pour un mari de subvenir aux besoins du ménage) est la principale raison invoquée par les femmes pour justifier une demande de divorce (Dial, 2008).

Ainsi, la répartition des charges et des responsabilités au sein des familles évolue. Déjà, des observations faites dans les années 1980 mettaient en évidence que la baisse du pouvoir d'achat des ménages était compensée par l'activité des femmes d'âge mûr (Antoine *et al.*, 1995 ; Antoine et Diop, 1995). D'après une enquête réalisée à Dakar en 1989, un actif sur trois dans la capitale sénégalaise est une femme (Antoine *et al.*, 1995). Comme souvent en Afrique subsaharienne, c'est dans le secteur informel qu'elles exercent majoritairement leur activité. Sous-représentées dans le salariat de l'économie urbaine, les femmes se sont fait une place de choix dans les activités de service et de commerce (Adjamagbo, Antoine et Dial, 2004 ; Sarr, 1998). Elles y ont certes toujours travaillé, mais ce qui change aujourd'hui, c'est qu'elles sont désormais nombreuses à se substituer à leur mari privé d'emploi ou dont la rémunération ne couvre pas les besoins du ménage.

Ce renversement des rôles n'est pas toujours facile à assumer, pour les femmes comme pour les hommes. Nous avons observé que les Dakaroises qui exerçaient un rôle prépondérant dans le revenu du ménage avaient une nette tendance à masquer leur contribution par souci de préserver les apparences et de ne pas faire perdre la face à leur mari devant la famille ou l'entourage immédiat (Adjamagbo,

2. C'est-à-dire de toute activité économique réalisée hors de la sphère domestique.

Antoine et Dial, 2004). La prééminence économique du mari dans le foyer est rarement démentie, même lorsqu'elle ne correspond plus à la réalité. La discrétion qui s'observe sur la capacité des femmes à relayer leur mari, voire à se substituer à lui, est le signe flagrant d'une intégration timide de ce modèle (Bop, 1995). La place nouvelle que prennent les femmes au sein des foyers est souvent vécue par les hommes comme une perte de pouvoir et de respectabilité pénible à accepter. Dans ces conditions, la reconnaissance sociale du renforcement du rôle des femmes tarde à s'imposer et leur statut dans la société ne change que lentement.

LA NOTION DE TENSION AU CŒUR DE NOTRE HYPOTHÈSE

Allongement de la période de célibat, simplification des règles de constitution des unions, nouveaux idéaux de fécondité, nouvelle distribution des responsabilités dans les couples : les évolutions que nous venons de décrire laissent présager de profonds bouleversements dans les rapports sociaux en général et entre les hommes et les femmes tout particulièrement. À ce stade de la réflexion, on peut se demander si les difficultés auxquelles les ménages dakarois sont confrontés et les ajustements mis en œuvre pour y faire face ne sont pas porteurs de tensions sociales fortes. Ces tensions seraient causées par le caractère plus ou moins contraint des pratiques émergentes et par la menace implicite que suscite, pour les hommes tout particulièrement, la redéfinition des statuts identitaires masculins et féminins.

La relation conjugale offre un cadre d'autant plus propice à l'expression de tensions qu'elle cristallise tous les enjeux de la reproduction sociale et biologique des communautés. Si cette affirmation s'applique à bon nombre de sociétés, y compris occidentales (Segalen, 2003), elle s'applique avec encore plus d'acuité aux sociétés africaines. En effet, dans cette partie du monde, l'enjeu de pérennité du groupe et de maintien d'une cohésion sociale rend délicate toute expression de projets autonomes, c'est-à-dire en discordance avec les pratiques sociales attendues (Marie, 1997). Il serait vain de considérer le couple comme une entité autonome, tournée vers des intérêts réduits à sa simple sphère. Nous considérons plutôt que le couple (ou les partenaires) se trouve(nt) situé(s) au cœur d'un univers social composé de leurs pairs, de leurs familles, de leurs groupes d'appartenance, dans lequel s'exercent des rapports de pouvoir touchant à des domaines variés de leur vie privée, allant du choix du conjoint à la gestion des biens en passant par la fécondité et l'éducation des enfants. Les existences individuelles, prises dans ce champ de forces, n'ont pas toujours la possibilité d'exprimer leur autonomie³. En somme, le champ social lui-même est traversé

3. Sur cette question du rapport entre intérêts individuels et intérêts collectifs, voir Calvès et Marcoux (2007).

de tensions qui érigent certains faits sociaux en enjeux autour desquels se constituent des entités (individus ou groupes) aux intérêts antagoniques (Pfefferkorn, 2007). Dans toute société, les individus se trouvent inscrits dans la norme de genre, c'est-à-dire contraints de se conformer aux comportements et attitudes socialement attendus des personnes de leur sexe. Dans les sociétés africaines, où la suprématie des valeurs associées au masculin est très clairement marquée, l'asymétrie des rapports entre les femmes et les hommes s'en trouve exacerbée. La transgression de la norme de genre peut alors facilement entraîner des tensions, voire des sanctions.

Paradoxalement, les rapports de pouvoir sont loin d'être acquis une fois pour toutes : ils se trouvent perpétuellement redéfinis en fonction des situations ou des séquences de vie (Glenn, 1999). Ainsi, étudier ce qui se passe dans une relation oblige à adopter une démarche rétrospective prenant en considération l'enchaînement des situations qui jalonnent l'histoire du couple.

UNE APPROCHE PAR L'HISTOIRE DE VIE

Nous suivons ici une démarche empirique, de type sociologique, basée sur des témoignages d'expériences personnelles. Ces témoignages proviennent de récits de vie tirés d'une enquête menée entre 2006 et 2009 à Dakar dans le cadre du programme Emergency Contraception in Africa (ECAF)⁴. Une série d'entretiens approfondis a été menée auprès de 50 femmes et de 25 hommes. Les entretiens ont été conduits en population générale, auprès de femmes et d'hommes âgés de 18 à 40 ans vivant à Dakar. Cela permet de travailler au cœur des situations conjugales sur des individus mariés, mais aussi, en amont de la formation des unions, sur des personnes célibataires impliquées (ou ayant été impliquées à un moment donné) dans une relation amoureuse. En effet, la période pré-nuptiale et les scénarios qui s'y jouent sont souvent très révélateurs des enjeux contemporains du mariage. Un guide d'entretien a été constitué autour des conditions de vie dans l'enfance mais aussi des grandes thématiques liées aux parcours résidentiel, scolaire, professionnel, amoureux, de même que sexuel et contraceptif.

La méthodologie trouve sa spécificité dans le choix d'une approche biographique qui permet de contextualiser la question du rapport à la contraception (thème central du programme) dans une histoire personnelle où interfèrent des composantes familiales, sociales, professionnelles et économiques propres à l'individu. Par cette démarche rétrospective, il est possible

4. ECAF est une recherche financée par la Commission européenne dans le cadre du 6^e Programme-cadre de recherche et de développement (PCRD, contrat n° 510 956), coordonné par Nathalie Bajos. Les activités de recherche réalisées sur le site du Sénégal ont été coordonnées par Pierrette Aguessy.

de retracer les trajectoires sentimentales associées à d'autres composantes de la vie des individus (familiale, résidentielle, scolaire, professionnelle et contraceptive) et de mieux comprendre les logiques individuelles et sociales qui prévalent dans ces moments clés de la vie des individus comme la formation d'une union ou la conception d'un enfant. Cette perspective est l'occasion de voir les recompositions à l'œuvre entre les hommes et les femmes à Dakar, en mettant en lumière les tensions et conflits dans lesquels sont pris les répondants à ces moments charnières de leur histoire de vie.

Afin de mieux saisir la nature des changements émergeant dans les pratiques sociales ainsi que leurs retombées sur les relations entre les hommes et les femmes, nous avons choisi de présenter ici quatre portraits types (un homme et trois femmes) tirés directement de notre typologie. Le choix de ces quatre récits résulte de leur exemplarité : des situations récurrentes dans notre enquête et un discours sur des thèmes qui illustrent parfaitement les points sur lesquels les entretiens atteignent la saturation. Cette étape de saturation, qui a orienté notre choix, est essentielle dans le travail qualitatif : elle confirme la solidité du modèle mis en lumière et autorise la généralisation de l'interprétation (Kaufmann, 1996).

Notre choix relève également de la volonté de présenter des cas illustratifs des différents stades d'une histoire affective. Le premier est Doudou⁵, un jeune artisan bijoutier, issu d'un milieu modeste. Il a eu des relations avec plusieurs filles et, au moment de l'entretien, se sent en âge de se marier et de fonder une famille. Le second cas, Kanty, elle aussi de milieu modeste et sans grand capital scolaire, est à la recherche d'un idéal de vie qui lui offre argent et confort matériel. Elle affiche pour sa part une trajectoire sentimentale dense où une période de multipartenariat succède à deux unions durables avec cohabitation. Les deux dernières femmes, Anna et Kadia, incarnent un autre type d'histoire personnelle. Issues toutes deux de milieux modestes, elles sont néanmoins nanties d'un bon capital scolaire qui leur donne accès à des emplois relativement bien rémunérés. Elles sont mariées. Anna, la première, a déjà plusieurs années de mariage et trois enfants, alors que Kadia vient tout juste de se marier et n'a pas d'enfant.

C'est donc au moyen du récit de ces quatre personnages à la fois contrastés sur le plan des caractéristiques individuelles et des histoires de vie que nous nous proposons d'entrer dans le vécu des relations hommes-femmes à Dakar aujourd'hui.

5. Tous les noms donnés à nos répondants sont des pseudonymes.

DES RELATIONS AMOUREUSES MISES À L'ÉPREUVE

Nous avons précédemment mis l'accent sur la place qu'occupent les préoccupations financières dans les relations entre les hommes et les femmes à Dakar. L'enjeu économique du mariage et des relations affectives dans leur ensemble n'est pas un phénomène nouveau et n'est pas non plus propre au Sénégal (Attané, 2009), mais il est probablement exacerbé par le contexte économique actuel. L'argent, et plus largement le bien-être matériel qu'il est censé procurer, fait l'objet de véritables transactions, sources de tensions et de conflits.

Portrait 1

« Sans argent, les hommes sont foutus »

Doudou est né à Dakar il y a 26 ans. Il est l'aîné d'une famille de six enfants. Son père, aujourd'hui retraité, travaillait comme comptable dans une banque et sa mère était femme au foyer. Il a été à l'école jusqu'au collège et a obtenu son BFEM⁶ mais n'a pas été plus loin car il n'aimait pas l'école. Il travaille aujourd'hui comme artisan bijoutier. *A posteriori*, Doudou regrette de ne pas avoir choisi de poursuivre des études qui lui auraient permis de faire un travail plus rémunérateur. Il habite chez ses parents une chambre indépendante qui lui permet de bénéficier d'une certaine liberté, mais il se sent tout de même dépendant d'eux pour la nourriture. Il a conscience que, sans leur aide, il ne pourrait pas s'en sortir par lui-même. Doudou a eu une relation pendant trois ans avec une fille qu'il aimait, mais qu'il a quittée récemment, car il s'est rendu compte qu'ils n'étaient pas tous les deux « sur la même longueur d'onde ». Il lui reprochait d'être intéressée par le luxe et l'argent. Lui, modeste artisan bijoutier, ne pouvait pas répondre à ses attentes.

Doudou se projette dans un avenir conjugal. Il souhaiterait se marier et fonder une famille, mais il sent que ses revenus ne sont pas suffisants. L'expérience de sa dernière relation lui a fait prendre amèrement conscience de ne pas être financièrement à la hauteur de ce qu'il pense être les attentes des femmes. Quelque peu aigri par ce constat, Doudou exprime une vision très stigmatisée des jeunes filles d'aujourd'hui. Il les trouve vénales, débauchées et infidèles.

Je ne veux pas de filles qui fréquentent les rues, il y a des valeurs que je recherche chez une fille, des valeurs d'une bonne femme, mais pas des filles, pas comme celles qui existent actuellement au Sénégal, le pays est presque «foutu». Parce que ce que je retiens de nos jours, c'est que dans ce pays, les femmes aiment trop le luxe, elles aiment trop le luxe, le luxe leur fait faire n'importe quoi...

6. Brevet de fin d'études obtenu à la fin du cycle moyen et qui conditionne l'entrée au secondaire.

Il idéalise les couples d'hier, où selon lui l'argent n'était pas au centre des préoccupations. Doudou a une vision « traditionaliste » du couple, mais admet quelques écarts à la norme. Il adhère au modèle de la femme soumise qui fait des enfants et trouve « normale » la polygamie. Mais, dans le même temps, conscient d'être en position de faiblesse pour assumer ses fonctions de chef de famille, il souhaiterait avoir une épouse qui a été à l'école et qui travaille pour l'aider à partager les charges du ménage. Voici un autre extrait de son récit, qui exprime bien les préoccupations actuelles des jeunes Dakarais que nous avons rencontrés dans notre enquête.

La vie est difficile pour les hommes, parce que les femmes aiment la facilité. Moi, à mon âge, par exemple, je travaille, je peine, parce que j'ai un but, je veux quelque chose, je veux réussir, être quelqu'un, fonder une famille, avoir certains biens matériels, une voiture, tout. Le rêve de tout homme, c'est fonder une famille, avoir des enfants et les éduquer. Mais au Sénégal, on demande aux filles de rester les bras croisés et d'attendre un mari. C'est maintenant que les femmes s'instruisent, mais avant cela n'existait pas auparavant. Les femmes attendaient sagement qu'on vienne les prendre comme épouses et être entretenues par leurs maris. Mais moi, ma préférence, en me mariant est de choisir une femme qui travaille, parce que la vie est très dure. Dieu peut te donner les moyens de prendre en charge une épouse, mais Dieu peut également te donner le strict nécessaire, dès lors, t'as envie que ta femme travaille pour que vous puissiez joindre vos forces pour les charges domestiques.

Bon gré mal gré, les jeunes Dakarais candidats au mariage se trouvent contraints de concilier deux modèles *a priori* antagonistes : le modèle de l'homme qui maintient son ascendant sur sa femme et celui du mari qui octroie plus d'autonomie à celle-ci afin qu'elle le relaie financièrement. On le voit ici, les tensions entre hommes et femmes naissent du fait que les conditions sociales et économiques ne sont aujourd'hui plus réunies pour garantir le maintien de l'équilibre statutaire fondé sur l'idéal de la dépendance observé par Jeanne Nanitelamio dans les années 1980.

L'image que Doudou a des femmes n'est pas totalement sans fondement. Les récits sur les relations amoureuses et conjugales que nous avons recueillis font tous état de l'importance de la capacité financière d'un homme⁷. Il existe même à Dakar une forme de relation amoureuse fondée sur un mode d'échange économique et sexuel érigé en véritable système (différent de la prostitution).

7. La seule exception que nous ayons observée est celle qui renvoie à des situations de mariage tardif, ou de grossesse imprévue, lorsque la nécessité de rentrer dans le rang se fait de plus en plus pressante ou que l'urgence de la maternité vient supplanter toutes les exigences qu'une femme peut avoir à l'égard d'un géniteur potentiel.

Ce système d'échange économico-sexuel, désigné par le terme wolof de *mbaraan*⁸, compte parmi les composantes phares de la recomposition en cours des rapports sociaux de genre. L'exemple qui suit est en ce sens très révélateur.

— Portrait 2

Des hommes pour sortir de sa condition

Kanty est une jeune femme âgée de 24 ans issue d'un milieu modeste. Son père, ancien fonctionnaire alcoolique, et sa mère, commerçante, ont divorcé après plusieurs années d'une union houleuse. Kanty a été témoin dans son enfance de scènes de violence entre ses parents qui, selon elle, ne s'aimaient pas, car ils avaient été imposés l'un à l'autre par la famille. Elle a eu un itinéraire scolaire perturbé. Après avoir péniblement atteint la classe de terminale, elle décide d'abandonner le lycée quelques semaines avant le bac. Elle renouera plus tard avec les études sous la pression de son deuxième mari qui lui paiera des études de gestion dans une école privée.

La trajectoire sexuelle de Kanty démarre à 13 ans par un viol commis par un de ses oncles chez qui elle se rendait régulièrement pour suivre des cours de soutien en anglais. Elle se remet péniblement de cet épisode douloureux et aura son premier rapport consenti avec un homme qu'elle rencontre cinq ans plus tard. Les relations qu'elle entretient avec les hommes sont principalement basées sur l'argent et le confort matériel. À 18 ans, Kanty accepte d'épouser un Européen de 40 ans son aîné, consciente que ce mariage sera une aubaine pour elle et sa famille. En tant qu'aînée d'une fratrie de quatre enfants, elle estime devoir soutenir sa famille. Peu importe que l'homme soit déjà marié et père de famille, Kanty savoure ses largesses financières sans se préoccuper du reste. Mais le rêve est de courte durée. Quelque temps après leur mariage, elle le suit dans son pays où elle se retrouve séquestrée dans un appartement, son passeport confisqué. L'homme, qui ne parvient pas à concilier cette relation avec celle de sa famille légitime, qui a été mise au courant de l'existence de Kanty, finit par l'abandonner à son triste sort. Après six mois de rudes galères, Kanty finit par rencontrer un couple qui l'aide à refaire ses papiers et à rentrer au Sénégal. À peine arrivée à Dakar, elle noue une nouvelle relation avec un autre Européen (qu'elle décrit comme riche) que lui présente une amie. L'homme lui plaît d'emblée et la grande vie est à nouveau assurée. Leur relation semble indéniablement plus égalitaire que la précédente.

8. Le *mbaraan* est un terme wolof qui désigne le fait de pratiquer le multipartenariat contre rétribution. Chaque partenaire est généralement responsable d'un des postes de dépenses de la femme : par exemple, l'un paie le loyer, l'autre les vêtements, un troisième les sorties en boîte et au restaurant, etc. Ce sont les courtisanes sénégalaises. Généralement, dans ce système, les hommes ne sont pas dupes de la relation. Il existe comme un accord tacite entre les deux partenaires.

L'homme est bien moins âgé que le premier et ils partagent de bons moments de vie commune. Pendant un court moment, elle envisage même pour la première fois l'idée d'avoir un enfant avec lui et prend ses dispositions pour tomber enceinte. Mais ce projet va rapidement s'effondrer lorsque Kanty réalise que l'homme boit, fume, couche avec d'autres filles et tire, entre autres, ses revenus financiers d'affaires de proxénétisme. Elle renonce alors à avoir un enfant avec lui et le quitte. Cette fois-ci, Kanty tire son épingle du jeu et rompt la relation après avoir pris soin de mettre un bon pécule de côté.

Ces deux mariages⁹ semblent avoir donné à Kanty une certaine assurance vis-à-vis des hommes et de ce qu'elle attend des relations amoureuses. Son discours ne laisse percer aucune sensiblerie. Bien consciente de la place des femmes dans la société, elle entend se battre pour ne pas rester sur le bas-côté. Après la rupture avec son deuxième mari, elle prend un appartement seule et démarre une vie de célibataire. Elle travaille quelque temps comme gérante d'une boîte de nuit à Dakar, mais arrête après quelques mois car elle ne s'entend pas avec le patron, qui ne la paie pas suffisamment. Elle envoie plusieurs CV dans des entreprises de la ville, mais sans succès. Kanty est bien déterminée à maintenir coûte que coûte un niveau de vie auquel elle ne peut désormais renoncer. Pour parvenir à ses fins, elle opte alors pour une autre stratégie que la recherche d'emploi. Plutôt belle femme, élégante, elle tire son principal atout de sa maîtrise parfaite de l'art de la séduction, dont elle fait une utilisation très pragmatique. Ses propos sur ses relations sentimentales sont sans ambiguïté : elles sont avant tout une source de revenus, un moyen de maintenir un train de vie auquel elle ne pourrait prétendre sans cela. Elle profite sans vergogne des largesses financières des hommes avec lesquels elle noue des relations où l'amitié et le sexe côtoient systématiquement l'argent.

Financièrement ? Ben j'ai commencé à faire comme font plusieurs filles de mon âge, j'ai commencé à faire du mbaraan [elle rit]. Tu as un copain, ou un ou deux copains, celui-là il te donne l'argent et tout, eh ben si tu veux tu le satisfais, si t'en as envie, il te donne de l'argent. Au commencement, je sortais avec un gars qui travaillait à la banque, je sortais avec une autre personne qui était homme d'affaires, je sortais encore avec une autre personne qui était aux finances, donc je jonglais avec trois mecs, tu vois. Je sortais avec trois personnes, ils s'occupaient de moi, y a un qui payait la location, y a l'autre qui me donnait à manger et sans compter quand ils passent te voir les 50 000¹⁰ qu'ils te donnent, les 20 000, les 30 000, les 100 000. Ou bien tu mens : j'ai un décès, j'ai besoin de 100 000 ; j'ai un mariage, j'ai besoin de 50 000.

9. Pour Kanty, il s'agit, dans les deux cas, de mariages scellés par la remise d'une dot à ses parents au cours d'une cérémonie.

10. 1 000 francs CFA équivalent à environ 1,50 euro.

Tout en mentant quoi : je suis malade donne-moi tant [...] parce qu'à un certain âge tu as tout le temps besoin d'argent. Tu vis seule, tu dois payer la location, la nourriture et tout ça là, tu as tout le temps besoin d'argent.

Aussi, une fois passées ses deux tentatives de vie conjugale, Kanty s'est-elle convertie en virtuose du *mbaraan*. Elle ne se fait aucune illusion sur le devenir de ces relations, qu'elle considère avant tout comme utilitaires, et elle prend garde à ne pas se laisser surprendre par une grossesse. Au cours de sa trajectoire, Kanty a utilisé plusieurs cartes : le mariage tout d'abord, mais qui deux fois de suite n'a pas répondu à ses attentes, puis la recherche d'un emploi qui lui a juste fait prendre conscience qu'elle n'est pas suffisamment armée pour accéder à un niveau de rémunération à la hauteur de ses ambitions. Forte de son expérience personnelle, elle opte alors pour une autre voie qui exclut toute projection dans un projet commun de famille pour ne se centrer que sur son intérêt personnel.

La trajectoire affective et sexuelle de Kanty se déroule sous le signe de la tension, voire de la violence : victime d'un viol à peine sortie de l'enfance, elle se jette ensuite dans un mariage d'intérêt qui tourne à la maltraitance, puis enchaîne une seconde union avec un homme qui se révélera être peu fréquentable et qu'elle finira par quitter au terme de disputes houleuses. Kanty se situe d'abord dans une position de dépendance passive, quoiqu'elle ne manque pas de réactivité. Elle entame par la suite un épisode nouveau de son parcours où, toujours tributaire de l'argent de ses soupirants, elle n'en demeure pas moins autonome. En effet, elle vit seule, ne s'engage ni ne donne l'exclusivité à aucun des hommes en particulier et elle se garde de prendre le risque d'une grossesse. Au-delà du pacte financier qui fonde ses relations avec les hommes, le « business » que Kanty fait marcher avec une dextérité certaine lui confère au final une relative indépendance. Au moment où nous la rencontrons, le système qu'elle a mis en place semble plutôt bien lui convenir. Mais elle est consciente de suivre un chemin qui, s'il la met à l'abri du besoin, l'éloigne cependant des attentes de la société à son égard en tant que femme. Elle nous avoue d'ailleurs qu'elle songe bien à se remarier un jour. Elle a même repéré parmi ses pourvoyeurs de fonds un homme qui se distingue des autres, un mari potentiel avec qui, pourquoi pas, l'idée d'un troisième mariage pourrait bien devenir envisageable.

La position sociale de Kanty est typique d'une génération de femmes à Dakar : bien consciente de sa modeste condition socioéconomique, elle gère ses relations avec les hommes en fonction de ses besoins matériels et financiers. Celles qui ont des trajectoires moins mouvementées ne vivent pas pour autant des histoires plus sereines. L'histoire qui suit montre que le choix de la conformité peut être parfois source de bien des déboires.

Portrait 3

Une carrière brisée en échange d'une vie de couple infernale

Anna a 37 ans. Elle est mariée depuis douze ans avec un homme qui lui est apparemment. Dès leurs premiers mois de mariage, celui-ci se montre taciturne, autoritaire et violent. Il commence par l'obliger à cesser toute activité alors qu'elle mène un parcours professionnel florissant, enchaînant contrat après contrat facilement, grâce à un CAP d'informatique obtenu dans une bonne école privée de Dakar. Au moment du mariage, elle travaillait dans une société étrangère qui la payait bien. Son salaire lui permettait de tenir son rôle d'aînée de la famille en subvenant aux besoins de tous. Son père les ayant quittés pour aller fonder un autre foyer, Anna a pris l'habitude d'assumer les frais du ménage. Aujourd'hui, elle a trois enfants avec son actuel mari : une fille de 9 ans, une seconde de 8 ans et un garçon de 5 ans. Depuis la naissance de son troisième enfant, Anna utilise la contraception pour ne plus tomber enceinte. Maintenant que ce dernier à 5 ans, elle aimerait bien en avoir un autre, mais son mari n'en veut plus. Il le lui fait comprendre par des menaces, qu'elle ne prend tout d'abord pas au sérieux et elle décide malgré tout d'arrêter sans lui dire la contraception. Cependant, après une violente discussion avec lui sur le sujet, elle comprend qu'il ne plaisante pas et qu'une grossesse la mettrait en réel danger de représailles. Elle reprend donc rapidement la contraception, contre son gré. Anna subit les remarques de son entourage qui ne comprend pas pourquoi elle n'a pas d'autres enfants. Son beau-père notamment l'incite à ce qu'elle lui donne un autre petit-fils. Même son gynécologue abonde dans ce sens, mais la terreur d'Anna est plus forte que leurs pressions et que son propre désir.

La situation du couple devient totalement insupportable. Son mari la trompe ouvertement avec des filles qu'il ramène à la maison. Elle ne sait pas s'il se protège lors de ses nombreux ébats, mais elle sait qu'il n'aime pas le préservatif et elle craint le sida. Elle a déjà eu une infection sexuellement transmissible qu'elle a soignée seule, car il refusait de prendre les médicaments. La peur est omniprésente dans les paroles d'Anna. Elle vit dans la résignation permanente face aux brutalités et aux humiliations que son mari lui fait subir. Anna ne peut compter sur l'aide de personne. Les familles respectives font la sourde oreille à ses plaintes. Son beau-père, à qui elle s'est confiée et qui pourtant semble l'aimer, lui dit qu'il faut pardonner, arguant du fait que son fils est malade (il a eu un grave accident autrefois et a passé plusieurs mois à l'hôpital). Quant à sa propre famille, elle fait pression pour qu'elle se résigne en silence dans l'intérêt des enfants. En effet, Anna ne veut pas quitter son mari car elle craint plus que tout de perdre ses enfants, et elle prétend rester une bonne mère (c'est-à-dire continuer de subir) dans leur intérêt. Conformément aux préceptes religieux et culturels, elle pense que ce sacrifice d'elle-même n'est pas vain et qu'il sera bon

pour l'avenir des enfants¹¹. Anna est consciente que ce qu'elle vit pourrait tout à fait justifier une action en justice, mais elle se sent au centre d'un rapport de forces totalement déséquilibré. Elle se sait d'avance perdante et pense que le droit ne peut s'exercer en sa faveur. Sa belle-famille est influente dans le pays. Son réseau de connaissances est tel que même si elle intentait une action en justice contre son mari, il aurait les moyens de retourner la situation en sa faveur. Le passage qui suit résume ce qu'elle a dû sacrifier pour son mariage.

Lorsque je travaillais, là je pouvais dire que ça allait du point de vue financier, vraiment. Parce qu'avec ça je m'épanouissais et j'en faisais autant pour mes parents, tu sais. Quand j'ai arrêté le boulot aussi, mon mari certes il m'avait signifié qu'il allait subvenir à tous mes besoins. Et avant d'arrêter aussi, j'avais discuté avec mes deux grands-parents qui m'ont conseillé d'arrêter. Tu sais si tu es musulmane pratiquante, et moi aussi j'avais honte de mettre fin à une union récente à cause d'un boulot. Ça n'en valait pas la peine quoi. C'est ma mère qui m'en voulait éperdument, le fait que j'arrête mon boulot. J'ai essayé de le persuader et même avant d'accoucher de mon enfant, [mes employeurs] avec qui je travaillais sont venus me chercher, ils ont envoyé leur chauffeur et tout ça. Ils sont revenus chez ma mère pour me relancer, pour me reprendre. Ma mère leur a dit : Anna est partie rejoindre la maison conjugale. Elle leur a indiqué la maison. Quand ils sont venus, ils y ont trouvé mon mari, j'ai alors cru qu'il allait peut-être donner son accord. Mais il m'a fait savoir : ce qui est dit est dit, ma femme ne va pas travailler, ma femme ne va pas travailler. C'est ainsi que j'ai arrêté. Du point de vue financier, ça ne va pas du tout, ça ne va pas parce qu'en ce moment, bof, l'aide que je dois apporter à ma mère, j'aurais préféré l'avoir à la fin de chaque mois et l'aider.

Anna incarne typiquement les cas de femmes prises dans l'étau d'injonctions sociales contraires à leurs intérêts personnels. Bien qu'ayant en main les principaux atouts pour être indépendante (une formation, un travail bien rémunéré), Anna abandonne tout pour se soumettre à la volonté d'un mari qui n'est pas prêt à faire la moindre concession. Elle s'épanouit dans son travail mais place résolument le mariage au premier rang de ses priorités. Âprement attaché à son pouvoir et à ses prérogatives de chef de famille, son mari lui signifie à travers son refus de la laisser exercer son activité (et par le contrôle qu'il exerce sur sa contraception) qu'il entend bien tenir les rênes du pouvoir.

Vivant au sein d'un couple en crise, Anna se présente à nous comme une femme maltraitée qui masque sa résignation sous des préceptes religieux et moraux. Sa trajectoire conjugale est traversée par deux tensions majeures autour d'un enjeu important pour elle, celui de l'affirmation de soi. La première

11. Sur ces représentations de la « bonne mère », voir Adjamagbo, Antoine et Dial (2004).

tension est celle sur laquelle démarre sa vie conjugale et que nous venons de décrire, à savoir l'arrêt forcé de son activité. La seconde est celle qui touche à son désir de maternité, qui lui est violemment interdit. Là encore, elle n'a pas droit à la parole, son mari dicte la conduite à tenir. Derrière l'histoire d'Anna se profile un problème de fond chez beaucoup de femmes africaines d'aujourd'hui une fois mariées. Elle soulève en effet la question de la difficile conciliation des aspirations professionnelles et du respect des rôles socialement attendus d'épouse et de mère. Voici un autre exemple tout aussi éloquent.

Portrait 4

Materner ou travailler : le difficile dilemme des femmes ambitieuses

Kadia, 30 ans, est mariée depuis quelques mois avec un homme de 33 ans qui travaille comme cadre dans une société prospère de la ville et gagne bien sa vie. Au moment où nous la rencontrons, elle s'apprête à rejoindre le domicile conjugal et habite encore sous le toit parental. Elle a fait des études supérieures et travaille comme secrétaire dans une grande entreprise. Elle considère sa relation avec son mari comme égalitaire et décrit un couple où le dialogue et l'échange fonctionnent plutôt bien. Mais cet équilibre est fragilisé par une belle-mère inquisitrice qui regrette que son fils ait choisi une femme si peu prompte à se comporter comme une épouse docile et soumise.

Après le mariage, euh, j'ai eu quelques problèmes, hein, avec mon mari, tout juste après mon mariage plutôt parce qu'en fait sa femme, euh, sa maman voulait coûte que coûte me gérer, parce que c'est un peu compliqué : ma belle-sœur, c'est la femme du frère à mon mari, vit dans la maison. Moi je vis pas dans la maison [familiale du mari], et à chaque fois que nous sommes toutes réunies, elle n'hésite pas à me lancer des flèches comme quoi que non la belle-sœur, la femme à son autre fils, oui elle est polie, hein, elle au moins elle a été bien éduquée comme elle dit en wolof nit dangay am kilifé¹².

Le fait que Kadia privilégie son travail au détriment de certaines obligations de sociabilité déplaît fortement à sa belle-mère, cette dernière ne manquant pas d'accuser son fils d'être trop laxiste. Kadia gagne bien sa vie, mais encore insuffisamment de son point de vue, du fait des nombreuses charges familiales qui pèsent sur elle. Elle donne chaque mois une partie de son salaire à sa mère et paie la scolarité d'une de ses nièces dans une école privée. De son côté, son mari consacre aussi une bonne part de ses revenus au financement des nombreuses cérémonies qui rythment la vie familiale (baptêmes, mariages ou décès). Le couple a des projets d'enfants et est soucieux de leur donner

12. Expression wolof qui veut dire qu'une personne doit suivre les conseils de ses parents ou aînés et se plier à leur autorité.

une bonne éducation. Pour y parvenir, Kadia est consciente de devoir augmenter ses revenus. Elle nourrit l'ambition d'achever sa formation pour pouvoir améliorer sa situation professionnelle. Kadia est convaincue qu'elle ne devrait pas commencer à avoir des enfants tant que cet aspect de sa vie ne sera pas réglé. Son mari adhère à sa vision des choses. Mais si pour le jeune couple il serait tout à fait opportun de différer la venue du premier enfant, le point de vue de la famille est tout autre. En tant que jeune mariée, tout le monde s'attend naturellement à ce que Kadia ait son premier enfant rapidement. Sa belle-mère et sa mère font pression sur elle et s'inquiètent du fait qu'elle ne soit toujours pas enceinte alors que le mariage a été célébré depuis plusieurs mois déjà. Décidée à mener à bien son projet, elle va consulter son gynécologue pour se faire prescrire un moyen de contraception, mais même celui-ci lui déconseille un tel choix. Au moment où nous nous entretenons avec elle, Kadia paraît déboussolée par ces diverses pressions. Elle s'interroge sur ce qui est perçu à Dakar comme une situation anormale et qui de plus risque de faire tomber sur elle la pénible présomption de stérilité. Lorsqu'on lui demande ce qu'elle fait finalement pour éviter de tomber enceinte, elle répond :

Non, en fait, euh, je prends pas de pilule parce que les gens me disent bon, surtout ma mère, elle dit non il ne faut rien prendre. Ben on a beau dire, on a nos réalités. Ici au Sénégal tu te maries, un an après tu tombes pas enceinte les gens te regardent. On se demande si tu n'es pas stérile et pourquoi tu ne peux pas avoir d'enfant.

Les tensions que subit Kadia s'inscrivent à deux niveaux. Comme Anna, sa recherche d'épanouissement par le travail salarié est compromise, cette fois par les injonctions à la procréation qui pèsent sur elle. Ses priorités personnelles contrarient la famille et l'entourage qui attendent avant tout qu'elle se comporte comme une épouse convenable et qu'elle ait un enfant sans plus tarder. Sa mère, sa belle-mère ou encore son gynécologue, tous se relaient pour lui signifier l'urgence de la maternité.

Elle se trouve ainsi tiraillée entre des projets individuels précis, sur lesquels elle fonde son épanouissement personnel et familial, et les injonctions sociales qui la poussent à se conformer au modèle de la bonne épouse en commençant sans plus tarder à faire des enfants. Dans ce dilemme, la marge de manœuvre de Kadia est étroite : subir l'opprobre de la stérilité du couple ou céder à l'injonction sociale à la maternité. En donnant de l'importance à sa vie professionnelle à ce moment précis de sa vie, Kadia sort des cadres sociaux. Elle satisfait la rumeur publique qui veut que les femmes trop instruites soient de mauvaises épouses, de mauvaises mères et des femmes stériles. La situation est d'autant plus délicate qu'elle craint que son mari, qui pour le moment adhère à ses choix, finisse par se rallier à l'avis de l'entourage.

Active et ambitieuse, Kadia réalise en début de parcours de vie conjugale que la réussite de son mariage passera nécessairement par des compromis. Sa lucidité sur les sacrifices personnels qui l'attendent s'étend aux aspects pratiques de l'organisation de cette vie conjugale. Sur ce point, elle sait que le quotidien de la vie de couple revêt des aspects peu enthousiasmants. Le récit emprunt d'humour qu'elle nous fait des obligations domestiques des femmes mariées est en ce sens très éloquent :

Là moi j'ai l'impression que la femme, elle trouve pas le temps de se reposer [rires] mais on dit que ça ajoute du piment dans le ménage. L'homme est là, il fait rien, il est au salon en train de regarder la télé [rires], et la femme est là dans la cuisine en train de regarder la bonne, ce qu'elle a préparé, si c'est bien fait, parce que la femme elle travaille comme le mari et si la bonne ne prépare pas, c'est elle qui est obligée de préparer. Maintenant, même si tu as la chance de tomber sur une bonne qui est bien, tu es obligée de vérifier. Tu mets la table ou bien une natte hein [rires], tu mets le plat, ton mari mange, vous mangez et des fois la femme elle n'a même pas envie de manger tellement qu'elle est fatiguée. Tu manges et puis, euh, l'homme est là, hein, je te dis il est en train [rires] de se regarder la télé. Toi tu vas dans la cuisine, tu dis à la bonne il faut faire ça et ça et ça, et tu programmes pour le lendemain. Si tu fais pas du jus de fruit il te dit : « Mais quoi, où est le jus ? » Il se pose même pas la question est-ce que toi tu n'es pas fatiguée. Maintenant tu amènes le jus. Tu n'as pas fait de dessert aujourd'hui, il te dit : « Comment, y a pas de dessert ? » Tu fais le dessert. Maintenant là c'est fini, et puis au lit dès que tu as le dos tourné : « Chérie, tu es fatiguée ? » C'est pas évident pour la femme, pas du tout, pas du tout évident. Et je sais, c'est pas possible en Afrique de se partager les tâches. Si ton mari te dit : « Non laisse puisque tu es fatiguée, je vais faire ça », ah non jamais ! Si la maman elle débarque, tu vas l'entendre crier « Laa ilaaxa ilala¹³ ! Quoi, maintenant [mon fils] c'est le boy de sa femme ! » [rires].

Le cas de Kadia est très représentatif des jeunes mariées à Dakar qui ont un certain niveau d'instruction et une ambition professionnelle, incompatibles avec le rôle de mère qu'on entend les voir jouer dans cette tranche de vie particulière que constituent les quelques mois qui suivent la formalisation d'une union. Ici se heurtent deux schémas : la tentative de modernisation des couples dans la capitale et l'assujettissement d'une catégorie de femmes dotées de capitaux scolaires et économiques aux normes culturelles et sociales qu'elles osent à peine déclarer obsolètes.

13. Interjection très communément utilisée pour invoquer Dieu et qui marque la stupéfaction.

CONCLUSION

Les Dakaroises et les Dakarois que nous avons rencontrés sont tous animés par la recherche d'un bien-être familial, inscrit dans un schéma de modernité bien à soi qui implique une prise de distance vis-à-vis des normes et des conventions suivies par les générations précédentes et qui nécessite de repenser les rapports entre les femmes et les hommes. Les changements qui s'opèrent sont porteurs d'enjeux statutaires forts pour les deux sexes et ne se font par conséquent pas sans écueils. L'observation de ce qui se passe dans la sphère privée du mariage ou des relations de couple à Dakar nous a permis de saisir ces écueils et de comprendre les logiques à l'œuvre. Les quatre portraits présentés ici rendent compte des tensions que les citadins et citadines du Sénégal contemporain traversent dans la gestion quotidienne de leur vie amoureuse et conjugale. Le premier constat, que corroborent les études quantitatives, est celui d'un maintien de la valeur sociale accordée à l'institution matrimoniale. Malgré la crise économique et l'assouplissement des règles de constitution des unions propre aux grandes villes, les femmes et les hommes finissent tous par se marier, même s'ils le font de plus en plus tard. Pour autant, les modèles relationnels sont loin d'être figés. Le second constat sur lequel se fonde notre propos est celui d'une redistribution des rôles entre les femmes et les hommes.

Le modèle longtemps dominant de l'homme principal pourvoyeur de revenu et de la femme gardienne du foyer est en passe de devenir obsolète. Dans le même temps, l'importance croissante du travail des femmes menace l'autorité des hommes. Doudou incarne bien les préoccupations actuelles des jeunes Dakarois. Ce jeune homme plein de projets et d'aspirations propres à son âge se trouve pris entre deux modèles de vie, l'un classique, l'autre contemporain. Adeptes d'un passé idéalisé qui promeut l'image de la « bonne épouse » et ses qualités de soumission, Doudou n'en est pas moins conscient qu'il devra épouser une femme capable de générer des revenus s'il veut accéder au confort matériel dont il rêve. Il est prêt à faire des concessions, mais il nourrit tout de même une certaine amertume vis-à-vis de ce qu'il décrit comme une société où les valeurs se perdent et dans laquelle les femmes sont des êtres légers et corrompus par le goût du luxe. Ses relations avec les femmes le renvoient à son statut d'homme modeste. Anticipant les difficultés auxquelles il sera confronté lorsqu'il devra subvenir aux besoins de sa propre famille, Doudou réalise, comme bien des hommes issus de milieux modestes comme lui, que la donne a changé et que la vie à laquelle il aspire légitimement est hors de portée.

Ainsi, pour une large frange de la population de Dakar, le modèle patriarcal classique qui confère toute l'autorité aux hommes n'est plus adapté à un contexte où tout pousse les femmes à s'approprier de nouvelles prérogatives. Dans le domaine économique, tout comme dans celui de la reproduction biologique, les femmes aspirent de plus en plus à décider d'elles-mêmes.

Or la recherche d'autonomie, dès lors qu'elle oblige à rompre avec des principes érigés en modèles de vie, conduit à des négociations parfois tendues et qui ne se règlent pas toujours en faveur des femmes.

L'histoire d'Anna montre, par la capitulation de cette dernière face au modèle patriarcal, combien les résistances au changement demeurent vivaces. Anna renonce à un emploi dans lequel elle s'épanouit par souci de préserver son image sociale et la cohésion familiale. Les pressions qui pèsent sur sa personne sont fortes et tous se relaient pour l'encourager à sacrifier sa carrière et l'indépendance financière qu'elle lui garantit sur l'autel du mariage et de la famille. Après avoir démissionné contre son gré, elle doit aussi refouler son désir de maternité.

Anna renonce à son travail aussi parce qu'elle veut croire à la capacité (et au devoir) de son mari à faire face à ses besoins et à ceux de sa famille. Mais elle perd vite ses illusions au fil de la relation. Celles qui placent ainsi tous leurs espoirs dans le mariage sont souvent déçues. C'est le cas également de Kanty, qui cumule coup sur coup deux mariages d'argent qui ne tiennent pas leurs promesses. Après deux échecs, dont un particulièrement douloureux, elle met ses projets de mariage et d'enfant de côté et se convertit en courtisane, utilisant son corps comme objet de transaction. Les rapports qu'elle entretient avec ses amants successifs et concomitants sont alors guidés par la recherche d'un bien-être personnel affectif, mais surtout matériel et financier dont elle entend bien ne pas se priver. Pour Kanty, l'accès à l'autonomie passe par une exploitation consentie des largesses masculines. Cet arrangement, qui peut être interprété avant tout comme une forme de dépendance qui permet de sortir d'une condition sociale et économique précaire, peut aussi être perçu comme une forme d'*agencité*¹⁴. En effet, dans le système de *mbaraan*, si souvent relaté dans nos entretiens, c'est la femme qui mène le jeu. Celui qui ne se montre pas généreux est vite écarté. Le *mbaraan* permet aux femmes (du moins le temps qu'il dure) d'adopter un style de vie très indépendant. Kanty par exemple mène un train de vie qui n'est pas à la portée de tout le monde : elle vit seule dans un appartement qu'elle loue, mange à sa faim, sort beaucoup et s'habille toujours à la mode.

Kadia, quant à elle, se trouve au centre d'un champ de forces antagonistes opposant son couple et sa personne à un entourage familial et médical qui ne reconnaît pas ses choix. Elle subit dans sa vie privée de pénibles incursions de sa belle-mère à qui son style émancipé ne plaît guère. Cette jeune femme ambitieuse, volontaire et travailleuse oscille entre son souci de ne

14. Terme traduit de l'anglais *agency* qui désigne le fait pour une femme d'agir de façon autonome, de prendre son destin en main (Mc Nay, 2000). L'*agency* constitue une étape nécessaire au processus d'empowerment.

pas paraître rebelle aux yeux des autres et sa volonté de retarder son projet d'enfant pour satisfaire ses projets personnels. L'avenir de son mariage dépendra d'un savant dosage entre docilité apparente et affirmation de soi. Mais son mari la soutiendra-t-il toujours devant les remontrances de sa mère ? Vouloir aller à contre-courant épuise les plus tenaces. On le voit, la détermination de Kadia à ne pas avoir d'enfant immédiatement vacille face aux pressions. Finalement, c'est là le troisième grand constat qui ressort de notre analyse : tout se passe comme si mariage et carrière étaient inconciliables pour les femmes. Ce constat important touchant le développement mériterait d'être vérifié dans des études particulières.

Enfin, au-delà de leurs trajectoires distinctes, les trois figures féminines que nous avons présentées ont en commun d'être dans un contexte de soutien de famille. Elles revendiquent une indépendance financière en grande partie par souci de venir en aide à leur famille d'origine et à leur mère en particulier. Célibataires, elles jouent toutes les trois le rôle de pourvoyeuses de revenu dans la maisonnée maternelle. Mais une fois mariées, Anna et Kadia prennent vite conscience de la menace qui pèse sur cette fonction. Pour Kanty, la générosité financière étalée par son premier prétendant envers sa famille constitue un argument fort dans l'aboutissement de la relation au mariage. En ces périodes où la pauvreté est une menace quotidienne, les tensions matérielles et financières augmentent et les répercussions sociales et économiques liées à l'arrêt d'une activité ou au contraire à sa poursuite n'en sont que plus importantes. Lorsque le mari interdit à son épouse l'exercice d'une activité rémunératrice, ou lorsque la belle-famille critique âprement ce qu'elle juge être un signe d'insoumission inconvenante, maintenir cette pratique devient coûteux socialement. En même temps, en confinant les femmes à la maison ou dans le travail non rémunéré, on prive les familles de sources de revenu conséquentes.

Nos données qualitatives n'ont pas pour ambition d'être représentatives de ce qui se passe à Dakar au sein des unions. Elles nous ont permis cependant d'approcher la réalité quotidienne des rapports entre femmes et hommes et de saisir toute la complexité des changements en cours. Les tensions que traversent les couples sont aussi des batailles identitaires. Pour les hommes, il s'agit en effet de préserver un statut de dominant en dépit d'évolutions sociétales qui invitent à plus d'égalité entre les sexes. Pour les femmes, l'enjeu majeur réside dans la revendication d'un épanouissement personnel qui sort des cadres normatifs du mariage et de la procréation. Aujourd'hui, celles qui s'orientent dans des voies nouvelles peinent cependant à assumer leur choix sur la durée.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ADJAMAGBO, A. et P. ANTOINE (2002). « Le Sénégal face au défi démographique », dans M. C. Diop (dir.), *La société sénégalaise entre le local et le global*, Paris, Karthala, p. 511-547.
- ADJAMAGBO, A., P. ANTOINE, D. BÉGUY et F. B. DIAL (2009). « Comment les femmes concilient-elles mariage et travail à Dakar et à Lomé ? », dans M. Amadou Sanni, P. Klissou, R. Marcoux et D. Tabutin (dir.), *Villes du Sud : dynamiques, diversités et enjeux démographiques et sociaux*, Paris, Agence universitaire de la francophonie et Éditions des archives contemporaines, p. 103-124.
- ADJAMAGBO, A., P. ANTOINE et V. DELAUNAY (2004). « Naissances prémaritales au Sénégal : confrontation de modèles urbain et rural », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 33, n° 2, p. 239-272.
- ADJAMAGBO, A., P. ANTOINE et F. B. DIAL (2004). « Le dilemme des Dakaroises : entre travailler et "bien travailler" », dans M. C. Diop (dir.), *Gouverner le Sénégal : entre ajustement structurel et développement durable*, Paris, Karthala, p. 247-272.
- ANTOINE, P., P. BOCQUIER, A. S. FALL, Y. M. GUISSÉ et J. NANITELAMIO (1995). *Les familles dakaroises face à la crise*, Dakar, ORSTOM, IFAN et CEPED.
- ANTOINE, P. et A. B. DIOP (dir.) (1995). *La ville à guichets fermés. Itinéraires, réseaux et insertion urbaine*, Dakar, IFAN et ORSTOM.
- ANTOINE, P. et A. S. FALL (dir.) (2002). *Crise, passage à l'âge adulte et devenir de la famille dans les classes moyennes et pauvres à Dakar*, Dakar, IRD et IFAN, rapport d'étape pour le CODESRIA.
- ANTOINE, P., M. RAZAFINDRAKOTO et F. ROUBAUD (2001). « Contraints de rester jeune ? Évolution de l'insertion dans trois capitales africaines : Dakar, Yaoundé, Antananarivo », *Autrepart*, n° 18, p. 17-36.
- ATTANÉ, A. (2009). « Quand la circulation de l'argent façonne les relations conjugales », *Autrepart*, n° 49, p. 155-172.
- BÉGUY, D. (2009). « The impact of female employment on fertility in Dakar (Senegal) and Lomé (Togo) », *Demographic Research*, vol. 20, p. 97-128.
- BOP, C. (1995). « Les femmes chefs de ménage à Dakar », *Afrique et développement*, vol. 20, n° 4, p. 51-67.
- BOZON, M. (2003). « À quel âge les femmes et les hommes commencent-ils leur vie sexuelle ? Comparaisons mondiales et évolutions récentes », *Population et Sociétés*, n° 391, p. 1-4.
- CALVÈS, A.-E. et R. MARCOUX (dir.) (2007). « Sociétés africaines en mutation : entre individualisme et communautarisme », *Sociologie et sociétés*, vol. 39, n° 2.
- DELAUNAY, V. et A. GUILLAUME (2007). « Sexualité et mode de contrôle de la fécondité chez les jeunes en Afrique subsaharienne », dans A. Adjamagbo, P. Msellati et P. Vimard (dir.), *Santé de la reproduction et fécondité dans les pays du Sud. Nouveaux contextes et nouveaux comportements*, Louvain-la-Neuve, Academia Bruylant, p. 215-267.
- DIAL, F. B. (2008). *Mariage et divorce à Dakar : itinéraires féminins*, Paris, Karthala.
- DIALLO, A. (2007). *Sociologie du couple, la problématique étude-mariage chez les étudiantes de l'UCAD*, Dakar, Université Cheikh Anta Diop, mémoire de DEA en sociologie.
- DIOP, A. B. (1982). « Jeunes filles et femmes de Dakar : conditions de vie et attitudes relatives à la famille, au mariage et à l'éducation sexuelle », *Bulletin de l'IFAN*, série B, vol. 44, n° 1-2, p. 163-212.
- DIOP, A. B. (1985). *La famille wolof : tradition et changement*, Paris, Karthala.
- FALL, S. et M. B. SYLLA (2000). *Évolution de la pauvreté au Sénégal. Distribution des revenus, pauvreté, bien-être*, Paris, CIPRE, DIAL et CREFA, document de travail.
- GLENN, E. N. (1999). « The social construction and institutionalization of gender and race : An integrative framework », dans M. M. Ferree, J. Lorber et B. B. Hess (dir.), *Revisioning Gender*, Thousand Oaks, Sage, p. 3-43.

- KAUFMANN, J.-C. (1996). *L'entretien compréhensif*, Paris, Nathan.
- MARIE, A. (1997). « Les structures familiales à l'épreuve de l'individualisation citadine », dans M. Pilon, T. Locoah, E. Vignikin et P. Vimard (dir.), *Ménages et familles en Afrique : approches des dynamiques contemporaines*, Paris, CEPED, coll. « Les études du CEPED », n° 15, p. 279-299.
- MC NAY, L. (2000). *Gender and Agency : Reconfiguring the Subject in Feminist and Social Theory*, Cambridge, Polity Press.
- MONDAIN, N., V. DELAUNAY et A. ADJAMAGBO (2009). « Maternité et mariage en milieu rural sénégalais : quel avenir pour les mères célibataires ? », dans C. Gourbin (dir.), *Santé de la reproduction au Nord et au Sud : de la connaissance à l'action. Actes de la Chaire Quetelet 2004*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, p. 111-130.
- NANITELAMIO, J. (1995). « Insertion urbaine et représentations des statuts féminins », dans P. Antoine et A. B. Diop (dir.), *La ville à guichets fermés. Itinéraires, réseaux et insertion urbaine*, Dakar, IFAN et ORSTOM, p. 277-289.
- PFEFFERKORN, R. (2007). *Inégalités et rapports sociaux. Rapports de classe, rapports de sexe*, Paris, La Dispute.
- PILON, M. et K. VIGNIKIN (2006). *Ménages et familles en Afrique subsaharienne*, Paris, Éditions des archives contemporaines.
- SARR, F. (1998). *L'entreprenariat féminin au Sénégal : la transformation des rapports de pouvoirs*, Paris, L'Harmattan.
- SÉGALEN, M. (2003). *Éloge du mariage*, Paris, Gallimard.
- WESTOFF, C. F., A. K. BLANC et L. NYBLADE (1994). *Marriage and entry into parenthood*, Calverton, Macro International, coll. « Demographic and Health Surveys Comparative Studies », n° 10.



CHAPITRE 10

CAUSES ET CONSÉQUENCES DU DIVORCE ET DE LA SÉPARATION DES COUPLES AU BURKINA FASO

LES ENSEIGNEMENTS D'UNE ENQUÊTE QUALITATIVE

BILAMPOA GNOUMOU THIOMBIANO

LES ALLIANCES MATRIMONIALES SONT AU CENTRE des relations familiales et de la vie sociale au Burkina Faso comme dans d'autres pays d'Afrique : se marier demeure la norme sociale pour tous. Bien que les ruptures d'union aient des conséquences importantes sur les individus et les familles, il n'existe que peu d'études démographiques sur cette question en Afrique subsaharienne. Les recherches menées dans les pays occidentaux soulignent que les femmes contrôlent mieux leurs rapports conjugaux que les hommes, qu'elles sont plus aptes à entreprendre des discussions avec leur conjoint afin de résoudre leurs problèmes de couple (Thompson et Walker, 1989)



et qu'elles fournissent des explications plus complètes sur les causes de leur divorce que les hommes (Cleek et Pearson, 1985). Elles sont aussi souvent à l'initiative du divorce (Amato et Previti, 2003 ; Andress, 2003 ; Kalmijn et Poortman, 2006). L'une des hypothèses sur les causes du divorce repose sur l'autonomie des femmes : certains auteurs supposent que l'indépendance économique des femmes réduit les avantages du mariage et augmente le risque de divorce (Becker, Landes et Michael, 1977 ; Ruggles, 1997), tandis que d'autres l'expliquent par les changements des normes du mariage, ce dernier reposant de plus en plus sur l'intérêt personnel et le bonheur individuel (Thornton, 1989).

La plupart des travaux utilisent des données quantitatives et ils font parfois usage des méthodes d'analyse des biographies. En Afrique subsaharienne, ces études portent sur le milieu urbain, où les taux de divorce sont élevés (Antoine et Dial, 2005 ; Antoine et Djire, 1998). Pourtant, le phénomène est tout aussi fréquent en milieu rural. Par exemple, dans les campagnes au Malawi, près de 65 % des premiers mariages sont dissous par divorce au cours des 25 premières années d'union (Reniers, 2003). Quelques travaux examinent le phénomène au niveau national (Sender et Oya, 2007 ; Takyi, 2001 ; Tilson et Larsen, 2000). Bien que ces études nous informent sur les facteurs associés au divorce, ils nous renseignent peu sur les raisons invoquées pour la rupture de l'union conjugale. Les causes de divorce fréquemment citées dans les travaux portant sur la question sont l'infidélité, le désaccord entre conjoints, le manque de communication au sein du couple, les violences morales et physiques, le manque de soutien mutuel, l'influence d'autres personnes (ex-conjoint, enfants, parents, amis) et l'absence de prise en charge des besoins de la famille par le mari (Amato et Previti, 2003 ; Antoine et Dial, 2005 ; Cleek et Pearson, 1985 ; De Graaf et Kalmijn, 2002, 2006 ; Kitson, Babri et Roach, 1985 ; Locoh, 1984 ; Moskoff, 1983). Dans ces études, le divorce est étudié comme un événement ou un fait : peu de travaux se sont intéressés aux perceptions et aux expériences personnelles des individus en matière de divorce à partir de données d'enquêtes qualitatives.

Par ailleurs, aux États-Unis et dans les pays européens, de nombreuses recherches ont porté sur les conséquences du divorce. Ces travaux soulignent que les conséquences économiques sont particulièrement importantes pour les femmes et les enfants (Andress, Borgloh, Bröckel, Gisselmann et Hummelsheim, 2006 ; Bartfeld, 2000 ; De Graaf et Kalmijn, 2006 ; Jarvis et Jenkins, 1999 ; Kitson, 1991 ; Manting et Bouman, 2006 ; Poortman, 2000 ; Smock, 1994). Les femmes qui assurent la garde de leurs enfants font davantage face à des difficultés économiques après le divorce (Hoffman, 1977 ; Moskoff, 1983). Des résultats similaires ont été observés dans d'autres pays. Par exemple, au Vietnam et au Canada, le revenu des femmes diminue en moyenne respectivement du tiers (Hoffman et Duncan, 1988) et de moitié (Finnie, 1993) au cours de l'année suivant le divorce.

En revanche, dans les pays d'Afrique subsaharienne, les causes et les conséquences du divorce sont peu documentées, à l'exception d'un travail de Dial (2008) à Dakar. Une étude sur les facteurs de divorce au Burkina Faso (Gnoumou Thiombiano, LeGrand et Schoumaker, 2007), à partir de données biographiques quantitatives, a montré que le risque est en croissance, même si le divorce y est relativement peu fréquent comparativement à d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest. Par exemple, au cours des 30 premières années de mariage, 38 % des premiers mariages des femmes se terminent par un divorce au Togo, 35 % au Ghana et 29 % en Mauritanie (Tabutin et Schoumaker, 2004), alors que ce pourcentage est de seulement 10 % au Burkina Faso. Les résultats de cette recherche montrent que certains contextes familiaux et matrimoniaux (infécondité, jeune âge au premier mariage), la pratique de la polygamie (risque de divorce pour la première épouse), un statut socioéconomique relativement élevé pour la femme (instruction, activité) et la modernisation de la société (urbanisation, niveau de développement du lieu de résidence) ont des effets négatifs sur la stabilité des unions conjugales. Nous utilisons pour ce chapitre des données d'entretiens qualitatifs afin de cerner plus précisément les causes et les conséquences du divorce au Burkina Faso.

CONTEXTE DE L'ÉTUDE

Le Burkina Faso est un pays sahélien, à économie essentiellement agricole, enclavé dans la partie occidentale de l'Afrique. Il se caractérise par une forte croissance démographique, une pratique répandue de la polygamie (environ 48 % des femmes mariées vivent en union polygame), une population extrêmement jeune (près de la moitié de la population a moins de 15 ans) et peu scolarisée (le taux brut de scolarisation est de 79,6 % en 2011-2012, voir ministère de l'Éducation nationale et de l'Alphabétisation, 2012) ainsi qu'une diversité culturelle importante (environ 60 ethnies). Les femmes, dont la majorité est sans instruction (91 %), assurent une partie importante de la production de biens (plus de 60 % de la production agricole nationale par exemple). Le mariage, presque universel et précoce chez les femmes (Institut national de la statistique et de la démographie et ORC Macro, 2003), est au centre des relations de parenté et de la vie sociale. La conclusion d'alliances contribue à l'élargissement du groupe social, et c'est par le mariage que l'individu acquiert une position sociale valorisée. Le mariage coutumier, contracté dans les formes prescrites par les traditions, est le plus répandu. Le recours au mariage civil (célébré par un officier de l'état civil) ou au mariage religieux (chrétien ou musulman) demeure bien plus rare. Traditionnellement, les systèmes matrimoniaux sont gérés par les aînés, qui jouent un rôle primordial dans le choix du conjoint, surtout lors du premier mariage (Lallemand, 1977 ; Roth, 1996). Toutefois, avec la scolarisation, l'urbanisation et les modifications des

relations sociales au cours des dernières décennies, on assiste à l'émergence de nouveaux comportements par rapport au mariage : libre choix du conjoint, célibat définitif, femme chef de ménage, divorce fréquent, etc.

D'après le Code des personnes et de la famille adopté en 1990, le divorce dissout le lien matrimonial et met fin aux droits et devoirs réciproques des époux. On y distingue le divorce par consentement mutuel (sur demande conjointe des deux époux) et le divorce contentieux (sur demande de l'un des époux). Ce dernier est permis pour les principales raisons suivantes : adultère, sévices ou injures graves, abandon moral ou matériel du foyer, séparation de fait de trois ans au moins et impuissance ou stérilité médicalement constatée. Mais, compte tenu de la faible pratique du mariage civil, ce cadre juridique est peu utilisé. Généralement, le divorce se fait soit par le renvoi de la femme par le mari (répudiation), soit à l'initiative de la femme, qui quitte alors définitivement le foyer conjugal. Parfois, la rupture définitive est précédée de plusieurs périodes de séparation, pendant lesquelles la femme rejoint sa famille d'origine puis retourne dans le foyer en cas de réconciliation négociée par les familles. Les pressions familiales pour éviter l'échec d'un mariage sont importantes, surtout lorsqu'il s'agit d'un mariage arrangé par les familles, et la rupture définitive n'intervient souvent qu'après l'échec de ces tentatives de réconciliation. Il est ainsi parfois difficile de distinguer les couples séparés (absence temporaire de vie commune) des couples réellement divorcés. C'est pour cette raison que notre analyse prend en compte à la fois le divorce et la séparation des couples.

DONNÉES ET MÉTHODE D'ANALYSE

Les données proviennent d'une enquête qualitative réalisée en 2006 et en 2007. La collecte a été menée au moyen d'entretiens individuels semi-structurés auprès d'agents d'organisations non gouvernementales (ONG), d'associations et de services administratifs, et auprès de femmes ayant connu la rupture de leur première union (divorce, veuvage). L'objectif était de recueillir des données sur les causes et les conséquences des ruptures d'union conjugale pour la famille, particulièrement pour la femme et les enfants. Au moment de la collecte des données, il a été relativement aisé d'avoir des entretiens avec des informateurs-clés et des veuves, mais plus difficile d'en obtenir avec des femmes divorcées. Le divorce est un sujet délicat, malaisé à aborder par les individus concernés. Pour surmonter cet obstacle, plusieurs solutions ont été envisagées et, en définitive, des femmes divorcées ont été contactées de proche en proche. Nous avons mis fin à l'enquête qualitative une fois la saturation¹ de l'information atteinte.

1. La saturation empirique confère une base solide à la généralisation de l'information (Bertaux, 1980).

Au total, 34 personnes ont été interrogées : 10 informateurs-clés et 24 femmes (14 divorcées et 10 veuves). Les femmes interrogées avaient entre 25 et 49 ans. Afin de tenir compte de divers contextes socioéconomiques, les entretiens ont été réalisés à la fois en milieu urbain, à Ouagadougou, et en milieu rural, dans un village² peuplé essentiellement de Mossi (ethnie majoritaire du Burkina Faso) et de Peuls et situé à 120 km de Ouagadougou, au nord du pays. Sur les 14 femmes divorcées interrogées, 7 vivaient en milieu urbain et 7 en milieu rural. Compte tenu des zones d'enquête, elles étaient en majorité d'ethnie mossi (10 femmes). Quatre avaient un niveau d'instruction secondaire ou supérieure. Huit avaient vécu dans des ménages polygames comme première ou seconde épouse. Environ une femme sur deux s'était mariée avant l'âge de 18 ans, et une union sur deux avait été rompue dans les dix premières années de mariage. On a constaté que, même si les parents jouent un rôle important dans le choix du conjoint, surtout en milieu rural (5 cas sur 7), 6 femmes sur les 7 interrogées à Ouagadougou avaient choisi elles-mêmes leur conjoint.

Les entretiens auprès d'informateurs-clés ont été réalisés dans des institutions intervenant dans la gestion des relations familiales et auprès de femmes divorcées ou veuves. Ces institutions mènent essentiellement des activités de formation sur le Code des personnes et de la famille, de sensibilisation (par le théâtre forum, les émissions radiophoniques et télévisuelles), de conseil et d'accompagnement des femmes en cas de procédures judiciaires et de protection de l'enfant en cas de conflit entre parents. Les informateurs sélectionnés (7 femmes et 3 hommes) étaient des agents intervenant directement auprès des femmes, des couples et des familles.

Les entretiens ont couvert les mêmes thèmes dans chacun des deux groupes. Aux informateurs-clés, nous avons demandé quelles étaient, selon eux, les causes et les conséquences de la dislocation des couples, ainsi que leur perception du statut de la femme dans la société en général et celui de la femme divorcée en particulier. Avec les femmes, nous avons abordé les raisons de leur divorce et les difficultés rencontrées après la rupture de leur union.

L'avantage de l'enquête semi-structurée, à l'inverse du questionnaire classique, est de favoriser la liberté d'expression de l'enquêté (Denzin et Lincoln, 1994). Le chercheur peut intervenir durant l'entretien avec des questions mieux ciblées afin d'obtenir des informations précises et détaillées. Cependant, malgré l'effort de diversification (milieu urbain et rural par exemple), les données collectées ne sont ni exhaustives, ni représentatives de l'ensemble de la population étudiée. Le nombre de personnes interrogées ne permet pas non plus de généraliser les résultats. De plus, les informateurs-clés sont des personnes instruites,

2. Ce village a une organisation sociale hiérarchisée à pouvoir politique centralisé.

et leur opinion sur le mariage et les relations conjugales est probablement plus « moderne » que celle de la majorité de la population. Enfin, il aurait été également intéressant d'analyser la situation de femmes s'étant remariées et de la comparer à la fois à celle des femmes de l'échantillon (demeurées divorcées ou veuves) et à l'expérience de femmes encore en union.

Les entretiens ont été enregistrés, retranscrits, traduits pour ceux réalisés en langue locale mooré et saisis en français. Les données ont ensuite été codées et traitées à l'aide d'un logiciel de traitement de données qualitatives, ATLAS.ti. La méthode d'analyse de contenu utilisée (Fielding et Lee, 1998) permet de rendre fidèlement compte du discours des personnes interrogées (Kelly, 1986). La grille d'analyse prédéfinie a été complétée en cours de lecture et d'analyse de l'information recueillie. Le codage semi-ouvert a consisté à repérer et à coder les principales idées (ou unités de contenu) qui apparaissaient dans la transcription de l'entretien.

RÉSULTATS

Statut des femmes et rôles conjugaux

Selon le Code des personnes et de la famille du Burkina Faso, le mariage confère aux conjoints des droits et des obligations. Les époux se doivent mutuellement fidélité, secours, assistance et obligation de communauté de vie. Ensemble, ils assurent la responsabilité morale et matérielle du ménage et ils ont l'obligation de nourrir et d'éduquer leurs enfants (articles 292, 293 et 296 du Code, ministère de l'Action sociale et de la Famille, 1990). Cette législation du Code civil se démarque de celle du système coutumier. Dans ces sociétés, majoritairement patrilinéaires³ et virilocales, la femme déménage au moment de son mariage dans la famille de son conjoint. Le statut socialement attribué à la femme est à la fois celui d'épouse et de mère. Elle est censée incarner l'abnégation et la vertu. Comme épouse, elle doit entière soumission à son conjoint et à sa belle-famille. Par exemple, une femme d'ethnie bobo décrivant ce que les aînés lui ont conseillé le jour de son mariage dit ceci : « Tu dois obéir à ton mari et à la belle-famille. Tu ne dois pas le critiquer. L'homme a toujours raison. Tu dois te taire quand il parle [...] Tu dois manifester un respect total à ton mari. » Ces propos recueillis par Roth (1996, p. 169) traduisent bien le rapport d'autorité entre mari et femme et la hiérarchie des sexes dans la société. Les rôles de procréation et d'éducation des enfants reviennent aussi à la femme. C'est également elle qui assure les tâches ménagères. L'homme est socialement reconnu comme chef de famille, et le mariage n'est pas perçu comme un engagement réciproque des époux. Contrairement au droit civil, qui reconnaît la responsabilité conjointe

3. Il existe seulement quelques sociétés matrilineaires, par exemple celles des Dagara et des Lobi du sud-ouest du Burkina Faso.

des époux à subvenir aux besoins du ménage, la satisfaction des besoins économiques de la famille (logement, alimentation) incombe traditionnellement principalement au mari.

Le Code des personnes et de la famille accorde un statut important aux femmes. Toutefois, même s'il y a eu une relative amélioration au cours des dernières décennies, grâce aux politiques de promotion de l'égalité de genre, les femmes ont encore des difficultés à occuper ce statut ou à le faire accepter. Elles doivent toujours faire face aux conceptions qui les placent à un rang inférieur par rapport aux hommes. À propos de cette perception du statut de la femme par la société, une femme juriste membre d'une association féminine déclare :

On se rend compte que ce sont les femmes qui subissent, ce qui laisse percevoir un problème de statut, un problème de refus en qualité de droit, même les droits les plus fondamentaux... Ça se compte aux gouttes le fait qu'une femme puisse battre son mari, ça n'existe presque pas. Sur 100 cas de violences physiques conjugales peut-être 1 ou 2 cas de violence concernent les hommes. Le reste, les 98%, ce sont les femmes qui sont battues, et le fait de penser qu'on peut battre quelqu'un, c'est en fait lui donner un statut d'inférieur... Toutes les fois qu'on leur demande pourquoi ils battent leur femme, ils ne perçoivent pas cela comme une violation de [ses] droits fondamentaux. Ils perçoivent qu'ils ont un rang dans la famille, qu'ils sont chefs et ça doit marcher même si c'est à la chicotte...

La société burkinabè, comme la plupart des sociétés africaines, impose aux femmes plusieurs normes de conduite. C'est la mère qui doit donner l'exemple de bonne conduite aux enfants et, dès qu'elle faillit, elle est durement sanctionnée. Cette infériorité de statut se manifeste d'ailleurs dès le jeune âge, où l'éducation est différente pour le petit garçon prédestiné à être chef de famille et pour la petite fille vouée à être « bonne » épouse et mère. Ce statut d'infériorité des femmes est aussi reconnu par certains hommes, comme l'exprime bien le témoignage suivant :

Je crois que même s'il y a une évolution, il faut reconnaître que la femme rencontre énormément de problèmes quant à l'expression de sa personnalité dans le foyer. Même celles qui arrivent économiquement à s'en sortir, elles ont des difficultés à avoir un espace de liberté, tout simplement parce que nous sommes dans une société où on estime que l'homme doit être le chef du ménage. Je ne dirais pas que la femme est toujours considérée comme un bien, mais même au niveau des intellectuels, quand il y a souvent des problèmes, lorsqu'on analyse la perception des gens, c'est comme si en fait elle [la femme] est toujours considérée comme une personne immature, qui ne réfléchit pas loin [même quand c'est entre intellectuels], qui ne fait pas de bonnes analyses... (Homme, juriste, instruction supérieure, cadre dans l'administration)

Causes de divorce

Plusieurs causes de divorce ont été citées au cours des entretiens. On a relevé notamment l'infidélité, l'insuffisance de préparation des couples au mariage, les problèmes de communication entre conjoints, l'influence d'autres personnes et la violence conjugale.

Infidélité

L'infidélité des conjoints (homme et femme) est une cause importante de divorce, surtout en ville. Toutefois, la société tolère l'infidélité des hommes, alors que pour les femmes l'infidélité est proscrite et sévèrement sanctionnée. Plusieurs préjugés sont d'ailleurs avancés pour justifier cette situation. On dit par exemple que l'infidélité de la femme peut tuer son mari. Un homme déclare à ce propos :

Une femme qui irait voir ses parents pour dire, mon mari fait la cour à des femmes dehors, les parents vont peut-être essayer de l'appeler [le mari] pour négocier de tempérer. Un homme qui irait dire à sa belle-famille que sa femme fait la cour à des hommes dehors, là c'est une catastrophe. C'est dommage, mais c'est le regard de la société, c'est-à-dire qu'il y a un certain nombre de normes de conduite sociale qu'on impose à la femme, comme si elle n'était pas un être comme l'autre, comme si elle n'avait pas de faiblesse comme l'autre. (Homme, instruction supérieure, cadre dans l'administration)

Néanmoins, leur scolarisation et le contact avec d'autres modes de vie amènent les femmes à refuser de plus en plus l'infidélité de leur conjoint. Cette désapprobation, perçue comme une remise en cause des normes sociales, est parfois source de conflits entre conjoints et peut aller jusqu'à engendrer une rupture d'union. Une femme qui était deuxième épouse dans une union polygame explique par exemple ainsi la cause de son divorce :

Il a commencé à découcher... Le vendredi soir il revient du service, il se lave, il dit qu'il va sortir et je ne le revois pas, parfois jusqu'au samedi soir ou dimanche matin. C'est comme ça [qu']il faisait... Comme il avait une autre femme en son temps [sa première femme est là avec beaucoup d'enfants], donc pour moi, quand il découchait, il était chez l'autre femme, donc je n'ai pas le droit de me plaindre. Or ce n'était pas chez elle qu'il partait, mais chez une autre femme qu'il avait mise dans une de ses cours à Gounghin [un quartier de Ouagadougou], il avait bien aménagé et la femme était là-bas... C'est quand j'ai su maintenant que la bagarre a commencé... (Femme divorcée, 48 ans, instruction secondaire, Ouagadougou)

Toutefois, certaines femmes acceptent de subir l'infidélité de leur mari pour plusieurs raisons. L'une de ces raisons, souvent invoquée par les femmes, est de demeurer auprès des enfants afin d'assurer leur éducation et leur bien-être.

Dans les sociétés patrilinéaires, les enfants appartiennent au père, l'obligation de les abandonner en cas de divorce retient donc souvent la mère. Une autre raison est le manque d'autonomie financière des femmes. Quand la femme a peu ou pas de revenus personnels, elle hésite à divorcer malgré les difficultés du mariage. Parfois, c'est le manque d'assistance, voire l'abandon total (moral, physique et matériel) du foyer conjugal par le mari qui oblige la femme à partir. Par exemple, une femme légalement mariée sous le régime monogamique qui, de retour d'un voyage, a surpris son mari avec une concubine à leur domicile conjugal, explique :

Non, ses voisins même croyaient que j'allais faire la bagarre, mais je n'ai pas fait la bagarre... Le problème c'est qu'il ne nous donnait même plus à manger... Quand ils [avec l'autre femme] quittaient le matin, ils ne revenaient pas avant 22 heures... Je suis allée voir les témoins de notre mariage pour qu'ils viennent trouver une solution. Même s'il veut l'autre femme, il doit aussi nous donner à manger. C'est cette démarche qui a amené les problèmes. Nous sommes allés devant les services des droits de l'Homme en espérant trouver une solution, mais cela n'a rien donné. C'est resté comme ça parce qu'il a carrément fui. C'est après sa fuite que je suis venue chez mes parents avec les enfants. (Femme divorcée, 32 ans, sans instruction, milieu rural)

Préparation au mariage et communication entre conjoints

Une préparation des conjoints au mariage insuffisante est aussi une cause de divorce souvent mentionnée. Autrefois, l'éducation à la vie familiale était offerte au cours de grandes cérémonies de circoncision des garçons et d'excision des filles. Pendant ces cérémonies, les aînés assuraient l'initiation sociale des jeunes, notamment l'éducation à la vie familiale et sexuelle ainsi que les valeurs morales (Badini, 1994). L'excision est officiellement interdite au Burkina Faso, et les cérémonies de circoncision des jeunes garçons sont actuellement rares, mais il n'existe pas de cadre de substitution d'éducation à la vie adulte et familiale. Parfois aussi, certains conjoints s'engagent dans le mariage sans prendre le temps de bien se connaître, de s'accorder sur leurs attentes, et d'autres se marient par conformisme pour acquérir un statut social valorisé. Dans ces conditions, le mariage est perçu comme une obligation sociale. Dès le début de l'union, un sentiment de méfiance s'installe entre les époux. Chacun s'exerce à se protéger d'un éventuel divorce plutôt qu'à bâtir une vie commune, comme en témoignent ces propos d'un juriste :

Un autre problème, c'est qu'aujourd'hui, en fait, moi je pense à partir de certaines affaires [judiciaires matrimoniales] qu'on a eues, je me demande parfois si certaines personnes devaient se marier. Mais chacun a une situation professionnelle et croit qu'il doit se marier. On se marie, même si on sent déjà qu'il y a des difficultés. Finalement, après le mariage, le désaccord s'instaure. Il y a des gens qui, deux ans après le mariage, divorcent... (Homme, juriste, instruction supérieure, cadre dans l'administration)

Une autre cause de divorce est le manque de communication entre conjoints. Vivre en couple, c'est accepter de partager, de discuter et de se remettre parfois en cause pour construire de bons rapports. Ne pas dialoguer pour résoudre les différends peut détruire la relation. Par exemple, à la suite d'un malentendu, certains conjoints peuvent passer plusieurs mois sans se parler. Au fil du temps, la distance et la méfiance s'instaurent entre eux et la rupture peut advenir, comme l'atteste une femme séparée depuis 6 ans :

Le malentendu est dû au manque de dialogue, parce que mon mari c'est quelqu'un qui ne parle pas beaucoup. Comme je l'ai dit il est sournois, il ne s'exprime pas, mais de par son comportement il t'influence négativement, il t'amène à craquer. C'est-à-dire, vous vivez ensemble, vous êtes tous des intellectuels, des fonctionnaires, on s'est connus depuis l'université. Mais le fait de voir que lui ne fait pas d'efforts de collaborer et qu'il refuse le dialogue, chaque fois qu'on veut dialoguer, il dit oui, les femmes intellectuelles veulent commander leur mari, mais je ne me laisserai pas faire. Donc le manque de dialogue, le manque de collaboration du côté de mon mari, c'est ça qui a été vraiment la cause de la séparation. (Femme séparée, instruction supérieure, cadre dans l'administration)

Ces propos décrivent également les rapports entre l'homme et la femme. Dans la société traditionnelle, la femme doit soumission et obéissance à son mari. Le dialogue est souvent restreint au sein du couple, même si la femme est parfois consultée pour certains sujets. Les femmes instruites acquièrent de nouvelles conceptions de leurs rôles conjugaux et des rapports hommes-femmes au sein du couple. Aussi, les perceptions discordantes de la femme et de son mari à propos de leurs statuts respectifs peuvent être cause de divorce.

Autres causes de divorce

La transition de la société traditionnelle vers une certaine modernité, en cours actuellement dans la société burkinabè, peut expliquer certaines discordes au sein du couple. La place et le rôle traditionnels de la femme dans le couple ne sont pas toujours compatibles avec les modes de vie modernes.

Le travail de la femme (commerce, emploi salarié, etc.), parfois non accepté par le mari, peut être source de dislocation du couple. La participation des femmes aux activités économiques remet en cause la division sexuelle du travail où l'homme est le principal pourvoyeur, tandis que la femme s'occupe de l'éducation des enfants et de l'entretien du ménage. La conciliation emploi-famille n'est pas toujours aisée pour les femmes. Parfois, leurs maris leur demandent de choisir entre le travail et le foyer conjugal. « *Une bonne épouse (quelle que soit son activité) doit rentrer tôt le soir* », dit un informateur-clé. Si certaines femmes abandonnent leur emploi pour préserver leur mariage, d'autres finissent

par divorcer. Pourtant, dans le contexte actuel de récession économique, le travail des femmes répond à des raisons financières. Plusieurs travaux ont montré l'importance de leur contribution aux revenus du ménage. Plus le ménage est pauvre, plus il dépend de la contribution productive des femmes. Dans certains cas, les femmes contribuent plus que les hommes aux besoins de base du ménage (Lachaud, 2003). De plus, l'emploi permet aux femmes de s'ouvrir sur le monde extérieur et d'être plus épanouies.

L'influence des parents joue également sur la stabilité des unions. Généralement, la famille exige solidarité et assistance au fils, et considération à son épouse. Les couples qui ne respectent pas ces exigences s'exposent à la séparation. Une femme qui habitait avec sa belle-famille au village explique :

Pour moi c'était clair, sa propre maman me détestait. Elle ne voulait pas me voir. Quand je lui apportais à manger, elle disait que je ne me suis pas accroupie [signe de respect et de politesse] pour lui donner le plat. Parfois elle disait que je lui ai jeté la nourriture. (Femme divorcée, 37 ans, aucune instruction, milieu rural)

Par ailleurs, quand le mariage a eu lieu sans le consentement des parents, ils usent de leur influence pour séparer le couple. Par exemple, certaines ethnies préfèrent le mariage intraethnique, et une femme appartenant à un autre groupe ethnique est peu admise, comme l'explique cette femme à propos du rôle joué par les familles dans la dissolution de son union :

Mes parents [...] estiment que j'appartiens maintenant à la famille de mon mari et n'interviennent pas dans ma vie de couple. Par contre, dans la famille de mon mari, il y a eu des interventions négatives parce qu'eux ils sont bissa et moi n'étant pas bissa [elle est mossi], pour eux étant d'une autre race, j'étais une intruse dans leur groupe ethnique. Ils n'ont pas accepté ce mariage au départ et mon mari me l'a caché... Et tout au long de cette vie de 19 ans là [durée de son mariage], ils ont manifesté leur mécontentement d'une façon ou d'une autre par des propos malveillants. Ils trouvaient qu'une femme intellectuelle qui ne restait pas à la maison n'est pas fidèle, elle n'est pas sérieuse, etc. Que c'est sûr que leur fils était riche et que c'est moi qui m'accaparaï toutes les richesses de leur enfant. (Femme séparée, instruction supérieure, cadre dans l'administration)

L'influence de la belle-famille est soulignée aussi bien en ville qu'en campagne. Toutefois, une influence négative de la famille de la femme peut également déstabiliser l'union. Selon un informateur-clé, les hommes reprochent parfois aux femmes d'être plus proches de leur famille. Par exemple, certaines femmes ayant des revenus personnels suffisants soutiennent leurs parents, mais participent peu aux charges de leur ménage, considérant que cette responsabilité incombe à leur mari.

Les difficultés économiques du ménage (perte d'emploi par exemple) peuvent aussi engendrer le divorce, tout comme les violences physiques (certaines femmes sont fréquemment battues par leur mari), les problèmes de sexualité (insatisfaction d'un des conjoints), les fréquentes absences du mari (la femme se sent abandonnée). L'influence d'autres personnes est aussi soulignée comme cause de divorce. L'homme, bien que marié, maintient souvent ses habitudes de vie de célibataire et demeure très attaché à ses parents et à ses amis. Il se réfère à ces derniers, plutôt qu'à sa femme, pour ses décisions importantes. Ainsi, l'épouse se sent peu valorisée et peu considérée dans son foyer.

— Les femmes prennent l'initiative du divorce

En Afrique de l'Ouest, il semble que le divorce survient souvent à l'initiative de la femme (Antoine et Dial, 2005 ; Hertrich, 1996 ; Locoh, 1984 ; Pison, 1988). Le divorce est d'ailleurs considéré comme une stratégie d'émancipation (Locoh et Thiriati, 1995 ; Thiriati, 1998), voire une source de promotion (Dial, 2007) pour les femmes. En effet, au sein de la jeune génération, les femmes économiquement indépendantes prennent souvent l'initiative du divorce. Par contre, une femme sans revenu personnel prend rarement la décision de divorcer :

Ça dépend du pouvoir économique, parce que quand la femme a un pouvoir économique qui lui permet de vivre sans l'homme, elle peut prendre l'initiative du divorce. Je crois que, par contre, dans le foyer où c'est l'homme seul qui travaille, même si le travail que la femme fait à la maison n'est pas valorisé, c'est également un apport, dans ces genres de foyer, les femmes ne prennent pas le risque de demander le divorce. (homme, instruction supérieure, cadre dans l'administration)

Le système de virilocalité fait qu'en cas de divorce, c'est généralement la femme qui déménage, mais cela ne signifie pas qu'elle ait pris l'initiative. Parmi les femmes interrogées, le divorce était une fois sur trois à l'initiative du mari, qui avait répudié la femme ou abandonné définitivement la famille. En milieu urbain, ces dernières années, on souligne de plus en plus d'abandons du domicile conjugal par l'homme. Une femme explique ainsi : « *Comme il a déménagé, me laisser dans la cour, c'est cela qui m'a amenée à partir.* » (Femme divorcée, 48 ans, instruction secondaire, Ouagadougou)

— Conséquences du divorce pour les femmes

Le divorce constitue, dans beaucoup de cas, un facteur de pauvreté pour les femmes. La femme rencontre généralement plus de difficultés économiques que l'homme après le divorce. En effet, peu de femmes ont des revenus suffisants pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs enfants. Comme, en général, l'homme est le principal pourvoyeur de revenus du ménage, en cas de divorce, il s'approprie les biens acquis pendant l'union (maison, voiture, etc.). Nous avons

vu aussi que c'est souvent la femme qui déménage. En milieu rural, elle retourne généralement chez ses parents, mais en ville, elle doit parfois se prendre en charge (logement, équipement domestique, nourriture). Une femme explique ses difficultés après son divorce :

Tu sais, étant chez ton mari si tu n'es pas habituée à dépenser pour les condiments et brusquement tu te retrouves dans la rue avec tes enfants, il faut que toi-même tu grouilles pour les nourrir, payer le loyer, le courant. Si tu savais combien j'ai souffert malgré mes plantes que je vends... Je vivais mieux quand j'étais chez mon mari. Vraiment je vivais bien. (Femme divorcée, 48 ans, instruction secondaire, Ouagadougou)

Ce résultat est confirmé par celui d'une analyse quantitative qui montre que le divorce et le veuvage ont une incidence négative sur le niveau de vie des femmes (Gnoumou Thiombiano et Schoumaker, 2012).

Parfois, lorsque la relation conjugale se détériore, alors que la femme tente de sauver son mariage, l'homme cherche des solutions alternatives (une concubine par exemple). Quand survient le divorce, il se remarie rapidement pour sauver son honneur et pour maintenir son statut social. Même en cas de divorce légal, la femme bénéficie rarement de dommages et intérêts, et quand elle perçoit une pension alimentaire, cette dernière est insuffisante pour couvrir ses besoins. Lorsque le juge ordonne le partage des biens communs entre les époux, certaines femmes y renoncent en considérant que l'héritage reviendra plus tard aux enfants. De plus, le divorce provoque parfois des troubles psychologiques graves chez certaines femmes (traumatismes, anxiété). Le divorce étant perçu comme un échec social, elles éprouvent des sentiments de regret et de culpabilité. Les familles considèrent le divorce comme un déshonneur de la part de leur fille et un « mauvais exemple » pour les autres enfants, surtout les jeunes sœurs célibataires. Dans les sociétés traditionnelles, le mariage est un contrat collectif qui lie deux familles ou deux lignages. Une famille dont les filles divorcent fréquemment a une mauvaise réputation et peu de propositions d'alliances matrimoniales. Par conséquent, en ville comme à la campagne, les femmes divorcées peuvent éprouver un sentiment d'isolement social (abandonnée par les parents, amis, voisins, collègues), comme l'expriment deux femmes.

Moi à mon niveau, la conséquence a été d'abord une perte de confiance en moi-même comme je le disais... Quoi qu'on dise, tu te sens isolée à un moment parce que tu es un peu indexée. Une femme qui vit seule, les autres femmes, même si elles viennent vers toi, c'est avec un peu de prudence, parce que leurs maris vont dire, « elle n'est pas dans son foyer, si tu la fréquentes, tu vas être comme elle ». (Femme séparée, 47 ans, instruction supérieure, cadre dans l'administration, Ouagadougou)

Quand j'étais avec mon mari, c'était mieux. De nos jours, même pour avoir quelqu'un avec qui causer ce n'est pas facile. (Femme divorcée, 42 ans, sans instruction, milieu rural)

Toutefois, le divorce a parfois des effets positifs. Par exemple, la rupture d'un mariage forcé ou d'une union très conflictuelle est une libération psychologique pour la femme qui, malgré la dégradation de son niveau de vie, se sent parfois en paix :

Quand j'étais là-bas [chez son mari], je n'avais pas la tranquillité. Depuis que je suis ici [chez ses parents], ma vie n'a pas beaucoup changé, mais elle s'est améliorée quand même. Quand j'étais là-bas, je ne dormais pas, je pleurais toutes les nuits jusqu'au matin. Je ne pouvais même pas manger, tellement j'avais des soucis. Ici je dors bien. (Femme divorcée, 30 ans, sans instruction, milieu rural)

Le divorce peut aussi être une occasion d'épanouissement économique pour les femmes. Ce constat a été fait à Dakar et à Saint-Louis où Dial (2007) souligne que le divorce favorise la promotion sociale et économique des femmes. Au Burkina Faso, par exemple, certaines jeunes femmes reprennent leur scolarité après le divorce, d'autres, inactives durant le mariage à cause de l'opposition de leur mari, entreprennent des activités génératrices de revenus et arrivent parfois à améliorer leurs conditions de vie, comme en témoigne cette femme :

Honnêtement, maintenant je gagne plus que quand j'étais avec mon mari. Je me bats, je suis libre de faire mon petit commerce. C'est vrai que je ne suis pas contente d'avoir quitté mon mari, mais je reconnais que j'ai plus de choses personnelles qu'avant. (Femme divorcée depuis 6 ans, 33 ans, sans instruction, milieu rural)

— Perception de la société à l'égard des divorcées

Habituellement, la société ne tolère pas qu'une femme vive en dehors du foyer conjugal. « La place d'une femme est auprès de son mari », dit-on. Non seulement le divorce est perçu comme une transgression des bonnes mœurs, une remise en cause des alliances tissées lors du mariage et un déshonneur pour les parents, mais il est également désapprouvé par l'ensemble de la société. Les familles font d'ailleurs beaucoup de pression et de médiation entre les conjoints pour l'empêcher. Aussi, le vécu de la femme est tributaire de l'image que lui reconnaît la société. Une femme divorcée est socialement dévalorisée et peu respectée. On considère qu'elle n'a pas su gérer son foyer. Elle est traitée de « mauvaise femme », de libertine, etc. : « [...] socialement ma situation s'est dégradée. Quand

j'étais mariée, les gens avaient du respect pour moi. Actuellement on pense que je suis une femme libre, une femme facile...» (Femme divorcée, 33 ans, sans instruction, milieu rural)

Compte tenu de cette perception négative, les femmes préfèrent parfois supporter la souffrance du foyer plutôt que d'endurer la sanction sociale. Le remariage est possible lorsque la femme est en âge fécond, mais plus difficile pour les femmes plus âgées. D'ailleurs, un proverbe mossi concernant les divorcées dit que «si tu vois un cheval qui court avec sa selle, c'est qu'il a terrassé quelqu'un derrière, si tu grimpes dessus, c'est toi la prochaine victime». Du reste, les familles déconseillent à leur fils d'épouser une femme divorcée en premier mariage. Celle-ci est habituellement considérée comme porteuse de malheur. La femme est fréquemment accusée d'être à l'origine de l'échec du mariage. N'ayant pas su gérer son premier foyer, on considère qu'elle échouera encore, surtout avec un jeune homme inexpérimenté. En général, les familles souhaitent une fille bien éduquée, issue d'une famille réputée pour la bonne conduite de ses filles, pour le premier mariage de leurs fils. L'image négative associée à l'échec du mariage explique le fait que le remariage d'une femme divorcée se fasse souvent au sein d'un ménage polygame (avec des hommes ayant une expérience de la vie matrimoniale).

Socialement, la femme divorcée occupe un statut inférieur à celui de la femme mariée. Par exemple, selon certaines coutumes, une femme divorcée n'a pas droit aux mêmes obsèques que les autres. On considère généralement qu'une femme adulte doit être mariée et demeurer sous la responsabilité de son mari. En cas de décès, c'est son mari ou sa belle-famille (dans le cas des veuves), et non sa famille d'origine, qui est chargée d'organiser ses funérailles. À ce sujet, une femme d'ethnie bissa explique :

Ici en ville on a la chance que si tu tombes gravement malade du coup on t'amène à l'hôpital. Si tu meurs là-bas, de la morgue on continue t'enterrer. Mais au village, si tu es gravement malade, on te fait sortir, on confectionne une maison en paille et on te met dedans. Si tu meurs, on t'enterre bizarrement. En ville, de la morgue on continue au cimetière, mais les parents ne peuvent pas t'enterrer. C'est le mari d'une tante, ou soit si tu as eu des enfants, ou même un prétendant, peut venir se proposer et prendre l'enterrement à sa charge. (Femme divorcée, 34 ans, instruction supérieure, Ouagadougou)

DISCUSSION ET CONCLUSION : DES PERCEPTIONS DIFFÉRENTES SELON LES GÉNÉRATIONS

Le divorce étant un événement pénible pour les individus et les familles, son étude est assez complexe. Pour l'instant, le divorce est relativement peu fréquent au Burkina Faso, comparativement à d'autres pays d'Afrique de l'Ouest (Tabutin et Schoumaker, 2004), mais il est en augmentation au sein des jeunes générations (Gnoumou Thiombiano *et al.*, 2007). Le contrôle social couramment exercé sur les couples peut expliquer en partie cette faible fréquence du divorce notamment en milieu rural. Ce contrôle semble plus sévère pour la femme que pour l'homme.

Notre étude révèle que l'infidélité, l'insuffisance de préparation des couples au mariage, le manque d'assistance du mari, les problèmes relationnels entre conjoints (violences physiques, manque de communication au sein du couple) et les difficultés économiques du ménage sont des causes courantes de divorce. L'infidélité et le manque d'assistance du conjoint sont surtout soulignés en ville. Ces résultats semblent annoncer une transition dans la conception du mariage et de la vie conjugale. Dans le mariage traditionnel, qui est une alliance entre deux familles ou deux lignages, la vie conjugale est généralement contrôlée par les groupes alliés. Avec l'urbanisation et la modernisation de la société, les mécanismes traditionnels de la mise en couple subissent des changements (libre choix du conjoint par exemple). Les femmes âgées de 40 ans et plus considèrent que la gestion des couples par les familles assurait la stabilité des unions, et attribuent l'augmentation du divorce au sein des jeunes générations à ces changements. Pour certaines, le mariage par don était plus stable, alors que l'égalité homme-femme, revendiquée par les jeunes femmes de nos jours, augmente l'instabilité des couples. De plus, les femmes d'âge mûr reprochent aux jeunes couples d'accorder peu de considération aux parents, alors que les jeunes femmes citent l'influence négative des familles comme cause de divorce. Ces différences de points de vue suggèrent une transition générationnelle dans la perception de la vie conjugale. Au sein des jeunes générations, urbaines notamment, les attentes vis-à-vis du mariage semblent résider de plus en plus dans l'harmonie du couple. Les données qualitatives apportent aussi quelques nuances aux facteurs de divorce relevés dans les analyses quantitatives. Par exemple, si le mariage interethnique n'apparaît pas comme facteur statistiquement significatif de risque de divorce (Gnoumou Thiombiano *et al.*, 2007), selon les témoignages des femmes, il est parfois source de discord, ce qui peut aller jusqu'à engendrer le divorce. Plusieurs femmes attribuent la rupture de leur union à leur appartenance à une autre ethnie que celle de leur conjoint.

Globalement, les conséquences du divorce sont importantes pour les femmes. Elles sont économiquement plus défavorisées et se heurtent à d'énormes difficultés pour bien mener leur vie après le divorce. En effet, bien que les femmes travaillent en général de plus longues heures que les hommes, elles possèdent habituellement moins de biens que ces derniers, car elles s'occupent des tâches ménagères non rémunérées (UNICEF, 2006). Lors d'un divorce, elles perdent souvent les biens acquis en commun pendant l'union. Socialement, elles sont dévalorisées et peu respectées par rapport à leurs consœurs mariées. Par conséquent, les femmes, pour préserver leur rang social, préfèrent parfois endurer les difficultés du foyer. Et quand survient le divorce, leur premier objectif est le remariage afin de s'assurer la protection et le statut social que donne un mari. Le divorce s'accompagne aussi parfois de troubles psychologiques graves chez les femmes, mais il n'existe pour l'instant aucune prise en charge de la part de professionnels. Toutefois, comme l'ont souligné également d'autres travaux (Amato, 2000), le divorce représente parfois une occasion d'épanouissement psychologique pour les femmes, notamment les jeunes femmes.

Au Burkina Faso, de plus en plus d'organisations non gouvernementales et d'associations œuvrent à l'amélioration de la situation des femmes. Ces structures jouent un rôle de formation, d'information, de soutien et de sensibilisation aux problèmes conjugaux. Cependant, leurs activités sont encore très limitées et peu connues par la population. Les problèmes conjugaux sont considérés comme relevant du domaine privé, et gérés de préférence par les familles. La peur du scandale et la pression sociale empêchent les femmes, même intellectuelles, d'avoir recours à ces structures ou d'entamer une procédure légale de divorce. En général, la justice n'est saisie de l'affaire qu'ultimement, après l'échec de la conciliation des conjoints par les familles. Certaines femmes préfèrent d'ailleurs être considérées comme séparées, ce qui est moins dévalorisant, même si en réalité l'union est définitivement rompue depuis longtemps.

Certes, les textes juridiques existent, mais encore faut-il qu'ils soient utilisés. Malgré quelques efforts de sensibilisation, les textes du Code des personnes et de la famille sont peu diffusés et peu appliqués. Les instances juridiques, considérées comme onéreuses, demeurent inaccessibles à la population, surtout aux femmes. Ces dernières expriment aussi leur méfiance à l'égard des institutions judiciaires, qui sont gérées en majorité par des hommes. Certaines femmes affirment à ce propos qu'il existe une solidarité masculine dans le traitement juridique des affaires matrimoniales. Pourtant, la survie des couples passe par l'application effective des droits et devoirs légaux des couples. Cela nécessite la mise en œuvre d'une véritable politique familiale, une information et une éducation à la vie familiale de la population, notamment des jeunes.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AMATO, P. R. (2000). « The consequences of divorce for adults and children », *Journal of marriage and family*, vol. 62, n° 4, p. 1269-1287.
- AMATO, P. R. et D. PREVITI (2003). « People's reasons for divorcing : Gender, social class, the life course, and adjustment », *Journal of Family Issues*, vol. 24, n° 5, p. 602-626.
- ANDRESS, H.-J. (2003). « Who is taking the initiative to separate ? Marital disruption and subjective well-being », communication présentée au 2^e congrès de l'European research Network on Divorce, Tilburg, Pays-Bas.
- ANDRESS, H.-J., B. BORGLOH, M. BRÖCKEL, M. GISSELMANN et D. HUMMELSHEIM (2006). « The economic consequences of partnership dissolution. A comparative analysis of panel studies from Belgium, Germany, Great Britain, Italy, and Sweden », *European Sociological Review*, vol. 22, n° 5, p. 533-560.
- ANTOINE, P. et F. B. DIAL (2005). « Mariage, divorce et remariage à Dakar et Lomé », dans K. Vignikin et P. Vimard (dir.), *Familles au Nord, familles au Sud*, Louvain-la-Neuve, Academia Bruylant, p. 205-232.
- ANTOINE, P. et M. DJIRE (1998). « Crise et évolution des comportements matrimoniaux à Dakar », dans F. Djireau (dir.), *Crises, pauvreté et changements démographiques dans les pays du Sud*, Paris, AUFELF-UREF et ESTEM, p. 203-235.
- BADINI, A. (1994). *Naître et grandir chez les Moosé traditionnels*, Paris, Sèpia.
- BARTFELD, J. (2000). « Child support and the postdivorce economic well-being of mothers, fathers, and child », *Demography*, vol. 37, n° 2, p. 203-213.
- BECKER, S. G., E. M. LANDES et R. MICHAEL (1977). « An economic analysis of marital instability », *Journal of Political Economy*, vol. 85, n° 6, p. 1141-1187.
- BERTAUX, D. (1980). « L'approche biographique. Sa validité méthodologique, ses potentialités », *Cahiers internationaux de la sociologie*, vol. 69, p. 197-225.
- CLEEK, M. G. et A. T. PEARSON (1985). « Perceived causes of divorce : An analysis of interrelationships », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 47, n° 1, p. 179-183.
- DE GRAAF, P. et M. KALMIJN (2002). « Divorce motives in the Netherlands since the 1950s », communication présentée au congrès *Divorce in Cross-national Perspective : A European Research Network*, Florence, Italie.
- DE GRAAF, P. et M. KALMIJN (2006). « Divorce motives in a period of rising divorce evidence from a Dutch life-history survey », *Journal of Family Issues*, vol. 27, n° 4, p. 483-505.
- DENZIN, N. K. et Y. S. LINCOLN (1994). *Handbook of Qualitative Research*, Londres, Sage Publications.
- DIAL, F. B. (2007). « Le divorce, une source de promotion pour la femme ? Une enquête à Dakar et Saint-Louis (Sénégal) », dans T. Locoh (dir.), *Genre et sociétés en Afrique : implications pour le développement*, Paris, INED, p. 357-371.
- DIAL, F. B. (2008). *Mariage et divorce à Dakar : itinéraires féminins*, Paris, Karthala.
- FIELDING, N. G. et R. M. LEE (1998). *Computer analysis and qualitative research*, Londres, Sage Publication.
- FINNIE, R. (1993). « Women, men and economic consequences of divorce : Evidence from Canadian longitudinal data », *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, vol. 30, n° 2, p. 205-241.
- GNOUMOU THIOMBIANO, B., T. LEGRAND et B. SCHOUMAKER (2007). « Niveau, tendance et facteurs d'instabilité des unions au Burkina Faso. Une analyse à partir de biographies individuelles et communautaires », communication présentée à la 5^e conférence sur la population africaine de l'Union pour l'étude de la population africaine (UEPA), Arusha, Tanzanie.
- GNOUMOU THIOMBIANO, B. et B. SCHOUMAKER (2012). « Effects of marital breakdown on women's living conditions in Burkina Faso », *Canadian Studies in Population*, vol. 39, n°s 1-2, p. 1-14.
- HERTRICH, V. (1996). *Permanences et changements de l'Afrique rurale : dynamiques familiales chez les Bwa du Mali*, Paris, CEPED, coll. « Les études du CEPED », n° 14.

- HOFFMAN, S. D. (1977). « Marital instability and the economic status of women », *Demography*, vol. 14, n° 1, p. 67-76.
- HOFFMAN, S. D. et G. J. DUNCAN (1988). « What are the economic consequences of divorce ? », *Demography*, vol. 25, n° 4, p. 641-645.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DÉMOGRAPHIE (INSD) et ORC MACRO (2003). *Enquête démographique et de santé, Burkina Faso, 2003*, Ouagadougou et Calverton, INSD et ORC Macro.
- JARVIS, S. et S. P. JENKINS (1999). « Marital splits and income changes : Evidence from the British household panel survey », *Population Studies*, vol. 53, n° 2, p. 237-254.
- KALMIJN, M. et A.-R. POORTMAN (2006). « His or her divorce ? The gendered nature of divorce and its determinants », *European Sociological Review*, vol. 22, n° 4, p. 201-214.
- KELLY, M. (1986). « L'analyse de contenu », dans B. Gauthier (dir.), *Recherche sociale, de la problématique à la collecte des données*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 293-315.
- KITSON, G. C. (1991). « The multiple consequences of divorce : A decade review », dans A. Booth (dir.), *Contemporary Families : Looking Forward, Looking Back*, Minneapolis, National Council on Family Relations, p. 150-161.
- KITSON, G. C., K. B. BABRI et M. J. ROACH (1985). « Who divorce and why », *Journal of Family Issues*, vol. 6, n° 3, p. 255-293.
- LACHAUD, J.-P. (2003). *Dynamique de pauvreté, inégalité et urbanisation au Burkina Faso*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux.
- LALLEMAND, S. (1977). *Une famille mossi*, Paris et Ouagadougou, CNRS-CVRS, coll. « Recherches voltaïques », n° 17.
- LOCOH, T. (1984). *Fécondité et familles en Afrique de l'Ouest, le Togo méridional contemporain*, Paris, INED et Presses universitaires de France, coll. « Travaux et documents », n° 107.
- LOCOH, T. et M.-P. THIRIAT (1995). « Divorce et remariage des femmes en Afrique de l'Ouest : le cas du Togo », *Population*, vol. 50, n° 1, p. 61-94.
- MANTING, D. et A. M. BOUMAN (2006). « Short-and long-term economic consequences of the dissolution of marital and consensual unions. The example of the Netherlands », *European Sociological Review*, vol. 22, n° 4, p. 413-429.
- MINISTÈRE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE (MASF) (1990). *Les droits de la famille au Burkina Faso*, Ouagadougou, MASF et ministère de la Justice.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABÉTISATION (MENA) (2012). *Annuaire statistique de l'Éducation nationale 2011-201*, Ouagadougou, MENA [en ligne]. <http://www.cns.bf/IMG/pdf/seb_2011-2012.pdf>.
- MOSKOFF, W. (1983). « Divorce in the USSR », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 45, n° 2, p. 419-425.
- PISON, G. (1988). « Polygamie, fécondité et structures familiales », dans D. Tabutin (dir.), *Population et sociétés en Afrique au sud du Sahara*, Paris, L'Harmattan, p. 249-278.
- POORTMAN, A.-R. (2000). « Sex differences in the economic consequences of separation. A panel study of the Netherlands », *European Sociological Review*, vol. 16, n° 4, p. 367-384.
- RENIERS, G. (2003). « Divorce and remarriage in rural Malawi », *Demographic Research Special Collection*, vol. 1, n° 6, p. 175-206.
- ROTH, C. (1996). *La séparation des sexes chez les Zara au Burkina Faso*, Paris, L'Harmattan.
- RUGGLES, S. (1997). « The rise of divorce and separation in the United States, 1880-1990 », *Demography*, vol. 34, n° 3, p. 455-466.
- SENDER, J. et C. OYA (2007). *Divorced, Separated and Widowed Female Workers in Rural Mozambique*, Leiden, African Studies Centre, document de travail n° 70.
- SMOCK, P. J. (1994). « Gender and short-run economic consequences of marital disruption », *Social Forces*, vol. 73, n° 1, p. 243-262.

- TABUTIN, D. et B. SCHOUMAKER (2004). « La démographie de l'Afrique au sud du Sahara des années 1950 aux années 2000, synthèse des changements et bilan statistique », *Population*, vol. 59, n° 3-4, p. 521-622.
- TAKYI, B. (2001). « Marital instability in an African society: Exploring the factors that influence divorce processes in Ghana », *Sociological Focus*, vol. 34, n° 1, p. 77-96.
- THIRIAT, M.-P. (1998). *Faire et défaire les liens du mariage : évolution des pratiques matrimoniales au Togo*, Paris, CEPED, coll. « Les études du CEPED », n° 16.
- THOMPSON, L. et A. J. WALKER (1989). « Gender in family: Women and men in marriage, work and parenthood », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 51, n° 4, p. 845-871.
- THORNTON, A. (1989). « Changing attitudes toward family issues in the United States », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 51, n° 4, p. 873-893.
- TILSON, D. et U. LARSEN (2000). « Divorce in Ethiopia: The impact of early marriage and childlessness », *Journal of Biosocial Science*, vol. 32, p. 355-372.
- UNICEF (2006). *La situation des enfants dans le monde 2007. Le double dividende de l'égalité des sexes*, New York, UNICEF.



CHAPITRE 11

DIVORCE, REMARIAGE ET POLYGAMIE À DAKAR

FATOU BINETOU DIAL

À DAKAR, MALGRÉ L'IMPORTANCE ACCORDÉE AU mariage, le divorce demeure un phénomène fréquent. Bien qu'un tiers des premières unions se termine par un divorce, le nombre d'individus en union reste toujours largement supérieur à celui des divorcés. L'importance des ruptures d'union ne dévalue pas pour autant le statut de marié(e), car la rupture de celle-ci est souvent envisagée dans la perspective d'un remariage. Les divorcé(e)s et les veufs et veuves aspirent en effet, en grande majorité, à un nouveau mariage. Pour les femmes, la position de divorcée reste par ailleurs mal acceptée dans la société sénégalaise. Dans leur grande majorité, celles qui



se retrouvent dans cette situation subissent des pressions pour se remarier et y cèdent généralement, comme le prouve la faible proportion de femmes ayant le statut de divorcée¹ relevée dans les études transversales². Il existe une forte mobilité matrimoniale, accentuée par l'existence de la polygamie, celle-ci permettant d'élargir le marché matrimonial pour les femmes. En effet, la vie matrimoniale des femmes est fortement liée à la structure du marché matrimonial, où passé un certain âge les femmes n'ont guère de chances d'épouser un homme non marié (Antoine et Nanitelamio, 1996).

Est-ce qu'un remariage donne plus de possibilités de choix du conjoint aux femmes? Si une femme sort d'une union polygamique pour se retrouver dans une autre union polygamique, quel sens lui donne-t-elle? La polygamie est-elle vraiment choisie ou obéit-elle aux contraintes du marché matrimonial, aux nécessités sociales d'être mariée ou aux nécessités économiques? C'est sur ces questions que nous voudrions apporter un éclairage.

MÉTHODOLOGIE

À partir de la reconstitution de biographies de femmes de plusieurs générations et d'entretiens avec certaines d'entre elles, nous avons voulu analyser les interrelations entre le divorce et la polygamie. Notre travail s'est appuyé sur des données quantitatives issues d'enquêtes démographiques³ et sur des données qualitatives collectées à partir d'entretiens auprès d'un sous-échantillon de cinquante femmes issu de l'enquête biographique. Ce second échantillon a été construit à partir des parcours matrimoniaux relevés lors de l'enquête biographique. Nous étions en particulier intéressés par les modalités d'entrée et de sortie d'une union polygamique. Choisir de vivre dans un ménage à trois, quatre ou cinq ou bien dans un couple monogame renvoyait à des réalités bien différentes, et pourtant les femmes semblaient passer d'un type d'union à un autre. Nous voulions connaître leurs différentes expériences et leurs motivations. Dit autrement, comment se faisait-il que la polygamie était une cause récurrente de divorce et que ces femmes retraient pourtant bien souvent, lors du remariage, en polygamie?

1. Au sens strict du terme, c'est-à-dire sans conjoint, qu'y ait ou non formalisation judiciaire.
2. La proportion de femmes ayant le statut de divorcée était de 4 % au Sénégal en 1997 (selon l'EDS III) et de 4,2 % en 2005 (EDS IV) et 2011 (EDS V). Voir note suivante pour la définition des Enquêtes démographiques et de santé (EDS).
3. Pour l'Enquête démographique et de santé (EDS) I, voir Ndiaye, Sarr et Gaye (1986), pour l'EDS II, voir Ndiaye, Diouf et Ayad (1994), pour l'EDS III, voir Ndiaye, Ayad et Gaye (1997), pour l'EDS IV, voir Ndiaye et Ayad (2006) et enfin pour l'EDS V (ou EDS-MICS), voir Agence nationale de la statistique et de la démographie (2012). Dans la suite du texte, nous renvoyons directement aux EDS utilisées.

PRIMAUTÉ DU STATUT DE FEMME MARIÉE

Le mariage reste au Sénégal la seule forme d'union pratiquée pour constituer une famille. La permanence d'une telle formalisation de l'union constitue un fait marquant. Universel dans ses finalités, le mariage s'ajuste aux nombreuses mutations d'ordres sociologique et économique de la société. L'étude multidimensionnelle et dynamique d'une telle institution, tant dans les pratiques objectivement constatées que dans les règles et normes qui l'encadrent, permet de mieux rendre compte du statut social des femmes.

Au Sénégal, toutes les femmes finissent par se marier, le célibat définitif n'existant pratiquement jamais⁴ tant la reconnaissance sociale d'une femme adulte exige qu'elle soit mariée. Les femmes se valorisent socialement par le mariage et accèdent ainsi à la maturité. Le mariage légitime les rapports sexuels et la procréation. Au-delà du statut qu'il leur procure, le mariage permet aux femmes de se soustraire à l'autorité parentale et d'accéder aux rapports sexuels en toute légalité. Elles disent « *sëy sag la*⁵ », le mariage complète la femme et la protège, en faisant référence à la situation de célibat ou de divorce où la femme peut être courtisée par n'importe qui. De son côté, l'homme se réalise dans le mariage par la paternité et ses responsabilités de chef de famille.

Avec une population à 95 % musulmane, le mariage est marqué par l'emprise de cette religion et l'interprétation qu'en donne la société. Selon l'islam, le mariage est une recommandation religieuse, comme le souligne le hadith « Mariez-vous et multipliez-vous, je me glorifierai de vous le jour du jugement dernier » (Ascha, 1997). Cette place prépondérante du mariage, martelée par les jurisconsultes musulmans à l'occasion des questions religieuses qui leur sont adressées, conduit à l'assimiler aux pratiques pieuses (*ibâdât*). De nombreux versets coraniques traitent de certains aspects du mariage et les réglementent. L'incitation au mariage va de pair avec la condamnation de la sexualité hors mariage (*al-zinâ*), considérée comme un danger qui menace la société. Le célibat, associé à la fornication, est très mal vu par le dogme musulman. Le mariage est ainsi à la fois une obligation sociale et une recommandation religieuse.

Le mariage est beaucoup plus flexible chez les musulmans que chez les chrétiens. Chez ces derniers, le mariage est un sacrement : s'ils divorcent, ils ne peuvent pas se remarier à l'Église. Le mariage en islam relève davantage du contrat scellé par un don envers la femme. Les époux doivent donner leur consentement au mariage à la mosquée, où seuls les hommes sont présents.

4. Selon les données de l'EDS III (1997), environ une femme sur 1 000 était célibataire à 50 ans et la tendance se maintenait en 2005 (0,6 % selon l'EDS IV), le taux étant un peu plus accentué en 2010, soit 3 % (EDS V).

5. « Le mariage permet à la femme de se faire respecter. »

Cependant, les mariés ont chacun des représentants⁶ lors de cette cérémonie religieuse. Il n'est pas fait référence à la fidélité pour l'homme. Bien que le divorce soit fortement déconseillé, il est permis, comme le prouve le droit à la répudiation, réservé aux hommes. Si le Coran limite le nombre d'épouses pour les hommes polygames, il ne définit pas combien de fois on peut divorcer ou se marier dans sa vie, ce qui offre une grande flexibilité aux unions. Il existe, par contre, des conditions précises pour se remarier avec une ex-épouse. Les différences entre les deux religions sont donc importantes et la religion musulmane ne constitue un frein ni au divorce, ni au remariage des femmes divorcées.

DIVORCE FRÉQUENT MALGRÉ L'IMPORTANCE ACCORDÉE AU MARIAGE

Les données issues d'une enquête ou d'un recensement sont, pour la plupart, transversales et peuvent laisser croire à une faiblesse de la fréquence des divorces. Au Sénégal, par exemple, en 2005, la proportion de femmes divorcées était de 3,4 % entre 20 et 24 ans, de 6,1 % entre 35 et 39 ans et atteignait son maximum entre 40 et 44 ans, âges auxquels 7,2 % des femmes étaient divorcées ou séparées (EDS IV, 1997). Ces proportions étaient sensiblement inférieures en 1992-1993, respectivement 3,5 % entre 20 et 24 ans et 4,7 % entre 35 et 39 ans (EDS II, 1994). En réalité, elles masquent l'ampleur du divorce car, comme on va le voir, les ruptures conjugales sont souvent suivies d'une remise en couple. Un remariage rapide faisant suite au divorce explique le faible nombre de femmes gardant le statut de divorcée. Certaines données montrent l'ampleur et la diversité de cette plurinuptialité des femmes. Ainsi, selon l'Enquête sur la fécondité (Smith, Carrasco et McDonald, 1984), le Sénégal comptait 17 % d'unions dissoutes dans les cinq premières années de mariage et, parmi les femmes divorcées, 90 % s'étaient remariées dans les cinq années suivant la fin de l'union précédente, alors qu'au Kenya, par exemple, seules 10 % des ruptures d'unions étaient suivies cinq ans après d'un remariage.

Au Sénégal, très peu d'études sociologiques ou démographiques sont disponibles sur le divorce (Locoh et Thiriart, 1995). Les travaux réalisés sur ce thème après l'indépendance montrent déjà une propension élevée au divorce (Lô-Ndiaye, 1985 ; Thoré, 1964a). En entreprenant son étude sur l'évolution de la famille à Dakar au début des années 1960, Luc Thoré ne soupçonne pas l'importance du phénomène (Thoré, 1964b). Il constate qu'au travers du mot *talak*⁷ trois modes de dissolution sont confondus : la répudiation, le divorce par accord

6. Il s'agit, outre l'imam qui scelle le mariage, et en présence des pères biologiques et sociaux des mariés, des oncles de la jeune fille qui donnent la main et des oncles de l'homme demandeurs de la main de la jeune fille.

7. Mot arabe qui n'a d'ailleurs pas été mentionné par nos enquêtés en 2001, qui préféraient le mot wolof *fase*.

des deux conjoints et le divorce prononcé par un tribunal. Il relève aussi la manière désinvolte avec laquelle certaines femmes quittent le domicile conjugal pour aller chez leurs parents avant de demander le divorce. Pour lui, c'est cette grande facilité qui contribue à la fréquence des divorces. Des travaux plus récents montrent que la fréquence des divorces demeure très importante : près d'une union sur trois se termine par un divorce à Dakar et une femme sur quatre, parmi les jeunes générations, divorce dans les sept premières années du mariage (Antoine et Dial, 2005).

Le code de la famille, que beaucoup jugent plus favorable à la femme qu'à l'homme, tente en particulier de niveler le déséquilibre qu'instaurait la répudiation, acte unilatéral qui revient à l'homme. À l'indépendance, il existait une pluralité de statuts traditionnels propres à chaque religion (Ndiaye, 1979). L'adoption, en 1972, d'une loi instaurant un code de la famille a supprimé, *de facto*, la répudiation et a ainsi accordé aux hommes et aux femmes les mêmes possibilités de demander et d'obtenir le divorce. Le divorce par consentement mutuel a été admis comme étant conforme à la tradition sénégalaise (Ndiaye, 1979). Malgré ces avancées juridiques, le divorce continue de se faire dans la grande majorité des cas en dehors de la voie judiciaire.

MOTIFS DE DIVORCE À DAKAR

La rupture des liens matrimoniaux a des origines et des facteurs multiples. Dans la tradition, au Sénégal, la rupture des liens matrimoniaux supposait des causes sérieuses, de sorte qu'il était plus facile de se marier que de divorcer : « *sey li ka takk tāsū ka* » (Diop, 1985). Les principales causes de divorce admises relevaient du domaine du pathologique, du comportemental ou du caractériel⁸. Dans la société urbaine, ces causes ont évolué et se sont diversifiées. Le divorce est l'aboutissement d'un processus de dégradation des relations internes au ménage, voire externes en cas de tension avec la belle-famille. Généralement, plusieurs causes expliquent la désunion : s'il existe certes une cause apparente, celle avancée par le ou la divorcé(e), d'autres causes sont implicites. Elles sont interdépendantes et interagissent, ce qui concourt parfois à précipiter le divorce.

Le mariage peut devenir conflictuel et les sources d'antagonisme sont nombreuses : les fréquentations de la femme, les rapports qu'entretient la femme ou l'homme avec sa famille d'origine, l'activité de la femme ou son désir de mener des activités économiques, la gestion de l'argent du couple et le niveau de prise en charge des dépenses du ménage par le mari ou la répartition des charges du ménage lorsque les deux conjoints travaillent. D'autres problèmes

8. Selon Diop (1985), on parle d'adultère (*njalloo*), de querelleuse (*rey lāmmin*), de mauvais caractère (*wex*).

peuvent aussi se greffer à ceux du couple, tels que l'arrivée d'un membre de la famille de l'homme ou de la femme au sein du foyer, la gestion des coépouses lorsque le mari est polygame, l'insatisfaction des besoins matériels de la femme (habillement, participation aux cérémonies familiales, etc.) et le désir de liberté que la femme et l'homme peuvent revendiquer (Dial, 2008).

Parmi les motifs fréquemment avancés par les femmes, le défaut d'entretien par le mari vient en premier, suivi des problèmes avec la belle-famille et du manque d'amour entre les conjoints. Les motifs de divorce ne semblent guère avoir fondamentalement évolué depuis quarante ans. Luc Thoré (1964a) avançait, au début des années 1960, que la principale cause de divorce à Pikine (banlieue de Dakar) était le non-entretien de la femme par le mari (pour plus de la moitié des cas), puis en ordre décroissant les sévices liés aux effets de l'alcoolisme ou au mauvais caractère du mari, l'impuissance du mari, la folie et le mariage forcé et ses conséquences. La désobéissance de l'épouse et son insoumission à son mari ou aux parents de celui-ci font partie des causes de rupture d'union évoquées par les hommes. L'infidélité de la femme, le manque d'amour dans le couple, les problèmes entre les épouses et l'arrivée d'une nouvelle épouse sont également mentionnés par ces derniers (Dial, 2008).

POLYGAMIE

Les règles sociales régissant le mariage dans certains pays africains comme le Sénégal sont favorables à la polygamie. Les principaux facteurs en sont un âge au mariage relativement jeune chez les femmes, un écart d'âge important entre les conjoints, une quasi-absence de célibat définitif quel que soit le sexe et le remariage rapide des veuves et des divorcées. Les hommes se marient avec des femmes appartenant à des groupes d'âge nettement plus jeunes et donc numériquement plus nombreux, ce qui fait qu'en apparence il existerait davantage de femmes « disponibles » sur le marché matrimonial. Dans des sociétés où le mariage est une priorité, la concurrence entre les femmes est accentuée par ce surnombre relatif. La polygamie apparaît alors comme une occasion pour ne pas rester célibataire, certaines femmes acceptant souvent de ce fait d'épouser un homme déjà marié.

La polygamie relève d'une longue tradition au Sénégal. Elle s'adapte aux conditions de la vie urbaine et concerne les couches les plus instruites de la population. Toutefois, les résultats des dernières enquêtes EDS indiquent un recul progressif de cette forme d'union (tableau 11.1).

Sur le plan socioculturel, la polygamie bénéficie d'une reconnaissance sociale et légale. Le code sénégalais de la famille offre trois options matrimoniales : le régime de la monogamie, le régime de la limitation de la polygamie

et le régime de la polygamie, auquel cas l'homme ne peut avoir simultanément plus de quatre épouses. La polygamie est fortement investie pour des raisons sociales, religieuses, psychologiques et économiques.

TABLEAU 11.1.

Proportion de femmes en union polygamique parmi les femmes en union (15 à 49 ans)

	Sénégal (%)	Dakar (%)
1986	46,5	—
1997	46,0	—
2010	40,0	29,0
2010	35,0	25,0

Source : EDS I, III, IV et V.

Les femmes considèrent souvent la polygamie comme un moindre mal. Leurs réactions vis-à-vis de la polygamie vont de la résignation à la révolte. Certaines femmes mariées à un polygame justifient leur situation par l'entraide dont elles bénéficient dans leurs nombreuses tâches domestiques et obligations sociales, et par la possibilité d'avoir une grande famille dont les enfants pourraient profiter. L'acceptation de la polygamie est facilitée, en outre, par la caution religieuse qu'apporte l'islam. Chez les musulmans en effet, l'homme peut prendre jusqu'à quatre épouses et doit les traiter dans une totale égalité (sourate IV, verset 3 ; Berque, 2002). Si le Coran recommande « Épousez les femmes qui vous plairont par deux, trois, quatre », la fin de ce verset est limitative : « Si vous craignez d'être impartial, n'en épousez qu'une seule. » Si l'union scellée est polygamique, ce qui importe pour la femme est que le mari la considère bien et qu'il s'occupe impartialement de ses différentes épouses.

Les opinions les plus défavorables vis-à-vis de la polygamie sont notées parmi les femmes mariées en régime monogamique qui craignent l'arrivée d'une seconde épouse. Elles justifient leur choix par la plus grande « tranquillité » d'une union monogame. La peur du « maraboutage » et des querelles récurrentes sont des causes également évoquées, les disputes entre coépouses pouvant parfois prendre un tournant dramatique. L'autre avantage évoqué de la monogamie est l'aspect économique : la polygamie entraînerait trop de charges à l'extérieur du « ménage ».

La pression sociale est telle pour le mariage que certaines femmes non mariées sont cependant prêtes à entrer dans une union polygamique et à conforter ce faisant cette institution. Par exemple, lorsque le mariage a lieu après 30 ans, la très grande majorité des femmes entrent dans une union polygamique (Antoine et Nanitelamio, 1996). Même parmi les « intellectuelles » ayant

un discours radical à l'égard de la polygamie, on note certains accommodements vis-à-vis de cette forme d'union. Certaines femmes font une relecture de l'institution qui leur permet d'avoir à la fois un mari et un statut valorisé tout en disposant d'une certaine autonomie. Elles prétendent négocier les conditions matérielles du contrat polygamique à leur profit. La forme de polygamie sans cohabitation semble être alors une formule plus confortable pour les femmes engagées dans ce type d'union, car elle permet d'éviter certains inconvénients liés à la cohabitation des coépouses.

— Polygamie choisie et polygamie subie

Nous avons défini la polygamie comme subie dans la situation où le couple est monogame et où le mari choisit d'avoir une nouvelle épouse. Du fait de la forte pratique de la polygamie au Sénégal, les femmes en situation de monogamie craignent beaucoup le remariage de leur époux, et celles qui ont vu leur mari prendre une autre épouse le vivent très mal et se remettent en cause, pensant n'avoir pas été à la hauteur. La femme subit alors son entrée en polygamie. Quand un homme prend une deuxième épouse, la première peut douter de sa capacité à s'occuper de son mari et à retenir son affection. Ainsi, Hindou, une femme de quarante ans, nous a dit que lorsque son mari s'est remarié avec une nouvelle épouse, elle n'avait plus goût à la vie :

J'étais presque folle, j'avais commencé à prendre des comprimés appelés domu ñeey [éléphanteau] pour leur capacité à faire grossir, ensuite j'ai commencé à faire du xeesal [s'éclaircir la peau] dans le but de changer physiquement. Je n'arrivais pas à comprendre pourquoi mon mari voulait une autre femme. Je pleurais beaucoup aussi.

À l'opposé, on peut appeler polygamie choisie l'entrée d'une femme en union polygamique. Celle-ci sait déjà que son mari est en union avec une ou d'autres femmes. Elle est en quelque sorte préparée psychologiquement à partager son mari. Ainsi, Néné Sow s'est mariée une première fois à l'âge de 16 ans avec un homme déjà marié. Au moment de sa grossesse, Néné Sow retourne dans sa famille pour accoucher et en même temps elle en profite pour divorcer de son mari. Quelque temps après, elle se remarie avec un ami de son père qui a déjà deux autres épouses à Saint-Louis, au nord du pays. Elle passe alors d'une union polygamique où elle est deuxième épouse à une autre union polygamique où elle est troisième épouse. Son second mari est un fidèle ami de son père qui n'avait d'œil que pour elle. Dès qu'il fait part de ses intentions à son père, le mariage est célébré. Elle a vécu avec lui un mariage heureux et épanoui et ils ont eu deux garçons⁹. Son second époux lui a offert une voiture et une maison.

9. Elle avait eu une fille de son premier mariage.

La polygamie conduit parfois à exacerber la rivalité entre les femmes. Dans les unions polygamiques avec cohabitation des coépouses, chacune dispose en principe d'une chambre. Le salon et les autres parties de la maison sont communs. Chaque femme ne fait pas la cuisine séparément, mais il y a un système de rotation. Celle dont c'est le tour dort avec le mari et prépare les repas pour toute la maisonnée pendant deux ou trois jours, selon la décision du mari. Le montant de la dépense quotidienne du mari est le même pour toutes les femmes. Lorsque le mari peut prendre en charge correctement sa famille, les femmes ne rencontrent aucun problème pour le satisfaire sur le plan culinaire. Mais lorsque les revenus du mari sont insuffisants, les femmes doivent compléter la « dépense quotidienne » avec leurs propres ressources. Celles qui ont des activités économiques auront plus de facilité à seconder leur mari, tout comme celles qui ont des enfants disposant d'un revenu. Ces situations d'inégalité de ressources créent le plus souvent une situation de concurrence et de compétition entre coépouses pour satisfaire au mieux le mari.

— Arrivée d'une seconde épouse

Nous avons vu que la polygamie subie par la femme est souvent à l'origine d'un déséquilibre affectif, suivi d'angoisses et d'inquiétudes à l'arrivée d'une seconde épouse. Ce sont surtout les femmes qui n'ont pas vécu l'expérience de la polygamie qui soutiennent l'idée qu'un homme prend une seconde épouse quand il n'est pas satisfait et comblé par la première. C'est, selon elles, les insuffisances de la femme qui sont à l'origine de l'arrivée de la seconde épouse. Curieusement, seules les femmes en union monogamique et celles qui occupent la situation de dernière arrivée dans une union polygamique soutiennent ce point de vue. C'est donc un argument non totalement fondé que les femmes utilisent là pour expliquer la polygamie des hommes.

La polygamie du mari résulte parfois des pressions de la famille d'origine de l'homme. Pour préparer leur épouse à la polygamie, certains hommes candidats à un nouveau mariage couvrent alors la première de cadeaux pour lui faire accepter son nouveau choix, la nature des cadeaux variant suivant la catégorie sociale et les possibilités financières¹⁰.

Il semblerait d'ailleurs que seule l'insuffisance des moyens financiers constitue un frein à l'entrée en polygamie des hommes. Ceux qui prennent une autre épouse ne le font donc pas forcément parce qu'ils ont des ennuis avec la première épouse, la polygamie n'ayant quelquefois rien à voir avec le déroulement de l'union précédente. L'homme peut être amoureux de sa femme, il peut avoir des enfants avec elle (certaines situations de polygamie sont justifiées par l'absence d'enfants dans le couple) et en même temps éprouver le besoin d'avoir

10. Ce cadeau est appelé *takku deneu*.

une autre femme ou d'autres femmes. Cela dit, l'arrivée de la coépouse représente effectivement souvent une menace pour la première femme, si sa rivale est prête à céder à tous les caprices du mari pour paraître la plus dévouée¹¹.

Le nouveau polygame partage son temps entre ses deux femmes et leur foyer, ce qui peut créer des frustrations, en particulier pour la première épouse qui avait l'habitude de voir son époux constamment lorsqu'il était encore monogame. Dans d'autres cas, la cohabitation et la promiscuité découlant de la polygamie génèrent des problèmes liés au partage de l'espace domestique (cuisine, séchoir, salon, cour, etc.). Ces conflits plus ou moins violents se répercutent ensuite dans les relations entre conjoints. Le récit de cette femme, deuxième épouse, en témoigne :

Ma coépouse se disputait tout le temps avec moi et on se bagarrait même. Je me rappelle qu'un jour, j'avais fait le linge pour ma goro [belle-mère], ma coépouse est venue entasser tout mon linge mouillé d'un côté pour étendre son linge et il s'en est suivi un échange de propos très durs. Elle me rejoint dans la cuisine pour m'attaquer, c'est alors que je l'ai mordue jusqu'à avoir sa chair entre mes dents et depuis elle ne se bagarre plus avec moi.

Au-delà de cette remise en cause de ses propres qualités d'épouse et de femme, l'existence d'une coépouse oblige à des réajustements à la fois à l'intérieur du couple et avec la famille au sens plus large. Belle-mère, beaux-frères et belles-sœurs peuvent attiser la rivalité entre les deux épouses par leurs prises de position ou l'affichage de leurs préférences. Les belles-sœurs peuvent par exemple rechercher des affinités avec la seconde épouse au détriment de la première. La nouvelle élue peut recevoir beaucoup plus de marques de considération de sa belle-famille (plus de visites et de propos élogieux lors des cérémonies familiales). Très souvent, certains membres de la famille du mari «joueront» à diviser les coépouses. Lorsque les femmes ont des résidences séparées, ces derniers apportent des informations sur «l'autre» pour créer davantage de rivalités entre elles. Ces situations sont généralement plus mal vécues par la première épouse, alors que la seconde se sent, au contraire, dans la position de «préférée», puisque choisie plus récemment (Fainzang et Journet, 1988).

Outre ces perturbations d'ordre organisationnel, affectif, social et familial, c'est aussi la dimension économique qui va jouer, puisque le second mariage du mari implique qu'il prenne en charge ses deux familles de manière impartiale. Quel homme peut être certain de traiter de façon égalitaire ses épouses? L'équité et l'équilibre (matériel et sentimental) sont difficiles à atteindre, d'autant que les coépouses se surveillent mutuellement. Chacune cherche de son côté à faire en sorte que le mari dépense davantage d'argent pour elle. Il arrive

11. *Joñe*, c'est-à-dire coller à l'image de l'épouse parfaite.

qu'elles ne connaissent pas leur rivale, mais elles sont toujours renseignées par des amies ou par des membres de la famille qui fréquentent les deux maisons. Les moindres changements d'habitude du mari sont alors très mal interprétés, surtout par la première épouse. Par exemple, lorsqu'il lui refuse quelque chose, celle-ci peut y voir l'influence de la nouvelle épouse.

Cependant, l'arrivée d'une seconde épouse peut aussi fournir l'occasion à la première de quitter un ménage où elle ne se sentait plus à l'aise. Les analyses statistiques de l'enquête démographique ont montré que l'arrivée d'une nouvelle épouse accélère le départ de la première (Antoine et Dial, 2005). Cela peut aussi être lu comme une stratégie masculine pour divorcer « en douceur » en évitant de recourir à la répudiation et en laissant à la femme la responsabilité du départ et de l'échec du mariage.

— Polygamie et divorce

Le risque de divorce s'accroît avec l'arrivée d'une nouvelle épouse. Ce risque est plus fort chez les couples qui passent de la monogamie à la polygamie car, dans les couples déjà polygames, l'arrivée d'une coépouse n'opère pas de changements radicaux dans le ménage. Au contraire, la femme vivant dans un ménage monogame peut envisager de soutenir son mari en participant aux dépenses lorsqu'elle en a les moyens, mais elle refusera de le faire à l'arrivée de sa rivale. Si le mari est suffisamment riche pour prétendre s'occuper de deux foyers, qu'il s'acquitte alors de tous ses devoirs à l'endroit de son premier ménage !

Lorsque la femme accepte de rester dans cette union devenue polygamique, la rivalité l'oblige à trouver les moyens de faire croire à l'autre épouse que le mari s'occupe bien plus d'elle. La première épouse peut craindre aussi que son départ du domicile conjugal ne laisse à la seconde l'occasion de bien s'installer et surtout de ne pas vivre la polygamie. Pour cette raison, beaucoup de femmes qui voient leur mari prendre une seconde épouse choisissent de rester. Elles invoquent deux types d'arguments : le premier est lié aux difficultés de trouver un autre mari et le second est que la femme peut encore aimer son mari. Hindou nous a ainsi confié :

J'ai quarante ans, je ne suis plus jeune, si je pars parce que mon mari a épousé une gamine de vingt ans, je perds dans la mesure où je ne suis pas sûre de trouver un autre mari. De plus, je n'ai pas où aller. Au fond de moi aussi, j'aime encore mon mari, je l'aime malgré tout.

Fanta Bass est une Sarakholé de 40 ans. Elle s'est mariée à 18 ans comme deuxième épouse d'un navigateur. Après quatre années de mariage et la naissance de deux fils, elle prend l'initiative du divorce, jugeant son mari partial. C'est elle qui exige de son mari qu'il la répudie, car elle trouvait la situation invivable.

Mon mari ne voulait pas que je parte, il a tout fait pour me retenir, mais je ne voulais rien entendre. Je me sentais humiliée et ridicule dans cette maison. Mon mari était toujours dans la chambre de ma coépouse et ils discutaient entre eux tout le temps. Je me sentais de trop.

Elle met aujourd'hui cette réaction sur le compte de l'immatunité et du manque d'expérience, car elle était bien jeune, c'est pourquoi elle pense qu'il est bon qu'une jeune mariée soit entourée par des femmes d'âge mûr qui peuvent la conseiller pour réussir son mariage. Aujourd'hui, elle regrette son divorce et ne serait pas partie si c'était à refaire : *« J'aurai dû rester dans ce ménage, mon mari s'occupait convenablement de moi et de mes enfants, il remplissait ses devoirs d'époux et sa femme ne me créait pas de soucis aussi. J'étais juste trop jalouse et pas assez mûre. »* Après son divorce, elle est restée seule pendant six ans avant de se remarier en deuxième position avec un tailleur qu'elle avait rencontré dans son quartier et qui est décédé il y a sept ans maintenant. Durant ses deux unions, elle a toujours vécu en polygamie : elle a été successivement deux fois deuxième épouse. Pour elle, être deuxième ou troisième épouse n'a aucune importance. *« Ce qui importe pour une femme, c'est d'être en union. »* Fanta Bass n'exclut pas l'idée de retourner un jour avec son premier mari, mais à condition qu'il change de comportement, c'est-à-dire qu'il accepte de la traiter de la même manière que la première épouse. Elle entretient avec lui de bons rapports, car celui-ci apporte du sucre en cadeau, chaque année, durant le ramadan.

LES FEMMES ONT-ELLES UNE PLUS GRANDE LIBERTÉ DE CHOIX AU REMARIAGE ?

On peut penser que quand le premier mariage a été arrangé, le divorce et le remariage offrent aux femmes la possibilité de choisir un homme qu'elles aiment, c'est-à-dire d'opérer un choix actif de leur conjoint, contrairement au premier mariage. Au remariage, la femme peut avoir plus de maîtrise sur les conditions de résidence de l'union dans laquelle elle va entrer. Elle a par exemple la possibilité de refuser une union polygamique.

Cependant, cette liberté dans le choix est contrebalancée par le fait qu'elle n'a pas les mêmes attributs sociaux que les femmes célibataires et par la nécessité pour elle de trouver rapidement une solution à sa vulnérabilité économique liée à la prise en charge des enfants issus de la précédente union. En apparence, les femmes divorcées semblent avoir plus de choix au remariage, et elles devraient pouvoir prendre le temps de choisir un nouveau conjoint, mais certaines vivent mal le statut de « divorcée » et éprouvent la nécessité de retrouver rapidement le statut de femme mariée.

Les candidats potentiels au remariage des divorcées se trouvent d'abord parmi la parenté, l'entourage immédiat ou les collègues de travail de la femme ou de son ex-mari. Lorsque la femme divorce, les hommes de son entourage lui présentent en effet des candidats potentiels pour son remariage. Par exemple, Arame Ndir, comme beaucoup d'autres femmes rencontrées, s'est remariée avec un ami de son frère qui l'hébergeait. Plus le niveau d'instruction est bas, plus mariage et remariage sont homogamiques. En d'autres termes, les personnes non ou faiblement scolarisées subissent la loi de l'homogamie de classe.

Les femmes divorcées ont de fait peu de chance de se remarier avec un homme célibataire. L'écart d'âge entre conjoints au premier mariage fait que les femmes qui divorcent, y compris avant la trentaine, ont comme partenaires possibles des hommes ayant atteint au moins la quarantaine, et à cet âge ils sont déjà le plus souvent mariés. L'écart d'âge¹² satisfait la volonté des hommes d'avoir des épouses qu'ils dominent et qui soient soumises et obéissantes. On retrouve la même conception chez les femmes qui jugent ne pas avoir droit à un homme de leur âge ou plus jeune qu'elles : elles participent ainsi clairement à cette « domination consentie » (Bozon, 1990). Les femmes divorcées ont déjà capitalisé une expérience du mariage, et certains hommes peuvent craindre le fait qu'elles soient plus mûres et plus réfléchies que leurs consœurs célibataires. Ces dernières apparaissent simplement attirées par le mariage et sont réputées être plus naïves et innocentes et davantage contrôlables par leur mari.

La présence d'enfants après le divorce n'a pas la même incidence pour les hommes que pour les femmes. Hormis la contribution à leur entretien, les enfants ne constituent pas un véritable obstacle au remariage de leur père. L'habitude de la polygamie fait de la pluripaternité une norme acceptée. Seuls les pères responsables et ceux qui y sont contraints par la loi ou par l'entourage participent à la prise en charge des enfants issus de leur précédent mariage. Les femmes divorcées ont donc généralement leurs enfants avec elles, ce qui fait qu'elles se présentent sur le marché matrimonial avec des « handicaps » dont sont exemptes les femmes célibataires. Cette différence peut pousser certaines femmes qui divorcent à laisser les enfants à la garde de leur père, surtout lorsqu'elles n'ont pas les moyens financiers de les entretenir, subissant alors la condamnation sociale associée à ce qui est considéré comme l'abandon par la femme de ses enfants en bas âge.

12. La différence d'âges entre les conjoints résiste aux transformations en cours. En effet, aujourd'hui encore, elle se situe en moyenne autour d'une dizaine d'années. La différence d'âge maintenue contribue à asseoir l'ascendant de l'homme sur la femme même si le développement de la scolarisation des filles vient contrebalancer cette situation.

Au total, plus de la moitié des femmes divorcées interrogées se sont donc finalement remariées avec un homme déjà marié. La première raison en est que seuls les hommes mariés ont la capacité financière de se (re)mariar. Et, comme l'explique Fanta, ce qui importe, c'est de rentrer en conformité avec les normes de la société : être en union. L'entrée en polygamie apparaît alors comme un moindre mal pour les femmes, comme l'illustre la situation de Leïty, 53 ans et faiblement scolarisée. Comme elle a perdu sa mère quand elle était très jeune, son père, voulant la protéger, la donne en mariage à son cousin déjà marié et qui vivait à Thiès. Ainsi, elle reste à la maison et son père peut toujours veiller sur elle. Elle tombe enceinte, mais son mari vient rarement la voir et ne prend même pas en charge ses visites médicales. Après son accouchement, son père prend donc l'initiative de rompre le mariage. Leïty reste divorcée pendant trois ans avant de faire la connaissance de Fadel, son second mari, lui aussi déjà marié. Le mariage est célébré et elle reçoit son nouveau mari tous les deux jours. Fadel n'a pas beaucoup de moyens, car il a déjà une grande famille avec sa première épouse et n'a plus de travail. Néanmoins, lorsque le jeune frère de Fadel décède, la famille de ce dernier lui propose le mariage avec l'une des veuves de son défunt frère et il accepte. Leïty le persuade qu'il a mal agi en acceptant cela, elle trouve que sa famille veut simplement le ridiculiser. Le plaidoyer de Leïty porte ses fruits, car ce remariage avec la veuve du frère ne dure qu'un mois. Leïty ne voyait pas d'inconvénients à ce que son mari l'épouse en secondes noces, mais elle s'est catégoriquement opposée à ce que celui-ci prenne une troisième épouse, qui allait la destituer de son rang de dernière. En polygamie, les femmes préfèrent « fermer la marche », c'est-à-dire être la dernière que le mari a choisie. Cela donne le sentiment d'être la préférée.

CONCLUSION

Le parcours matrimonial des femmes dakaroises divorcées est souvent très complexe, comme le montrent les quelques cas présentés ici. Le divorce constitue pour certaines un moment fort en ce sens que le premier divorce donne une nouvelle direction à la suite de leur vie matrimoniale, en fonction de leur âge au divorce, de la forme d'union antérieure, de leur situation professionnelle, de leur environnement familial, etc. Cette complexité des parcours matrimoniaux est amplifiée par la pratique de la polygamie et des conséquences qui en découlent. Sans la polygamie, plusieurs femmes resteraient célibataires, mais surtout de nombreuses divorcées resteraient dans cette situation.

Pour certaines femmes, le divorce est l'arme qui permet de lutter contre la polygamie imposée, même si la réponse qu'elles apportent fait perdurer la domination des hommes. En effet, très souvent, à la polygamie imposée les femmes répondent par une polygamie choisie. Les premières ou secondes épouses qui

ont quitté le foyer parce qu'elles ne supportaient pas la rivalité choisissent tout de même de se remarier avec un polygame, mais en dernière position. Se sentant reléguées au second plan dans l'union qu'elles ont quittée, elles bénéficient d'une attention particulière en tant que nouvelles épouses dans leur nouvelle union.

Lorsque la femme se remarie avec un monogame, elle a toutes les chances que celui-ci cherche plus tard à contracter une autre union, car la polygamie se porte encore très bien à Dakar. Et, lorsqu'une femme quitte une union polygamique, elle a de fortes chances de rentrer à nouveau en polygamie en fonction de son âge au divorce. Ce qui importe le plus pour les Dakaroises, ce n'est alors pas forcément le rang qu'elles occupent dans le remariage, mais la considération du mari et leurs conditions de vie en cas de cohabitation avec les coépouses. Dans les catégories les plus démunies, peu importe le statut d'occupation du mari, la priorité c'est de se trouver mariée. En revanche, dans les catégories intermédiaires et aisées, si le prétendant n'apporte presque rien à la femme, de plus en plus de divorcées vont choisir de vivre seules, contredisant le dicton « Mieux vaut être mal mariée que d'avoir un bon amant. »

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DÉMOGRAPHIE (ANSD) [Sénégal] et ICF INTERNATIONAL (2012). *Enquête démographique et de santé à indicateurs multiples au Sénégal (EDS-MICS) 2010-2011*, Dakar et Calverton, ANSD et ICF international.
- ANTOINE, P. et F. B. DIAL (2005). « Mariage, divorce et remariage à Dakar et Lomé », dans K. Vignikin et P. Vimard (dir.), *Familles au Nord, familles au Sud*, Louvain-la-Neuve, Academia Bruylant, p. 205-232.
- ANTOINE, P. et J. NANITELAMIO (1996). « Can polygyny be avoided in Dakar? », dans K. Sheldon (dir.), *Courtyards, Markets, City Streets : Urban Women in Africa*, Boulder, Westview Press, p. 129-152.
- ASCHA, G. (1997). *Mariage, polygamie et répudiation en Islam*, Paris, L'Harmattan.
- BERQUE, J. (2002). *Le Coran, essai de traduction*, Paris, Albin Michel.
- BOZON, M. (1990). « Les femmes et l'écart d'âge entre conjoints : une domination consentie. I. Types d'union et attentes en matière d'écart d'âge », *Population*, vol. 45, n° 2, p. 327-360.
- DIAL, F. B. (2008). *Mariage et divorce à Dakar : itinéraires féminins*, Paris, Karthala.
- DIOP, A. B. (1985). *La famille wolof : tradition et changement*, Paris, Karthala.
- FAINZANG, S. et O. JOURNET (1988). *La femme de mon mari. Anthropologie du mariage polygamique en Afrique et en France*, Paris, L'Harmattan.
- LO-NDIAYE, K. (1985). « Entrée en union et divorce », dans Y. Charbit, L. Guèye et S. Ndiaye (dir.), *Nuptialité et fécondité au Sénégal*, Paris, Presses universitaires de France et INED, p. 37-58.
- LOCOH, T. et M.-P. THIRIAT (1995). « Divorce et remariage des femmes en Afrique de l'Ouest. Le cas du Togo », *Population*, vol. 50, n° 1, p. 61-94.
- NDIAYE, S. (1993). *Islam et mariage traditionnel wolof au Sénégal*, Dakar, Université Cheikh Anta Diop, thèse de doctorat de 3^e cycle.
- NDIAYE, S. et M. AYAD (2006). *Enquête démographique et de santé au Sénégal (EDS IV) 2005*, Calverton, Centre de recherche pour le développement humain [Sénégal] et ORC Macro.

- NDIAYE, S., M. AYAD et A. GAYE (1997). *Enquête démographique et de santé au Sénégal (EDS III) 1997*, Dakar et Calverton, ministère de l'Économie, des Finances et du Plan (MEFP) et Macro International.
- NDIAYE, S., P. D. DIOUF et M. AYAD (1994). *Enquête démographique et de santé au Sénégal (EDS II) 1992/93*, Dakar et Calverton, ministère de l'Économie, des Finances et du Plan (MEFP) et Macro International.
- NDIAYE, S., I. SARR et M. AYAD (1986). *Enquête démographique et de santé au Sénégal (EDS I) 1986*, Dakar et Columbia, ministère de l'Économie, des Finances et du Plan (MEFP) et Institute for Resource Development (IRD).
- NDIAYE, Y. (1979). *Le divorce et la séparation de corps*, Dakar, Nouvelles éditions africaines.
- SMITH, D. P., E. CARRASCO et P. MCDONALD (1984). *Marriage Dissolution and Remarriage*, Voorburg, International Statistical Institute, coll. «World Fertility Survey Comparative Studies», n° 34.
- THORÉ, L. (1964a). «Mariage et divorce dans la banlieue de Dakar», *Cahiers d'études africaines*, vol. 4, n° 16, p. 479-551.
- THORÉ, L. (1964b). *Dagoudane-Pikine : étude sur l'évolution et les problèmes du groupe familial*, Paris, EPHE, thèse de doctorat.



CHAPITRE 12

QUAND LES JEUNES CÉLIBATAIRES SE METTENT EN COUPLE

SCOLARISATION FÉMININE ET CHOIX DES PARTENAIRES À OUAGADOUGOU

ANNE-EMMANUËLE CALVÈS
ET BILAMPOA GNOUMOU THIOMBIANO

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Depuis les années 1990, en Afrique, comme ailleurs dans le monde, la tendance est à la progression de la scolarisation féminine et à la diminution des inégalités scolaires selon le genre (Grant et Behrman, 2010 ; Lloyd et Hewett, 2009). Au Burkina Faso, par exemple, l'État a fait de la parité scolaire entre garçons et filles son cheval de bataille avec, entre autres, la création en 1989 d'un service spécialisé chargé de la promotion de la scolarisation des filles (Kobiané, 2007). En 1991, en effet, 33 % des garçons en âge d'être scolarisés fréquentaient l'école primaire, contre seulement 21 % des filles, et le ratio



d'égalité des sexes (nombre de filles scolarisées par rapport au nombre de garçons) aux niveaux primaire et secondaire combinés était de 62 % (Banque mondiale, 2007). Depuis, d'importants progrès ont été réalisés et, en 2009, le taux brut de scolarisation des filles au primaire était estimé à 74 % (contre 83 % chez les garçons) et le ratio de parité des sexes à 89 % (Banque mondiale, 2010). Par ailleurs, les données nationales masquent de fortes disparités géographiques : l'écart scolaire selon le sexe doit être relativisé selon le lieu de résidence. En effet, si la sous-scolarisation des filles demeure un enjeu majeur en milieu rural burkinabè, les jeunes citadines, et notamment celles résidant dans la capitale, ont aujourd'hui autant de chances de fréquenter l'école au niveau primaire que leurs pairs masculins : en 1992, par exemple, les filles représentaient déjà 50 % des effectifs scolarisés à Ouagadougou (Gérard, 1998).

Cette forte progression de la scolarisation féminine au cours des dernières décennies, en Afrique comme dans d'autres régions du monde, est souvent présentée comme l'un des principaux facteurs expliquant le recul de l'âge au mariage qu'ont connu la plupart des pays au cours de la même période (Malthur, Greene et Mlahotra, 2003 ; Nations unies, 2002). En effet, les données d'enquêtes nationales rapportent une entrée en union systématiquement plus tardive chez les femmes scolarisées, surtout celles ayant fréquenté le secondaire (Tabutin et Schoumaker, 2004). En Afrique, de plus, et contrairement à d'autres régions du monde où le rôle de la poussée scolaire féminine dans l'évolution du calendrier de la primo-nuptialité semble avoir été surévalué, l'analyse des données montre qu'une large part du déclin des mariages précoces peut effectivement être attribuée à l'augmentation de la scolarisation féminine (Mensch, Singh et Casterline, 2005). Plusieurs hypothèses ont été proposées pour expliquer le lien positif entre scolarité féminine et âge au mariage. La première, d'ordre plutôt mécanique, souligne que dans des contextes où les mariages sont précoces et où il y a incompatibilité entre fréquentation scolaire et mariage, chaque année passée sur les bancs d'école retarde d'autant l'entrée en union des filles en âge d'être scolarisées (Dommaraju, 2009 ; Lindstrom et Brambila Paz, 2001). Le fait qu'il existe dans la plupart des sociétés un laps de temps important entre la fin des études et l'entrée en union suggère pourtant que l'effet mécanique de la durée des études sur l'entrée en union ne suffit pas à expliquer le lien entre ces deux variables (Mensch *et al.*, 2005). En fait, en Afrique comme ailleurs, la scolarisation est surtout présentée comme le facteur de « modernisation » par excellence (Caldwell, 1980 ; Goode, 1970), et l'argument le plus couramment évoqué pour expliquer son effet sur le recul de l'entrée en union est celui de l'autonomie qu'elle procurerait aux jeunes filles (Mensch *et al.*, 2005). Les économistes, par exemple, mettent l'accent sur l'autonomie économique et les meilleures possibilités d'emploi qui s'offrent aux jeunes scolarisées pour expliquer leur entrée tardive en union

(Becker, 1981). Dans des sociétés où l'instruction favorise l'emploi féminin, les coûts d'un mariage précoce pour la jeune fille et pour sa famille sont en effet moins élevés et peuvent inciter à reculer l'entrée en union (Jejeebhoy, 1995). Outre l'autonomie économique, la scolarisation est aussi présentée comme un vecteur de changement idéationnel important qui encourage l'autonomie décisionnelle des jeunes filles lorsqu'il s'agit de choisir quand et avec qui se marier (Caldwell, 1980 ; Jejeebhoy, 1995 ; Mensch *et al.*, 2005). Parce qu'elle favoriserait la diffusion de valeurs et d'aspirations nouvelles auprès des jeunes, l'éducation augmenterait ainsi leur capacité à remettre en cause les normes traditionnelles en matière de mariage et de vie conjugale et à résister aux pressions sociétales en faveur du mariage précoce ou arrangé par les familles (Lesthaeghe, Kaufmann et Meekers, 1989).

Ainsi, en Afrique, où le mariage est traditionnellement perçu comme une union entre deux familles plutôt qu'entre deux individus et est placé sous le strict contrôle des aînés (Meillassoux, 1982), on observe une individualisation croissante du processus de mise en union, qui se manifeste notamment par un rôle plus actif joué par les jeunes, particulièrement les citadins et les plus scolarisés, dans la sélection de leur conjoint (Attané, 2007 ; Feyisetan et Bankole, 1991 ; Hertrich, 2007a ; Meekers, 1992 ; Smith, 2007). Avec la scolarisation, mais aussi l'exposition accrue aux médias occidentaux et à une culture populaire mondialisée qui accorde une large place aux rapports hommes-femmes, l'idée du « mariage par amour » fait son chemin chez les jeunes citadines et citadins d'Afrique subsaharienne (Touré, 2006 ; Werner, 2006). Dans les villes burkinabè, comme dans d'autres villes africaines, les jeunes déclarent aujourd'hui vouloir se marier par amour avec un partenaire de leur choix (Rossier, 2007). La période de célibat se prolongeant, la sexualité pré-nuptiale, les relations stables et les unions informelles « intermédiaires » entre célibataires se développent et constituent d'ailleurs pour les jeunes un moyen de trouver « l'âme sœur » et de se positionner sur un marché matrimonial de plus en plus compétitif (Attané, 2007 ; Calvès, Kobiané et N'Bouké, 2013 ; Rossier, 2007).

Bien que l'approbation sociale et parentale d'une union demeure un pré-requis incontournable au mariage et que le marché matrimonial reste très codifié dans la plupart des pays africains (Attané, 2007 ; Locoh et Mouvagha-Sow, 2008 ; Thiriati, 1999), l'individualisation du processus de choix des conjoints se traduit, en outre, par un certain contournement des normes et interdictions familiaux relatifs à l'origine ethnique et à l'âge des partenaires. Pour la majorité des ethnies du Burkina Faso, si la mise en union obéit traditionnellement à la double obligation de l'endogamie ethnique et de l'exogamie clanique (Vinel, 2005), l'analyse des données d'une enquête nationale réalisée en 2000 révèle une augmentation sensible au cours des dernières décennies de la proportion de mariages entre conjoints d'ethnies différentes, notamment parmi

les populations urbaines et scolarisées (Maïga et Baya, 2011). Outre l'affranchissement des interdits conjugaux en matière d'exogamie ethnique, on note également dans l'ensemble des pays africains une tendance à la formation de couples plus égalitaires en matière d'écart d'âge. En effet, si dans la plupart des pays d'Afrique, et notamment d'Afrique de l'Ouest, le mariage précoce des femmes et tardif des hommes conjugué au maintien de la pratique de la polygamie se traduit par des différences d'âge entre conjoints au premier mariage très élevées (6,6 ans en moyenne), la tendance est au resserrement de ces écarts (Antoine, 2002 ; Hertrich, 2007b ; Tabutin et Schoumaker, 2004). Parce qu'il reflète une double subordination au sein du couple, celle fondée sur le sexe étant renforcée par celle liée à l'âge, l'écart d'âge entre conjoints est souvent considéré comme un indicateur du degré d'autonomie féminine et du niveau de rapprochement conjugal (Barbieri et Hertrich, 2005), et il est susceptible de varier avec le niveau d'instruction de la femme. Les rares études qui se sont intéressées à l'écart d'âge entre conjoints ont d'ailleurs montré l'importance du niveau d'instruction des filles dans l'explication des différences d'écart d'âge au premier mariage entre les populations (Lesthaeghe, Kaufmann et Meekers, 1989 ; Lesthaeghe, Kaufmann, Meekers et Sykryn, 1994).

Bien qu'il pose en filigrane la question cruciale de l'émancipation sociale des jeunes scolarisées vis-à-vis de leurs aînés et au sein du couple, l'effet de l'instruction sur le processus de choix des conjoints est encore peu étudié quantitativement. Les données d'enquêtes sur le sujet demeurent en effet rares et, lorsqu'elles existent, les études s'intéressent principalement aux caractéristiques des couples mariés. Or le recul de l'âge au mariage, le développement de la sexualité pré-nuptiale et la prévalence accrue de relations célibataires « intermédiaires » dans les villes africaines militent en faveur d'une perception plus large de la mise en couple afin de cerner les transformations à l'œuvre dans le processus de choix du futur conjoint. L'objectif principal de ce chapitre est de présenter l'impact de la scolarisation sur le processus de choix de partenaires stables parmi les jeunes célibataires à Ouagadougou (capitale du Burkina Faso). Elle s'articule autour des questions suivantes : comment le parcours relationnel (ou les « mises en couple successives ») des jeunes filles célibataires diffère-t-il en fonction de leur niveau d'instruction ? Les jeunes femmes davantage scolarisées ont-elles plus de contrôle sur le choix de leurs partenaires que leurs consœurs moins scolarisées ? Dans ce choix, sont-elles plus enclines à braver les normes matrimoniales en matière d'endogamie ethnique ? Forment-elles plus facilement des couples égalitaires en matière d'âge ? L'effet de la scolarisation sur le choix des partenaires est-il le même chez les femmes et chez les hommes ?

DONNÉES ET MÉTHODES

Pour répondre à ces questions, nous nous appuyons sur les données d'une enquête biographique unique, l'enquête *Devenir parents à Ouagadougou* (DPO), réalisée entre novembre 2009 et février 2010 dans la capitale burkinabè par l'Université de Montréal et l'Institut supérieur des sciences de la population (ISSP) de l'Université de Ouagadougou. La collecte s'est déroulée auprès de 2 036 jeunes adultes résidant à Ouagadougou : 1 109 femmes et 927 hommes. Afin de tenir compte des différences de genre dans les dynamiques d'entrée en vie féconde, les femmes ciblées par l'enquête étaient légèrement plus jeunes (20 à 29 ans) que les hommes (25 à 34 ans). L'échantillon de l'enquête est un échantillon aléatoire stratifié représentatif de la ville de Ouagadougou¹.

Bien que cette enquête soit initialement centrée, comme son nom l'indique, sur les dynamiques d'entrée en vie féconde, la richesse des données collectées se prête bien à l'étude de l'effet de la scolarisation sur la mise en couple et le choix des partenaires. En effet, outre les données sur l'origine sociale des répondants (profession des parents, religion, ethnicité) et des informations biographiques « classiques » (résidence, scolarisation et activité, histoire génésique), l'enquête a collecté des données biographiques détaillées sur les relations « importantes » (maritales ou non) entretenues par les enquêtés au cours de leur vie. Si les enquêtes biographiques existantes ont permis de prendre en compte la complexité et la diversité des unions matrimoniales en Afrique (Antoine, 2002), les biographies de relations qu'entretiennent aujourd'hui les jeunes célibataires sont, en revanche, plus rares (Calvès et N'Bouké, 2011 ; Clark, Kabiru et Mathur, 2010). La quatrième section du questionnaire est allée au-delà de l'historique matrimonial classique pour collecter des informations sur toutes les relations « importantes » que l'enquêté(e) a connu au cours de sa vie : la première et toutes celles qui ont duré plus de six mois ou ont donné lieu à une grossesse ou une cohabitation, pas seulement un mariage. Pour chaque relation, les répondants ont été notamment interrogés sur les conditions de la rencontre (la date et la personne leur ayant présenté leur partenaire), sur la date des premiers rapports sexuels, sur l'utilisation de la contraception, sur la présence de partenaires occasionnels, sur l'issue de la relation (mariage ou non) ainsi que sur les dates

1. En utilisant le Recensement général de la population de 2006 comme base de sondage, la méthode d'échantillonnage a consisté, dans un premier temps, à sélectionner 10 zones de dénombrement (Zd) censitaires dans chacun des 5 arrondissements de l'agglomération de Ouagadougou. La sélection des Zd s'est faite selon un procédé de tirage systématique, avec une probabilité de tirage proportionnelle à la taille des Zd dans chaque arrondissement. L'objectif était d'interroger environ 2 000 jeunes adultes résidants dans 2 000 ménages différents. Les données du recensement suggérant que chaque ménage comporte en moyenne 0,9 homme de 25 à 34 ans et 1,1 femme de 20 à 29 ans, 2 300 ménages au total ont été ciblés. Dans un second temps, nous avons tiré aléatoirement 46 ménages dans chacune des Zd sélectionnées et, dans chaque ménage, un seul individu a été sélectionné (lui aussi choisi aléatoirement parmi les individus éligibles, soit les hommes de 25 à 34 ans et les femmes de 20 à 29 ans).

de la cohabitation, des événements matrimoniaux (cérémonie coutumière, religieuse ou civile) et des ruptures, le cas échéant. Outre les informations sur la relation elle-même ont été collectées des informations sur chaque partenaire, en particulier son âge à la rencontre, son groupe ethnique, son statut matrimonial, son activité et son niveau d'instruction au début et à la fin de la relation. Environ 95 % des 2 036 jeunes adultes ayant participé à l'enquête ont fourni un historique relationnel et, au total, des informations sur 3 200 relations ont été collectées (1 674 déclarées par les enquêtés et 1 526 par les enquêtées). Cet historique relationnel offre une occasion unique d'explorer la problématique de la mise en couple chez les jeunes célibataires, notamment car elle fournit des données quantitatives rares sur le choix des partenaires, l'implication des parents dans ce choix, le niveau d'homogamie ethnique dans le couple et les écarts d'âge entre les partenaires. La nature rétrospective des données permet également de mettre en relation ces choix avec les caractéristiques des répondants à ce moment-là, par exemple le niveau d'instruction, qui peut varier avec le temps.

L'analyse des données est divisée en deux sections. Une première partie, descriptive, présente l'itinéraire relationnel, c'est-à-dire les mises en couple (en relation) successives des jeunes femmes et des jeunes hommes : âge médian au début du parcours relationnel et aux premiers rapports sexuels, âge médian à la première union (mariage ou cohabitation le cas échéant), proportion de relations sexuelles hors union, nombre moyen de relations « importantes », durée moyenne de ces relations, fréquence des ruptures de relations, proportion de répondants et répondantes ayant déclaré un ou des partenaire(s) occasionnel(s) pendant une relation. Les modalités de rencontre des partenaires (implication de la famille) et le profil des relations (écart d'âge entre partenaires et endogamie ethnique) selon le niveau d'instruction des enquêtés au moment de la rencontre sont également explorés dans cette section. La seconde section mobilise des modèles logistiques multivariés pour analyser l'impact du niveau d'instruction des répondants sur le choix des partenaires, et plus particulièrement l'implication des parents dans ce choix, et sur la probabilité de braver les normes conjugales d'endogamie ethnique et de former un couple égalitaire en matière d'âge. Dans ces modèles, l'unité d'analyse est la relation, quelle que soit son issue (mariage, cohabitation, rupture ou encore en cours).

SCOLARISATION, PARCOURS RELATIONNEL, MARIAGE ET PROFIL DES PARTENAIRES

Le tableau 12.1 présente quelques caractéristiques du parcours relationnel des jeunes répondantes et répondants selon leur niveau d'instruction au moment de l'enquête. Chez les femmes comme chez les hommes, la scolarisation affecte significativement le calendrier du début de la première relation.

TABLEAU 12.1.

Début et caractéristiques du parcours relationnel des jeunes femmes et hommes, selon le niveau de scolarité à l'enquête

	Femmes			
	Aucun	Primaire	Secondaire 1 ^{er} cycle	Secondaire 2 ^e cycle ou supérieur
Début du parcours relationnel				
Âge médian à la rencontre du premier partenaire****a	17,0	17,0	17,4	17,8
Âge médian aux premiers rapports sexuels****a	17,6	17,7	18,0	18,7
Rapports sexuels avant le mariage ou la cohabitation***b (%)	61,3	81,2	92,8	98,1
Déjà marié(e) ou en cohabitation****a (%) à :				
20 ans	63,2	45,1	34,8	06,3
25 ans	90,8	84,3	71,0	39,3
Caractéristiques du parcours relationnel				
Nombre moyen de relations « importantes » déclarées****c	01,2	01,4	01,5	01,5
Durée moyenne des relations****c (années)	06,3	05,1	04,4	03,2
Répondants ayant connu une rupture de relations***b (%)	40,4	60,9	62,2	66,6
Répondants ayant déclaré des partenaires occasionnels pendant une relation***b (%)	06,3	12,6	19,0	17,5
N = 2036	364,0	255,0	221,0	269,0

a Test de significativité de Cox, *** p < 0,001.

b Test du chi-carré, *** p < 0,001.

c Test t pour l'égalité des moyennes, *** p < 0,001.

TABLEAU 12.1. (suite)

	Hommes			
	Aucun	Primaire	Secondaire 1 ^{er} cycle	Secondaire 2 ^e cycle ou supérieur
Début du parcours relationnel				
Âge médian à la rencontre du premier partenaire ^{***a}	22,3	21,2	20,1	21,0
Âge médian aux premiers rapports sexuels ^{***a}	22,7	21,4	20,6	21,4
Rapports sexuels avant le mariage ou la cohabitation ^{***b} (%)	85,6	87,5	98,5	99,1
Déjà marié(e) ou en cohabitation ^{***a} (%) à :				
20 ans	03,4	01,7	01,5	00,0
25 ans	23,8	24,5	16,2	05,2
Caractéristiques du parcours relationnel				
Nombre moyen de relations « importantes » déclarées ^{***c}	01,5	01,8	02,0	01,9
Durée moyenne des relations ^{***c} (années)	03,8	03,3	03,0	02,7
Répondants ayant connu une rupture de relations ^{***b} (%)	70,1	82,4	87,1	87,2
Répondants ayant déclaré des partenaires occasionnels pendant une relation ^{***b} (%)	35,9	58,0	68,2	58,1
N = 2036	181,0	200,0	198,0	348,0

^a Test de significativité de Cox, *** p < 0,001.

^b Test du chi-carré, *** p < 0,001.

^c Test t pour l'égalité des moyennes, *** p < 0,001.

Parmi les jeunes femmes n'ayant jamais fréquenté l'école, l'âge médian à la rencontre du premier partenaire est de 17 ans, alors qu'il s'effectue presque 1 an plus tard chez les femmes ayant un niveau d'instruction de 2^e cycle du secondaire ou plus (17,8 ans). L'âge aux premiers rapports sexuels augmente également avec le niveau de scolarisation féminine : il passe de 17,6 ans pour les jeunes femmes sans instruction à 18,7 ans pour celles ayant un niveau de scolarité supérieur. Plus tardive que celle des femmes (21,3 ans contre 17,9 ans en moyenne), la transition vers la vie amoureuse et sexuelle des hommes diffère aussi significativement selon le niveau de scolarité. À l'inverse des femmes, les jeunes hommes ayant fréquenté l'école entament leur parcours relationnel plus précocement que ceux ne l'ayant pas fréquentée. À noter que, parmi les plus scolarisés (2^e cycle du secondaire ou plus), le début du parcours amoureux est plus tardif que parmi ceux ayant un niveau de 1^{er} cycle du secondaire.

Le degré de scolarisation affecte également fortement le contexte d'entrée en vie sexuelle, chez les femmes comme chez les hommes. Les données DPO confirment que l'activité sexuelle avant le mariage ou la cohabitation est aujourd'hui la norme chez les jeunes hommes (94 %), mais aussi chez les jeunes filles (81 %). Comme l'illustre le tableau 12.1, la proportion de jeunes femmes et de jeunes hommes ayant eu leurs premiers rapports sexuels alors qu'ils étaient encore célibataires augmente significativement avec le niveau d'instruction. Chez les jeunes femmes, par exemple, cette proportion passe de 61 % chez les répondantes n'ayant pas fréquenté l'école à 98 % chez celles ayant fait des études de 2^e cycle du secondaire ou plus. Ces différences reflètent une entrée en union (mariage ou union cohabitante) particulièrement tardive des jeunes femmes scolarisées. L'âge médian à la première union est de 21,2 ans pour l'ensemble des jeunes femmes, et de 20,8 ans pour les 25 à 29 ans. Ces estimations sont très similaires à celles rapportées par l'Enquête démographique et de santé (EDS) réalisée en 2003 au Burkina Faso, qui estimait un âge médian à la première union de 20,5 ans parmi les jeunes femmes de 25 à 29 ans résidant à Ouagadougou au moment de l'enquête (INSD et ORC Macro, 2004, p. 93). Les différences selon le niveau d'instruction sont très marquées. Bien qu'elles commencent leur parcours relationnel plus tardivement, les jeunes filles les plus scolarisées restent célibataires nettement plus longtemps que leurs consœurs moins scolarisées. Comme l'illustre le tableau 12.1, 63,2 % de ces dernières étaient déjà en union à 20 ans, contre seulement 35 % des jeunes femmes ayant un niveau de 1^{er} cycle du secondaire et 6 % des plus scolarisées (2^e cycle du secondaire et plus). Chez les hommes, les différences selon le niveau d'instruction étaient également significatives, mais nettement moins marquées que chez les femmes, et 24 % des hommes sans instruction étaient déjà en union à 25 ans, contre seulement 5,2 % des plus scolarisés.

Plus les répondants sont scolarisés (femmes ou hommes), plus « mouvementée » est leur trajectoire relationnelle. En fait, le nombre de partenaires sexuels, stables ou occasionnels, ainsi que le nombre de ruptures de relations déclarées augmentent significativement avec le niveau d'instruction. Les jeunes femmes ayant fréquenté l'école au-delà du 1^{er} cycle du secondaire déclarent en moyenne 1,5 relation, contre 1,2 pour leurs consœurs non scolarisées (tableau 12.1). La durée moyenne des relations stables diminue également de manière significative avec le niveau d'instruction, passant de 6,3 ans en moyenne pour les femmes n'ayant pas fréquenté l'école à 3,2 pour les femmes les plus scolarisées. La proportion de femmes ayant vécu une rupture de relation, quant à elle, augmente significativement avec le niveau d'instruction, passant de 40 % parmi les femmes sans instruction à 67 % parmi les plus scolarisées. Par ailleurs, une proportion non négligeable de femmes scolarisées au-delà du primaire (19 % des répondantes avec un niveau de 1^{er} cycle du secondaire et 18 % de celles avec un niveau de 2^e cycle du secondaire ou plus) déclarent avoir déjà eu des partenaires occasionnels alors qu'elles étaient en relation (contre seulement 6 % parmi les moins scolarisées). L'effet de la scolarisation sur le parcours relationnel des jeunes hommes est identique à celui observé chez les jeunes femmes. En revanche, l'analyse révèle des différences de genre marquées dans les parcours relationnels : tous niveaux d'instruction confondus, les hommes déclarent en moyenne plus de partenaires stables et occasionnels, connaissent plus de ruptures et entretiennent des relations plus courtes que les femmes.

Le tableau 12.2 présente les modalités de rencontre des partenaires ainsi que leur âge et leur appartenance ethnique selon le niveau d'instruction des répondantes et des répondants au moment de la rencontre, pour les relations déclarées par les femmes et les hommes séparément.

Les données de l'enquête DPO confirment que le processus de formation des couples chez les jeunes célibataires s'individualise. En effet, seule une minorité des relations stables déclarées par les jeunes femmes et les hommes (16 % dans les deux cas) ont été nouées par l'entremise de la famille, les jeunes citadins rencontrant généralement leurs partenaires par eux-mêmes ou grâce à des amis. Pour les femmes comme pour les hommes, l'implication de la famille dans la rencontre varie pourtant significativement selon le niveau d'instruction. Les différences sont particulièrement frappantes chez les femmes. Ainsi, si pour près d'un tiers des relations déclarées par les femmes n'ayant jamais fréquenté l'école (30,5 %) la famille est à l'origine de la rencontre, ce n'est le cas que de 7,5 % des relations entretenues par les femmes les plus scolarisées (de niveau 2^e cycle du secondaire ou plus). Bien que la majorité des jeunes Ouagalais choisissent eux-mêmes leurs partenaires, dans la majorité des cas (68 % des femmes et 56 % des hommes), ils choisissent des partenaires de la même ethnie. Comme l'illustre le tableau 12.2, la proportion de couples interethniques est pourtant

TABLEAU 12.2.

Modalités de rencontre des partenaires, écart d'âge et endogamie ethnique, selon le niveau de scolarité des enquêté(e)s au moment de la rencontre

	Niveau de scolarité à la rencontre				
	Aucun	Primaire	Secondaire 1 ^{er} cycle	Secondaire 2 ^e cycle ou supérieur	Ensemble
Relations déclarées par les FEMMES					
Modalités de rencontre****a					
Seul(e)	61,9	74,2	75,7	71,8	70,1
Par des ami(e)s	07,6	12,7	17,2	20,7	13,6
Par la famille	30,5	13,1	07,1	07,5	15,7
Endogamie ethnique****a	84,1	72,5	61,7	41,3	67,8
Écart d'âge moyen****b (années)	09,3	08,2	07,0	05,8	7,8
N = 3 200	446,0	419,0	448,0	155,0	1 526,0
Relations déclarées par les HOMMES					
Modalités de rencontre****a					
Seul(e)	36,1	48,6	56,1	53,0	50,2
Par des ami(e)s	35,7	33,2	32,2	34,9	33,8
Par la famille	28,1	18,2	11,7	12,1	16,0
Endogamie ethnique****a	70,0	68,1	51,1	48,2	56,3
Écart d'âge moyen****b (années)	04,7	04,4	03,3	03,7	03,8
N = 3 200	263,0	389,0	497,0	525,0	1 673,0

^a Test du chi-carré, *** p < 0,001.

^b Test t pour l'égalité des moyennes, *** p < 0,001.

non négligeable, et elle varie fortement en fonction du niveau de scolarité. Les différences sont, une fois de plus, particulièrement marquées chez les femmes. En effet, si la large majorité des couples formés par les jeunes femmes sans instruction sont endogames (84 %), c'est l'inverse pour ceux formés par les jeunes femmes les plus scolarisées : ils sont, eux, majoritairement exogames (59 %). Sans surprise,

les données de l'enquête montrent aussi que, dans 99,7% des relations déclarées par les femmes et 94,8% de celles déclarées par les hommes, l'homme est plus âgé que la femme. Dans l'ensemble, les jeunes filles entrent en relation avec des hommes nettement plus âgés qu'elles (de 7,8 ans leur aîné en moyenne). Reflétant l'âge des répondants masculins au moment de l'enquête (aucun d'entre eux n'a alors plus de 34 ans), l'écart d'âge entre partenaires dans les relations déclarées par les hommes est nettement moins important que dans les relations déclarées par les femmes (3,8 ans en moyenne). Dans les relations déclarées par les femmes, l'écart d'âge entre partenaires varie significativement selon le niveau d'instruction de ces dernières : plus ce niveau augmente, plus l'écart diminue (tableau 12.2). L'écart se resserre particulièrement après le 1^{er} cycle du secondaire, et il passe globalement de 9,3 ans pour les relations entretenues par les jeunes femmes sans instruction à 5,8 ans pour celles nouées par les plus scolarisées. La tendance est globalement la même chez les hommes, bien que les différences soient nettement moins marquées que celles observées chez les femmes.

EFFET DE LA SCOLARISATION SUR LE CHOIX DES PARTENAIRES : ANALYSE MULTIVARIÉE

Afin d'évaluer l'impact de la scolarisation féminine sur le processus de choix des partenaires, trois modèles multivariés ont été construits. Le premier mesure l'effet du niveau d'instruction sur l'implication de la famille dans ce choix. La variable dépendante de ce premier modèle est donc la probabilité que le partenaire ait été présenté à la répondante par un membre de la famille. Un deuxième modèle estime, quant à lui, l'effet de la scolarisation sur la probabilité de braver les normes conjugales en matière d'endogamie ethnique et de former un couple exogame. Enfin, le troisième modèle teste l'hypothèse selon laquelle les jeunes femmes les plus scolarisées seraient aussi plus enclines à former des couples égalitaires en termes d'âge. La variable dépendante de ce troisième modèle est la probabilité de choisir un partenaire avec lequel la différence d'âge est de 3 ans ou moins.

Dans chaque modèle, la variable indépendante d'intérêt est le niveau d'instruction atteint par la répondante au moment de la mise en couple. La littérature existante, même si elle n'aborde souvent qu'indirectement le sujet du choix des partenaires, suggère des pistes intéressantes sur les facteurs démographiques, culturels, sociaux et économiques susceptibles d'influencer la mise en couple et l'autonomie des jeunes femmes dans le choix des partenaires. Ces derniers ont été intégrés dans l'analyse multivariée comme variables de contrôle. Le premier groupe de variables de contrôle a trait à la temporalité de la mise en couple et inclut l'âge de la répondante au début de la relation et le rang de cette relation (première relation ou non). La littérature existante propose des hypothèses contradictoires sur l'effet potentiel de ces variables sur le choix

des futurs conjoints. D'un côté, on pourrait s'attendre à ce que l'autonomie décisionnelle des jeunes femmes et leur aspiration à former un couple égalitaire en matière d'âge et à contourner les normes d'endogamie ethnique augmentent avec l'âge et au fil des relations, les adolescentes et les très jeunes femmes étant plus soumises au contrôle de la famille que leurs aînées. Les résultats de l'étude sur les mariages interethniques de Maïga et Baya vont d'ailleurs dans ce sens, puisqu'ils suggèrent que plus le mariage est tardif, plus le choix du partenaire se défait des considérations ethniques, particulièrement chez les femmes urbaines (Maïga et Baya, 2011). À l'opposé, certaines études sur les relations pré-nuptiales en milieu urbain africain suggèrent que les premières relations qu'entretiennent les célibataires et celles formées à un jeune âge sont souvent moins motivées par des considérations matrimoniales que les relations subséquentes et ont d'ailleurs moins de chance d'aboutir à un mariage (Clark *et al.*, 2010 ; Calvès et N'Bouké, 2011). Dans cette logique, le désir des jeunes célibataires de se mettre en couple dans le but de se marier augmente avec l'âge et au fil des relations, et avec lui la probabilité de choisir un partenaire se conformant aux normes conjugales d'endogamie et à la volonté des parents.

Outre la temporalité dans la mise en couple, les facteurs culturels peuvent également affecter le choix des partenaires. Au Burkina Faso, comme ailleurs en Afrique subsaharienne, les normes en matière de transition vers le mariage et de sexualité pré-nuptiale varient selon la religion et l'ethnie (Bledsoe et Cohen, 1993). Plusieurs études ont montré notamment que les adolescentes et les jeunes femmes musulmanes se mariaient plus précocement que leurs homologues catholiques ou protestantes et étaient moins susceptibles d'avoir des rapports sexuels avant le mariage ou de vivre en concubinage (Antoine *et al.*, 1995 ; Bledsoe et Cohen, 1993 ; Gyimah, 2009 ; Ikamari, 2005 ; LeGrand et Younoussi, 2009). Dans leur étude sur les déterminants du mariage interethnique au Burkina Faso, Maïga et Baya montrent, par ailleurs, l'influence significative de l'affiliation ethnique sur la probabilité d'être engagé dans une union interethnique, suggérant notamment que les femmes et les hommes mossi, l'ethnie majoritaire au Burkina Faso, sont moins susceptibles que les membres des autres ethnies de contourner les normes d'exogamie. Afin de prendre en compte l'effet potentiel de ces différences culturelles dans le processus de choix des partenaires par les jeunes célibataires, le groupe ethnique ainsi que la religion (musulmane ou non) du répondant ou de la répondante ont été intégrés comme covariables dans les trois modèles multivariés. Étant donné la prédominance des répondants se déclarant mossi (75 %), l'appartenance ethnique a été codée en deux catégories : mossi ou non mossi. Le lieu de socialisation est également susceptible d'influencer le degré d'autonomie des jeunes filles dans le processus de choix de leurs partenaires, leur aspiration pour des couples plus égalitaires en matière d'âge et leur capacité à s'affranchir des normes d'endogamie ethnique

lors de ce choix. Bien que le milieu rural africain soit loin d'être immuable et que le processus matrimonial se transforme et s'individualise aussi dans les villages (Hertrich, 2007a), la ville demeure le lieu privilégié de diffusion de nouveaux idéaux en matière de couple et de mariage et de prise de distance vis-à-vis de l'encadrement familial de la sexualité des jeunes. Les jeunes Ouagalais et Ouagalaises interrogés lors de l'enquête n'ayant pas tous grandi dans la capitale, nous avons contrôlé dans chaque modèle, grâce à l'historique résidentiel, pour le premier lieu de résidence du répondant (à 6 ans), que nous avons codé selon trois modalités : milieu urbain (Ouagadougou et autres villes), milieu rural et étranger (essentiellement la Côte d'Ivoire). Enfin, l'origine sociale et le niveau socioéconomique des ménages dont sont issues les jeunes répondantes sont également susceptibles d'influencer leur autonomie dans le processus de choix du partenaire et leur capacité à remettre en cause les normes traditionnelles en matière de mariage. En effet, bien que l'origine sociale soit rarement prise en compte dans les études sur le mariage en Afrique, certaines études ont montré qu'à Dakar (Antoine, Djiré et Laplante, 1995) et à Ouagadougou (Calvès et N'Bouké, 2011) les jeunes filles issues de la classe moyenne et supérieure se mariaient significativement plus tardivement que leurs consœurs ayant grandi dans des milieux moins favorisés. Au même titre que la scolarisation, l'appartenance à la « petite prospérité » urbaine ou à des groupes socioéconomiques intermédiaires ou supérieurs est souvent associée à une prise de distance par rapport au modèle traditionnel de la famille et à l'adoption de modèles extérieurs, véhiculés notamment par la télévision et par Internet, dont ces groupes sont de grands consommateurs (Jacquemot, 2012). Une socialisation au sein de ces milieux constitue donc pour les jeunes filles le terreau idéal à l'émergence de stratégies d'individualisation et d'autonomisation vis-à-vis de la communauté (Calvès et Marcoux, 2007), notamment en matière de mise en couple et de choix des partenaires. Dans chaque modèle multivarié, nous avons donc contrôlé pour l'origine sociale des enquêtés et le statut socioéconomique de leur résidence au moment de chaque rencontre. L'origine sociale est mesurée par la profession du père de la répondante et a été codée en trois catégories : cultivateur/éleveur, travailleur du secteur informel et salarié du secteur formel. De plus, les informations collectées sur chaque résidence, en particulier la zone de résidence (lotie ou non), la source d'eau potable et d'électricité ainsi que les matériaux de construction du logement, ont permis d'évaluer le statut économique de la résidence au moment de chaque rencontre. Nous avons créé trois modalités pour cette variable : statut pauvre, intermédiaire et aisé. Puisque dans chaque modèle logistique multivarié l'unité d'analyse est la relation et que chaque enquêté a pu déclarer plusieurs relations, les observations (relations) ne sont donc pas indépendantes entre elles. Pour tenir compte des corrélations éventuelles au sein des relations déclarées par le même répondant (effet de grappe), nous avons utilisé l'option *cluster* du logiciel STATA dans chaque régression logistique.

Le tableau 12.3 présente les résultats de la régression logistique modélisant l'effet du niveau d'instruction sur l'implication de la famille dans le choix des partenaires, pour les femmes et les hommes séparément. Les résultats confirment la forte association négative entre le niveau d'instruction des femmes et l'implication de la famille dans le choix des partenaires que nous avons observée dans l'analyse descriptive. Ainsi, toutes choses égales par ailleurs, la probabilité que la répondante ait rencontré son partenaire par l'intermédiaire de sa famille décline significativement avec son niveau d'instruction, et ce, dès le niveau primaire. En ce qui concerne les variables de contrôle, on note que le fait d'être issu d'un ménage fortuné décourage aussi une mise en couple encadrée par la famille, alors que la socialisation en milieu rural, à l'inverse, la favorise significativement. Malgré ces associations significatives, le niveau d'instruction est la variable qui a, au sein de toutes les covariables et de loin, l'effet le plus marqué et le plus significatif. Le constat est le même chez les hommes : la scolarisation a un effet significatif et marqué sur l'implication de la famille dans le choix du partenaire, même si cet effet est moins prononcé que celui observé chez les femmes. Les répondants issus d'un milieu intermédiaire ou aisé sont également significativement plus autonomes dans leur choix de partenaires que leurs homologues issus de milieux plus défavorisés. La religion affecte, en outre, la probabilité d'implication des parents des jeunes hommes dans le choix de leurs partenaires, et les musulmans ont une plus grande probabilité que les non-musulmans de rencontrer leurs partenaires par l'intermédiaire de la famille (rapport de cote : 1,45).

Les résultats de la régression logistique modélisant l'influence de la scolarité du répondant sur la probabilité de former un couple exogame confirment l'effet marqué de la scolarisation des jeunes filles sur leur propension à faire fi des normes d'endogamie ethnique lorsqu'elles choisissent un partenaire. En effet, même en contrôlant pour des facteurs significatifs comme le groupe ethnique, la religion ou l'origine socioéconomique, la probabilité de choisir un partenaire d'une autre ethnie augmente significativement avec le niveau d'instruction. Par exemple, les jeunes ayant fréquenté le 2^e cycle du secondaire ou le supérieur ont presque 4 fois plus de chance de s'engager dans une relation interethnique que ceux n'ayant jamais fréquenté l'école. En revanche, la scolarisation n'affecte pas de manière significative la propension des jeunes hommes à choisir un partenaire d'une autre ethnie. L'exogamie ethnique dans les couples fondés par les jeunes hommes est davantage conditionnée par l'appartenance ethnique (le fait de ne pas être mossi) et le statut économique de la résidence au moment de la rencontre (le fait de résider dans une résidence à statut économique intermédiaire ou élevé). Notons que ces variables sont également significatives dans le modèle des femmes : la probabilité de former un couple mixte est également significativement plus élevée parmi les femmes non mossi et les non musulmanes, mais aussi parmi celles issues d'un milieu aisé et celles dont le père est ou était salarié dans le secteur formel.

TABLEAU 12.3.

Régression logistique modélisant l'influence de la scolarité du répondant sur la probabilité que sa famille soit impliquée dans le choix du partenaire (I), de former un couple exogame (II) et de former un couple égalitaire en âge (3 ans d'écart ou moins) (III), comparaison des relations déclarées par les femmes et par les hommes

Caractéristiques du répondant	I Implication de la famille		II Couple exogame		III Couple égalitaire en âge	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Niveau de scolarité à la rencontre						
Aucun	—	—	—	—	—	—
Primaire	0,37***	0,63*	1,87**	1,03	1,77*	0,99
Secondaire 1 ^{er} cycle	0,21***	0,38***	1,93**	1,35	3,23***	1,31
Secondaire 2 ^e cycle ou supérieur	0,20***	0,44**	3,77***	1,32	4,38***	1,91**
Âge à la rencontre	0,96	0,99	0,01	0,92	1,08*	0,58***
Rang de la relation						
1 ^{re} relation	—	—	—	—	—	—
2 ^e ou plus	0,83	1,20	1,02	0,88	1,73**	0,95
Groupe ethnique						
Mossi	—	—	—	—	—	—
Autre	1,19	1,42	13,31***	8,27***	1,04	1,03
Religion						
Musulman	1,26	1,45*	0,75†	1,02	—	—
Autre (principalement catholique)	—	—	—	—	0,94	1,05
Milieu de résidence à l'enfance						
Urbain	—	—	—	—	—	—
Étranger	1,35	0,86	0,88	1,14	0,99	1,15
Rural	1,57*	1,07	0,81	1,12	0,98	1,18

TABLEAU 12.3. (suite)

Caractéristiques du répondant	I Implication de la famille		II Couple exogame		III Couple égalitaire en âge	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Profession du père						
Cultivateur ou éleveur	—	—	—	—		
Travailleur du secteur informel	1,10	0,94	1,20	1,04	0,90	1,01
Salarié dans le secteur formel	1,15	1,00	1,47*	1,15	0,84	1,05
Indice de pauvreté résidentielle						
Pauvre	—	—	—	—		
Intermédiaire	0,77	0,61*	1,39†	1,63*	0,85	1,73**
Aisé	0,65†	0,72†	1,65*	1,96***	1,37	2,06***
Nombre total de relations	1 526	1 673	1 526	1 673	1 526	1 673
Prob. > chi-carré	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000

*** p < 0,001; ** p < 0,01; * p < 0,05; † p < 0,10.

Les coefficients de l'analyse sont présentés sous forme de rapports de cotes ou *odds-ratio* (qui sont la valeur exponentielle des coefficients).

Si l'analyse suggère que la scolarisation féminine est associée à une individualisation accrue du processus de choix des partenaires par les jeunes célibataires et à une prise de distance par rapport aux considérations de similitude ethnique dans ce choix, elle suggère aussi que les jeunes filles les plus scolarisées privilégient les couples égalitaires en matière d'âge. En effet, comme l'illustre le tableau 12.3, la probabilité de former un couple avec un écart d'âge entre partenaires de 3 ans ou moins augmente significativement et fortement avec le niveau d'instruction de la répondante au moment de la rencontre. L'effet est particulièrement marqué au-delà du primaire : les jeunes filles ayant un niveau de 1^{er} cycle du secondaire ou plus sont 3 fois plus susceptibles que celles sans instruction de choisir un partenaire avec lequel elles ont 3 ans ou moins d'écart d'âge, alors que les plus scolarisées de l'échantillon (2^e cycle du secondaire ou plus) ont, quant à elles, 4 fois plus de chance de faire ce choix. Une fois de plus, la scolarisation féminine est la variable explicative du modèle ayant

l'effet le plus prononcé et le plus significatif sur le choix du partenaire, même si les variables relatives à la temporalité de la mise en couple affectent également la probabilité de former un couple égalitaire en matière d'âge, cette dernière augmentant significativement avec l'âge et le rang de la relation. Comme dans le modèle précédent, l'effet de la scolarisation diffère selon le sexe du répondant : il est bien moins prononcé chez les hommes qu'il ne l'est chez les femmes, même si les jeunes hommes les plus scolarisés (2^e cycle du secondaire ou plus) se distinguent des autres par leurs choix de couple significativement plus égalitaires que les non scolarisés. Chez les hommes, la propension à former un couple égalitaire en matière d'âge dépend aussi et surtout de l'âge du répondant (plus le jeune homme est âgé à la rencontre, plus l'écart se creuse) et de son origine sociale (les jeunes hommes issus de milieux plus aisés favorisent des couples égalitaires en matière d'âge).

CONCLUSION

Dans un contexte de montée de la scolarisation féminine, de recul de l'âge au premier mariage et d'individualisation croissante de la mise en union, l'objectif de l'étude était d'explorer, grâce aux données d'une enquête originale, l'enquête *Devenir parents à Ouagadougou* qui a eu lieu en 2009-2010, le processus de mise en couple et de choix de partenaires chez les jeunes célibataires de la capitale burkinabè et l'influence du niveau d'instruction sur ce processus. L'analyse a révélé plusieurs résultats intéressants. Premièrement, si les premières relations sexuelles ont lieu hors du cadre du mariage pour la large majorité des jeunes citadines (81 %), le parcours relationnel des jeunes célibataires diffère significativement selon leur niveau de scolarité. Entamé plus tardivement et clairement plus fréquemment hors du cadre du mariage, le parcours relationnel des jeunes filles scolarisées est également plus « mouvementé » et marqué par un nombre plus important de partenaires stables et occasionnels et par plus de ruptures que celui de leurs consœurs moins scolarisées. Deuxièmement, l'analyse suggère que, à l'instar du processus matrimonial à l'œuvre dans d'autres villes africaines (Feyisetan et Bankole, 1992 ; Meekers, 1992 ; Smith, 2009), la formation des couples de jeunes célibataires s'individualise à Ouagadougou : seule une minorité de répondantes et répondants ont rencontré leurs partenaires par l'entremise de leur famille. De même, si les normes en matière d'endogamie ethnique perdurent, les données suggèrent que le « brassage des cultures et des cœurs » amorcé en milieu urbain burkinabè (Maïga et Baya, 2011) se poursuit et s'intensifie, puisqu'une proportion non négligeable de couples non mariés (plus de 40 % en moyenne) sont des couples interethniques. L'écart d'âge entre partenaires, en revanche, demeure globalement très élevé et les jeunes femmes célibataires sont en couple avec des partenaires nettement plus âgés qu'elles (8 ans en moyenne).

Au-delà des différences dans le parcours relationnel des jeunes filles, l'analyse multivariée révèle aussi des différences très prononcées dans le processus de choix des partenaires selon le niveau d'instruction atteint au moment de la rencontre. En effet, les différents modèles montrent que, même après contrôle d'autres variables importantes comme l'âge, la religion, l'ethnie et l'origine géographique, sociale et économique, le niveau d'instruction est la variable ayant l'effet le plus discriminant sur le processus de choix des partenaires. L'étude visait à tester les hypothèses selon lesquelles la scolarisation féminine encourage l'autonomie décisionnelle, incite à un affranchissement de l'exigence d'endogamie et favorise l'adoption d'un modèle de couple plus égalitaire en matière d'âge. Nos résultats confirment fortement ces trois hypothèses de départ. Plus l'instruction féminine augmente, plus la probabilité que la famille soit impliquée dans le choix des partenaires diminue. De même, plus les jeunes filles sont scolarisées, plus elles sont enclines à choisir un partenaire d'ethnie différente de la leur et à former un couple dans lequel l'écart d'âge est faible (3 ans ou moins). L'analyse révèle en outre que l'effet net de la scolarisation sur le processus de choix des partenaires est globalement nettement moins marqué chez les hommes qu'il ne l'est chez les femmes.

Au final, les résultats de la recherche suggèrent que la progression de la scolarisation féminine observée depuis les années 1990 en Afrique subsaharienne, et particulièrement en Afrique de l'Ouest, est susceptible d'amplifier et d'accélérer les processus d'individualisation du choix des futurs conjoints, déjà bien amorcés, notamment en milieu urbain. Du point de vue de la recherche, cela signifie qu'il serait souhaitable d'élargir le champ des études s'intéressant aux logiques matrimoniales qui sous-tendent ces nouvelles modalités de mise en couple et de choix des conjoints, chez les jeunes scolarisées notamment. L'impact différentiel de la scolarisation selon le genre révélé par l'analyse mériterait également plus d'attention. Enfin, le devenir des femmes scolarisées après leur mariage et, en particulier, l'influence des transformations dans les modalités de choix des conjoints sur les rapports de genre au sein des ménages gagneraient à être davantage exploré.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ANTOINE, P. (2002). « L'approche biographique de la nuptialité : application à l'Afrique », dans G. Caselli, J. Vallin et G. Wunsch (dir.), *Démographie : analyse et synthèses*, vol. 2 : *Les déterminants de la fécondité*, Paris, INED, p. 51-74.
- ANTOINE, P., M. DJIRE et B. LAPLANTE (1995). « Les déterminants socioéconomiques de la sortie du célibat à Dakar », *Population*, vol. 50, n° 1, p. 95-117.
- ATTANÉ, A. (2007). « Choix matrimoniaux : le poids des générations. L'exemple du Burkina Faso », dans P. Antoine (dir.), *Les relations intergénérationnelles en Afrique : approche plurielle*, Paris, CEPED, p. 167-195.
- BANQUE MONDIALE (2007). *Development and the next generation*, Washington (DC), Banque mondiale.
- BANQUE MONDIALE (2010). *Rapport sur le développement dans le monde : développement et changement climatique*, Washington (DC), Banque mondiale.
- BARBIERI, M. et V. HERTRICH (2005). « Écarts d'âge entre conjoints et pratique contraceptive en Afrique sub-saharienne », *Population*, vol. 60, n°s 5-6, p. 725-764.
- BECKER, G. (1981). *A treatise on the family*, Cambridge, Harvard University Press.
- BLED SOE, C. et B. COHEN (1993). *Social Dynamics of Adolescent Fertility in Sub-Saharan Africa*, Washington (DC), National Academy Press.
- CALDWELL, J. (1980). « Mass education as a determinant of the timing of fertility decline », *Population and Development Review*, vol. 6, n° 2, p. 225-255.
- CALVÈS, A.-E., J.-F. KOBIANÉ et A. N'BOUKÉ (2013). « Privatization of education and labor force inequality in urban francophone Africa : The transition from school to work in Ouagadougou », *World Development*, vol. 47, p. 136-148.
- CALVÈS, A.-E. et R. MARCOUX (2007). « Les processus d'individualisation à l'africaine », *Sociologie et société*, vol. 39, n° 2, p. 5-18.
- CALVÈS, A.-E. et A. N'BOUKÉ (2011). « Quitter le *célibatorium* : relations informelles, unions libres et premier mariage à Ouagadougou », communication présentée à la 6^e conférence de l'Union pour l'étude de la population africaine (UEPA), *La population africaine : passé, présent et futur*, Ouagadougou, Burkina Faso, 5-9 décembre.
- CLARK, S., C. KABIRU et R. MATHUR (2010). « Relationship transitions among youth in urban Kenya », *Journal of Marriage and Family*, vol. 72, n° 1, p. 73-88.
- DOMMARAJU, P. (2009). « Instruction des femmes et évolution du mariage en Inde », *Population*, vol. 64, n° 4, p. 757-775.
- FEYISETAN, B. et A. BANKOLE (1991). « Mate selection and fertility in urban Nigeria », *Journal of Comparative Family Studies*, vol. 22, n° 3, p. 272-292.
- GÉRARD, E. (1998). « Femmes, instruction et développement au Burkina Faso : incertitudes africaines », dans M. F. Lange (dir.), *L'école et les filles en Afrique. Scolarisation sous conditions*, Paris, Karthala, p. 197-220.
- GOODE, W. J. (1970). *World Revolution and Family Patterns*, New York, The Free Press.
- GRANT, M. J. et J. R. BEHRMAN (2010). « Gender gaps in educational attainment in less developed countries », *Population and Development Review*, vol. 36, n° 1, p. 71-89.
- GYIMAH, S. O. (2009). « Cohort differences in women's educational attainment and the transition to first marriage in Ghana », *Population Research and Policy Review*, vol. 28, n° 4, p. 455-471.
- HERTRICH, V. (2007a). « Le mariage, quelle affaire ! Encadrement social et privatisation de l'entrée en union en milieu rural malien », *Sociologie et sociétés*, vol. 39, n° 2, p. 119-150.
- HERTRICH, V. (2007b). « Nuptialité et rapports de genre en Afrique. Tendances de l'entrée en union », dans T. Locoeh (dir.), *Genre et société en Afrique. Implications pour le développement*, Paris, INED, coll. « Les cahiers de l'INED », n° 160, p. 281-307.

- IKAMARI, L. D. E. (2005). «The effect of educational timing of marriage in Kenya», *Demographic Research Journal*, n° 12, p. 1-20.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DÉMOGRAPHIE (INSD) et ORC MACRO (2004). *Enquête démographique et de santé du Burkina Faso 2003*, Calverton, INSD et ORC Macro.
- JACQUEMOT, P. (2012). «Les classes moyennes changent-elles la donne en Afrique?», *Afrique*, vol. 4, n° 244, p. 17-31.
- JEJEEBOY, S. J. (1995). «Education women age of marriage», dans S. J. Jejeeboy, *Women's Education, Autonomy, and Reproductive Behaviour: Experience from Developing Countries*, Oxford et New York, Clarendon Press et Oxford University Press, p. 60-77.
- KOBIANÉ, J.-F. (2007). «Ethnies, genre et scolarisation au Burkina Faso : du discours anthropologique aux résultats statistiques», dans T. Loco (dir.), *Genre et sociétés en Afrique. Implications pour le développement*, Paris, INED, coll. «Les cahiers de l'INED», n° 160, p. 221-241.
- LEGRAND, T. K. et Z. YOUNOUSSI (2009). «Consensual unions in Burkina Faso: Trends and determinants», *Canadian Studies in Population*, vol. 36, n° 3-4, p. 267-294.
- LESTHAEGHE, R., G. KAUFMANN et D. MEEKERS (1989). «The nuptiality regimes of sub-Saharan Africa», dans R. Lesthaeghe (dir.), *Reproduction and Social Organization in Sub-Saharan Africa*, University of California Press, p. 288-333.
- LESTHAEGHE, R., G. KAUFMANN, D. MEEKERS et S. SYKRYN (1994). «Post partum abstinence, polygyny and age of marriage: A macro level analysis of sub-Saharan societies», dans C. Bledsoe et G. Pison (dir.), *Nuptiality in Sub-Saharan Africa, Contemporary Anthropological and Demographic Perspectives*, Oxford, Clarendon Press, coll. «International Studies in Demography», p. 25-54.
- LINDSTROM, D. P. et C. BRAMBILA PAZ (2001). «Alternative theories of the relationship of schooling and work to family formation: The Mexican paradox», *Social Biology*, vol. 48, n° 3-4, p. 278-297.
- LLOYD, C. et P. HEWETT (2009). «Educational inequalities in the midst of widespread poverty: Diversity across Africa in educational outcomes», *Journal of International Development*, vol. 21, n° 8, p. 1137-1151.
- LOCOH, T. et M. MOUVAGHA-SOW (2008). «An uncertain future for African families», dans R. Jayakody, A. Thornton et W. Axinn (dir.), *International Family Change: Ideational Perspectives*, New York, Taylor and Francis Group, p. 45-80.
- MAÏGA, A. et B. BAYA (2011). «Au-delà des normes de formation du couple : quand les cultures s'épousent», communication présentée à la 6^e conférence de l'Union pour l'étude de la population africaine (UEPA), Ouagadougou, Burkina Faso.
- MATHUR, S., M. GREENE et A. MALHOTRA (2003). *Too Young to Wed: The Lives, Rights and Health of Young Married Girls*, Wahsington (DC), International Center for Research on Women (ICRW), p. 1-19.
- MEEKERS, D. (1992). «The process of marriage in African societies: A multiple indicator approach», *Population and development review*, vol. 18, n° 1, p. 61-78.
- MEILLASSOUX, C. (1982). *Femmes, greniers et capitaux*, Paris, Maspéro.
- MENSCH, B. S., S. SINGH et J. CASTERLINE (2005). «Trends in the timing of first marriage among men and women in the developing world», dans C. B. Lloyd, J. R. Behrman, N. P. Stromquist et B. Cohen (dir.), *The Changing Transitions to Adulthood in Developing Countries: Selected Studies*, Washington (DC), National Academies Press, p. 118-171.
- NATIONS UNIES (2002). *Rapport concis sur le suivi de la situation mondiale en matière de population, 2002: droits et santé en matière de procréation, eu égard en particulier au virus de l'immuno-déficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida)*, New York, Nations unies, Commission de la population et du développement, E/CN. 9/2002/2.
- ROSSIER, C. (2007). «Abortion: an open secret? Abortion and social network involvement in Burkina Faso», *Reproductive Health Matters*, vol. 15, n° 30, p. 230-238.

- SMITH, D. J. (2007). « Modern marriage, men's extramarital sex, and HIV risks in southeastern Nigeria », *American Journal of Public Health*, vol. 97, n° 6, p. 997-1005.
- TABUTIN, D. et B. SCHOUMAKER (2004). « La démographie de l'Afrique au sud du Sahara des années 1950 aux années 2000 », *Population*, vol. 59, n° 3-4, p. 521-622.
- THIRIAT, M.-P. (1999). « Les unions libres en Afrique subsaharienne », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 28, n°s 1-2, p. 81-115.
- TOURÉ, K. (2006). « Telenovas et dynamiques identitaires à Bouaké et Bamako », dans J. F. Werner (dir.), *Medias visuels et femmes en Afrique de l'Ouest*, Paris, L'Harmattan, p. 195-242.
- VINEL, V. (2005). *Des femmes et des lignages : ethnologies des relations féminines au Burkina Faso*, Paris, L'Harmattan.
- WERNER, J. F. (2006). « Comment les femmes utilisent les médias visuels pour domestiquer la modernité : enquête ethnographique et diffusion et la réception des *telenovas* au Sénégal », dans J. F. Werner (dir.), *Medias visuels et femmes en Afrique de l'Ouest*, Paris, L'Harmattan, p. 145-194.



NOTICES BIOGRAPHIQUES

AGNÈS ADJAMAGBO est sociodémographe, chargée de recherche à l'Institut de recherche pour le développement (IRD). Elle est en poste au Centre d'étude et de recherche en matière de population à Cotonou (Bénin). Ses recherches portent sur la transformation des rapports familiaux et conjugaux en Afrique de l'Ouest. Elle dirige un programme financé par l'Agence nationale pour la recherche intitulé « Familles, genre et activité en Afrique de l'Ouest » (Cotonou, Ouagadougou et Lomé).

PIERRETTE AGUESSY est chercheuse en sciences sociales et en sociologie de l'éducation. Elle a enseigné à l'École normale supérieure de Dakar (aujourd'hui FASTEF). Ses travaux portent sur l'éducation et la formation des filles et des femmes en Afrique francophone et sur les rapports de genre dans les structures de socialisation. Elle a été responsable des activités scientifiques au Sénégal du programme Emergency Contraception in Africa.

PHILIPPE ANTOINE est démographe, directeur de recherche émérite à l'Institut de recherche pour le développement (IRD, France). Depuis près de 40 ans, il conduit des recherches sur les transformations de la famille et les relations intergénérationnelles dans différentes capitales d'Afrique.



ANNE ATTANÉ est anthropologue à l'Institut de recherche pour le développement (IRD). Actuellement en poste à Ouagadougou, elle mène des recherches sur les nouvelles formes familiales et sur les relations de parenté. Sa réflexion porte sur les recompositions familiales et les reconfigurations conjugales en Afrique de l'Ouest à partir de l'exemple du Burkina Faso, du Togo du Bénin. Elle analyse les mutations dans les relations de genre, d'alliance et de filiation ainsi que les mutations de l'économie domestique ouest-africaine, tant en zone rurale qu'urbaine.

BANZA BAYA est directeur général de l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) du Burkina Faso. Il est aussi maître de conférences en démographie à l'Institut supérieur des sciences de la population (ISSP – Université de Ouagadougou, Burkina Faso). Il s'intéresse aux aspects quantitatifs, qualitatifs, opérationnels et d'évaluation de la recherche concernant la santé des enfants, la santé reproductive et sexuelle ainsi que l'étude des familles.

DONATIEN BÉGUY est démographe, chercheur à l'African Population and Health Research Center (APHRC), à Nairobi (Kenya), depuis 2007. Ses intérêts de recherche portent sur la démographie économique, la transition vers l'âge adulte, les migrations et l'urbanisation.

CLOTILDE BINET est docteur en démographie (Université de Paris X). Sa thèse a porté sur l'évolution des modèles matrimoniaux à Madagascar. Son travail de recherche associe l'analyse démographique à une enquête qualitative approfondie sur les représentations sociales du mariage.

ANNE-EMMANUÈLE CALVÈS est sociodémographe, professeure titulaire au Département de sociologie de l'Université de Montréal. Ses travaux portent principalement sur l'entrée en vie adulte, les dynamiques familiales et les rapports de genre en milieu urbain africain. Elle s'intéresse également au discours des organismes de développement internationaux en matière de politiques de genre.

VALÉRIE DELAUNAY est démographe à l'Institut de recherche pour le développement (IRD, France). Elle est spécialiste de la méthodologie de l'observatoire des populations. Sa recherche porte principalement sur la démographie de l'enfance : situation de résidence, prise en charge de l'enfant et rôle de l'entourage sur le bien-être de l'enfant.

FATOU BINETOU DIAL est docteur en sociologie (Université de Paris X) et chercheuse à l'Institut fondamental d'Afrique noire. Sa thèse a été publiée chez Karthala sous le titre *Mariage et divorce à Dakar, itinéraires féminins*. Ses travaux portent sur la sociologie de la famille, le mariage, le divorce, la polygamie, les rapports femmes/hommes, l'excision, les migrations, les effets du changement climatique sur les ménages ruraux et enfin le vieillissement au Sénégal.

AWA DIALLO, titulaire d'un master en sociologie (Université Cheikh Anta Diop de Dakar), prépare un doctorat à l'Université du littoral côte d'Opale (ULCO, Boulogne sur mer, France). Outre ses travaux sur l'éducation des femmes et le mariage, elle est assistante de recherche pour le programme Emergency Contraception in Africa au Sénégal.

BÉNÉDICTE GASTINEAU est démographe à l'Institut de recherche pour le développement (IRD, France). Ses recherches portent sur l'évolution de la fécondité en Afrique (Tunisie, Madagascar, Bénin) en lien avec les évolutions des structures familiales et les évolutions des rapports de genre.

BILAMPOA GNOUMOU THIOMBIANO est démographe et enseignante-chercheuse à l'Institut supérieur des sciences de la population (ISSP) à l'Université de Ouagadougou (Burkina Faso). Ses principaux centres d'intérêt sont les dynamiques familiales, le mariage, les ruptures d'union conjugale, les rapports de genre, la jeunesse, l'éducation et la santé des enfants.

VALÉRIE GOLAZ est démographe, chargée de recherche à l'Institut national d'études démographiques (INED, France). Elle s'intéresse aux mutations de la famille et à la question de l'accès aux ressources (terre, eau) en Afrique de l'Est.

KAMEL KATEB, chercheur démographe à l'Institut national d'études démographiques (INED, France), est membre des unités de recherche sur les migrations internationales et les minorités et sur les identités et les territoires des populations. Ses travaux portent sur l'histoire statistique de l'Algérie, sur l'histoire des populations des pays du Maghreb, sur les systèmes éducatifs de ces pays et sur les migrations entre le Maghreb et l'Europe.

THOMAS LEGRAND, professeur titulaire, est directeur du Département de démographie de l'Université de Montréal et vice-président de l'Union internationale pour l'étude scientifique de la population. Il s'intéresse à la démographie sociale et à la santé de la reproduction dans les pays en développement.

ABDOULAYE MAÏGA est démographe, rattaché à l'Institut supérieur des sciences de la population (ISSP – Université de Ouagadougou, Burkina Faso). Il prépare son doctorat à l'Université catholique de Louvain (Belgique). Ses intérêts de recherche portent sur l'analyse biographique des phénomènes (santé/mortalité, migration), l'évolution des familles, l'évaluation des projets et l'étude des dynamiques urbaines.

RICHARD MARCOUX est démographe et professeur au Département de sociologie de l'Université Laval. Directeur de l'Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone (ODSEF), il est également coordonnateur du Groupe interuniversitaire d'études et de recherches sur les sociétés africaines (GIERSA). Ses travaux portent notamment sur les dynamiques familiales en Afrique et sur les questions d'éducation et de travail des enfants.

NATHALIE MONDAIN est professeure agrégée au Département de sociologie et d'anthropologie de l'Université d'Ottawa. Sa thèse a porté sur les transformations du mariage en milieu rural au Sénégal en lien avec les migrations saisonnières de travail. Elle travaille actuellement sur les effets de la migration transnationale sur les dynamiques sociales et familiales locales au Sénégal.

SARA RANDALL est directrice du Département d'anthropologie de l'University College London (Londres, Royaume-Uni). Elle s'intéresse aux comportements en santé, au mariage, à la procréation et aux effets de la migration sur les populations demeurées en Afrique. Sa recherche actuelle porte sur le décalage entre les questionnaires d'enquêtes et la perception des répondants sur ce qui est réellement important au quotidien.

LE MARIAGE renvoyant simultanément à des conceptions d'ordres juridique, religieux et culturel, l'étude de la nuptialité s'avère éminemment délicate, mais aussi remarquablement révélatrice des mutations que connaissent les sociétés. En Afrique comme ailleurs, différentes formes d'union sont reconnues, de l'union dite libre, c'est-à-dire sans cérémonie, à des formes de mariage largement codifiées, que ce soit les mariages dits coutumiers, religieux ou civils.

Traitant de six pays d'Afrique subsaharienne (Burkina Faso, Kenya, Madagascar, Mali, Sénégal et Togo) et de trois pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie), les études de cas et les textes rassemblés dans cet ouvrage apportent un nouveau regard sur les questions liées au mariage et permettent de mieux en appréhender certains aspects. Les auteurs – démographes, sociologues ou anthropologues – se sont attardés aux relations pré-nuptiales, aux modalités d'entrée en union, au choix du conjoint, aux mariages interethniques, aux rapports au sein du couple, à l'activité des femmes, au divorce, à la polygamie et au remariage.

Ensemble, ils dressent le portrait d'une Afrique plurielle, mettant en lumière des mutations dans les modèles matrimoniaux au sein des sociétés africaines, mutations qui révèlent une véritable révolution silencieuse, annonciatrice de profondes transformations des sociétés, et tout particulièrement des rapports hommes-femmes.

RICHARD MARCOUX est professeur titulaire au Département de sociologie de l'Université Laval (Québec, Canada). Ses travaux portent notamment sur les transformations sociodémographiques en Afrique subsaharienne. Il est directeur de l'Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone (ODSEF) et coordonnateur du Groupe interuniversitaire d'études et de recherches sur les sociétés africaines (GIERSA).

PHILIPPE ANTOINE est directeur de recherche émérite à l'Institut de recherche pour le développement (IRD, France) et travaille au Centre Population et Développement (CEPED) à Paris. Depuis plusieurs années, il conduit des recherches sur les transformations de la famille et les relations intergénérationnelles dans différentes capitales d'Afrique (Dakar, Bamako, Cotonou, Lomé, Yaoundé, Antananarivo, etc.).

COLLABORATEURS

Agnès Adjamagbo
Pierrette Aguessy
Philippe Antoine
Anne Attané
Banza Baya
Donatien Béguy
Clotilde Binet

Anne-Emmanuèle Calvès
Valérie Delaunay
Fatou Binetou Dial
Awa Diallo
Bénédicte Gastineau
Bilampoa Gnoumou Thiombiano
Valérie Golaz

Kamel Kateb
Thomas LeGrand
Abdoulaye Maïga
Richard Marcoux
Nathalie Mondain
Sara Randall